

SOCIÉTÉ LE NICKEL (SLN)

Société an., f. le 22 avril 1880 par M. John Higginson, administrateur-gérant d'une société Higginson, Hanckart et Cie, réuni à la Société française anonyme pour le traitement des minerais par les systèmes Jules Garnier.

À PROPOS DU CYCLONE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (*Le Figaro*, 21 avril 1880)

Nous recevons la lettre suivante
Paris, le 20 avril 1880.

À monsieur Magnard, rédacteur en chef du journal *Le Figaro*
Monsieur,

Nous avons lu l'appel du *Figaro* de samedi en faveur des victimes du cyclone de la Nouvelle-Calédonie, et nous nous empressons de vous remercier de votre généreuse initiative au nom des amis que nous avons dans la colonie.

Nous avons l'honneur de vous remettre une première liste de souscription.

La Société française anonyme du Nickel, 38, Chaussée-d'Antin	200 00
M. John Higginson, négoc. à Nouméa	500 00
M. H. Marbeau, aîné	50 00
M. Henri Cardozo, propriétaire en Nouvelle-Calédonie	50 00
M. Jules Garnier, ingénieur	100 00
M. Eugène Doucin	20 00
M. Émile Laure	10 00
M. le comte de Bouhier de l'Écluse	20 00
M. Gabriel Bourgain	20 00
M. Paul Marteau, architecte	20 00
M. Édouard Marbeau, ancien auditeur au Conseil d'État	20 00
M. Philippe Hébert	20 00
M. Adolphe Basset	20 00
M. Louis Labitte	20 00
M. J.-B. Lecarpentier	20 00
M. Edmond Matingié	20 00
Les employés de la Société du Nickel	10 00

Total	1.120. 00
-------	-----------

Henri CARDOZO (1846-1925)

Ingénieur ECP 1869, neveu de M^{me} Furtado-Heine qui lui confia la continuation de ses œuvres philanthropiques. Quatre filles : Louise (mariée à Richard Feuillet, fils du romancier), Cécile (mariée à Henri Baron, fils d'un ancien directeur des postes et télégraphes), Alice (mariée à Émile Charrier, docteur en droit, sous-préfet, directeur du cabinet du président de la Chambre des députés), M^{me} le commandant Cuignet. Un fils : Henri-Alexandre (ECP, 1892). À l'origine de la Société des mines du Zaccar (Algérie).

Adolphe BASSET

Président des Mines et fonderies de Pontgibaud à la suite de son père, Jules-Adrien Basset (1807-1891), et commissaire aux comptes du Crédit lyonnais.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.
L'administrateur délégué de la Société française anonyme du Nickel,
H. MARBEAU, aîné.

P. -S. — Notre société se met à la disposition du *Figaro* pour l'envoi des fonds de la souscription à monsieur le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, s'il le juge utile.

Nous sommes heureux de constater que notre appel a été entendu, et nous remercions vivement M. Marbeau, qui veut bien se charger de faire parvenir, à M. le gouverneur, les sommes par lui recueillies, et celles qui lui seront adressées.

(*Les Archives commerciales de la France*, 6 juin 1880)

Paris. — Formation de la Société anonyme LE NICKEL (système GARNIER), rue de la Chaussée-d'Antin, 38, à Paris, avec succursale à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). — Durée : 50 ans. — Cap. : 6.250.000 fr. — Acte du 10 mai 1880. — *Gazette des Tribunaux*.

Avis de la chambre syndicale des agents de change
(*Le Journal des finances*, 25 mars 1882)

À partir du lundi 20 mars présent mois, les actions et les obligations de la Société le Nickel sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

12.500 actions de 500 fr. émises au pair, entièrement libérées et au porteur.

Jouissance courante : 10 mai 1880.

5.000 obligations de 500 fr. 5 %, entièrement libérées et au porteur, émises à 450 fr. divisées en 5 séries de 1.000 obligations chacune, remboursables par série les 15 du mois de juillet des années 1885 à 1889 inclus.

Intérêt annuel 30 fr., payables par moitié les 15 janvier et 15 juillet de chaque année.

Jouissance courante : 15 janvier 1882.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 juin 1883)

Paris. — Modification du capital de la Société anonyme LE NICKEL, r. de la Chaussée-d'Antin, porté de 6.250.000 fr. à 8.500.000 fr. par la création de 4.500 actions nouvelles de 500 fr. chacune. — Délib. du 2 juin 1883. — *Gazette des Tribunaux*.

(*Le Journal des finances*, 28 juillet 1883)

Les actions anciennes ne doivent plus circuler sans être munies de l'estampille constatant l'élévation du capital social à 8.500.000 fr.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 janvier 1884)

Paris. — Modification des statuts de la Société anonyme LE NICKEL, r. Chaussée-d'Antin, 38. — Cap. : 12.720.000 fr. — Délib. du 22 déc. 1883. — *Gazette des Tribunaux*.

ERNEST DENORMANDIE ¹, PRÉSIDENT

1884 : Higginson abandonne le poste d'administrateur délégué.

Avis de la chambre syndicale des agents de change
(*Le Journal des finances*, 5 avril 1884)

À partir du lundi 31 mars présent mois, les 8.440 actions nouvelles, n° 17.001 à 25.440, émises par la Société le Nickel, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

Par suite, le nombre des actions de ladite société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 17.000 à 25.440.

Les 17.000 actions anciennes, n° 1 à 17.000, ne seront négociables qu'autant qu'elles seront munies de l'estampille suivante : « Capital porté à 12.720.000 francs par émission de 8.440 actions nouvelles. Assemblées générales extraordinaires des 21 novembre et 22 décembre 1883.

¹ Ernest Denormandie (1821-1902) : député de la Seine (1871-1875), puis sénateur inamovible, gouverneur de la Banque de France (1879-1881), président de la Caisse d'épargne de Paris (1882-1898), il est surtout connu comme le sauveur du Comptoir d'escompte de Paris après le krach des cuivres de 1888, ce qui lui vaut d'entrer à la Banque d'Indochine en 1890 et d'en devenir le président en 1892. Il fut aussi administrateur de la Vieille-Montagne, sa fille ayant épousé Ludovic de Sinçay.

NOUVELLE-CALÉDONIE
[Inauguration de hauts fourneaux de Nakéty]
(*Le Journal des débats*, 7 mai 1884)

On écrit de Nouméa, le 5 mars, qu'un certain nombre de routes, d'une largeur moyenne de 3 mètres, et qui assurent les communications pour l'exploitation des mines, ont été livrées à la circulation. L'une de ces routes conduit de Bourail, centre pénitentiaire agricole le plus important de l'île, sur la côte Ouest, à Houaïlou, point agricole d'un grand avenir, sur la côte Est, dont le développement est de 71 kilomètres ; c'est la grande voie transversale ; elle occupe toute la largeur de l'île. Puis vient celle de Canala à Houaïlou, longue de 70 kilomètres, qui longe la côte Est et qui doit remonter plus tard vers le Nord jusqu'à Pam, en traversant des territoires miniers d'une haute valeur, dont quelques-uns déjà exploités. Canala, un des plus jolis sites de l'île, est aussi un des plus riches au point de vue minier et au point de vue agricole. On y récolte, entre autres produits, du café et du riz.

À une quinzaine de kilomètres de Canala, en un point nommé Nakéty, le gouverneur a assisté à l'inauguration de hauts fourneaux pour la fonte de l'antimoine sur la mine même. Le 17 février a eu lieu la première coulée de ce précieux métal. Les minerais sont d'une richesse exceptionnelle (70 à 80 % de métal pur). Les honneurs de la mine ont été faits à M. Pallu de La Barrière et aux invités qui l'accompagnaient par M. Pelatan ², ingénieur des mines, actuellement au service de la Société « le Nickel », dont le siège est à la fois à Paris et à Nouméa, **et qui compte la maison de Rothschild parmi ses principaux actionnaires.**

(*Le Capitaliste*, 4 février 1885)

La Compagnie du Nickel s'est élevée de 532 à 725 sur la nouvelle que cette compagnie vient de recevoir des commandes très importantes de l'État.

COURRIER DE NOUVELLE-CALÉDONIE
L'Exposition d'Anvers
(*Le Temps*, 26 février 1885)

L'Exposition d'Anvers recevra une collection bien Intéressante des produits de la Nouvelle-Calédonie. Avant d'être embarquée, elle a été soumise à l'appréciation du public de Nouméa.

Les minerais occupent le premier rang et sont représentés à l'infini : cuivre, nickel, gypse, antimoine, cobalt, or, fer et chrome ; puis des fontes de ces divers minéraux provenant des hauts fourneaux de la société « le Nickel » ; on y voit des échantillons d'un plomb argentifère qui ne contient pas moins de 40 % d'argent. La mine a été

² Louis Pelatan (École des mines de Paris, 1913) : directeur de la SLN, il devient, en 1889, conseiller général de la Nouvelle-Calédonie. On le retrouve ingénieur-conseil à Paris et administrateur de la Cie électrique de Saint-Pierre de la Martinique (1899). Il participe en 1902 au voyage à Hanoï organisé par le Comité de l'Asie française. L'année suivante, il entre au conseil des Gisements d'or de Saint-Élie (Guyane) en compagnie de David Levat, avec lequel il avait exploré les Mines d'or du Châtelet (Creuse). En 1904, il est membre du premier conseil d'administration des Mines du Zaccar (présidées par Henri Cardozo, ancien de la SLN) et des Mines d'Aïn-Kechera (avec Urruty), le tout en Algérie. En 1907, il fait une chute fatale de l'express Paris-Nantes.

récemment découverte par M. Montagnat, dans la vallée de Diahot. Des blocs magnifiques de charbon du Hella, des Portes-de-Fer, du Mont-d'Or et de Moindou, ont été exposés. Autrefois, la Nouvelle-Calédonie était tributaire de l'Australie pour les pierres de construction dont elle avait besoin. Le service des ponts et chaussées en présente de taillées qui égalent celles de nos voisins par la finesse du grain et la solidité.

COURRIER DE NOUVELLE-CALÉDONIE
Les Chinois aux mines
(*Le Temps*, 12 mai 1885)

Un convoi de cent soixante-six Chinois vient de faire sa première apparition en Nouvelle-Calédonie et nous croyons que l'envahissement de ces Asiatiques, s'il est continué sur une plus grande échelle, aura pour le pays des conséquences autrement graves que l'invasion de la dengue ou de la variole.

C'est la société le « Nickel » qui, trouvant insuffisante l'immigration des Néo-Hébridais, et dérisoire la main-d'œuvre que les libérés du bagne procurent à ses mines, a demandé à Singapour ces cent soixante-six fils du Ciel. Si l'essai se borne à ce chiffre, le mal n'est pas grand ; s'il est renouvelé, attendons-nous à voir le commerce de la Nouvelle-Calédonie passer tôt ou tard aux mains des Chinois. C'est une conséquence fatale contre laquelle il n'y aura d'autre empêchement que l'interdiction de séjour.

Les Anglais d'Australie les ont chassés rudement de chez eux, et les Américains du Nord les ont expulsés de San-Francisco plus rudement encore. Quelle destinée est réservée aux Chinois qui viennent d'aborder en Nouvelle-Calédonie le jour où, ayant terminé leur engagement aux mines, ils voudront faire du commerce pour leur propre compte ? Une destinée des plus horribles : leur assassinat partiel par les évadés des bagnes et les pillards de la brousse, ou leur massacre en masse par des libérés jaloux de voir des parasites prendre leur place au soleil. Ils les écraseront avec aussi peu de scrupule qu'ils écrasent les sauterelles qui, périodiquement, viennent s'abattre sur leurs cultures.

Cet appel fait à des ouvriers étrangers par la Société du Nickel de la Nouvelle-Calédonie porte avec lui un grand enseignement. Il prouve ce que nous avons souvent dit, que les libérés du bagne travaillent peu et sont sans utilité pour une colonie industrielle. Les récidivistes que l'un songe à envoyer là-bas agiront-ils différemment ? Non. Voudront-ils travailler pour vivre ? Pas davantage, à moins qu'une discipline sévère ne les oblige à gagner leur pain et ne soumette au dur régime d'une Maison de Force les vagabonds et les paresseux.

L'effectif actuel de la transportation s'élève actuellement, en Nouvelle-Calédonie, à 11.093 individus. Dans ce nombre, on compte 2.672 libérés astreints à une résidence ; 606 engagés, 295 évadés et 41 seulement à l'hôpital militaire. Les 7.479 condamnés restants subissent leur peine dans diverses localités. À l'île Nou, il s'en trouve 3.244 qui vont être employés à ouvrir des routes, la seule besogne qu'ils fassent bien.

Comprend-on qu'avec un si grand nombre de bras, les industriels de la Nouvelle-Calédonie soient contraints de faire venir des travailleurs de Chine et des Nouvelles-Hébrides ? Tel est pourtant le cas, et le cas forcé, et ce n'est pas l'arrivée des récidivistes à Nouméa qui l'améliorera. Avec eux et sans les Nouvelles-Hébrides, la colonie deviendra inhabitable. À tous les points de vue, croyons-nous, au point de vue moral comme au point de vue économique, c'est vers la Guyane qu'il faudra diriger la plupart de ces derniers.

Compagnie de Fives-Lille
(*Le Capitaliste*, 12 janvier 1887)

[...] Une société qui a une dette obligataire doit faciliter le contrôle de ses comptes, d'autant plus qu'un certain nombre d'administrateurs de la Compagnie houillère et métallurgique de Belmez, des Mines de Peñarroya, de la Société du Nickel, du Gaz de Naples, de la Banque russe-française, du Comptoir d'Escompte et de la Compagnie algérienne, sans compter une autre Société dite « d'études et d'entreprises », déclarent chaque année qu'ils n'ont fait avec Fives-Lille que des affaires courantes.

Si respectable que soit cette affirmation, elle ne perdrait rien de son autorité — au contraire — si l'obligataire d'abord et, naturellement aussi l'actionnaire, pouvaient en lire le détail dans les comptes débiteurs et créditeurs d'un bilan publié. Or, Fives-Lille persiste à ne publier aucun bilan et encore moins un compte profits et pertes. [...]

SOCIÉTÉ DU NICKEL
(*Le Journal des finances*, 27 août 1887)

Dans les derniers jours de la session parlementaire, le président du conseil a déposé un projet de loi portant substitution d'une monnaie divisionnaire de nickel à la monnaie de billon.

Le métal nickel, qui est entré depuis longtemps dans le système monétaire de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de l'Allemagne, trouvera, par la mesure dont le gouvernement vient de prendre l'initiative, un emploi plus étendu et un nouveau débouché : c'est par 48 millions que se chiffre, environ, la valeur nominale de la monnaie de billon actuellement en cours en France.

Cette extension donnée au rôle du nickel et à ses débouchés a appelé l'attention sur une compagnie dont les actions sont cotées officiellement à la Bourse de Paris depuis 1882, et qui a précisément pour objet « l'exploitation des mines de nickel et de cobalt, le traitement de leurs minerais, des métaux produits et des dérivés, leurs applications diverses et les opérations de commerce qui s'y rattachent ».

Voici les renseignements officiels que nous pouvons donner à nos lecteurs :

Cette compagnie, qui a pour titre le Nickel, a été constituée le 10 mai 1880, au capital social de 6.250.000 fr. en actions de 500 fr. entièrement libérées, dont 200 actions souscrites au pair, et 12.300 en représentation d'apports de mines et concessions de mines de la Société Higginson, Hanckart et Cie, en Nouvelle-Calédonie, et d'apport de brevets système Jules Garnier pour le traitement du nickel, compris dans l'actif d'une société anonyme.

Le capital a été successivement porté, dans le cours de 1883, à 8.500.000 fr., puis à 12.720.000 fr. par les souscriptions d'actions nouvelles.

Il a été créé aussi 5.000 obligations 6 %, émises à 450 fr. et remboursables au pair de 500 fr. par séries de 1.000 titres. Trois de ces séries ont déjà été remboursées ; les deux autres le seront en 1888 et 1889.

Le siège de la société est à Paris, 38, Chaussée d'Antin, avec succursale à Nouméa.

Le conseil d'administration est actuellement présidé par M. Ernest Denormandie.

Les administrateurs sont : MM. Combiér, [Robert] King, vice-présidents ; [Adolphe] Basset, M. Ephrussi, J.-L.-H. Hanckart, Higginson, Jacks, Ed. Marbeau, G. Readmann, de Saint-Yves, J. Stewart, Storer, E.-G. Tosh.

L'année sociale commence au 1^{er} juillet.

Les actions sont encore peu répandues dans le public, circonstance qui est de nature à faciliter la hausse dont elles peuvent bénéficier et qu'on ne manquera pas de

poursuivre si les Chambres adoptent le projet de loi relatif à la nouvelle mesure monétaire.

Ces actions, qui se cotent aujourd'hui à 575 fr., avaient déjà atteint autrefois de bien plus hauts cours ; elles ont même dépassé celui de 1.000 fr. et coté jusqu'à 1.200 fr.

Elles ont toujours été considérées comme des valeurs d'avenir, quoiqu'elles n'aient pas encore donné plus de 25 fr. de revenu. Le dernier dividende (1885-86) a été de 16 fr.

Voici les cours moyens de ces titres dans les dernières années : 895 fr. en 1882, 902 francs en 1883, 698 fr. en 1884, 475 fr. en 1885. Ils ont regagné déjà, en quelques jours, 100 fr. sur ce dernier chiffre et sont en voie ascendante.

Nouvelle-Calédonie
(*Le Temps*, 3 mai 1889)

La chambre de commerce de Nouméa a pris l'initiative d'une pétition adressée à MM. les sénateurs et députés, dans le but d'interdire la cession de la main-d'œuvre pénale aux grandes compagnies. Elle rappelle que, dans sa séance du 5 juin 1888, se faisant l'interprète des souffrances du commerce et de l'agriculture, elle a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

« La chambre de commerce regrette qu'en présence de la crise qui sévit sur le pays et peut entraîner des conséquences graves, le gouvernement ait cru pouvoir accorder des cessions de condamnés par centaines d'hommes aux grandes compagnies pour l'exploitation des mines.

Il résulte en effet de cette faveur, que rien ne justifie, que les ouvriers libres et libérés se trouvent sans ouvrage, que la misère va croissant dans la colonie et que les plus tristes conséquences sont à prévoir.

La chambre de commerce,

Justement émue de cet état de choses, supplie le gouvernement de la métropole d'y mettre fin dans le plus bref délai, etc. »

La pétition continue ainsi :

« Le département a répondu à cette délibération, que la chambre de commerce avait eu le soin d'adresser directement à M. le sous-secrétaire d'État, en accordant une nouvelle cession de sept cents condamnés à M. Higginson.

Cette fois la mesure est comble !

La présente pétition, que les soussignés ont l'honneur d'adresser au Parlement, n'est que le faible écho des protestations indignées de la colonie tout entière.

Voici en quoi consistent ces contrats :

Deux ou trois spéculateurs ont obtenu de la direction des colonies, on ne sait à l'aide de quels moyens, des cessions de condamnés par centaines d'hommes pour une période de temps variant entre dix et vingt ans.

.....

Ces cessions que, par euphémisme, on appelle contrats de main-d'œuvre pénale, dissimulent mal un trafic odieux qui n'a d'analogie qu'avec l'ancien esclavage.

Les premiers cessionnaires, en effet, ceux qui ont traité avec la direction des colonies et ont reçu d'elle, en paiement, des centaines de condamnés, n'ont pas eux-mêmes utilisé cette main-d'œuvre. »

Les pétitionnaires disent que le contrat a été revendu et citent l'exemple du contrat Cardozo :

« M. Cardozo avait acheté, il y a quelques années, l'ancienne propriété Kerveguen, sur laquelle des essais de culture de canne avaient été naguère vainement tentés. Il avait payé cette propriété, d'une contenance de 7.000 hectares, 214.000 francs. Dans ce prix était compris le matériel de l'usine à sucre. M. Cardozo avait affecté ce domaine à l'élevage du bétail. Comprenant à peine une centaine d'hectares de terres cultivables, il ne pouvait en effet servir qu'à cet usage.

La direction des colonies a acheté ce domaine pour la somme de 865.000 fr. sans y comprendre le vieux matériel de l'usine, devenu inutilisable, mais dont une commission spéciale a fixé le prix à 45.000 fr.

M. Cardozo a gagné sur cette opération, dont on ne s'explique pas le but de la part de la direction des colonies, environ 700.000 fr. Il a été payé en une cession de condamnés qui doit durer dix ans. M. Cardozo s'est naturellement empressé de transférer cette cession à la Compagnie minière « le Nickel qui lui en a remboursé la valeur en espèces. »

La pétition conclut, il est bon de le dire, en demandant, d'une part, que la main-d'œuvre pénale soit cédée temporairement et sous engagement à tous les colons sans distinction pour être utilisée dans les champs et contribuer ainsi au développement de l'agriculture; d'autre part, que les marchés qu'elle dénonce soient résiliés.

Il est à remarquer que cette grave question de la main-d'œuvre pénale et des contrats de louage des condamnés préoccupe vivement notre collaborateur, M. Leveillé, car il terminait hier son lumineux article sur le triage des récidivistes par quelques mots qui marquent ses doutes sur la légalité des contrats dont il s'agit.

Ajoutons enfin qu'il résulte d'une statistique publiée dans les comptes rendus du conseil général de la colonie que sur 6.332 condamnés présents en Nouvelle-Calédonie, 1.988 sont affectés par des contrats au service des compagnies minières et 800 aux travaux publics ; 343 sont engagés par des colons ; 604 sont des concessionnaires. Il resterait environ 1.320 condamnés disponibles, en tenant compte des malades, des hommes punis et des impotents.

1889 : entrée au conseil de Charles Gomel ³.

Nouvelle-Calédonie
(*Le Temps*, 2 août 1889)

³ Charles Gomel (1843-1922) — conseiller d'État, fils de conseiller d'État, administrateur (1888), puis vice-président et (1906) président des Chemins de fer de l'Est, administrateur (1889), puis vice-président (1902) de la Société Le Nickel (SLN), administrateur (1894) du Crédit foncier de France, président du comité de Paris des Chemins de fer andalous, vice-président de la Française d'Éclairage et de chauffage par le gaz, etc. Marié à la fille de Pierre Mathieu-Bodet, député de la Charente, ministre des finances, puis administrateur du Crédit foncier et censeur du Crédit industriel et commercial.

Père de Marie Gomel (mariée à Maurice Chabrol, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, futur administrateur du Nickel), de Pierre Gomel (1878-1936) marié à Jeanne-Marie-Juliette Fouques-Duparc, scrutateur à l'assemblée générale des Charbonnages du Tonkin en 1923 (cf.), et de Cécile Gomel (mariée à Édouard Dutey-Harrispe, administrateur du CIC, des Chemins de fer de l'Est, des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, etc.)(voir Qui êtes-vous ? 1924-Indochine).

Oncle de Charles-Philibert Gomel, avocat, puis agent de change, marié à une fille d'Hippolyte Thirria — administrateur des Chemins de fer de l'Est, du Nickel, censeur de la Société générale, etc. — et père de Charles-Édouard Gomel marié à une fille de l'industriel lyonnais André Gillet.

On nous télégraphie de Marseille :
M. Pelatan, directeur de la Compagnie du nickel, a été élu, le 19 mai, conseiller général par 33 voix contre 26 à M. Roger.

LE NICKEL
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1890)

L'assemblée des actionnaires de la Société du Nickel a eu lieu le 21 décembre, sous la présidence de M. Denormandie, assisté de M. Bacot et de M. Aubry.

30.737 actions étaient représentées à l'assemblée.

M. Denormandie a donné lecture du rapport du conseil ; M. Aclocque⁴, du rapport des commissaires.

Le chapitre des immobilisations en Nouvelle-Calédonie s'est augmenté de 1.230.810 fr. 25, somme représentant la valeur des acquisitions de gisements miniers faites à MM. Ballande.

Celui des constructions comporte un accroissement de 165.000 fr. ; celui des usines en Nouvelle-Calédonie s'est accru de 138.691 fr. 70 c.

Dans le courant de l'exercice, la partie utilisable de [l'usine de] Nouméa, soit une valeur de 178.000 francs, a été transportée à la fonderie : l'usine de Nouméa n'est donc plus estimée que pour 292.000 fr., chiffre que le conseil a proposé de réduire à 46.000 fr. par l'amortissement.

La fonderie d'Ouroué est portée à une valeur de 330.075 fr. que le conseil a proposé également de réduire par l'amortissement à 250.000 francs.

Le développement des affaires a amené l'augmentation des chapitres du matériel d'exploitation et armements. Enfin, l'usine du Havre, nouvellement construite, a amené, au chapitre des usines en Europe, une augmentation d'environ 400.000 fr.

Le conseil propose enfin d'amortir une somme de 180.000 fr. sur la valeur des usines de Kirkintilloch, Iserlohn et Erdington.

Les bénéfices nets se sont élevés à 719.500 francs. Sur cette somme, le conseil propose de distribuer 636.000 fr., soit 25 fr. par action. Un actionnaire a demandé qu'on distribuât 6 %, comme l'indiquent les statuts.

Mais M. le président a expliqué qu'en limitant le revenu à 5 %, le conseil a été mû par un esprit de prévoyance et que, sur ce point, les statuts ne sont nullement impératifs.

L'assemblée a approuvé ces explications, accepté les comptes, voté le dividende de 25 francs, et, sur la proposition d'un membre qui faisait ressortir que le nombre des administrateurs écossais était supérieur à la proportionnalité des actions possédées par l'élément écossais, elle a renouvelé les pouvoirs des membres sortants, sauf ceux de M. Rudmann [*sic* : *Readmann* ?], écossais, qui n'a pas été réélu.

M. NOËL PARDON EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le passé d'un gouverneur. — Le protecteur des grandes compagnies et des réactionnaires. — Suspension du directeur de l'intérieur. —

⁴ Paul Aclocque (1834-1893) : saint-cyrien, ingénieur, il participe à la création d'établissements métallurgiques dans l'Ariège, département dont il devient le député (1871-1877). Administrateur (1884), puis vice-président de la Compagnie française des mines du Laurium* (Grèce), commissaire aux comptes de la Compagnie du Boleo (cuivre au Mexique)(*Paris-Capital*, 23 novembre 1892).

Rappel d'un magistrat.
(*Le XIX^e Siècle*, 10 avril 1890)

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)
Nouméa, 13 février 1890.

.....
Pour tous ceux qui ne sont pas familiers avec notre politique locale, il peut sembler étrange que l'immense majorité de la population soit si complètement opposée aux « grandes compagnies », alors qu'on peut supposer qu'elles sont pour la colonie une grande source de revenus. Malheureusement, c'est le contraire qui est vrai. Les sociétés « le Nickel », « les Mines du Nord », « la Société générale des mines », dans lesquelles les Rosthchild [*sic* : *Rothschild*] sont largement intéressés, ont non seulement obtenu par des faveurs spéciales le travail des forçats presque sans limite, mais elles évitent l'impôt.

Nous voyons nos minerais exportés en grande quantité sans qu'il en rentre un sou dans les caisses de la colonie !

.....

CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES
(*Le Temps*, 27 juillet 1890)

4^o section (Inde française, Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Mayotte, Diégo-Suarez et dépendances)

Denormandie, sénateur, président du conseil d'administration de la société le Nickel.

Édouard Paul Antoine *David* LEVAT,
administrateur-directeur

Né le 26 avril 1855 à Montpellier.

Fils de Philippe Levat et de Henriette Lichstenstein.

École Polytechnique (1875-1877), École des mines, licencié ès sciences.

Séjour à la Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides

en qualité de directeur général de la Société Le Nickel. :

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Societe_Le_Nickel-SLN.pdf

Auteur d'un *Mémoire sur les progrès de la métallurgie du Nickel* (Paris, 1892, 80 p.r)

Fondateur des Carboneras de Pola de Lena (Asturies)(1892)

Administrateur-directeur des mines de Kef-Oum-Théboul (Algérie)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_Kef-Oum-Theboul.pdf

Deux missions d'exploration en Sibérie (1894-1896)

pour le ministère de l'Instruction publique.

Chargé de mission en Guyane française (1897-1902).

Administrateur-directeur des hasardeuses Soufrières de Vanua-Lava (îles Banks)

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Soufrieres_Vanua-Lava.pdf

Chargé de mission au Turkestan russe et en Boukhovine (1902-1910).

Administrateur des Comptoirs et placers du Haut-Niger (1900)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Comptoirs&placers_Haut-Niger.pdf

et de la Société des gisements d'or de Saint-Élie (1903) :

www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Saint-Elie_Gisements_d'or.pdf

Administrateur-directeur de la malheureuse

Société des mines d'or d'Adieu-Vat et de Bonne-Aventure (1904-1911)

www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Adieu-Vat+Bonne-Aventure.pdf

Mission en 1906 au Congo pour le ministère des colonies.

Mission à Kef-Oum-Théboul pour le très spéculatif Syndicat minier (1907)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Syndicat_minier.pdf

Ingénieur-conseil de l'éphémère Société des mines et alluvions de Serbie (1907)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Mines_et_alluvions_Serbie.pdf

Ingénieur-conseil de l'incertaine Generale Phosphate Cy (1908),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/General_Phosphate_Cy.pdf

Mission en Côte-d'Ivoire pour la poussive Société minière et foncière du Bandama (1912) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Miniere+fonciere_Bandama.pdf

Chevalier de la Légion d'honneur du 29 octobre 1912 (min. Colonies) : en 1910, avec l'approbation du gouverneur général Picquié, mission à Madagascar pour le ministère des

Colonies. Auteur d'un guide des prospecteurs à Madagascar

et d'un rapport sur les richesses minérales de cette colonie

Membre du congrès de l'Afrique orientale.

Ingénieur-conseil de la vaine Sakalava Proprietary Oilfields (1912)

www.madagascar-et-djibouti/Sakalava_Proprietary_Oilfields.pdf

Membre de la société de géologie, de géographie de Paris.

Membre du conseil supérieur des colonies.

Membre du comité de législation des colonies.

1914 : volontaire comme lieutenant d'artillerie au centre d'approvisionnement du matériel automobile de Vincennes (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 juin 1918, p. 320).

Décédé le 10 avril 1918 à Braye-sur-Maulne (Indre-et-Loire).

NOUVELLE-CALÉDONIE

[Main-d'œuvre pénale annamite]

(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1890)

[...] Il ne faut pas se dissimuler que l'une des difficultés sérieuses de ces entreprises, c'est la rareté de la main-d'œuvre, et, à ce point de vue spécial, le concours de

l'administration coloniale peut permettre de vaincre bien des obstacles. Un premier pas vient d'être fait dans cette voie par suite de l'introduction en Nouvelle-Calédonie d'un certain nombre de condamnés annamites que M. de Greslan d'une part, et, d'autre part, la Société du nickel ont été autorisés à faire venir d'Indo-Chine. Il y a, de ce chef, un premier contingent d'environ 1.000 travailleurs qui pourront être suivis de plusieurs autres, si l'épreuve est jugée satisfaisante. On pourrait ainsi suppléer à l'insuffisance des condamnés et des relégués de la Nouvelle-Calédonie qui ne sont même pas en nombre voulu pour faire face aux travaux publics.

Quant aux condamnés arabes, ils sont plutôt une gêne qu'une aide. L'impossibilité de les astreindre au travail, la surveillance constante qu'il faut exercer et qui n'empêche pas de continuelles évasions, font que les compagnies privées refusent de les accepter sur leurs chantiers. [...]

EN NOUVELLE-CALÉDONIE
ACCORD DU GOUVERNEUR ET DES RÉACTIONNAIRES
Taxe prohibitive contre les Chinois. — Le chômage des mines.
Un ingénieur sans solde. — Plaintes de la colonie.
(Le XIX^e Siècle, 17 décembre 1890)

(LETTRE DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Nouméa.

Depuis que nous sommes gouvernés par M. Noël Pardon, il ne se passe pas de semaine que l'opinion publique ne soit vivement surexcitée par quelque événement inattendu.

Le désaccord profond qui existe entre la majorité républicaine du conseil général et le gouverneur appuyé par la minorité réactionnaire s'accuse chaque jour davantage et nous réserve des surprises préjudiciables aux intérêts de la Nouvelle-Calédonie.

Voici les faits les plus récents, ils suffiront à montrer aux lecteurs du *XIX^e Siècle* l'incompatibilité d'humeur qui règne entre la colonie et son gouverneur :

Immigration chinoise

Au mois de septembre dernier, le conseil général, ayant été avisé de l'arrivée prochaine en Nouvelle-Calédonie de douze cents Chinois, votait un tarif fixant à cent cinquante francs la taxe à appliquer à l'engagement de tout travailleur de race asiatique nouvellement introduit dans le pays. En votant cette taxe prohibitive, le conseil général voulait empêcher la main-d'œuvre civile, déjà à très bon marché dans l'île par suite de la concurrence qui lui est faite par la main d'œuvre pénale, de tomber à un prix dérisoire.

Les colons de la Nouvelle-Calédonie désirent par-dessus tout voir se produire chez eux le courant d'immigration européenne qui existe aux Samoa et à la Nouvelle-Guinée, dont le climat est loin de présenter les avantages exceptionnels du climat calédonien. Ils se rendent compte qu'ils ne pourront attirer cette immigration qu'à la condition qu'elle ne craindra aucune concurrence, car on ne quitte pas l'Europe pour les colonies sans l'espoir bien naturel d'y trouver un salaire plus élevé. Or, ils espèrent que les contrats de main-d'œuvre pénale disparaîtront un jour ou l'autre, et ils ne veulent pas que les Chinois prennent la place des condamnés et des libérés.

Le conseil général, en élevant le tarif de la taxe à l'engagement des travailleurs asiatiques, avait encore pour but de créer une caisse d'immigration forte, afin de pouvoir aider les immigrants et faciliter leur recrutement en France. La Nouvelle-Calédonie, par la douceur de son climat, sa salubrité exceptionnelle, la fertilité de son sol, la richesse de ses mines, doit être une colonie de peuplement. En faire une colonie d'exploitation au profit de quelques compagnies serait une faute. On ne colonise pas tout un pays avec l'élément pénal ; il faut, à côté, un élément libre, honnête,

régénérateur. Cet élément n'est pas assez puissant en Nouvelle-Calédonie, et s'il n'est pas promptement renforcé, il sera bientôt submergé par le flot toujours montant de la relégation et de la libération.

Le vote de ce tarif a été particulièrement sensible aux compagnies minières de la colonie, qui se plaignent — non sans raison — du travail fourni par la main-d'œuvre pénale, et comme M. Pardon est dans les meilleurs termes avec les compagnies, il a demandé l'annulation de la délibération du conseil général.

Ce corps élu n'a cependant pas excédé ses pouvoirs. Il n'a pas créé une taxe. Usant de son droit, il n'a fait que modifier le tarif d'une taxe qui existait et en vertu de laquelle, depuis 1874, des droits d'enregistrement et de protection, bulletin d'immatriculation, etc., sont perçus à l'engagement de tout travailleur de race asiatique.

Les mines

Une autre question, celle des mines, dont le conseil général s'est occupé, passionne la Nouvelle-Calédonie.

Aux termes des articles 98 et 99 de la loi du 9 avril 1883 sur les mines, toute concession doit payer au port d'exportation un droit de 3 % de la valeur des produits extraits. Mais, en 1885, les intéressés, étant parvenus à se constituer une majorité au conseil général, firent prendre un décret par lequel des mines qui exportent quarante mille tonnes de minerai par an sont considérées comme étant en chômage et déchargées de tout droit.

Le pays ne supporte pas sans murmurer une injustice aussi criante, et on ne se gêne guère pour dire que si les mines, qui devraient être la principale source de revenus de la colonie, ne paient pas un sou, il y a quelque chose de suspect dans toute cette affaire.

Naturellement, l'administration de la Nouvelle-Calédonie a son projet et le conseil général en a un autre. En présence de cette divergence d'opinions, le sous-secrétaire d'État ne peut se prononcer à la légère ; il a donc décidé le maintien du décret de 1885 jusqu'à plus ample informé et demandé de nouveaux renseignements.

Mais, au dire des gens compétents, il est impossible qu'ils puissent être fournis d'une façon exacte, le personnel technique dont la colonie dispose étant insuffisant pour les établir et les bases sur lesquelles des renseignements de cette nature doivent s'appuyer manquant absolument.

De sorte que le chômage se perpétue pour le plus grand intérêt des quelques privilégiés qui exploitent nos richesses minières, tout en ne supportant qu'une partie infime des charges publiques, hors de proportion avec les avantages qui leur sont faits.

.....

Les Annamites en Nouvelle-Calédonie (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 mars 1891)

La société du Nickel, 13, rue de La-Fayette, se voyant débordée par les commandes, et dans l'impossibilité d'exploiter le minerai nécessaire à cause de la pénurie de main-d'œuvre en Nouvelle-Calédonie, vient de faire transporter 800 Annamites à Nouméa. Ces ouvriers sont renommés pour leurs qualités de résistance comme terrassiers.

Nous dirons si cet essai réussira.

La Cie du Nickel fera bien aussi d'essayer des Marocains et de certains Kabyles : nous avons pu les voir à l'œuvre, et la Cie de Mokta en est enchantée.

F[rancis] L[aur].

[Main-d'œuvre pénale annamite (suite)]
(*Le Journal des débats*, 5 avril 1891)

L'agence Havas nous communique la note suivante :

Un journal du soir, reprenant la version d'un journal du matin, demande s'il est vrai que le sous-secrétaire d'État des colonies ait livré à la Compagnie du nickel des esclaves indo-chinois qui auraient été violemment arrachés au sol natal, sans jugement aucun et transportés en Nouvelle-Calédonie.

La vérité est que les Indo-Chinois transportés en Nouvelle-Calédonie ont été régulièrement condamnés par les tribunaux du pays. Ils étaient placés dans le pénitencier de Poulo-Condore (Cochinchine), lorsqu'on les a envoyés en Nouvelle-Calédonie où ils ont été mis, non pas à la disposition des mines de nickel, mais à la disposition des agriculteurs de la colonie qui les entretiennent et leur assurent un salaire ; à l'expiration de leur peine, ils retourneront en Indo-Chine.

Le même journal demande s'il est vrai que l'administration des colonies ait acheté de M. Cardozo un domaine en Nouvelle-Calédonie. Le fait est exact. En 1887, le sous-secrétaire d'État, dans le but de faire de la colonisation libre en Nouvelle-Calédonie, a fait l'acquisition d'un terrain de 7.000 hectares, appartenant à M. Cardozo. Il a ensuite employé les condamnés de la transportation à la mise en valeur de ce terrain sur lequel sont installées, à l'heure actuelle, des familles d'agriculteurs venues de France.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Journal des débats*, 7 avril 1891)

Nouméa, le 20 février.

On continue à constater ici un accroissement constant de l'activité minière. L'extraction du nickel, notamment, prend chaque jour des proportions plus considérables. De nouvelles mines, qui passent pour très abondantes, vont être ouvertes sur la côte occidentale de l'île, dans les massifs montagneux qui s'étendent de Mouéo à Koué.

D'autre part, sur la côte Est, à Thio, où se trouve la principale exploitation de la Compagnie le « Nickel », la production est en progression continue. Comme résultat matériel, il est intéressant de constater que l'exportation du nickel a atteint en 1890 le chiffre déjà énorme de 40.000 tonnes au moins. Cette exportation atteindra peut-être 100.000 tonnes cette année.

L'exploitation des autres minerais ne donne pas, naturellement, des résultats aussi brillants et est surtout très irrégulière. [...] La vérité, je crois, est que, la main-d'œuvre étant très insuffisante, les entreprises qui ne réalisent que des bénéfices restreints ne peuvent faire aux travailleurs les avantages que leur offre une industrie en pleine prospérité comme celle du nickel. [...] La main-d'œuvre pénale est loin, en effet, de pouvoir suffire aux besoins des diverses exploitations, bien que les mesures les meilleures soient prises pour en assurer le bon fonctionnement. Les campements des condamnés sont maintenant bien installés et l'hygiène y est excellente.

C'est d'ailleurs au service des compagnies minières que les condamnés fournissent le plus de travail, et il y a tout avantage à ce qu'il en soit ainsi toutes les fois que leur concours peut être donné à l'industrie privée sans porter préjudice aux travaux d'utilité publique, puisque ce travail enrichit le pays et contribue à dégrever le budget d'une partie de ses charges grâce aux redevances payées par les compagnies. [...]

L'assemblée de la
Société de dépôts et comptes courants [Donon]
(*Paris-Capital*, 8 avril 1891)

[...] Le conseil d'administration nouveau aurait à sa tête, comme président, soit M. Denormandie (président du Comptoir d'escompte, du Nickel, etc., etc.), soit M. Devès [...], soit encore M. Mercet [...].

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Journal des débats*, 18 août 1891)

La Nouvelle-Calédonie est en ce moment en plein progrès, progrès qui est dû en totalité à l'industrie minière et en particulier aux mines de nickel.

L'exploitation de ce minerai a pris et prend encore chaque jour un développement remarquable. Alors que, il y a quelques mois à peine, Thio et Konaoua étaient les deux seules localités où des exploitations sérieuses fussent couvertes, on en trouve aujourd'hui presque partout et notamment à la Dumbéa, à Tomo, à Ponembout, à Koné, à Canala, à Makéty on se prépare à commencer les travaux à Païta.

Chaque jour, il y a à signaler d'importantes transactions résultant de la prospérité des mines de nickel. En voici deux exemples :

Un groupe de mines a été vendu par divers à la Société générale [SG] pour une somme de 250.000 francs; une opération du même genre et dont le prix s'est élevé à 300.0000 fr. vient d'être conclue.

On compte exporter en 1891 60.000 tonnes de minerai de nickel.

Table géographique des départements et colonies, 1892

LE NICKEL
Société anonyme. — Capital : 12.720.000 francs
SIÈGE SOCIAL : À PARIS, 13, RUE LAFAYETTE
SUCCURSALES
À ISERLOHN (WESTPHALIE), ANCIENNE MAISON FLEITMANN ET WITTE
À NOUMÉA (NOUVELLE-CALÉDONIE),
AGENCES
À LONDRES, À BIRMINGHAM, À GLASGOW, À NEW-YORK ET EN AUSTRALIE
MINES EN NOUVELLE-CALÉDONIE
USINES
AU HAVRE (FRANCE),
À ISERLOHN (WESTPHALIE) ANCIENNE MAISON FLEITMANN ET WITTE
À BIRMINGHAM, À GLASGOW
ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

DEUX MÉDAILLES D'OR, Exposition universelle, Paris 1878.
DIPLOME D'HONNEUR, Exposition industrielle, Marseille, 1879.
DIPLOME D'HONNEUR Exposition Scientifique et Industrielle, Paris 1879.
DIPLOME D'HONNEUR COLLECTIF, Exposition Scientifique et Industrielle, Paris, 1879.
HORS CONCOURS, Exposition de l'Union Centrale (Beaux-arts, Industrie), Paris, 1880.
PREMIER PRIX, Exposition Universelle, Melbourne, 1881-81
MÉDAILLE D'OR, Exposition internationale d'Amsterdam, 1883.

DIPLÔME D'HONNEUR Exposition internationale d'Anvers, 1885.
GRAND PRIX, Exposition universelle, Paris, 1889.

MINÉRAIS, FONTES, MATTES, OXYDES, SULFATES DE NICKEL
NICKEL PUR AFFINÉ EN GRAINS, CUBES, RONDELLES, ANODES
MINÉRAIS, MATTES ET OXYDES DE COBALT

NOTE SUR LES EMPLOIS DU NICKEL

Le nickel, allié au fer et au cuivre, sert à la fabrication des alliages connus sous le nom de maillechort, de bronze blanc de nickel et d'acier-nickel de ferro-nickel.

Ces alliages homogènes, blancs, inoxydables, d'un entretien facile et d'un prix de revient économique ont été employés surtout par les industries qui recherchent la blancheur et l'éclat de l'argent unis à l'inoxidabilité, telles que l'orfèvrerie, la sellerie, la quincaillerie du bâtiment, etc., etc.

Ils ont été recherchés pour la monnaie de billon par la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la Serbie, les États-Unis d'Amérique, le Brésil, le Pérou et plusieurs autres États d'Amérique.

Le nickel pur est aujourd'hui adopté par la grande industrie. Il se lamine et s'étire aussi facilement que le cuivre ; il fait un excellent plaqué sur tôle de fer et d'acier. Son prix très réduit en permet un emploi général. Son inoxydabilité et sa résistance à l'action des graisses, des acides, des sulfures et de l'eau de mer lui donnent un avantage considérable sur les autres métaux. Le nickel pur convient particulièrement aux articles de ménage, aux appareils d'hydrothérapie, aux rouleaux d'impression, aux plateaux de stéarinerie, au doublage des navires, à la couverture des maisons, etc., etc.

LA MAIN-D'ŒUVRE AUX COLONIES
(*La Politique coloniale*, 3 février 1892)

On nous écrit de Yokohama que la compagnie « Le Nickel », de la Nouvelle-Calédonie, a obtenu l'autorisation d'embarquer un convoi d'ouvriers japonais.

Le contrat a été signé le 15 décembre dernier et ces travailleurs sont actuellement en route pour Nouméa. C'est là une tentative des plus intéressantes. Les travailleurs japonais, moins vigoureux que les Chinois, sont intelligents, sobres et disciplinés.

.....

Société du Nickel
(*Le Journal des finances*, 11 février 1892)

Le rapport présenté par le conseil d'administration de la Société le Nickel, à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 30 janvier, fait ressortir la situation de l'entreprise sous un aspect assez favorable.

Les difficultés du début, notamment celles que rencontrait la société pour se procurer la main-d'œuvre en quantité suffisante, et s'assurer les moyens de transport nécessaires à l'expédition de ses produits en Europe, sont aujourd'hui surmontées. La société a obtenu l'autorisation de faire venir des ouvriers japonais ; un convoi de 600 ouvriers est dès maintenant en Nouvelle-Calédonie, campé sur les concessions.

Pour ses transports, la Société a conclu des contrats avec une grande compagnie de navigation qui, faisant le service de l'Océanie, lui prendra au retour son minerai comme lest, par conséquent dans des conditions de bon marché exceptionnel.

Le dernier exercice a donné des résultats satisfaisants. Le conseil espère que ces résultats seront beaucoup dépassés dès l'exercice courant.

L'insuffisance de la main-d'œuvre et des moyens de transport a en effet nui jusqu'à ces derniers temps à l'extension des affaires sociales ; la société s'est toujours vue dans l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes qu'elle a reçues. Elle va pouvoir maintenant y faire face grâce aux mesures que nous avons déjà indiquées, grâce également à des traités passés avec une société purement minière dont le « Nickel » est du reste gros actionnaire, la Société d'exploitation de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie. Cette société fournira au Nickel un appoint de minerai pour alimenter ses usines métallurgiques.

Enfin la société vient de créer une usine au Havre. Jusqu'ici elle n'en avait en Europe qu'en Écosse. La nouvelle usine, établie en France, est déjà munie d'un stock très important de minerai : elle va entrer en fonctionnement dès le mois prochain.

Des recherches sont toujours faites pour la fabrication de l'acier-nickel ; elles n'ont pas encore abouti, mais en dehors de cette découverte qui serait un coup de fortune pour la Société, les besoins actuels de l'industrie lui assurent des débouchés considérables.

Les produits de l'exercice 1890-91 se sont élevés à 2.183.280 fr. 40 y compris 51.670 fr. 33 reportés de l'année précédente.

Les dépenses ont été de 1.059.702 fr. 50, somme dans laquelle entrent différents amortissements pour 602.814 fr. 16. Les bénéfices nets sont ainsi de 1.123.577 francs 90.

Sur la proposition du conseil, le dividende de l'exercice a été fixé à 40 fr. par action payable en une fois le 6 février courant.

Société du Nickel
(*Le Journal des finances*, 18 février 1892)

Les actionnaires de cette société ont tenu le 30 janvier dernier leur assemblée générale annuelle. Il résulte du rapport du conseil d'administration que les bénéfices bruts de l'exercice 1890-91 se sont élevés à 2,183,280 fr. 16 ; en retranchant les frais généraux, l'intérêt des obligations et des amortissements pour 601.814 fr., soit au total 1.059.702 fr., on a eu encore comme bénéfice net 1.123.577. fr.

Avec les 601.814 fr. ci-dessus, les amortissements opérés par la société se sont trouvés portés, au 31 décembre 1891, à la somme de 1.813.685 fr.; les immobilisations atteignent le chiffre de 12.401.742 fr. Le compte brevets se trouve complètement amorti et ne figurera plus au prochain bilan.

Sur les bénéfices nets relevés plus haut, l'assemblée, conformément aux propositions du conseil d'administration, a prélevé la somme nécessaire pour distribuer, à partir du 6 février, un dividende de 40 fr. par action, supérieur de 10 fr. au dividende de l'exercice 1889-90 ; le reste a été reporté à nouveau.

Le Nickel
(*Paris-Capital*, 28 décembre 1892)

Les actionnaires de la Société « Le Nickel » se sont réunis en assemblée extraordinaire le 19 courant.

Cette réunion, toute statutaire, n'avait pour but que de pourvoir à la réélection ou au remplacement des membres du conseil dont le mandat avait pris fin. Les quatre administrateurs dont les pouvoirs expiraient ont été réélus.

Un actionnaire ayant demandé des renseignements sur la découverte des mines du Canada et sur les conséquences qui pourraient en résulter pour la Société, le président a expliqué que les minerais du Canada étaient moins riches que ceux de la Nouvelle-Calédonie. Quant aux gisements de l'Oregon, on n'a pas pu jusqu'ici on apprécier sérieusement la nature et la valeur parce qu'ils ne sont pas encore exploités.

Rappelons que l'assemblée annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice en cours doit avoir lieu, comme d'usage, au mois de mars de l'an prochain.

AVIS ET COMMUNICATIONS
(*Le Temps*, 19 janvier 1893)

La « Canadiian Copper C° » de Cleveland, Ohio, qui est aujourd'hui le plus important producteur de nickel de l'Amérique du Nord, informe le public industriel que, contrairement aux bruits malveillants qui ont couru à Paris, ses Mines et Usines de Nickel sont en pleine activité et n'ont pas été arrêtées par autorité de justice ; enfin, qu'elle n'est pas en faillite.

Société du Nickel
(*La République française*, 19 avril 1893)

Les actionnaires de la Société Le Nickel se sont réunis le 17 avril en assemblée générale ordinaire.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires, ils ont adopté à l'unanimité le bilan et les comptes arrêtés au 30 juin 1892 qui font ressortir pour cet exercice un bénéfice net de 1.135.447 fr. tout en permettant de doter le chapitre des amortissements de 662.743 fr.

Ils ont, en outre, approuvé la répartition d'un dividende de 40 fr. par action. Un acompte de 20 francs ayant été payé au 30 janvier dernier, le solde de 20 fr. sera remis en distribution en juillet prochain.

Enfin MM. Josat et Lutscher ⁵ ont été nommés commissaires pour l'exercice en cours en remplacement de MM. Acloque, décédé, et Gallay, démissionnaire.

Le chiffre dérisoire des émissions de l'année
(*Paris-Capital*, 10 janvier 1894)

14.500 oblig. Le Nickel pour 7.250.000 fr.

⁵ François Lutscher (Paris, 1858-Paris, 1931) : fils du banquier André Lüttscher (de Hentsh, Lüttscher et Cie) qui côtoyait Denormandie au conseil de la Nationale-Vie, il fut commissaire aux comptes de plusieurs affaires, dont la Léfini (AEF) et le Comtoir colonial français, administrateur délégué de la Banque générale française (1905) et d'Afrique et Congo (1907). Voir encadré :

Légion d'honneur
Exposition de Chicago
(*Le Journal des débats*, 3 avril 1894)

Sur la proposition du ministre du commerce, sont promus ou nommés :

Au grade de chevalier
[André] Marchand, directeur [depuis 1889] de la Société Le Nickel.

Nouvelle-Calédonie
(*Le Temps*, 3 juillet 1894)

Les nouvelles de la Nouvelle-Calédonie ne sont pas des meilleures. La Société du nickel ne travaille plus, les marchés européens étant encombrés de ce métal. [...]

LE NICKEL
Société anonyme, capital : 12.720.000 fr., siège social : Paris
Assemblée générale du 28 avril 1894
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juillet 1894)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Si le Congrès vote le projet de loi d'après lequel le nickel doit être admis en franchise, nous avons de sérieux motifs de croire que cette situation s'améliora, car nous savons, par nos anciens clients eux-mêmes, qu'ils préfèrent notre nickel à celui de l'Amérique, et qu'ils nous le prendront, même à un prix plus élevé.

Le nickel américain ne vient pas en Europe à l'état d'affiné, mais, à l'état d'oxyde ou de matte, l'affinage aux États-Unis laissant encore beaucoup à désirer. Ces mattes et ces oxydes ont été offerts à des prix tellement bas que quelques affineurs d'Europe en ont acheté et en ont entrepris le traitement.

Le journal *Le Havre* nous a appris que les actionnaires de la société qui s'était formée dans cette ville pour affiner les produits américains, ont été réunis en assemblée générale extraordinaire, le 23 décembre dernier, pour prononcer la dissolution de cette société. D'autre part, nous voyons dans le bilan d'une société étrangère, qui exploite une mine au Canada et en affine les minerais, qu'elle a perdu, du 1^{er} août 1892 au 31 juillet 1893, 420.000 francs.

Les autres sociétés qui exploitent les mines de l'Amérique et celles qui en affinent le nickel ne publient pas leurs bilans. Il ne nous est donc pas possible de connaître leur situation, ni de formuler des appréciations sur leur avenir.

Qu'il nous soit du moins permis de vous faire remarquer que votre société, pendant son dernier exercice, a réalisé un profit de 1.513.000 francs.

Depuis le commencement de l'année 1893, les affaires, dans le monde entier, ont été peu actives. L'élévation des changes, causée par l'avalissement du prix de l'argent a jeté le trouble partout.

En dehors des États-Unis, le Mexique, le Brésil, la République argentine, l'Inde, la Chine, le Japon et l'Australie ont subi une crise financière dont malheureusement il est difficile de prévoir la fin. Depuis que le taux exagéré des changes a rendu si difficile et si onéreux, pour ces pays, l'envoi des fonds qui doivent payer leurs commandes, ils ont diminué leurs achats en Europe, et, par suite, toutes les industries ont ralenti leur production ; quelques-unes même ont dû cesser complètement le travail. Il en est

résulté une grande baisse sur tous les métaux : sur le cuivre, sur le plomb, sur le zinc, etc.

Pour le nickel, la progression qui s'était produite dans les demandes, pendant les années précédentes, s'est arrêtée ; et les quantités vendues pour les emplois habituels ont diminué. Fort heureusement, la métallurgie a comblé ce déficit, et le poids total du nickel livré par votre société, pendant l'exercice 1892-1893, a été supérieur à celui de l'exercice précédent. Mais l'exercice 1893-1894 sera moins favorisé, la diminution ayant continué dans les emplois anciens, et l'augmentation dans les emplois nouveaux n'ayant pas pris encore assez d'importance pour rétablir l'équilibre. L'arrivée sur le marché des produits américains, au moment où les affaires étaient peu actives, a contribué à affaiblir les cours.

Nous vous avons dit, l'année dernière, que les qualités spéciales données à l'acier par le nickel sont reconnues et admises par la métallurgie ; que, si la période des essais n'était pas terminée, elle était du moins près de l'être, et qu'il était permis de croire que l'emploi du nickel dans l'acier s'ajouterait peu à peu aux emplois du nickel actuellement en usage.

(suite)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 5 août 1894)

Nous ne pouvons que continuer ces appréciations. Les nouveaux essais de tir auxquels il a été procédé depuis l'année dernière sur des plaques d'acier sans nickel et des plaques d'acier avec nickel ont, en effet, démontré d'une façon encore plus certaine la supériorité de ces dernières.

Des commandes de plaques de blindage en acier-nickel ont déjà été données par différents gouvernements, et d'autres commandes plus imposantes sont actuellement en préparation.

Quant à nous, nous ne devons pas perdre de vue que, pour permettre au nickel de se répandre dans la métallurgie, il est nécessaire que les prix actuels soient diminués, c'est à cela que tend votre société. Depuis sa formation, elle a toujours pensé que son intérêt est de vendre beaucoup avec un bénéfice restreint, plutôt que de vendre peu avec un gros bénéfice. L'importance de ses mines et de ses usines, l'organisation de ses services, lui permettent de fournir de très grandes quantités. Elle a donc tout avantage à élargir le champ de la consommation ; en le faisant, elle favorise les intérêts du pays, et c'est aussi le plus sûr moyen de diminuer ses frais généraux et ses prix de revient.

Au moment de la formation de la société, en 1880, le prix au kilogramme du nickel était de 9 francs ; et la vente ne dépassait pas quelques centaines de tonnes. Peu à peu, les prix ont descendu à 8 francs, à 6 francs, à 5 francs, et les quantités, vendues, ainsi que les bénéfices, ont augmenté dans une très large proportion.

Jusqu'à présent, le nickel n'a été employé qu'à des usages restreints, principalement à des alliages avec le cuivre, métal dont le prix est élevé, si on le compare à celui de l'acier.

Pour la métallurgie, il faudra compter autrement ; ses applications sont sans limite, mais on doit tenir pour certain que les quantités de nickel qui pourront être absorbées par elle seront proportionnées au bas prix qu'elle obtiendra pour ce métal. Le producteur de nickel doit donc se préparer, non seulement à abaisser ses prix de production, mais aussi à se contenter d'un bénéfice moins élevé sur chaque kilogramme.

Aussi, notre principale préoccupation est-elle la recherche de toutes les économies qui peuvent être apportées sur les mines et dans les usines. Vous pouvez être assurés que ces importantes questions sont l'objet de toute notre attention.

Le bilan qui est soumis à votre approbation fait ressortir, après la mise en réserve d'une somme de 401.496 fr. 10 c. destinée aux amortissements, un bénéfice net de 1.111.846 fr. 22 c., somme plus que suffisante pour représenter un dividende de 40 francs par action, égal à celui des deux exercices précédents.

Le conseil, en vous proposant de déclarer définitivement acquis ce dividende de 40 francs, vous demande cependant de n'en pas décider le paiement intégral.

Par le fait des circonstances diverses qui viennent de vous être indiquées, et notamment par suite de la baisse des prix qui s'est manifestée depuis le commencement de cette année, le résultat de l'exercice en cours sera certainement inférieur à celui qui a pris fin le 30 juin 1893. Et, bien qu'il ne soit pas possible aujourd'hui de dire comment il se soldera, on doit le considérer comme un exercice de transition, qui aura à supporter les effets du mauvais état des affaires, sans profiter de l'augmentation de la consommation que l'on peut raisonnablement espérer des applications nouvelles.

Dans ces conditions, votre conseil croit prudent de reporter une partie du dividende du dernier exercice au compte de Profits et pertes de l'exercice actuel.

Une somme de 20 francs par action vous ayant été payée comme acompte, au mois de janvier dernier, le conseil vous propose de décider la distribution, en juillet, de 10 francs par action et de reporter au compte de Profits et pertes de l'année courante une somme de 273 654 fr. 27 c.

Si vous acceptez cette proposition et si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentes, le conseil vous demande d'effectuer la répartition de la somme de 1.111 846 fr. 22 c., solde du compte de Profits et pertes, au 30 mai 1893, de la façon suivante :

1° Il sera porté à la réserve statutaire 5 % sur 1.071.313 fr. 84 c., bénéfice net de l'exercice, déduction faite du report de l'exercice dernier, soit fr. 53 505 69

2° 2 % sur le bénéfice de l'exercice, soit 21.426 26

seront attribués au conseil, en conformité du paragraphe 3 de l'article 37 des statuts.

3° Le dividende sera fixé à 30 francs par action, soit sur 25.440 actions 783.200 00

4° Enfin le solde des bénéfices, soit 273.654 27

sera reporté à l'exercice 1892-93.

Total égal au bénéfice 1892-1893 1.111.846 22

Le dividende de 30 francs représente :

Pour les titres nominatifs, la somme de 28 fr. 80 c. net.

Pour les titres au porteur, celle de 27 fr. 134 net.

Conformément à la décision qui a été prise dans l'assemblée générale du 30 janvier 1893, un acompte sur le dividende a été payé en janvier dernier, et le solde sera mis à votre disposition, dans le courant du mois de juillet prochain, à une date qui sera fixée ultérieurement ; à raison de :

9 fr. 60 c. pour les titres nominatifs ;

8 fr. 767 pour les titres au porteur,

Le paiement en aura lieu aux caisses du Comptoir national d'escompte de Paris, de la Société générale de crédit industriel et commercial et de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, ainsi que dans les agences et succursales de ces trois établissements.

Nous avons le regret de vous annoncer que MM. Jacks et King ont donné leur démission d'administrateurs. Habitant l'Écosse, ils n'assistaient que très rarement aux séances du conseil, par suite de leur éloignement de Paris et ne pouvaient avoir une connaissance suffisante des affaires sociales.

Les raisons qui avaient fait choisir autrefois des administrateurs écossais n'existent plus aujourd'hui ; le conseil a ajourné le remplacement de M. King et a pourvu à celui de M. Jacks par la nomination de M. Cornelis de Witt⁶, dont il vous demande la confirmation, M. Cornelis de Witt est déjà administrateur d'une société importante et nous ne doutons pas qu'il ne nous apporte un très utile concours.

Enfin, messieurs, vous aurez à procéder à la nomination de vos commissaires pour l'exercice 1893-1894.

Nous croyons devoir vous rappeler que MM. Josat et Lutscher, commissaires pour le dernier exercice, sont rééligibles.

BULLETIN FINANCIER
par Cassandra
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 août 1894)

Le Nickel est lourd à 350, la concurrence des mines canadiennes étant plus sérieuse qu'on ne l'avait pensé tout d'abord. On a détaché un coupon de 10 fr. depuis le 30 juillet.

Nouvelle-Calédonie
(*Le Temps*, 30 septembre 1894)

Notre correspondant nous télégraphie de Marseille, 29 septembre :

Les nouvelles de la Nouvelle-Calédonie ne sont pas très bonnes sous le rapport commercial. La cessation du travail dans les mines de nickel et la fermeture de l'usine qui fabriquait des conserves de viande, ont des conséquences fâcheuses pour la colonie, où la déportation fournissait un grand appoint comme main-d'œuvre dans les exploitations minières.

LE NICKEL
(*Paris-Capital*, 12 décembre 1894)

Le Nickel reprend faveur. On aurait trouvé le moyen de réussir l'alliage du fer et du nickel.

Mais on n'en est encore qu'aux expériences de laboratoire.

On suppose déjà les services que le nouveau métal serait susceptible de rendre pour les blindages de navires, les rails de tramways et de chemins de fer, etc. Mais il faut que l'union du fer et du nickel soit définitivement établie, sans rupture possible.

Les actions de la Société du Nickel viennent donc de monter très sensiblement. Sans doute, la société est susceptible de recueillir quelques bénéfices supplémentaires, en raison de cet alliage nouveau, mais la situation financière n'en reste pas moins lourde et la concurrence américaine ne désarme pas. Au contraire.

À la vérité, le gouvernement des États-Unis se propose de construire un haut fourneau destiné à fondre le nickel. Un crédit de 300.000 dollars pouvant être porté à 1

⁶ Cornélis de Witt (1852-1923) : fils de Cornélis de Witt (1828-1889) et de Pauline Guizot. Administrateur des Chemins de fer algériens (1899), de la Société française d'études industrielles (1904), censeur de la Société générale (1906), vice-président, puis (1922) président de la Compagnie marocaine. Un Cornélis de Witt (le père ou le fils ?) figurait en 1881 parmi les premiers actionnaires de Peñarroya.

million de dollars a été ouvert à cet effet, et on assure que le gouvernement du Canada frappera d'un droit de sortie le nickel du pays.

Par surcroît, les États-Unis ont même envoyé en Allemagne un expert métallurgiste pour étudier les diverses méthodes de production du nickel.

Or il résulte de ces études que le procédé actuel est défectueux et fait perdre au métal plusieurs de ses précieuses qualités. Mais il vient d'être découvert un nouveau procédé par lequel on obtient un nickel bien supérieur à celui connu jusqu'à ce jour. C'est ce procédé qui sera mis en usage dans les hauts fourneaux que le gouvernement des États-Unis est sur le point de créer.

Mais toute l'opération se passe hors de l'influence de la Société le Nickel. Celle-ci a vu se fermer pour elle les marchés américains à la suite de la promulgation du Tarif Bill. Elle n'en doit regretter que plus amèrement les effets, maintenant que les projets du gouvernement des États-Unis vont devenir réalité.

LE NICKEL (*Paris-Capital*, 16 janvier 1895)

Les actions de la Société le Nickel sont actuellement au cours le plus bas. Est-ce le fait de la spéculation? Est-ce parce que la société sait à quoi s'en tenir sur les résultats du dernier exercice? Cette dernière cause est sans doute la vraie.

D'abord, la spéculation n'a aucune raison de faire baisser les actions Nickel; pourquoi ferait-elle baisser un si bon titre d'un rendement si assuré?

Ensuite, la société nous a paru plusieurs fois avoir mal défini les événements qui étaient de nature à éclairer les actionnaires sur l'avenir de l'entreprise. Il nous souvient d'une histoire de cyclone dont on n'a appris les résultats que plus d'un an après, alors qu'il eût été facile de les faire connaître dans une assemblée générale qui s'était tenue quinze jours après le cyclone, alors surtout que le télégraphe pouvait renseigner les bureaux de Paris.

Nous ne serions pas surpris si l'on apprenait que l'ère des dividendes est, sinon close, du moins compromise. D'ailleurs, le fameux alliage du fer et du nickel qui devait se plier aux applications industrielles les plus variées, et fournir à la Compagnie un élément d'affaires très appréciable, n'aura servi qu'à de simples expériences de laboratoire et se sera envolé dans la fumée des cornues.

LE NICKEL (*Paris-Capital*, 6 février 1895)

L'assemblée générale de la Société le Nickel, qui est convoquée pour le 18 février prochain, n'aura à statuer sur la distribution d'aucun dividende.

Le bilan au 30 juin 1894 fait cependant ressortir un excédent d'actif, sur le passif, de 700.000 fr. environ, dans lequel les bénéfices de l'exercice entrent pour un peu plus de 400.000 fr. et le solde reporté de l'exercice précédent pour 273.000 fr. De plus, le stock de minerai et de marchandises a été évalué sur des bases d'estimation inférieures à celles qui avaient été prises au 30 juin 1893. Mais le prix marchand du métal s'est encore déprécié depuis la clôture de l'exercice et, d'autre part, la diminution des ventes a eu pour conséquence un nouvel accroissement du stock en quantités. Il reste donc un amortissement assez considérable à faire sur ces approvisionnements; il est à penser que les 700.000 francs formant le solde créditeur du compte de profits et pertes n'y suffiront même pas et qu'il incombera encore de ce chef une charge assez lourde à

l'exercice courant. C'est donc pendant au moins deux ans que les actionnaires du Nickel doivent se préparer à se passer de dividende.

LE NICKEL

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 février 1895)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 février 1895)

L'assemblée annuelle des actionnaires du Nickel, Société au capital de 12.720.000 fr., a eu lieu lundi, sous la présidence de M. Denormandie, président du conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires [...]

1° Approuve les comptes de l'exercice 1893-1894 arrêtés au 30 juin 1894.

Décide que le solde du compte de profits et pertes s'élevant, après prélèvements d'une somme de 671.521 fr. 99 pour amortissements, à 30.982 fr. 09, sera reporté à nouveau au crédit de l'exercice suivant.

2° Confirme la nomination, comme administrateur de la société, de M. Édouard Maneuvrier, en remplacement de M. Robert King, démissionnaire.

3° Nomme administrateurs de la société, à compter du 22 décembre 1895 : MM. Denormandie, Ephrussi, Guyot-Sionnest ⁷, Maneuvrier, Tambour ⁸ et Thirria ⁹.

4° Décide que les pouvoirs des administrateurs dont les noms sont indiqués ci-dessus dureront jusqu'à l'assemblée générale chargée de statuer sur les comptes de l'exercice prenant fin le 30 juin 1900.

5° Nomme MM. Jules Josat et Francis Lutscher ¹⁰ commissaires pour l'exercice 1894-1895, avec faculté de se suppléer en cas d'empêchement ou de décès de l'un d'eux, et fixe la rémunération à mille francs pour chacun d'eux.

LE NICKEL

Assemblée générale du 18 février 1895

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 mars 1895)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous disions, à notre dernière assemblée générale : « L'exercice 1893-94 doit être considéré comme un exercice de transition, et il aura à supporter les effets du mauvais état des affaires ».

Les préoccupations dont ces paroles étaient l'expression n'étaient que trop fondées. En effet, les agissements de la concurrence que nous avons le regret de vous signaler ont continué sans interruption et se sont manifestés par une baisse ininterrompue de nos prix.

⁷ Étienne-Ernest Guyot-Sionnest : marié à une nièce du président Denormandie.

⁸ Ernest Tambour, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, représentant des Rothchild à la Peñarroya, au Boélo (1885) — cuivre au Mexique —, à la Société nantaise d'éclairage et de force par l'électricité (1892).

⁹ Hippolyte-Abel Thirria (? - mai 1913), ancien membre du Conseil d'État et du Conseil de préfecture de la Seine, censeur de la Société générale à partir de 1892, administrateur de la Société franco-néerlandaises d'exploitations coloniales, opérant à Java, administrateur (1904) des Chemins de fer de l'Est (son fils ayant épousé trois ans plus tôt la fille du président Gomel), commissaire des comptes de la Société française de banque et de dépôts et de la Société d'éclairage et de force par l'électricité...

¹⁰ Francis Lutscher : nous pensons qu'il s'agit d'une coquille et qu'il s'agit en réalité de François.

Par suite de la dépréciation du nickel, le total de nos bénéfices bruts industriels, commerciaux et divers, qui s'élevait fin juin 1893 à Fr. 2.225.184 72, n'a atteint fin juin 1891 que le chiffre de 1.300.638 01
soit une diminution de 854.546 08

D'autre part, nos charges sociales se sont accrues de 179.864 fr. 31 à cause du service des intérêts des obligations nouvellement émises.

Malgré cette diminution de recettes et cette augmentation de dépenses, le compte profits et pertes, toutes nos charges payées, se soldait par une différence nette bénéficiaire de 428.819 fr. 55 résultant des opérations normales courantes de l'exercice ; et, en ajoutant à cette somme les 273.654 fr. 53 que, dans une pensée de sage prévoyance, vous aviez décidé de réserver sur les bénéfices de l'exercice précédent, nous aurions pu, si les circonstances l'avaient permis, disposer d'une somme totale de 702.504 fr. 08.

Malheureusement, nous avons le devoir de vous faire connaître que, loin de s'améliorer, la situation générale du marché s'est constamment aggravée depuis la clôture du dernier exercice.

Pour tous les métaux — argent, cuivre, plomb, zinc, étain...—, la dépréciation des cours n'a fait que persister et s'accroître. Le nickel n'a pas échappé à cette baisse générale : les demandes ne paraissent pas progresser, et les offres de la concurrence se sont plutôt développées. Les producteurs anglais et américains nous ont disputé le marché avec une ardeur qui révèle plus d'acharnement que de prudence.

Nous ne pouvons, en effet, nous empêcher de remarquer que l'un de nos plus importants concurrents, dans son bilan arrêté à la date du 31 juillet 1891, a accusé une perte de 684.000 fr. Si l'on ajoute à cette perte celle déjà déclarée l'année précédente et qui était de 429.000 fr., c'est, pour deux exercices, un sacrifice de 1.113.000 fr. qu'a coûtés à ce producteur sa politique commerciale.

Les résultats obtenus par nos autres concurrents ne sont pas publiés ; nous ne les connaissons pas, mais nous serions fort étonnés qu'ils fussent beaucoup plus favorables.

D'autre part, la société qui avait installé au Havre une usine concurrente où devaient se traiter les mattes du Canada, a été obligée de cesser toute fabrication et de se mettre en liquidation.

Nous sommes parfaitement déterminés à défendre nos positions et à faire le nécessaire pour que notre clientèle ne soit pas entamée.

En attendant que les résolutions sages et vraiment industrielles, ayant enfin prévalu, amènent une certaine modération de la production, tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Amérique, et, par suite, une meilleure discipline des cours, la plus extrême prudence nous est impérieusement commandée.

C'est pourquoi, Messieurs., nous devons vous demander de ne pas distribuer le solde bénéficiaire accusé par le bilan qui vous est soumis.

Il ne nous est pas permis, pour apprécier les résolutions à prendre, de ne tenir compte que de la situation arrêtée au 30 juin 1894, et de faire abstraction de l'état des affaires depuis cette date jusqu'à ce jour. Il est nécessaire de vous rappeler que les amortissements que vous avez autorisés depuis 1888 jusqu'au 30 juin 1893, et dont le total s'est élevé à 2.878.375 fr. 01, ont porté presque exclusivement sur nos valeurs immobilières (concessions, installations et constructions aux mines, aux usines, matériel et outillage d'exploitation et de fabrication). Quant à nos valeurs mobilières (matières premières et produits fabriqués, stocks de minerais et de métal), il nous avait paru qu'elles ne réclamaient aucun amortissement spécial. Elles étaient, en effet, inventoriées à nos bilans, ainsi que nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, à leur prix de revient. Ces estimations, présentant un écart notable avec les prix de réalisation, ne pouvaient, dans la situation du marché à cette époque, donner lieu à aucun mécompte. Mais, en présence des baisses continues que nous vous signalions tout à l'heure, en

présence de l'importance exceptionnelle de ces articles de notre actif, importance qui s'est encore accrue au cours de l'exercice écoulé par suite des circonstances multiples que nous avons eu l'occasion de vous signaler dans nos précédents rapports, il importe au plus haut point de veiller à ce que l'estimation de ces valeurs reste en harmonie avec la situation présente et future du marché. En conséquence, nous avons déjà fait bénéficier ces stocks, avant bilan, d'un premier amortissement de plus de 600.000 francs ; mais l'abaissement des cours continuant toujours, et rien ne nous autorisant à en prévoir le terme, nous devons absolument nous mettre en mesure de pourvoir à de nouvelles réductions, si, comme cela paraît probable, les circonstances l'exigent, lorsque nous clôturerons les comptes de l'exercice en cours.

C'est en vue de cette éventualité que votre conseil vous propose de ne distribuer aucun dividende et de faire du disponible fin juin 1894, qui s'élève à 702.054 fr. 08, l'emploi suivant :

171.521 fr. 99 seraient appliqués de suite à divers amortissements ; 500.000 francs seraient réservés spécialement en vue de diminuer l'estimation des minerais ou marchandises finies ; 30.982 fr. 09 seraient reportés à nouveau.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation à ces mesures de prévoyance, et que vous trouverez, comme nous, qu'elles s'imposent dans la crise que nous traversons.

Par quels moyens pourrions-nous sortir de cette crise ? C'est une question sur laquelle nous devons faire connaître notre sentiment.

La situation s'améliorera-t-elle par un relèvement prochain du prix du métal ? Reverrons-nous ces prix élevés qui nous ont procuré, dans les exercices antérieurs, des résultats si encourageants ? Cette éventualité nous paraît peu probable, du moins tant que la concurrence ne sera pas disposée à désarmer de gré ou de force. Ajoutons qu'à certains égards, cette solution semble peu désirable ; en effet, des prix exagérés du nickel pourraient opposer des obstacles sérieux au développement de ses emplois métallurgiques.

Or, c'est surtout dans cette voie que nous avons intérêt à marcher. Nous devons donc envisager virilement la perspective de prix plutôt réduits et chercher désormais nos bénéfices :

1° Dans l'abaissement de nos prix et de revient de nos charges ;

2° Dans l'accroissement de nos débouchés.

En ce qui concerne nos prix et nos charges de revient, nous pouvons vous assurer que des efforts énergiques sont faits chaque jour pour diminuer les premiers et améliorer les seconds.

Déjà de notables économies ont été réalisées ; en Calédonie, des réductions considérables dans la main-d'œuvre et les frais généraux ont été opérées ; des contrats anciens arrivés à leur terme n'ont pas été renouvelés. Nos contrats d'affrètements ont pu être refondus et notablement améliorés. Enfin, nous cherchons sans relâche dans tous nos établissements à réduire nos frais, tout en assurant la bonne marche de nos services et la bonne qualité de nos produits.

En ce qui concerne nos débouchés, nous comptons toujours sur l'application en grand des nouveaux alliages à base de nickel, et principalement de l'acier-nickel.

La question semble passer de plus en plus de la théorie à la pratique : les expériences poursuivies avec persévérance, et succès par nos premiers établissements sidérurgiques paraissent avoir démontré nettement qu'en augmentant les proportions de nickel alliés à l'acier, on obtient un métal incomparable, au point de vue de l'élasticité, de la résistance et de l'inoxidabilité. Des pièces forgées, des tôles pour chaudières et coques de navires, des barres forgées, des tubes étirés, sont en voie d'exécution, et nous suivons tous ces essais avec la sollicitude qu'ils comportent. Si, en effet, comme nous l'espérons, ces usages entraînent dans l'application courante, vous comprendrez, comme

nous, qu'ils réclameraient, à eux seuls, des quantités de nickel supérieures à celles que demandent aujourd'hui toutes les autres industries réunies.

En vous annonçant l'année dernière que M. King avait donné sa démission d'administrateur, le conseil vous a informés qu'il avait ajourné son remplacement. Il y a pourvu récemment par la nomination de M. [Édouard] Maneuvrier dont il vous demande la confirmation.

M. [Édouard] Maneuvrier est sous-directeur général de la Société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montage et vice-président de la Chambre syndicale des métaux.

La grande expérience qu'il a acquise dans la direction d'une société dont les opérations ne sont pas sans une certaine analogie avec les nôtres rend son concours très utile aux intérêts de la Société.

Nous sommes tenus par nos statuts de procéder, avant le 22 décembre prochain, au renouvellement des pouvoirs d'un certain nombre d'administrateurs, qui viennent à expiration à la fin de l'année.

D'autre part, comme votre prochaine assemblée générale annuelle n'aura lieu qu'au commencement de 1896, le conseil désirant vous éviter un double déplacement dans l'espace de quelques semaines, vous propose :

1° De procéder, dès aujourd'hui, à la nomination d'administrateurs, en remplacement de ceux dont les pouvoirs expirent le 22 décembre 1895 ;

2° De décider que les administrateurs qui vont être ainsi par vous nommés auront les pouvoirs qui dureront depuis le 22 décembre 1895, jusqu'à l'assemblée générale chargée de statuer sur l'exercice prenant fin le 30 juin 1900.

Les administrateurs dont les pouvoirs expirent le 22 décembre. 1895 sont :

MM. Denormandie, Ephrussi, Guyot-Sionnest, Maneuvrier, Tambour, [Hippolyte] Thirria.

Nous vous rappelons qu'ils sont tous rééligibles.

Vous aurez ensuite à procéder à la nomination de vos commissaires pour l'exercice 1894-1895. Nous croyons devoir vous rappeler que MM. Josat et Lutscher sont rééligibles.

LE NICKEL (Paris-Capital, 3 avril 1895)

Cette société, qui a eu des débuts assez heureux, traverse actuellement une crise redoutable.

Constituée en 1880 et modifiée par ses délibérations d'actionnaires en 1882 et 1883, le Nickel est présentement au capital de 12 millions 700.000 francs ; il a été émis pour 13.500.000 francs d'obligations.

C'est une grosse dette qui pèse sur la société et à moins d'un relèvement de ses prix de vente, nous ne voyons pas comment elle pourra revenir à un état prospère. Les efforts de la concurrence joints à la baisse persistante de tous les métaux ont eu pour conséquence de paralyser la société.

Les matières premières et les produits fabriqués continuaient à être inventoriés à leur prix de revient. Maintenant, ces estimations présentant un écart sensible avec les prix de réalisation, exposent l'avenir à de sérieux mécomptes.

Le prix du kilogramme, qui atteignait 9 fr. en 1889, s'est abaissé jusqu'à 3 fr. 50 ; on voit que la différence comporte des dangers et on ne peut qu'approuver les administrateurs d'avoir opéré sur les stocks un premier amortissement de 600.000 francs.

Dans la crainte de nouvelles réductions exigées par les circonstances, il a été prélevé sur le solde bénéficiaire disponible, en sus des 171.521. francs appliqués à divers amortissements, une somme de 500.000 francs pour diminuer l'estimation des minerais et des marchandises finies.

Cette estimation est-elle suffisante ? Nous ne le croyons pas et, à noire avis, il faudra persévérer longtemps dans cette voie avant de reprendre les distributions de dividendes.

Les administrateurs se sont engagés à chercher à l'avenir les bénéfices dans l'accroissement des débouchés. Il faut les louer de ces bonnes intentions. Seulement, il est regrettable qu'ils n'aient pas cherché en temps opportun à réaliser des économies qui aujourd'hui s'imposent.

Si l'on consulte le rapport présenté à l'assemblée générale du 18 février, on voit que les résultats de l'exercice 1893-1894 ont été très inférieurs au précédent qui inaugurerait, lui-même, la période de décroissance.

D'une année à l'autre, l'ensemble des produits a diminué d'environ 900.000 francs et les charges sociales [au sens des charges *de la société*] ont été accrues, au contraire, de 180.000 francs environ, par suite du service des obligations nouvellement émises.

Heureusement que la société avait à sa disposition 273.654 francs réservés sur les bénéfices de 1892-1893.

En détaillant, les constatations ne sont pas moins alarmantes. Le passif-obligations a comme contrepartie les terrains, usines et matériel, mais le capital social n'a pas sa représentation dans l'actif réalisable de la société.

Le capital et la réserve sont uniquement représentés par des stocks sur l'éventualité desquels il est prudent de faire des évaluations réduites.

Voici ce que la société a distribué à ses actionnaires : de 1887 à 1889, elle a donné des dividendes de 25 francs. En 1890, elle a élevé ses répartitions à 30 francs, et de 1891 à 1892 elles les a élevées encore à 40 francs ; mais en 1893 commence le retour en arrière. Les dividendes s'abaissent à 30 francs et 1894 est privé de tout dividende.

LE NICKEL (*Paris-Capital*, 7 août 1895)

En 1892, les actions de cette société étaient cotées aux environs de 1.000 francs ; l'année suivante, elles tombaient à 700 ; au commencement de cette année, elles valaient encore 320 fr. ; de cascade en cascade, elles sont tombées au cours de 140 pour reprendre un peu à 180 fr.

Cette effroyable chute est due à plusieurs causes. À l'origine de cette industrie, on avait cru que le nickel allait remplacer une foule d'autres métaux et qu'il serait promptement adopté, en particulier, comme substitut de la monnaie de billon. Or, non seulement il n'a pas été employé pour ce dernier usage, mais encore on s'est aperçu que ses applications industrielles étaient fort restreintes. En outre, la découverte de nombreux et riches gisements de nickel en Russie, aux États-Unis et au Canada est venue placer au second rang les mines de la Nouvelle-Calédonie ; les procédés d'extraction et de fusion du minerai ont été partout modifiés et améliorés et l'Amérique produit aujourd'hui le nickel à bien meilleur compte que la Nouvelle-Calédonie.

D'un autre côté, la Société a laissé s'accumuler une dette énorme, tout en continuant à distribuer des dividendes exagérés, sans se préoccuper suffisamment des amortissements et des réserves. Actuellement, la dette obligations s'élève à plus de 13 millions ; il n'y a pas eu de dividende cette année et, si le marasme des affaires persiste, l'on ne saurait prévoir un relèvement. Si les actions sont tombées à 180, c'est évidemment qu'on n'attribue plus une grande valeur intrinsèque à cette Compagnie ;

cette affaire compte parmi ses intéressés des fortunes énormes, et on ramasserait vite les titres, s'il en était autrement.

Quant aux obligations, il est à craindre que les produits de l'entreprise ne puissent suffire longtemps au service des intérêts et, en cas de liquidation, le matériel et les gisements ne représenteraient que très faiblement le capital garanti.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES DE LA CHAMBRE
Le budget des colonies
(*Le Temps*, 8 octobre 1895)

La commission du budget continue aujourd'hui l'examen du budget des colonies.

.....
M. [Adolphe] Turrel propose les réductions suivantes : 200.000 francs sur le régime pénitentiaire. M. Turrel soulève la grave question du fonctionnement de ce service à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie, celle de la situation du domaine de l'État dans ces mêmes régions et des contrats passés avec la Société du nickel : il conclut à une réduction de 100.000 francs.

LE NICKEL
(*Paris-Capital*, 22 avril 1896)

Les actionnaires de la Société le Nickel se sont réunis le 14 avril en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

On sait la situation faite à la compagnie du fait de la dépréciation du métal qu'elle exploite.

Le début du rapport présenté par le conseil en contient un aperçu très net :

La situation qui vous a été exposée à la dernière assemblée générale ne s'est pas améliorée pendant la fin de l'année 1895. La société américaine, dont il vous a été souvent parlé, a poursuivi sa campagne de baisse avec encore plus de vigueur qu'auparavant ; et le prix moyen du nickel affiné, qui était de 4 fr. 25 au mois de juin 1894, c'est-à-dire à la fin de l'avant-dernier exercice, est tombé successivement à 3 fr. 25 en janvier 1895, et à 3 fr. au mois de juin suivant, époque de la clôture du dernier exercice. A partir de cette date, la baisse s'est encore plus fortement accentuée et des ventes ont été faites à 2 fr. 80, puis à 2 fr. 60, enfin à 2 fr. 40 à la fin de 1895. Si l'on se rappelle qu'au mois de janvier 1893, le cours moyen de l'affiné était de 5 fr. 20, on constate que la chute a été de plus de 50 % en trois années.

Le résultat de cette situation, résultat inévitable, se traduit au bilan par une perte de 943.000 francs et par l'avalissement de la valeur des minerais et marchandises qui y sont portés. Car les évaluations faites sur le prix de revient, évaluations parfaitement exactes alors que le nickel affiné valait 5 fr. 20, comme en 1893, ou même 1 fr. 25 comme en juin 1894, se trouvent maintenant trop élevées. Il convenait donc de les ramener à une estimation conforme à la réalité présente. Nécessité par conséquent de diminuer l'actif en lui faisant subir une réduction que la sage prudence du conseil n'estime pas à moins de 6.734.472 fr. 74.

C'est ce qu'ont bien compris les actionnaires et après avoir entendu la lecture des rapports, ils ont tout d'abord voté la résolution suivante :

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 1894-1895 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration et fixe la réduction à faire subir à certains chapitres de l'actif.

[Réduction de moitié du capital]

Réunie ensuite à titre extraordinaire, l'assemblée a voté la résolution que voici :
L'assemblée décide la réduction de moitié du capital social, par la réduction de la valeur nominale de chaque action à 250 fr. au moyen d'un simple estampillage, apposé sur ses titres.

LE NICKEL
(La Cote de la Bourse et de la banque, 3 mars 1897)

Les actionnaires du Nickel sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 15 mars, afin d'approuver les comptes de l'exercice 1895-1896 clos le 30 juin 1896.

Avant d'examiner les résultats de l'exercice dont il sera rendu compte à cette assemblée, il ne sera pas inutile, pour la compréhension des chiffres et l'appréciation de la situation, de rappeler la modification qui a été votée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 1896 : le capital social a été ramené de 12.720.000 fr. à 6.360.000 fr. Du même coup, on a fait disparaître la réserve statutaire s'élevant à la modique somme de 374.462 fr. 74. La réduction du capital social et la disparition de la réserve a donc allégé le passif du bilan d'une somme de 6.734.462 fr. 74. Cette double opération a permis de diminuer parallèlement les différents chapitres de l'actif d'une somme équivalente.

Les stocks s'élevant à 1.245.763 55 ont été réduits de	5.493.692 49
Il a été employé en amortissements sur les terrains immeubles et usines en Nouvelle-Calédonie et sur les usines en Europe une somme de	298.563 15
Enfin, on a pu faire disparaître la trace des pertes figurant au dernier bilan dont le maintien était si préjudiciable au crédit de la société et à l'intérêt des promoteurs dont les portefeuilles sont encombrés d'obligations à placer	943.207 10
	<u>6.734.462 74</u>

*
* *

Voici le bilan qui sera soumis à l'approbation des actionnaires. Nous plaçons en regard les chiffres du bilan au 30 juin 1895.

	1896	1895
ACTIF		
En Nouvelle-Calédonie :		
Mines	7.097.234 61	7.096.069 41
Terrains, immeubles et usines	1.374.251 98	1.386.419 44
Travaux d'exploitation	796.648 10	766.011 01
Matériel d'exploitation	388.610 49	387.862 60
Armements	69.525 00	95.000 00

En Europe :		
Usines	2.401.603 52	2.400.000 00
Matériel d'exploitation	96.869 76	90.131 38
Mobiliers	73.706 63	82.681 86
Brevets	200 00	200 00
Valeurs mobilières	130.652 35	130.652 35
Minerais	4.334.550 67	4.588.325 55
Matières en cours de fabrication	2.026.302 87	1.754.068 52
Marchandises finies	769.362 72	519.676 99
Approvisionnements :		
En Nouvelle-Calédonie	296 129 01	388.750 92
En Europe	165.845 31	162.244 07
Banquiers	584.083 16	281.685 19
Caisses	33 046 89	44.260 88
Portefeuilles	372.914 46	19.008 91
Débiteurs divers	1.315.887 82	2.163.242 29
Avances d'impôts	54.641 83	40.214 17
Prime de remboursement (Obligations 13 ^e série)	685.125 00	730.075 00
Comptes d'ordre	429.347 76	522.531 58
Actionnaires	—	672.097 94
Totaux	<u>23.496.539 94</u>	<u>24.401.210 06</u>
PASSIF		
Capital-actions	6.360.000 00	6.360.000 00
Obligations	12.750.000 00	13.150.000 00
Banquiers	2.152.283 20	2.869.723 84
Obligations remboursables	37.000 00	21.500 00
Coupons d'obligations	98.227 39	104.898 08
Dividendes arriérés	9.570 17	11.678 57
Effets à payer	328.106 19	365.751 10
Créanciers divers	1.413.086 05	1.344.086 85
Comptes d'ordre	69.154 68	38.133 09
Amortissements 1894-1895	—	135.438 53
Amortissements 1895-96	210.947 22	—
Réserve pour amortissements 1895 96	68.165 04	—

Totaux	23.496.539 94	24.401.210 06
--------	---------------	---------------

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	1895-1896	1894-1895
Frais généraux et d'administration	136.261 52	161.023 91
Impôts sociaux et Timbre	32.781 63	35.366 18
Intérêts aux obligataires	647.200 00	666.700 00
Intérêts divers	174.071 87	156.199 72
Amortissements	210.947 22	135.438 53
Réserve pour amortissements	68 165 04	—
Totaux	1.209.427 28	1.154.728 34
Profits commerciaux et industriels	1.196.847 59	45.117 48
Intérêts divers	72.579 69	135.421 67
Solde débiteur	—	943.207 10
Report de l'exercice 1893-1894	—	30.982 09
Totaux	1.269.427 28	1.154.728 34

Le rapport de MM. Lutscher et Josat, commissaires des comptes, n'apprendra rien aux actionnaires. Les commissaires se bornent, comme il est de leur devoir d'ailleurs, à examiner la comptabilité article par article, à établir quelques comparaisons avec les chiffres du bilan au 30 juin 1895 et à demander l'approbation des comptes qui ont été mis à leur disposition plus de quarante jours avant l'assemblée, laissant au conseil d'administration le soin de renseigner les détenteurs de titres sur la marche de leur affaire et les perspectives d'avenir.

Le seul renseignement à extraire a trait au stock de minerai qui a passé de 4.588.325 fr. 55 à 4 334.550 fr. 67. « Cette diminution, disent les commissaires, tient d'une part à ce que les quantités en stock sont légèrement inférieures à ce qu'elles étaient l'année dernière (la réalisation ayant commencé dans une mesure restreinte, pour s'accroître les années suivantes), et, d'autre part, à ce que le stock nouveau, c'est-à-dire celui extrait pendant l'exercice 1895-96, a été produit à un prix inférieur au prix d'estimation de l'ancien stock. »

Tout le reste du rapport a trait à des détails de comptabilité. L'on fait notamment remarquer avec satisfaction que le compte Actionnaires, qui figurait au bilan de l'an dernier pour 672.097 fr. 94, a complètement disparu de l'actif. Son remboursement total a été opéré pendant le cours de l'exercice 1895-96, partie en espèces, partie en un billet, ce qui explique l'augmentation du chapitre Portefeuilles qui a passé de 19 008 fr. 91 à 372 914 fr. 46. Le billet, souscrit par l'actionnaire retardataire a été réglé depuis le commencement de l'exercice 1896-1897.

En outre, un remboursement de 800.000 ayant été fait à la société, le compte des débiteurs divers a été diminué d'autant.

Ces deux rentrées, provenant du paiement du compte actionnaires et du compte débiteurs divers, ont permis à la société de rembourser des sommes importantes, dont on peut trouver trace au passif :

Le compte des banquiers a, en effet, diminué de plus de 717.000 fr., et une nouvelle somme de plus de 550.000 a été versée depuis la clôture de l'exercice 1895-1896, mais le compte créanciers divers s'est augmenté de 1.344.086 85 à 1.413 086 05.

Avant de terminer nos remarques ayant trait à la comptabilité, il est bon de signaler les abus en matière de comptes d'ordre. Il est fort difficile de définir le compte d'ordre, mais il tombe sous le sens qu'il s'agit en principe de valeurs inventoriées à l'actif, trouvant leur contrepartie exacte et spéciale au passif, à telle enseigne que le passif est directement et exclusivement créancier de cet actif. Quand il n'y a pas balance et pour parler du Nickel, quand l'actif d'ordre s'élève à 429.347 fr. 76, alors que le compte d'ordre du passif ne s'élève qu'à 69.154 fr. 68, on ne peut qu'être très embarrassé pour juger de cette situation spéciale. Pour le Nickel, il y a donc un actif de 429.347 fr. 76 moins 69.154 fr. 68 = 360.193 fr. 08 dont le conseil d'administration ne veut pas rendre compte, alors que vraisemblablement, il comporte un risque adroitement ou maladroitement dissimulé sous le nom compte d'ordre.

*
* * *

À examiner les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices tels qu'ils sont présentés, celui de l'exercice 1895-1896 apparaît certes plus encourageant que celui de l'exercice 1894-1895, bien que l'on soupçonne, après un examen minutieux, que les résultats soient à peu près identiques. En 1894-1895, le bilan a fait ressortir une perte de 943 207 fr. 10, le déficit, en réalité avait été de 1.443.207 fr. 10 parce qu'une somme de 500.000 fr. restée disponible sur les bénéfices de l'avant-dernier exercice avait été déduite du compte de liquidation, conformément à la décision prise à ce sujet le 18 février 1895. En 1895-1896, les profits commerciaux et industriels figurent à l'actif du compte de profits et pertes pour 1.196.847 fr. 59 au lieu de 45.117 fr. 48. Ce n'est pas une preuve de l'amélioration de la situation, c'est la conséquence naturelle, disent les commissaires, de la diminution de la valeur des stocks. Tout cela, en effet, n'est que jeu d'écritures combiné de manière à faire illusion en vue de donner une valeur apparente aux obligations qui restent à écouler.

Mais le conseil d'administration qui, jusqu'à ce jour, a commis tant de fautes, n'a pas commis celle de distribuer un dividende. Il a préféré créer une réserve qui doit compenser les dépréciations qui ont amputé la société et de la moitié de son capital et de toute sa réserve. Vraisemblablement, pour n'encourir aucune revendication de la part des obligataires, le conseil portera dorénavant tous les bénéfices aux réserves jusqu'à ce qu'elles aient atteint au moins 6.734.462 74. Lors de la diminution du capital, l'administration a, d'ailleurs, tenu à rassurer les obligataires. « La diminution du capital, a-t-il été dit, n'enlèvera rien du gage des obligataires, elle facilitera, au contraire, la constitution de réserves qui devront compenser d'une manière équitable les dépréciations imposées par les circonstances. Les obligataires peuvent être assurés, d'ailleurs, que le conseil d'administration, justement soucieux des engagements contractés envers eux, ne manquera pas d'appliquer les disponibilités dans la plus large mesure possible, au remboursement, même anticipé des sommes qui leur sont dues. »

Le conseil agira sagement en procédant ainsi, car évidemment il pourrait encourir des responsabilités s'il distribuait en dividende des sommes provenant des premiers bénéfices, sans avoir, au préalable, constitué des réserves égales à la somme disparue au moyen d'un simple trait de plume. D'ailleurs, s'il n'y avait pas la question de responsabilité à encourir par suite de revendication éventuelle des obligataires, la société ne serait pas en mesure de distribuer le moindre dividende, bien qu'un bénéfice apparaisse en balance au compte de profits et pertes, car le bilan révéla que les disponibilités font défaut en regard d'exigibilités multiples. On peut trouver, en outre, que le prélèvement pour amortissement d'une somme de 279.112 fr. 16 est tout à fait

insuffisant pour amortir un actif dont on peut voir le détail et dont chaque chapitre réclame impérieusement un amortissement alors surtout que la société a un passif obligations nécessitant un service annuel auquel il faut faire face à l'aide d'une exploitation très aléatoire.

Il faut attendre la publication du rapport du conseil d'administration pour porter un jugement sur la marche de l'affaire qui se serait améliorée, dit-on, depuis la clôture de l'exercice, par suite de l'élévation des cours du métal et d'une entente entre producteurs. Toutefois, sans attendre cette publication, nous rappellerons, en matière de conclusion, que dans le dernier rapport, il était dit que ce n'est pas dans une forte élévation des cours, mais plutôt dans l'accroissement des débouchés et dans la diminution des dépenses qu'il faut rechercher l'amélioration de la situation. Il serait à craindre, en effet, que le retour des anciens prix n'arrêtât le développement de la consommation et ne provoquât une reprise de la production concurrente qui amènerait sans doute une nouvelle crise.

LE NICKEL

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 mars 1897)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est réunie, le 15 mars dernier, sous la présidence de M. Denormandie.

Nous avons, avant la réunion de l'assemblée, à la date du 3 mars, donné les bilans et les comptes de profits et pertes comparés, et nous en avons fait un commentaire dans lequel nous avons donné notre appréciation sur la situation.

Pour compléter nos renseignements, nous devons donner le compte rendu de ce qui s'est passé à l'assemblée.

Avant la lecture des rapports, M. Denormandie a prononcé une allocation dans laquelle il a tracé, à sa manière, à l'usage des actionnaires nouveaux, et surtout pour séduire les obligataires à venir, un rapide historique de la société, qui diffère en bien des points de celui que pourrait tracer un impartial historien. Mais n'insistons pas, ne rappelons que brièvement ce que nous appellerons les fautes du passé, dont nos lecteurs pourront trouver trace dans les colonnes de la *Cote* où ont été suivies pas à pas les manœuvres du conseil d'administration.

Nous ne retiendrons de l'historique de M. le président que ce qui a trait aux cours qui ont été pratiqués sur le métal Nickel pendant la première période, dite de prospérité, mais qu'on pourrait plus exactement appeler période de folie, au cours de laquelle la société a fait en petit pour le nickel ce que le groupe Secrétan avait fait pour les cuivres. Pendant cette période, de 1889 à 1893, la société, pour être maîtresse des prix du métal, avait passé des marchés avec toutes les mines voisines, et lorsque la baisse est fatalement arrivée, en raison de la concurrence inévitable des mines du Canada, qu'on avait eu le tort d'oublier, le métal tomba de 8 et 9 fr. le kilogramme à 2 fr. 40, et, entre-temps, comme la Société des Métaux de triste mémoire, le Nickel était obligé de prendre livraison du minerai des mines avec qui il avait été contracté des marchés sur les hauts prix.

La société, à ce moment, s'était absolument ruinée, mais l'affaire ayant moins d'envergure que celle de l'accaparement des cuivres, les banquiers ont pu parer le coup en gratifiant notamment le public des obligations à la faveur du dernier dividende distribué qui a pu faire illusion et sur lequel tout le monde est édifié aujourd'hui. On s'était appuyé pour conclure l'émission d'obligations sur l'immensité du capital social, que l'on s'est empressé de réduire depuis. On se souvient que la *Cote* a critiqué et l'émission d'obligations et la réduction du capital.

Mais revenons à la question des prix du métal. À la fin de 1895, s'ouvre ce que M. Denormandie appelle la période de réparation. La lutte a cessé entre les producteurs, qui se sont partagé les débouchés, et voici, sur cette question capitale de la concurrence américaine, comment s'exprime le rapport du conseil :

« Les Américains, tout en conservant leur position sur le marché, ont adopté pour leurs ventes des prix en rapport avec ceux que nous cotions nous-mêmes ; et, grâce à cette sage conduite, les cours du nickel sont demeurés stationnaires pendant toute l'année 1896. »

Le prix du nickel s'est relevé de 2 fr. 40, son prix minimum, à 3 fr. le kg. La société n'a cependant bénéficié que dans une mesure assez faible de cette amélioration des cours, par le fait des marchés conclus à l'époque de la baisse. La société a donc toujours la guigne ! Quand le métal est bon marché, elle doit prendre livraison des minerais achetés à des prix insensés, et quand le métal remonte, elle ne bénéficie pas de la hausse, parce qu'elle doit livrer du métal vendu pendant la baisse. C'est à désespérer !

Au sujet de l'usage de l'acier-nickel, le rapport du conseil fait savoir que les aciéries ont multiplié leurs demandes et il semble qu'elles les augmenteront encore. « Des commandes, notamment pour les armements militaires et maritimes ont été données et sont en cours d'exécution dans plusieurs pays. On avait craint d'abord que le prix de l'acier-nickel fût trop élevé pour que l'industrie pût l'accepter; on pensait que, en tout cas, la majoration en serait trop considérable pour qu'il fût possible d'employer l'acier à teneurs élevées en nickel. Ces appréhensions heureusement n'étaient pas fondées. Au fur et à mesure que le nouvel alliage a été mieux connu, il a été travaillé plus facilement et à moins de frais, et les prix demandés par les fabricants se sont abaissés à un niveau qui ne paraît ; plus éloigner les acheteurs. »

M. Marchand, directeur, a donné des explications à quelques membres de l'assemblée sur la fabrication comparative de l'acier-nickel, soit avec les produits de la Nouvelle-Calédonie, soit avec ceux des mines américaines, et sur les motifs qui engagent la société à réunir des stocks aussi considérables que ceux qui existent.

M. le marquis de Saint-Yves, qui a donné sa démission, n'est pas remplacé.

Les comptes ont été approuvés, ainsi que le bilan présenté.

MM. Lutscher et Josat ont été choisis à nouveau comme commissaires, aux émoluments de 1.000 fr. pour chacun d'eux.

*
* * *

Le conseil, usant des pouvoirs qu'il tient de l'article 21 des statuts, a passé avec la Société d'exploitation des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie le traité suivant :

Article premier. — La Société A cède à bail à la Société B, qui accepte, son domaine minier, ses installations, son outillage et, en général, tout ce qui constitue son actif immobilier dont un état complet et détaillé est annexé au présent contrat.

Art. 2. — Le présent bail est fait moyennant un loyer fixé à raison de cinq centimes par kg de nickel, sous forme de métal ou autre, vendu soit directement par la Société B, soit par des tiers pour son compte, soit enfin pour le compte de tiers par ses soins, et cela quelle qu'en soit la provenance. Le loyer ainsi fixé sera payé à la Société A les 1^{er} mars et 1^{er} septembre de chaque année, le premier paiement devant être effectué le 1^{er} septembre 1897.

Art. 3. — Le présent bail est fait pour une durée de huit années, qui commenceront à courir le 1^{er} mars 1897 pour finir le 28 février 1905.

Art. 4. — Si à l'expiration des huit années consécutives du présent bail, le paiement des loyers, comme il est dit ci-dessus, a été régulièrement effectué chaque année, la Société B deviendra, par ce seul fait, acheteur de la totalité de l'actif immobilier et

mobilier de la Société A, moyennant le paiement, pendant une nouvelle période de sept années, de cinq centimes par chaque kg de métal vendu par elle.

La Société A aura la faculté de résilier le présent contrat si les engagements de la Société B ne sont pas régulièrement tenus, et, dans ce cas, toutes les conventions antérieures entre la Société B et la Société A resteront définitivement annulées.

Art. 5. — La Société B prend en charge tout l'actif mobilier de la Société A, détaillé en un état ci-annexé, et acquittera avec le prix à eu provenir tout le passif de celle-ci, également décrit audit état.

Art. 6. — La Société B supportera tous les impôts et redevances, de quelque nature qu'ils soient, que la Société A a ou aurait à payer en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce traité, qui a reçu la ratification des deux parties, B désigne le Nickel, et A la Société d'Exploitation.

Le conseil d'administration du Nickel a pensé que la suppression d'une exploitation qui fournissait à la Compagnie le cinquième de sa consommation faciliterait l'écoulement du stock. Il a estimé, d'autre part, que les redevances ne seraient pas une charge trop lourde, puisqu'elles seront échelonnées sur quinze années et puisque leur importance sera déterminée par le montant même des ventes.

Nouvelle-Calédonie
La transportation et une expérience nouvelle
(*Le Journal des débats*, 24 novembre 1898)

On sait qu'il existe en Nouvelle-Calédonie une industrie considérable appliquée à l'extraction du nickel. Les partisans de la colonisation par la main-d'œuvre des criminels, autrement dit de la transportation, semblaient avoir là beau jeu. Quoi de plus simple, quoi de plus utile, quoi de plus lucratif, en théorie, que de mettre les condamnés en cours de peine à la disposition de la Compagnie des mines et d'offrir ensuite le même travail aux libérés ? « L'expérience ne réussit guère, a dit récemment, après bien d'autres, un gouverneur franc et courageux. Mieux vaudrait un colon libre qu'un colon forcé ; or, l'un exclut l'autre. » Aujourd'hui, ce n'est plus le gouverneur qui parle en son nom, c'est la Société même du nickel qui a pris la résolution suivante :

« La société a le projet d'aller recruter des travailleurs en France. Elle prendrait autant que possible des familles rurales. Et, pour les attacher à notre sol, nous avons pensé qu'il serait utile de leur donner des concessions de terres placées aussi près que possible des carrières d'exploitation. Les travailleurs qu'amènera la Société le Nickel seront recrutés avec soin ; ils seront en possession d'un contrat qui leur assurera du travail aux mines et des ressources qui permettront à leurs familles de mettre en valeur les terrains qui leur seront attribués. » Si cette expérience réussit, et elle a beaucoup de chances de succès, dit-on, on pourra voir se former autour des exploitations industrielles de la Nouvelle-Calédonie des agglomérations à la fois agricoles et minières, qui seront pour elles un véritable bienfait.

Ce projet mérite d'autant plus d'être loué qu'il émane d'une entreprise libre. Mais il appelle bien des réflexions. Voici des industriels à qui l'on offrait une main-d'œuvre abondante, toute prête et rémunérée à un taux plus avantageux, en apparence, pour le patron que pour l'ouvrier. Désormais, c'est en France qu'ils vont venir chercher à grands frais des travailleurs ordinaires. Alors que devient le rêve de la colonisation pénale et à quoi serviront les énormes dépenses de la transportation ?

Une objection s'offre d'elle-même, j'en suis sûr, à l'esprit de tout lecteur « Comment ? sur 12.000 ou 14.000 transportés, on ne peut pas trouver, par exemple, 1.200 hommes désireux de se réhabiliter et de devenir colons-propriétaires en état de gagner honnêtement leur vie aux mines de nickel ? » La réponse, la voici : ces 1.200

hommes existent, n'en doutez pas ; ils sont à la Nouvelle-Calédonie, et ils sont, soit dans les rangs des forçats en cours de peine, soit dans les rangs des libérés. Mais ils sont noyés dans la tourbe des fainéants en qui rien ne subsiste que la volonté d'user de leur demi-liberté pour mal faire. Triez, en France, ces 1.200 condamnés et donnez-leur la transportation comme une récompense, vous les transformerez utilement pour eux et pour nous. Continuez à les envoyer tous en masse en leur imposant la promiscuité du bague en plein air, vous n'en tirerez absolument rien : telle est l'opinion que le *Journal des débats* n'a cessé de soutenir depuis de longues années et que les faits se chargent à chaque instant de confirmer.

PETITE REVUE FINANCIÈRE
Société « Le Nickel »
(*Le Journal des débats*, 28 décembre 1898)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 10 décembre en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir entendu les explications du conseil, ils ont reconnu la sincérité de déclaration de souscription des 14.560 actions nouvelles de 250 fr. chacune et du versement du quart du capital sur les actions souscrites.

Ils ont approuvé la modification à l'article 6 des statuts qui porte le capital social à 10 millions de francs.

Les actions nouvelles ont été souscrites par 414 actionnaires.

(*Les Archives commerciales de la France*, 7 janvier 1899)

Paris. — Modifications des statuts. — Société anonyme dite LE NICKEL, 13, Lafayette. — Capital porté à 10.000.000 de fr. — Délib. du 10 déc. 1898. — *Gazette des Tribunaux*.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
AVIS ET COMMUNICATIONS
Le Nickel

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 28 janvier 1899)

L'assemblée des actionnaires du Nickel doit avoir lieu en mars prochain. On croit que le conseil se propose de se faire autoriser, par cette assemblée, à distribuer, dès le mois d'octobre prochain, un acompte sur l'exercice qui aura alors trois mois de cours. L'exercice clos le 30 juin dernier, et dont il va être rendu compte dans deux mois aux actionnaires, a laissé des bénéfices, mais le conseil ne fera, ainsi qu'il l'a dit, aucune répartition de dividende pour 1897-1898 la totalité de ces bénéfices sera portée en amortissements.

LE NICKEL
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*,
1^{er} avril 1899)

Nous avons, dans notre numéro du samedi 18 mars dernier, donné sur la situation de cette société, et par anticipation sur la réunion des actionnaires, des renseignements détaillés sur lesquels il nous paraît inutile de revenir. Le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire des comptes soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 20 courant, ne font que les corroborer.

Nous ne voulons seulement rappeler aujourd'hui que ce point intéressant et encourageant pour les porteurs de ces titres à savoir que la situation générale de cette Société s'est très sérieusement améliorée et que la non-distribution d'un dividende aux actionnaires au profit de l'affectation intégrale des bénéfices réalisés à des amortissements est une mesure de haute prudence dont l'avenir recueillera les profits.

Un point des décisions de l'assemblée que nous signalons plus particulièrement, c'est l'autorisation accordée au conseil d'administration de distribuer aux actionnaires des acomptes sur les dividendes à venir aux époques qu'il jugera convenables.

Donc, l'assemblée a décidé que la somme de 743.966 fr. 30 serait employée en totalité aux amortissements.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil d'administration à distribuer aux actionnaires les acomptes sur les dividendes à venir, aux époques qu'il jugera convenables.

Elle a confirmé la nomination en qualité d'administrateur de M. G[ustave] Mirabaud ¹¹, en remplacement de M. A[dolphe] Basset, décédé.

Les pouvoirs des commissaires, MM. J. Josat et F. Lutscher, commissaires sortants, leur ont été renouvelés pour l'exercice en cours.

LE NICKEL

(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 mai 1899)

Les travaux dans les mines de la Société le Nickel ont repris avec activité pendant l'exercice 1898 et la substitution du travail libre à celui des condamnés se poursuit régulièrement et sans que la Compagnie ait à en souffrir. Le conseil d'administration, dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 20 mars dernier, semble, au contraire, très bien augurer de cette transformation. Il constate que la reprise des travaux a eu lieu sans difficulté, et que, jusqu'à présent, les bras n'ont pas manqué. Cependant, comme le gouvernement n'envoie plus de condamnés en Nouvelle-Calédonie, le nombre des libérés ira toujours en diminuant. Aussi, pour parer à ce défaut ultérieur éventuel de main-d'œuvre, le gouverneur, pour attirer une population libre destinée à remplacer l'élément pénal, offre, moyennant certaines conditions, et notamment des concessions gratuites aux colons et peut-être des avantages spéciaux pour ceux qui fourniraient aux mines un certain nombre de journées de travail pendant plusieurs années.

Des centres nouveaux ont été mis en exploitation, diverses améliorations ont été apportées à l'ancien outillage et principalement pour rendre plus rapides et plus économiques le transport des minerais et leur embarquement. Le conseil d'administration s'efforce aussi d'accroître les bénéfices par la diminution des dépenses et a déjà obtenu quelques améliorations dans ce sens.

¹¹ Gustave Mirabaud (1854-1918). L'un des chefs de la maison de banque protestante Mirabaud. Marié à une fille du banquier lyonnais Jules Cambefort. Administrateur, puis (1897) liquidateur du Lloyd français (assurances maritimes), administrateur des Ciments Portland de Guelendjik, des Sels gemmes de la Russie méridionale, des Ciments Portland pouzzolane artificiels d'Ekatérinoslaw... Président de Ouasta et Mesloul (1903), administrateur des Mines de Bor et de la Banque de l'union parisienne (1904), des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, de Mokta-el-Hadid (1908)...

Pendant cet exercice, il y a eu progression marquée sur les exercices précédents. La quantité de métal vendue a été plus élevée et les prix ayant été suffisamment rémunérateurs, la société a pu rembourser une partie importante de ses dettes.

La situation s'est donc améliorée, comme on l'a pu constater par l'examen du compte de profits et pertes. Nous l'avons publié dans notre numéro du 10 mars dernier, en même temps que nous avons indiqué les mutations survenues dans les divers chapitres d'une année à l'autre, la situation active et passive de la société et l'application des bénéfices nets à des amortissements divers dont nous avons donné la désignation détaillée.

Cette application en amortissements améliore certainement la situation générale de la société, qui pouvait aussi bien en faire emploi sous forme de dividende à ses actionnaires.

On se souvient, en effet, de la modification satisfaisante intervenue à la suite des résolutions adoptées au mois de novembre dernier par l'assemblée extraordinaire des actionnaires qui a autorisé le conseil à augmenter le capital-actions de 6.360.000 fr. à 10 millions et à employer les ressources obtenues et un appoint de 760.000 fr. à puiser dans le fonds de roulement pour rembourser les obligations 6 % et 5 %. L'émission des actions nouvelles a été réalisée avec un plein succès à la fin de l'année dernière. Cette combinaison financière a eu pour but de rétablir l'équilibre entre le capital-actions et le capital-obligations rompu, il y a quelques années, par la réduction du capital-actions ; elle va se traduire, dès l'exercice courant, par une économie de 500.000 fr. environ dans le service annuel de la dette.

De plus, les remboursements effectués, les intérêts payés aux obligataires et aux banquiers ont absorbé des sommes importantes. En outre, l'engagement pris de prélever 760.000 francs sur les ressources courantes pour parfaire le remboursement des obligations 6 % et 5 %, oblige le conseil d'administration à conserver, jusqu'à ce que ce remboursement soit effectué la totalité des sommes qu'il réalisera. Le conseil espère que, pour l'exercice en cours, il en pourra être autrement et que le jour où il prendra fin, le compte des Banquiers aura été payé en totalité. Les fonds provenant de l'augmentation du capital auront permis à ce moment-là de réduire la dette envers les obligataires de 11.870.000 francs à 7.000.000. Les charges sociales seront notablement diminuées et rien alors ne s'opposera à la distribution d'un dividende.

Déjà, le conseil a demandé à l'assemblée l'autorisation d'effectuer le paiement d'un acompte à l'époque qu'il jugera convenable et sans attendre le mois de janvier, comme il avait été décidé par une résolution antérieure.

En attendant l'admission à la Cote des nouvelles actions de la société, et aussi en attendant l'époque de leur libération et la remise des titres définitifs, il a été créé des certificats provisoires nominatifs négociables.

L'assemblée, consultée, a approuvé le rapport du conseil d'administration, celui des commissaires, les comptes de l'exercice 1897-98 et le bilan arrêté au 30 juin 1898. Elle a décidé que la réserve pour amortissements 1896-97 serait appliquée aux comptes d'ordre, de façon à solder le compte des frais d'émission du dernier emprunt et à diminuer celui des dépenses de recherches sur les mines.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à distribuer, aux époques qu'il déterminera, des acomptes sur le dividende à venir. Elle a confirmé la nomination de M. Gustave Mirabaud comme administrateur, en remplacement de M. Adolphe Basset, décédé. Elle a nommé MM. Jules Josat et Francis Lutscher commissaires des comptes pour l'exercice 1898-1899.

(*Le Journal des débats*, 14 août 1899)

[...] À côté de la colonisation agricole va se développer bientôt, paraît-il, par l'émigration de nombreux ouvriers mineurs français, la colonisation industrielle de la Nouvelle-Calédonie.

C'est la Société le Nickel qui ferait l'essai et le premier convoi recruté par ses soins serait établi à Kouaoua, où elle possède des mines de nickel. L'administration locale, pour encourager cette tentative et retenir, à l'expiration de leur contrat, le plus grand nombre possible de ces ouvriers, leur accorderait à chacun, à proximité de l'exploitation minière, un lot de terrain, 5 à 10 hectares, que la Société le Nickel, par un système d'avances, leur donnerait les moyens de mettre peu à peu en valeur.

Ce qui caractérise surtout la situation actuelle, c'est l'éveil de plus en plus prononcé de l'initiative individuelle venant seconder les efforts de l'administration dans l'œuvre de la colonisation libre.

Le « Roi de la Calédonie »
par JEAN CAROL
(*Le Temps*, 14 septembre 1899)

Dans la catégorie des particuliers qui, exempté de tout devoir officiel, ont été aussi de grands serviteurs des intérêts calédoniens, il y a d'abord celui dont la réputation est consacrée par tous les livres écrits sur la Calédonie depuis vingt ans. Je ne dirai donc rien qui ne soit déjà bien connu dans le monde industriel et dans le monde politique, en rappelant ici que John Higginson est en quelque sorte l'image vivante de la Calédonie en lutte pour la rupture de ses entraves et pour la conquête de sa vraie place dans notre empire colonial.

Né Australien, d'origine irlandaise, devenu Français par lettres de grande naturalisation, fait chevalier de la Légion d'honneur en 1887, John Higginson a mis au service de sa nouvelle patrie le génie d'entreprise qui est propre à sa race et qui se manifeste en lui avec un ressort extraordinaire. M. Henri Rivière, dans ses *Souvenirs de Nouvelle-Calédonie*, en a tracé une fort juste et fort piquante silhouette. L'homme pourrait se définir plus brièvement en quatre mots : tête anglaise, cœur français. Calédonien enragé, il aime « la perle du Pacifique », ainsi qu'il se plaît à appeler notre colonie, d'un amour de père pour son enfant, d'inventeur pour son œuvre. À cause de sa grande situation, on l'a surnommé « le roi de la Nouvelle-Calédonie ». Il en est mieux que le roi, il en est l'âme ; il en a été, il peut en être encore le bon génie. C'est à lui que sont dues, non seulement la divulgation des richesses minières qu'il y avait sous la terre du bagne, mais encore leur première mise en valeur. Il ne sait ni le nombre ni l'étendue de ses propriétés. Les mines qu'il possède dans le bassin cuprifère et aurifère du Diahot se comptent par vingtaines. Quant aux affaires qu'il a lancées, aux sociétés qu'il a fondées, elles ne se comptent plus. La puissante compagnie « le Nickel » est son œuvre. Tous les trous qui ont mis au jour l'opulence minière de l'île, c'est lui qui les a percés.

À cette heure, devant le dernier rôle de la concurrence canadienne, devant l'adoption du nickel par la grande métallurgie, la valeur croissante du cuivre et du zinc, le succès des nouvelles méthodes de traitement des minerais en général, heureux concours de circonstances qui, s'ajoutant aux promesses de la colonisation agricole, a fait dire à M. le gouverneur Feillet : « Notre colonie est à un tournant décisif de son histoire, » tout ce qu'il y a d'activités dans l'île se démène, et, naturellement, John Higginson préside à ce réveil. L'année dernière, la réapparition du roi de la Calédonie dans son royaume, après une longue absence, a été saluée comme un signe de bon augure. Si, en effet, les Calédoniens ont connu des jours de cocagne, et s'ils sont appelés à en

connaître d'autres, c'est ils le proclament grâce à ce diable de petit homme qui a le talent, par sa foi communicative et par sa grande honnêteté, de faire prendre aux capitaux européens le chemin des antipodes.

AUX ANTIPODES
(NOUVELLE-CALÉDONIE)
DANS LES MINES
par JEAN CAROL
(*Le Temps*, 27 septembre 1899)

À Thio. — Filipo et Rothschild

Thio, centre de l'exploitation de la société Le Nickel, est situé dans une baie verdoyante où la montagne forme un décor de fond majestueux. À l'entrée, un énorme rocher boisé surgit brusquement de la mer. L'opposition de sa masse sombre donne plus d'éclat et de profondeur aux perspectives de la vallée. Sur la rive droite de la rivière, une grande étendue de terrains fertiles est occupée par une tribu de Canaques et par un établissement de la Mission. Les principaux bâtiments de la société se trouvent sur la rive gauche où le sol, très mouvementé, fait de chaque maison un belvédère. On y a des points de vue magnifiques, notamment du confortable et hospitalier pavillon où les ingénieurs prennent leurs repas.

Je manquerais au plus facile devoir de reconnaissance si je ne remerciais ici les chefs de l'exploitation de la société, notamment MM. Wilczynski et Deshoullières, pour l'accueil que j'en ai reçu. Les traditions de Thio, sans cesser d'être grandioses et courtoises, s'agrémentent aujourd'hui d'une pointe de bonne humeur qui est un critérium de prospérité. On travaille ferme au *Nickel* et l'on ne s'y ennuie pas.

L'histoire de cette entreprise est pleine d'enseignements. Elle fut créée en 1880 par M. John Higginson, administrateur-gérant d'une société Higginson, Hanckart et Cie, qu'il réunissait ainsi à la Société française anonyme pour le traitement des minerais par les systèmes Jules Garnier. Le principal apport de cette dernière consistait en brevets d'invention : M. Higginson apportait, soit au nom de la société, soit personnellement, un vaste domaine minier et des parts considérables d'intérêts dans plusieurs exploitations. Il s'agissait de réunir en un puissant faisceau tous les efforts jusque-là tentés isolément pour mettre en valeur le métal que j'ai appelé calédonien par excellence, le nickel, et par suite celui qui va toujours avec lui, le cobalt union consacrée par la légende, allemande selon les uns, scandinave selon les autres, des deux génies de la mine Nickel et Kobolt.

À ce moment-là, le marché du nickel était tout entier entre les mains des Allemands, qui, d'ailleurs, considéraient ce métal comme un sous-produit du minerai de cobalt et l'exploitaient secondairement. Le cobalt se vendait fort cher, et aussi le nickel dont il n'était fait usage que sous forme d'un certain alliage appelé melchior. Nous avons eu dans notre jeunesse des boîtes de compas en ce fâcheux melchior qui jaunissait affreusement, mais qui nous semblait admirable lorsque la marchandise était toute neuve. Disposant déjà de grands moyens d'action, la nouvelle société se mit à l'œuvre ; elle jeta en quantité sur le marché européen les produits de son usine de première transformation (hauts fourneaux de la Pointe-Chaleix, à Nouméa) dont les fontes se présentaient avec 70 à 75 % de métal pur du coup, le nickel, qui se payait couramment 25 francs le kilogramme, tomba à 5 francs. Mais on ne soupçonnait pas encore son avenir et, malgré cette baisse aussi considérable que rapide, le nickel continua de se vendre peu.

Il ne cessa pas d'inspirer confiance à l'homme qui peut se regarder comme le divulgateur et le père industriel de ce métal. Avec son flair jamais en défaut,

M. Higginson continua d'agrandir le domaine d'exploitation et de réserve de la société qui était son œuvre. Il engloba dans cette entreprise toutes les autres petites sociétés qui ne battaient plus que d'une aile et, enfin, la totalité de la grosse mine dite du Bel-Air. Son rôle d'administrateur délégué prit fin en 1884.

Dès lors, le Nickel entra dans une période où il connut des fortunes diverses, tantôt à cause d'une direction incertaine, tantôt à cause de ces facteurs imprévus à la survenance desquels toute affaire minière est exposée.

Ce furent d'abord quelques entreprises annexes qui ne réussirent pas, notamment une exploitation de mines d'antimoine près de Nakéty, un essai de fusion en métal du cobalt, la construction de certains fours à coke. Mais la première crise se détermina par l'arrêt de la fonderie de la pointe Chaleix, dont on décida la translation à Ouroué. Le transport du minerai à Nouméa semblait onéreux ; on s'était pénétré de la nécessité de fondre sur place, à pied d'œuvre, comme disent les maçons ; l'usine Chaleix fut démolie.

En 1887, l'installation du plan aérien Bleichert à la mine Pauline donnait le signal d'une grande reprise de travail dans le groupe de Thio, et la nouvelle usine, construite à Ouroué, était prête à fonctionner. Celle-ci devait fondre sur place, mais seulement les minerais à basses teneurs, les autres étant dévolus à l'exportation directe en Europe.

Pour alimenter la nouvelle usine, on fit des marchés avec toutes les petites exploitations. Cela avait son bon et son mauvais côté : d'une part, on indiquait une tendance à l'accaparement qui aurait pu devenir dangereuse ; d'autre part, quelques contractants qui tiraient le diable par la queue trouvèrent plus commode de réaliser tout de suite que de s'exposer à la lenteur des comptes de retour avec les clients européens. En même temps, la société s'agrandit, acheta des gisements nouveaux — notamment ceux de Kouaoua-Méré, dans le voisinage de Thio —, fit d'importantes constructions, commença le chemin de fer qui dessert aujourd'hui la vallée. À ce propos, un détail amusant : la voie ferrée devant traverser le territoire d'une tribu canaque, il fallut bien s'entendre avec Filippo, le chef. Filippo est un bon garçon. La mission d'à-côté lui a conféré le baptême. Il habite une de ces hautes cases en forme de ruche d'abeilles qui sont les demeures des grands au pays des noix de coco. Mais Filippo aime les choses en règle : un contrat dûment rédigé intervint donc entre lui et je pourrais dire **la maison Rothschild, attendu que l'entreprise de Thio appartient aujourd'hui presque en totalité à cette puissance financière**. Les hauts contractants déterminèrent l'indemnité à laquelle donneraient droit chaque bananier, chaque cocotier, chaque pied de canne abattus.

Le nickel du Canada. — Avenir assuré de la mine calédonienne

L'année 1890 correspond à ce que l'on pourrait appeler le premier apogée de la société Le Nickel, lorsque une succession d'événements vint provoquer une seconde crise.

D'abord, on s'aperçut que la rivière Thio, par où s'effectuait le chalandage, s'ensablait avec une rapidité inquiétante. Puis on eut la déception de voir la fonderie d'Ouroué s'effondrer dans le terrain marécageux où l'on avait eu l'imprudence de la construire, et il faut dire qu'elle ne fut pas trop regrettée, à cause des piètres résultats qu'elle donnait. Enfin — voici le facteur imprévu —, la concurrence des mines du Canada éclata comme une bombe, opérant à son tour une révolution analogue à celle qu'avait faite l'entrée en scène du nickel calédonien dix ans auparavant.

En 1889, le Canada produisait 309 tonnes de nickel métal contre 1.381 tonnes fournies par la Nouvelle-Calédonie ; l'année suivante, ce fut 651 tonnes contre 1.633 ; mais, en 1891, le Canada se présenta tout à coup avec le chiffre énorme de 2.098 tonnes, en infériorité de 351 tonnes seulement sur le grand effort de la mine calédonienne.

Le minerai canadien est d'une pauvre teneur, 3 1/2 % au maximum. De plus, son intimité avec le cuivre et l'arsenic en rend le traitement fort difficile. Toutefois, cette

concurrence, soutenue par de gros capitaux, poussée avec énergie, devait donner à réfléchir. Thio, prudemment, cargua ses voiles.

Mais la crise du nickel s'aggravait de celle du cuivre au nord de la colonie. Tout le monde souffrait. On se rappelait comme dans un rêve le temps où le vin de Champagne à 20 francs la bouteille coulait à flots sur les comptoirs des bars.

Et voici qu'une fois de plus, la situation change d'aspect : le nickel canadien a passé, presque aussi vite qu'il était venu. Depuis deux ans déjà, la fausse richesse de ces mines a cédé toute la place à l'authentique opulence calédonienne. Un nouvel et brillant avenir s'ouvre pour le métal que, seule, la Calédonie semble aujourd'hui capable de fournir au monde. La grande industrie métallurgique adopte définitivement, pour les engins de guerre, pour le blindage des navires, pour les essieux de wagons, l'introduction du nickel dans l'acier, qui gagne à ce mélange plus d'élasticité, plus de résistance. Au moment où j'écris, notre gouvernement est saisi d'une proposition de la manufacture d'armes de Saint-Étienne tendant à l'application de ce progrès aux canons de fusil. Il y a donc de beaux jours pour l'ancien complice du cuivre dans le melchior ! Thio en profitera dans une large mesure, attendu que la société, fort bien dirigée aujourd'hui, possède un vaste champ d'exploitation et de riches réserves.

Toutefois — on est unanimement d'accord là-dessus —, la prospérité réelle de la mine calédonienne dépendra du bon fonctionnement des hauts fourneaux qu'il convient d'établir dans ses centres les plus importants. Avec ce qui se perd ici d'extraction rejetée au remblai comme trop pauvre, il y aurait de quoi pourvoir un second Canada. À Thio, ainsi que dans les vastes domaines de l'International Mining Corporation ¹², on se préoccupe de cette question qui se posa dès l'origine en vertu même de l'isolement de la Nouvelle-Calédonie et des sacrifices qu'il faut faire pour le transport en Europe d'un minerai dont la valeur est relativement basse.

Tableau suggestif. — Les forçats employés aux mines. — Pour les travailleurs honnêtes.

Comme toutes les grandes exploitations minières de l'île, celle de Thio a employé jusqu'à présent pour sa main-d'œuvre des Indo-Chinois, des Javanais, des Canaques de l'archipel Loyalty et des Nouvelles-Hébrides, et principalement des condamnés cédés par l'administration pénitentiaire. Celle-ci ne loue guère que des transportés. Toutefois elle a consenti à essayer les relégués au travail des mines. Depuis quelque temps, elle expédie à Thio la fleur du panier de Port-Boisé, de Prony et de l'île des Pins, qui [sont] les trois centres de relégation collective.

Je me souviens être allé à Thio par le même bateau qui apportait à la mine une certaine quantité de ces espèces — environ quarante. Pendant la traversée, il y eut de la mutinerie dans leur groupe, à l'occasion d'une femme reléguée qui se trouvait également à bord et qui avait mis tout de suite le feu aux poudres. On les fit débarquer avant nous. Un par un, ils descendirent dans un chaland où se trouvaient déjà une quinzaine de Néo-Hébridais. J'observai que ces derniers s'écartèrent aussitôt sur l'avant pour ne pas être mêlés aux nouveaux venus, dont ils reconnaissaient bien la livrée, et qu'ils jetaient sur leurs futurs compagnons de labeur tout ce que des yeux d'honnêtes sauvages peuvent renfermer de mépris. Cependant, un autre regard — indicible, celui-là ! — plongeait, du haut de notre bord, sur cette lamentable cargaison; c'était celui d'un ancien forçat réhabilité, enrichi, devenu propriétaire de mines et presque un personnage. De pareils tableaux ne se voient qu'en Nouvelle-Calédonie.

L'installation de messieurs les assassins, empoisonneurs, cambrioleurs, faussaires et autres spécialistes, sur le grand plateau de Thio, ne laisse rien à désirer. Beaucoup de sanatoria ne sont pas aussi bien établis. On a particulièrement soigné la construction

¹² Société à capitaux anglais représentée par MM. John Higginson et Edmond Recopé. Plomb argentifère, cuivre, or, nickel.

des cases, leur système d'aération, leur solidité. On a veillé avec sollicitude sur les poumons de ces intéressants travailleurs. On les protège du mieux qu'on peut contre le danger des cyclones, très redoutables dans ces parages. Pour en obtenir un peu de labeur suivi, la Compagnie leur dispense des gratifications abondantes qu'ils réclament toujours plus fortes et qu'ils savent exiger, le verbe haut. À côté des cases, on leur a donné des jardins potagers pour pouvoir tempérer de légumes frais l'âpreté du fayot quotidien. Sans doute, la Compagnie ne prend tant de soins que parce qu'elle est obligée de compter avec cette main-d'œuvre encore indispensable ; mais vraiment la haute administration pénitentiaire a manqué à tous ses principes en ne lui décernant pas une médaille d'or.

Il y a de bonnes gens qui se représentent avec angoisse l'épouvantable condition du « forçat employé aux mines ». Je les engage à reporter tout leur attendrissement sur les ouvriers de nos charbonnages et de certaines de nos manufactures ; mieux encore, sur les jeunes soldats à qui nous faisons creuser des routes dans les terrains des colonies fiévreuses. Le travail à ciel ouvert de la mine calédonienne n'a rien que de fort doux et de parfaitement salubre en toute saison, et il n'est pas un terrassier de nos villes qui ne changerait sa besogne contre celle-là, s'il la pouvait accomplir avec d'honnêtes compagnons. D'une façon générale, la vie du forçat en Nouvelle-Calédonie est moins dure que celle de nos paysans. La clientèle des prisons ne l'ignore pas. D'où ce mot, bien connu dans la pègre : « Encore un coup, et le gouvernement sera condamné à m'envoyer à la Nouvelle. »

Le bagne étant appelé à disparaître de cette délicieuse Calédonie où il n'aurait jamais dû venir, les chefs de grandes exploitations minières se préoccupent de remplacer peu à peu la main-d'œuvre pénale. M. Wilczynski a résolu cette difficulté d'une façon qui rentre dans l'esprit du programme de peuplement inauguré par M. le gouverneur Feillet. Il s'agit de faire appel aux travailleurs qui voudront venir de France avec leurs familles. Une concession de plusieurs hectares de terrain propre à la culture sera dévolue à chacun d'eux, moyennant un prix très léger réparti en paiements annuels pour toute la durée du contrat. Les hommes auront le salaire de la mine ; les femmes et les enfants s'occuperont de mettre en rapport la petite propriété, suffisante pour alimenter le ménage de légumes, de fruits, de lait, de porcs, de volailles. Ces corons coloniaux offriront, certes, aux travailleurs plus de profit, plus d'éléments d'hygiène et de moralité que les cités ouvrières de l'Europe.

Entre autres initiatives qui font honneur à M. le directeur général du Nickel, il faut signaler un système de caisse d'épargne pour les libérés occupés par l'exploitation et, pour le personnel libre, un ingénieux projet de caisse de retraite garantie par des compagnies australiennes d'assurances.

On peut entrevoir le jour prochain où les ouvriers et employés de toute catégorie trouveront, dans les grands centres industriels, aux antipodes, des conditions d'existence très enviabiles et absolument inconnues dans nos vieilles sociétés.

Sté anonyme « Le Nickel » [en 1900]
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

Siège social : Paris, rue Lafayette, 13. — Administrateur-président : M. Denormandie.
— Membres : MM. E[rnest] Tambour, G[ustave] Mirabaud, Ephrussi, Thirria, Guyot-Sionnest, Charles Gomel, Cornélis de Witt, [Édouard] Maneuvrier. — Commissaires des comptes : MM. Lutscher et Joast. — Directeur : M. A[ndré] Marchand. — Objet de la société : Exploitation des mines de nickel et de cobalt situées dans la Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'acquisition ou l'exploitation de toutes autres mines, et

l'exploitation pour le compte de tiers de mines de nickel et de cobalt. — Capital social : Dix millions, divisés en 40.000 actions de 250 fr. — Les titres sont nominatifs et sont cotés à la Bourse. Obligations : 2.000 obligations de 500 fr. 5 % remboursables en 5 ans à dater du 15 juillet 1900, par 1/5. 8.000 obligations émises en vertu d'une délibération du 28 décembre 1891, remboursables par tirages au sort de janvier 1895 à 1909 ; remboursement des titres les 15 avril et 15 octobre suivants. Intérêt annuels 25 fr. payables par moitié les 15 avril et 15 octobre de chaque année. 14.500 obligations de 500 fr., 4 % libérées au porteur, créées par délibération du conseil d'administration du 13 novembre 1893. — Répartition des bénéfices : Une quotité minimum de 5 % et maximum de 20 % pour constituer un fonds de réserve. Ce prélèvement peut être suspendu ou diminué lorsque cette réserve aura atteint le sixième du capital social ; 6 % comme premier dividende aux actionnaires des sommes dont les actions sont libérées : 2 % pour le conseil d'administration ; 3 % à la disposition du conseil pour être distribué, s'il le juge utile, aux administrateurs délégués, au comité de direction, aux directions de Paris ou ailleurs ; à tous autres agents de la société. L'excédent sera réparti à titre de 2^e dividende aux actionnaires.

LE NICKEL
(*Paris-Capital*, 4 avril 1900)

L'assemblée générale du Nickel doit se tenir le 9 courant. Il sera proposé un dividende de 17,50 par action ancienne, alors qu'il n'avait été fait aucune répartition aux actionnaires; pour les cinq derniers exercices.

On sait que cette société a augmenté, dans le courant de l'exercice, son capital social de 6.300.000 fr. à 10 millions et qu'elle a remboursé ses obligations 5 et 6 % qui étaient pour elle une lourde charge.

Cette combinaison financière a eu pour but de rétablir l'équilibre entre le capital-actions et le capital-obligations. Elle aura pour conséquence une réduction des charges financières dont le dernier exercice n'a pu encore profiter car les obligations n'ont été appelées au remboursement que le 30 juin 1900, c'est-à-dire à la clôture de l'exercice. Il ne reste plus maintenant en circulation que des obligations 4 % dont le chiffre se réduira d'une façon régulière par des amortissements semestriels.

L'exercice a été satisfaisant. Les bénéfices nets se chiffrent par 1.080.636,81 contre 743.000,30 en 1897-98, soit une augmentation de 336.670 51. L'année dernière, les bénéfices avaient été intégralement employés en amortissements.

La situation de la société, si précaire il y a à peine deux ans, s'est grandement améliorée. La somme de 1.764.303 fr. 10 déposée chez les banquiers à la fin du dernier exercice était destinée en partie au paiement des obligations remboursables qui figurent au passif par 1.385.687 fr. 60. Ce remboursement effectué, les exigibilités ne dépassent pas 2 millions, en regard desquels la société peut mettre plus de 7 millions de marchandises, de disponibilités et de débiteurs. Le relèvement de la société se poursuit régulièrement d'année en année.

Les actions nous paraissent particulièrement intéressantes aux cours actuels, une plus-value sérieuse paraissant à peu près certaine d'ici peu.

LE NICKEL
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 21 avril 1900)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale, le 9 avril courant, pour entendre le conseil d'administration développer le rapport qu'il a établi pour le dernier exercice, clos le 30 juin dernier.

Conformément aux décisions qui avaient été prises en assemblée extraordinaire le 19 novembre 1898, le capital-actions est maintenant de 10 millions au lieu de 6 millions 360.000.

Le chiffre des obligations est descendu de 11.870.000 à 7.005.000, ainsi que nous l'avons déjà indiqué précédemment.

Sur le bilan établi par cette société au 30 juin 1899, on remarque à l'actif que la somme de 743.966 fr. 30 qui représentait les amortissements de 1897-98 et la réserve pour amortissements de 315.687 fr. 40 ont été appliquées à diminuer d'autant la valeur des chapitres de l'actif auxquels elles étaient affectées.

Les mines de la Nouvelle-Calédonie sont en augmentation de 95.401 fr. 08 en raison des redevances, taxe et frais d'institution de concessions diverses payés pendant l'exercice. Au 30 juin 1899, elles s'élèvent à 7.062.416 fr. 20. Les travaux d'exploitation se rapportant à ces mines sont de 847.847 francs 27 contre 761.131 fr. 37 l'année précédente, et les approvisionnements s'élèvent à 670.370 fr. 46 au lieu de 317.573 fr. 90.

En Nouvelle-Calédonie, l'estimation des terrains et immeubles a été diminuée de 124.764 fr. 83 le matériel d'exploitation de 6.783 fr. 24 et les armements de 10.095 fr.

Les minerais passent de 2.414.054 fr. 19 à 1.655.795 fr. 20 et les matières en cours de fabrication de 1.828.721 fr. 01 à 1.285.244 francs 99.

La somme de 1.761.303 fr. 19 déposée chez les banquiers était destinée en partie au paiement des obligations remboursables qui figurent au passif pour 1.385.687 fr. 60.

En Europe, les usines sont restées à peu près au même chiffre 2.634.117 fr. 84 au lieu de 2.625.606 fr. 33 ; le matériel d'exploitation est augmenté seulement de 44.344 francs 59; le chiffre du mobilier est plus élevé de 6.477 fr. 39 parce que les agents par la Société en Nouvelle-Calédonie sont plus nombreux. Les Valeurs mobilières ont passé de 165.220 fr. 05 à 213.624.20 par suite d'achats de valeurs Intéressant directement la société, et les marchandises finies ont augmenté de 87.180 fr. 10. Les débiteurs divers ont. augmenté de 177.780 fr. 66 dus à la plus grande activité des ventes.

Au passif, il y a eu les modifications que nous avons indiquées sur les comptes du capital et des obligations.

Les créanciers divers sont, pour ainsi dire, sans changement.

Au 30 juin dernier l'excédent de l'actif avec le passif était de 1.080.636 fr. 81 contre 843.966 fr. 30 l'année précédente.

De cette somme de 1.080.636 fr. 81 il a été fait deux parts. L'une de 524.928 fr. 67 qui a été affectée aux amortissements et l'autre de 555.708,14 qui a été répartie ainsi :

27.785.40 au fonds de réserve, 11.114,16 pour tantièmes au conseil d'administration, 16.671,24 aux administrateurs délégués et au directeur, 498.261,20 aux actionnaires, le solde 1.866,14 a été reporté à nouveau. La somme de 498.261,20 attribuée aux actions représente un dividende de 17 fr. 50 par action ancienne et 3 fr. 645 par action nouvelle.

La Société prévoit pour l'année courante une augmentation des ventes étant donné l'usage de plus en plus répandu de l'acier-nickel dans l'industrie, en général, et plus particulièrement dans les armements militaires de terre et de mer.

Cet état de choses l'oblige à augmenter et améliorer le matériel et l'outillage des exploitations et ce, dans les conditions les plus économiques, afin que la fabrication souffre le moins possible de l'augmentation des prix des produits auxquels elle recourt.

(Paris-Capital, 8 août 1900)

La situation de cette compagnie, depuis les accords intervenus avec les producteurs du Canada, s'est particulièrement améliorée. Cette entente permet en effet de réunir la production du métal dans une même association et de soutenir la hausse des cours, qui se sont déjà considérablement relevés.

Grâce à cette situation nouvelle, la Compagnie Le Nickel peut réaliser un stock de minerais, sur lequel elle pratiqua, par une passation d'écritures, un large amortissement, lors de la réduction du capital.

Cette perte se récupère aujourd'hui, en même temps que la consommation du métal se développe industriellement dans de grandes proportions ; on peut s'en rendre compte dans la section de métallurgie à l'Exposition, où nombre de grosses pièces de forge sont en acier-nickel.

LE NICKEL
(Paris-Capital, 24 avril 1901)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société Le Nickel, a eu lieu le 22 courant, sous la présidence de M. Denormandie.

Les résultats de l'exercice 1900 se traduisent, par un bénéfice net de 803.000 fr. environ, après 880.000 francs d'amortissements et de prélèvements divers.

Ce bénéfice a été réparti comme suit :

1° 5 % pour le fonds de réserve, soit	44.652 01
2° À titre de premier dividende, 6 % du montant des actions	600.000 00
3° 2 % pour le conseil d'administration	17.861 05
4° 3 % pour les administrateurs délégués et le directeur	26.701 58
5° À titre de deuxième dividende aux actionnaires	200.000 00
6° À reporter à nouveau	3.717 61
Total fr.	<u>803.052 88</u>

En conséquence de cette répartition, le dividende se trouve fixé à 20 francs par action, soit 8 % du capital nominal, contre 7 % pour l'exercice précédent.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé au mois de novembre 1900, le solde sera mis en paiement, à partir du jeudi 9 mai prochain, à raison de : 0 fr. 20 nets pour l'es actions nominatives et 8 fr. 225 pour les actions au porteur.

L'assemblée a réélu pour six ans les administrateurs sortants : MM. Denormandie, Ephrussi, Guyot-Sionnest, Maneuvrier, Tambour et Thirria. Elle a, enfin, renouvelé pour l'exercice 1900-1901 les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. Lutscher et Josat.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

LE NICKEL
(Le Journal des chemins de fer, 4 mai 1901)

Nous avons suivi avec d'autant plus d'attention les communications faites à l'assemblée générale, tenue le 22 avril dernier, par les actionnaires de la Société le Nickel que cette société nous paraît être dans une situation très satisfaisante. D'autre part, il nous apparaît que le nickel est appelé à un brillant avenir par suite des nombreux et nouveaux procédés d'application de ce métal dans les industries les plus diverses. Cette diffusion, cette utilisation du nickel qui sert de base à l'exploitation de l'entreprise, doit avoir pour conséquence obligée l'augmentation progressive de ses bénéfices ; l'augmentation apparaît d'autant plus indiquée que l'entreprise est bien dirigée et qu'elle se trouve, au point de vue financier, dans une situation favorable.

Le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée du 22 avril constate que l'exercice clos le 30 juin dernier a été en progrès sensible sur le précédent. Les demandes de nickel ont absorbé la totalité de la production des mines malgré les hauts prix des combustibles et des frets, les ventes ont été réalisées dans de bonnes conditions.

Cette situation n'a fait d'ailleurs que se prolonger depuis. La conclusion et la démonstration de ces observations se trouvent dans les chiffres du bilan : tandis qu'au 30 juin 1899, l'excédent de l'actif sur le passif était de 1.080.636 fr. 81, il s'élevait à 1.773,052 fr. 88 au 30 juin 1900, soit une augmentation de 692.416 fr. 07 dans les bénéfices nets. Avant de donner quelques explications sur les chiffres du bilan, disons qu'un vigoureux effort a été fait en Nouvelle-Calédonie pour donner aux exploitations minières l'extension nécessitée par le développement de l'industrie. Il a fallu demander des convois de travailleurs au Japon. La société a pu mener à bonne fin la prolongation des chemins de fer et des tramways ainsi que la construction des nouveaux wharfs qui a duré plus de deux ans ; il ne reste qu'à installer les câbles transporteurs des minerais. De plus, il a été indispensable d'acheter un vapeur pour remorquer les grands voiliers qui apportent les minerais dans les usines. Ajoutons que de nouveaux terrains ont été achetés, et des ateliers ont été construits de façon à augmenter la puissance des usines du Havre et de Kirkintilloch. Enfin, des études se poursuivent pour qu'une fusion partielle des minerais ait lieu en Nouvelle-Calédonie par des procédés perfectionnés. Si l'on ajoute que la participation de la Société le Nickel à l'Exposition universelle de 1900 a été remarquée, on peut dire que l'exercice 1899-1900 a été bien rempli.

Le bilan fait ressortir une augmentation sur plusieurs chapitres par rapport à l'année précédente. C'est ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, le chapitre Mines accuse 145.058 fr. 70 de plus qu'au dernier bilan, par suite des redevances diverses payées pour maintenir l'importance du domaine minier. Les terrains et immeubles ont augmenté de 305.403 fr. 68 ; les installations de 330.118 francs 56 ; le matériel d'exploitation de 64.618 fr. 61 les approvisionnements de 467.422 fr. 95.

En Europe, par suite de l'achat des terrains avoisinant les usines du Havre et de Kirkintilloch et de la construction de nouveaux ateliers, 312.071 fr. 29 sont en plus affectés aux usines ; 28.671 fr. 06 au matériel d'exploitation et 103.357 fr. 92 aux approvisionnements. L'accroissement du personnel, auquel la société assure le logement dans la colonie, explique la valeur plus grande des mobiliers. L'augmentation des débiteurs divers provient du développement des ventes. Les comptes d'ordre ont passé de 218.335 fr. 32 à 451.601 fr. 18 ; ils comprennent des dépenses dont l'application n'est possible qu'après que les opérations ont été terminées, notamment des avances faites pour l'introduction d'ouvriers japonais et pour des commandes de matériel destiné aux mines.

Par contre, en Nouvelle-Calédonie et en Europe, les minerais ont diminué de 357.714 francs 70 ; les matières en cours de fabrication de 145.303 fr. 70 ; les marchandises finies de 538.913 fr. 11, les stocks ont été réduits au minimum. À la suite du remboursement des obligations de 5 et 6 %, le compte Banquiers est revenu à un chiffre normal.

Au passif, le compte Obligations a subi la diminution régulière due à l'amortissement.

Il faut noter l'augmentation des dividendes arriérés, des effets à payer, des créanciers divers et des comptes d'ordre.

Le bilan présente à l'actif un excédent de 1.773.032 fr. 88 sur le passif, en augmentation de 692.416 fr. 07 sur celui de l'exercice précédent. C'est la conséquence d'une importante réduction des charges sociales et de l'augmentation des profits commerciaux et industriels qui ont passé de 1.761.233 fr. 33 à 2.206.112 fr. 74. Le conseil d'administration proposait d'affecter 880.000 fr. aux amortissements. Le bénéfice net ressort dans ces conditions à 893.052 fr. 88, répartis ainsi qu'il suit :

5 % pour le fonds de réserve, soit	44.652 64
À titre de premier dividende, 6 % du montant des actions	600.000 00
2 % pour le conseil d'administration	17.861 05
3 % pour les administrateurs délégués et le directeur	26.79158
À titre de deuxième dividende aux actionnaires	200.000 00
À reporter à nouveau	3.747 61
Total	<u>893.053 88</u>

Il a été attribué un dividende de 20 fr. par action, soit 8 % de capital nominal, en augmentation de 1 % sur le dividende de l'année dernière. Un acompte de 10 fr. avait été payé en novembre 1900.

*
* *

Nous avons tout à l'heure fait allusion à la participation de la Société le Nickel à l'Exposition universelle de 1900 : il n'est pas inutile de revenir sur ce sujet. La Société avait groupé au Pavillon des armées de terre et de mer des spécimens d'un grand nombre d'objets produits avec l'acier-nickel par les grands établissements sidérurgiques de France tube pour canon à 11 % de nickel, tôles d'épaisseurs diverses, câbles, tubes de chaudières à 25 % de nickel, essieu coudé de locomotive à 3 % de nickel en service depuis 1896 au chemin de fer du Nord, manchon en acier à 22 % de nickel trempé dont une section a subi à froid un écrasement de 900 tonnes, cylindre de laminoir de 0 m. 48 de diamètre et d'un poids de 1.600 kg, à côté de fils pour broderies, etc., etc.

On peut dire que cette Exposition a été pour beaucoup de fabricants, de constructeurs, d'ingénieurs une véritable révélation ; elle est de nature à étendre largement l'usage du nickel et elle démontre péremptoirement l'avenir qui attend la Société le Nickel.

ERNEST TAMBOUR, PRÉSIDENT

Le Nickel
(*Paris-Capital*, 19 février 1902)

Depuis quelque temps, des achats suivis se sont produits sur l'action Nickel.

On atteint le cours de 560 fr. et on explique cette hausse par la reprise qui se manifeste dans le cours de la plupart des métaux.

Depuis deux ans, la situation de la société s'est du reste bien améliorée. Après être restée cinq ans sans pouvoir distribuer le moindre dividende à ses actionnaires, elle a réparti, pour l'exercice 1898-1899, 17 fr. 50 et pour l'exercice 1899-1900, 20 fr. Même, l'année dernière, on avait dit que le dividende aurait pu être plus élevé.

On croit que, cette année, les résultats qui seront soumis à l'assemblée générale du mois de mai seront plus satisfaisants encore et que le dividende pourra atteindre 25 fr.

Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue que depuis le 14 avril 1896, les actions de la Société le Nickel, dont le pair était primitivement de 500 fr., sont au nominal de 250 fr. et que le cours actuel représente déjà une prime de plus de cent pour cent.

Sur le pair de l'action, un dividende de 25 fr. correspondrait à un revenu de 10 pour cent, mais sur le cours de 560, ce ne serait plus que du 4 1/2 %. Pour une valeur industrielle, soumise aux fluctuations des prix des métaux, cette capitalisation est peut-être un peu trop modique.

Nouvelle-Calédonie

Mines de Kouaoua

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 27 mars 1902, p. 360)

Depuis quelques semaines, l'installateur du transporteur aérien, système Mouraille, de Paris, est terminée. Ce transporteur, qui a une longueur de 6 km, dessert les mines de Mea et Fa-Ouen et aboutit à Méfao, où le tramways recueille le minerai jusqu'à la mer. Les études de ce chemin de fer aérien ont été faites par M. Pache, ing. de la Soc. Le Nickel, et c'est un employé de la maison Mouraille qui a procédé aux travaux techniques : on compte 42 pylônes en fer ou bois, dont le plus élevé a 16 m. de hauteur. De Mea à Fa-Ouen, il marche automatiquement ; de Fa-Ouen à Méfao, il est mû par la vapeur ; pendant les 8 heures de travail, le chemin de fer aérien transporte environ 100 t. de minerai : 50 wagonnets contenant 250 kg de minerai et 50 wagonnets vides sont constamment en circulation et 10 hommes seulement sont occupés à ce trafic. Le crochage et le décrochage des bennes s'opèrent automatiquement aux stations.

On installe d'autres va-et-vient se reliant aux stations de Méa et de Fa-Ouen, installés au pied d'autres mines.

On estime que ces travaux ont absorbé au moins 500.000 fr., dont 160.000 fr. pour le matériel seulement, l'exécution du travail ayant considérablement majoré les travaux.

À Kouaoua et à Thio, on hausse les épaules devant les bruits [361] qui annoncent la SLN disposée à abandonner les mines de la région de Kouaoua : trop de travaux coûteux viennent de s'y effectuer pour que ces mauvaises nouvelles soient réalisables.

À la mine Borné, non loin de Thio, on installe également un autre chemin de fer aérien (un système allemand, Bleicherrt) mais qui n'a que deux km de longueur.

(Le Bulletin du commerce)

L'assemblée du Nickel

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 29 mai 1902, p. 653-654)

L'assemblée du Nickel a été particulièrement brillante. Près de 24.000 titres avaient été déposés. Malheureusement, quelques titres ont manqué pour faire la majorité nécessaire pour l'assemblée extraordinaire. Elle aura lieu le 7 juin.

L'assemblée ordinaire dont nous donnons le compte rendu s'est passée de la façon la plus sérieuse. Les quelques questions qui ont été posées ont donné lieu à de remarquables réponses de la part de M. Marchand.

Il a notamment expliqué à un actionnaire qui demandait quelle influence aurait sur la production la commande de 30 millions de monnaie de nickel par le gouvernement italien à une maison américaine, de quoi il s'agissait en réalité.

Il ne s'agit pas de frapper des monnaies mais de livrer au gouvernement italien des *flans*, c'est-à-dire les petites rondelles de nickel destinées à être frappées par les hôtels de monnaie d'Italie.

La matière première nickel entre pour 5 millions environ dans le chiffre de la commande et le métal sera acheté au cours du jour quand le moment sera venu. Ce qui constitue le gros chiffre de la fourniture, c'est la fusion du nickel en blocs pour laminage, c'est le laminage et le relaminage pour amener le métal en feuilles à l'épaisseur voulue, c'est le relèvement des bords du flan qui est indispensable pour la frappe, etc.

Le métal nickel ne constitue guère que le sixième de la dépense et la main-d'œuvre de l'usinage les 5/6^e.

Il a plus à l'usiner américain de faire un rabais de 25 % sur la plus grosse soumission, ce qui ne constitue guère qu'un rabais normal de 5 % sur les maisons sérieuses de Berlin et d'Autriche. C'est son affaire. Il perdra sur l'usinage voilà tout, et il paiera son nickel comme tout le monde.

La Braw Manufacturing Co, de NY, qui est l'adjudicataire, vise bien autre chose que la commande de l'Italie ; elle vise celle du gouvernement américain qui sera très grosse et elle veut pouvoir se monter et dire qu'elle est fournisseur d'une nation européenne. C'est une affaire qu'elle a cherché et rien autre chose.

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 1902

MM. ,

Avant de vous entretenir de vos affaires, nous tenons à exprimer les regrets profonds que nous a causés la perte de notre président, M. Denormandie.

Pendant les 18 années qu'il a présidé vos assemblées, vous avez apprécié sa vive intelligence, sa grande expérience, sa droiture, sa fermeté dans les circonstances difficiles et sa bienveillance à toute épreuve.

.....
Les résultats de l'exercice 1900-1901, bien que satisfaisants, ne le sont pas autant que nous l'avions espéré.

Cela tient d'une part à ce que, dans nos usines, les prix des combustibles ont été très élevés pendant quelques mois, et, d'autre part, à ce que, dans nos mines de la Nouvelle-Calédonie, le remplacement des ouvriers condamnés par des Japonais a apporté un certain trouble qui a eu pour effet de diminuer momentanément la production et, par suite, d'en augmenter le prix de revient. Nos nouveaux travailleurs ont eu à s'acclimater ; ils ont eu, en outre, à se familiariser avec une langue à laquelle ils n'étaient pas habitués.

Enfin, dans le courant de l'année dernière, nous avons eu à lutter contre une grève de leur part. Grâce à des mesures prises à propos, les choses n'ont pas tardé à rentrer dans l'ordre et, depuis, le travail a repris sa régularité.

Mais ce n'est pas les seules difficultés que nous ayons rencontrées.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ayant entrepris la construction d'un chemin de fer a attiré sur ses chantiers, par l'élévation des salaires, un grand nombre d'ouvriers employés aux mines. Il en est résulté, pour les exploitants, et pour notre

société en particulier, un sérieux préjudice. L'installation de notre nouvel outillage a subi, par ce fait, des retards qui nous ont empêché d'en retirer les avantages sur lesquels nous comptions, aux époques où nous les attendions. Nous n'en bénéficierons complètement que pour l'exercice 1902-1903.

Fort heureusement, les circonstances qui ont amené ces difficultés sont exceptionnelles et ne se reproduiront plus, nous l'espérons ; nous avons trouvé, d'ailleurs, une certaine compensation dans l'amélioration des prix de vente.

.....
L'excédent de l'actif sur le passif, au 30 juin 1901, est de 1.986.495 fr. 29 c., tandis qu'au 30 juin précédent, il n'était que de 1.773.052 fr. 41. C'est donc, pour le dernier exercice, une augmentation de bénéfice de 213.442 fr. 88 c., qui permettra la distribution d'un dividende supérieur à celui de l'année dernière.

.....
Pour occuper la place laissée libre par le décès de M. Denormandie, nous avons fait le choix de M. Jules Aron, ingénieur-conseil de votre société depuis vingt ans et qui, en cette qualité, lui a rendu de nombreux et importants services.

.....
Vous aurez ensuite à nommer vos commissaires pour l'ex. 1901-1902.
M. Josat, pour raison de santé, ne se représente pas à vos suffrages.
Nous vous rappelons que M. Lutscher est rééligible.

LE NICKEL

Société anonyme. Capital : 10.000.000 fr.

Siège social : Paris,

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 1902

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 juin 1902, p. 751)

MM.,

Lorsque nous vous avons fait connaître, il y a deux ans, notre intention d'améliorer notre outillage, nous pensions limiter nos dépenses aux sommes qui auraient été prélevées sur les bénéfices. Mais, une fois à l'œuvre, nous n'avons pas tardé à nous convaincre qu'il y avait tout avantage à élargir le cadre primitivement tracé ; et c'est pourquoi, l'année dernière, nous avons parlé de l'installation des transporteurs aériens, de l'acquisition d'un remorqueur, d'achats de terrains au Havre et à Kirkintilloch, de l'augmentation de ces deux usines et des études d'une fonderie en Nouvelle-Calédonie, projet ajourné pour l'instant mais que nous tenons prêts à exécuter lorsque nous jugerons le moment favorable.

Malgré les retards dont nous vous avons parlé dans l'assemblée qui a précédé celle-ci, nos travaux touchent à leur fin ; les dépenses qu'ils ont occasionnés ont été fort élevées et c'est une des principales raisons de notre demande d'augmentation de capital. Mais ce n'est pas la seule.

Comme conséquence d'un marché que nous avons passé, pour plusieurs années, avec un groupe de métallurgistes étrangers, nous nous sommes engagés à maintenir en Europe, pendant la durée du contrat, des approvisionnements de nickel qui représentent une importante immobilisation de capitaux qu'on ne saurait, en raison de sa permanence, demander au crédit.

Enfin, notre fonds de roulement n'est plus en rapport avec le développement de notre industrie. Vous n'ignorez pas qu'en Amérique, des sociétés minières et métallurgiques se sont unies pour former une Cie internationale du nickel qui dispose de moyens d'action très puissants. Ses intérêts sont identiques aux nôtres et son but,

étant, comme le nôtre, l'augmentation de la consommation du nickel, nous devons croire qu'il résultera d'heureux effets de nos efforts simultanés. Mais pour maintenir votre société au rang qu'elle a toujours occupé, il importe que nous ayons des ressources disponibles pour faire face aux éventualités qui pourront se produire.

C'est pour ces différents motifs que nous vous demandons de porter le capital social de 10 à 15 MF.

L'article 7 des statuts vous donne un droit de préférence à la souscription des actions à émettre, au prorata de vos actions, et charge le conseil de déterminer le mode et le délai dans lequel ce droit de préférence pourra être exercé.

Si vous votez la mesure qui vous est présentée, vs serez informés de suite de la façon dont aura lieu l'émission des 20.000 act. nouvelles ; on vous fera connaître, en même temps, l'époque de la souscription.

Dès maintenant, nous devons vous dire que le conseil s'est assuré, auprès d'un groupe financier, la souscription des actions qui ne seront pas souscrites par les actionnaires.

LE NICKEL
Société anonyme
Au capital de fr. 10.000.000
Siège social.- Paris, 26, rue Laffitte, 26
ÉMISSION
de 20.000 actions nouvelles de fr. 250 au prix
de fr. 440 chacune,
Autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 1902
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 juin 1902, p. 751)
(*Paris-Capital*, 18 juin 1902)

MM. les actionnaires de la Société Le Nickel sont informés que, conformément à la résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 1902, une émission de 20.000 actions de fr. 250 chacune aura lieu au siège social, rue Laffitte, 26, de 10 heures à 3 heures, les lundi 16, mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 juin 1902, au prix de fr. 410 chaque.

Les actionnaires actuels auront droit de préférence à la souscription des actions nouvelles. au prorata, du nombre de leurs actions, c'est-à-dire à raison de une action nouvelle pour deux actions anciennes.

Ils pourront souscrire en outre un plus grand nombre d'actions, qui leur seront, attribuées proportionnellement à leur demande, sur les actions qui ne seraient pas souscrites par les actionnaires, en vertu de leur droit de préférence et dans les délais indiqués plus haut.

Les actions nouvelles qui ne seraient pas souscrites par les actionnaires, le seront par le groupe qui a pris l'engagement de les souscrire ferme au prix de l'émission, c'est-à-dire à fr. 410 l'une.

Les actions anciennes donnant droit de souscrire devront être produites, au moment de la souscription, pour être estampillées.

Il sera versé en une seule fois, au moment de la souscription, fr. 440 par action, pour libération complète du capital nominal de fr. 250 et de la prime de fr. 190.

Le versement sera constaté par un récépissé nominatif qui sera échangé contre les titres détenus à partir du 15 juillet 1902.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les 20.000 actions à créer seront assimilées, dès leur libération, aux 40.000 précédemment émises et, par suite, auront droit au dividende afférent à l'exercice 1901-1902 qui prendra fin le 30 juin 1902.

Compagnie de mines et minerais
(*Paris-Capital*, 6 août 1902)

Le portefeuille comprend notamment :

.....
Nickel, actions ord 50

.....

Il est bon de remarquer en passant que la Compagnie de Mines et minerais est une des rares sociétés qui font connaître publiquement la composition de leur portefeuille.

Mariage
(*Le Figaro*, 7 août 1902)

À Notre-Dame de Grâce, à Passy, a été béni le mariage du lieutenant d'artillerie G. Garnier, fils de M. Jules Garnier, l'explorateur qui découvrit le nickel en Nouvelle-Calédonie, avec M^{lle} S. Dutilleul, fille de l'ancien sénateur du Nord et maire de Lille.

Le Nickel
(*Paris-Capital*, 18 février 1903)

De la *Revue économique et financière* :

Quelques journaux, reproduisant des informations publiées par un journal néo-calédonien, s'étonnant que la Société Le Nickel, précisément au lendemain de son augmentation de capital, ait ralenti sa production et renvoyé un certain nombre d'ouvriers, ne conservant, dans quelques-unes de ses mines, que le personnel strictement nécessaire pour le bon entretien des travaux.

Cet étonnement nous surprend, car il suffit de se reporter aux déclarations si précises faites à la dernière assemblée par le président du conseil et par le directeur de la Société, déclarations qui, d'ailleurs, ont été enregistrées sténographiquement par notre confrère de la *Vie financière*, il suffit, disons-nous, de se reporter à ces déclarations pour se convaincre qu'il n'y a rien d'imprévu, rien d'anormal, ni rien d'inquiétant, soit dans le ralentissement, des travaux d'extraction, soit dans la réduction du personnel employé.

Se trouvant dans la nécessité de reconstituer rapidement ses stocks et apercevant, en outre, la possibilité de réaliser de sérieuses économies en substituant le plus possible à la main-d'œuvre humaine un outillage mécanique, la Société le Nickel avait accompli ce double travail, sans bruit, sans tapage, et au moyen de crédits en banque, utilisés au fur et à mesure des besoins et à des conditions particulièrement douces. Cette période fut une période d'activité intense, exigeant un maximum de personnel et d'ouvriers. Quand la besogne fut presque complètement terminée, c'est-à-dire, quand l'outillage mécanique fut installé et que les stocks furent à un chiffre suffisant, la Société, en

parfaite connaissance de la dépense effectuée, proposa à ses actionnaires une augmentation de capital destinée à rembourser les crédits en banque, à couvrir les dernières dépenses engagées et, pour le surplus, à consolider le fonds de roulement.

Les actionnaires approuvèrent la conduite de leur conseil et volèrent à l'unanimité les résolutions qui leur étaient soumises.

On voit, maintenant, quelle singulière erreur commet, le journal néo-calédonien, en s'étonnant du ralentissement de l'extraction et de la diminution du personnel, qui ont suivi l'augmentation du capital. Cette dernière opération venait à l'heure où les stocks étaient réformés, où l'outillage mécanique était installé et où, par conséquent, les ouvriers nécessaires, tant à l'extraction redevenue normale qu'aux divers services transformés en services mécaniques, devaient être forcément moins nombreux. La Société ne continue actuellement l'extraction que dans les mines où elle est la plus économique: elle l'a suspendue dans les autres: de même, elle a congédié des ouvriers là où ils pouvaient être remplacés par les machines. Ralentissement de la production et congédiement du personnel n'ont été que l'application logique du programme adopté.

Au surplus, les actionnaires auront bientôt la preuve de ce que nous venons d'annoncer. À la prochaine assemblée, ils verront que les résultats de l'exercice 1901-1902, et ceux de l'exercice courant, dans la mesure où l'on peut les connaître, ne sont pas inférieurs à ceux du précédent exercice, et que le dividende pourra facilement être maintenu, malgré l'augmentation du capital, au chiffre de 22,50.

Le Nickel
(*Paris-Capital*, 15 avril 1903)

L'assemblée des actionnaires de la Société le Nickel est convoquée pour le 27 avril.

Le conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende de 25 francs au lieu de 22 50 l'année dernière, et cela malgré une augmentation du capital de 10 à 15 millions.

Cette indication suffit pour montrer que la société a traversé assez facilement la période de ralentissement général qui a marqué la fin de 1901 et le commencement de 1902. Évidemment, elle a pu trouver dans le maintien des hauts cours du vente et dans la réalisation des économies introduites dans la main-d'œuvre, une compensation à la diminution momentanée des affaires. Ce résultat est, d'ailleurs, disons-le en passant, la meilleure démonstration de l'opportunité des modifications apportées à l'outillage et aux conditions du travail dans les mines.

Voici la comparaison des comptes des profits et pertes des deux derniers exercices :

	1900-1901	1901-1902
CRÉDIT		
Report antérieur	3.748	123.221
Profils commerciaux et industriels	2.421.647	2.827.957
Intérêts divers	80.531	70.247
	<u>2.505.926</u>	<u>3.021.125</u>
DÉBIT		
Frais généraux et d'administration	157.863	133.058
Impôts	13.789	13.926

Intérêts aux obligataires	313.123	304.782
Intérêts divers	34.656	109.533
	519.431	591.899
Amortissements	850.000	650.000
Solde créditeur	1.136.495	1.779.526
	<u>2.505.956</u>	<u>3.021.425</u>

Pour obtenir le chiffre réel des bénéfiques, il faut additionner les amortissements et le solde créditeur. On voit, dès lors, que les bénéfices ont été de 2.429.520 fr. en 1901-1902 au lieu de 1.986.493 fr. en 1900-1901, soit une augmentation de 443.031 fr. Le Conseil d'administration peut ainsi proposer la distribution d'un dividende de 25 fr., soit 10 % à la totalité du capital. tant ancien que nouveau, tout en portant aux amortissements une somme de 650.000 fr.

Voici maintenant quelle sera la répartition du solde créditeur de 1.779 596 fr.

5 % au fonds de réserve	82.815 23
À dire de 1 ^{er} dividende 6 % du montant des actions	900 000 00
2 % au conseil	33.126 11
3 % à l'administrateur délégué et au directeur	49.689 12
À titre de 2 ^e dividende	600.000 00
Solde reporté à nouveau	113.900 54
Total	<u>1.779.526 00</u>

LE NICKEL

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 1903)

L'assemblée générale annuelle de cette société a eu lieu le 27 avril.

Le rapport présenté au nom du conseil d'administration est des plus favorables ; il accuse une amélioration que peu d'entreprises ont pu réaliser en si peu de temps.

Les résultats de l'exercice 1901-1902 sont en effet les plus brillants, ils dépassent de beaucoup ceux qui avaient été obtenus en 1900-1901.

Dans toutes les parties de l'exploitation des améliorations considérables ont été réalisées. En Nouvelle-Calédonie, les installations sont achevées, la main-d'œuvre est réduite, une notable diminution a été réalisée dans les dépenses. En Europe, la production des usines ne s'est arrêtée qu'aux limites jugées suffisantes.

Voici un état sommaire de situation qui permettra d'apprécier le progrès accompli du 30 juin 1901 au 30 juin 1902. Le compte minerais, le compte des matières en cours de fabrication et celui des marchandises finies pris ensemble ont bénéficié d'une augmentation de 3.829.012 fr.

La situation financière de la société n'est pas moins brillante que sa situation industrielle et commerciale. On n'a pas oublié que son capital a été élevé de 10 à 15 millions et que la prime d'émission procurée par l'émission d'actions nouvelles a été de 3 millions 800.000 fr. ; cette prime, mise en réserve pour parer aux éventualités, est intacte. Cependant, bien qu'elle n'ait pas été employée, on a pu rembourser en totalité

les avances faites par les banquiers et conserver ce qu'il fallait pour payer les dépenses engagées.

C'est la complète réalisation du programme tracé il y a quatre ans.

Ce qu'on doit souhaiter maintenant, ajoute avec beaucoup de sens le rapporteur, est la généralisation des emplois du nickel. Très heureusement l'émission de monnaie à laquelle va procéder le gouvernement français vulgarisera ce métal dont les qualités ne sont pas assez connues.

En 1901, sa consommation s'est ralentie mais les prix de vente se sont soutenus et le résultat final des opérations de ces douze derniers mois est meilleur que celui des douze mois précédents.

Le bilan final de l'exercice accuse au 30 juin 1902 un excédent de l'actif sur le passif de 2.429 526 fr. ; au 30 juin 1901 l'excédent n'était que de 1.986.495 fr. Cette plus-value de 443.030 francs permettra d'élever le dividende, bien que le nombre des actions ait été augmenté de 50 %. Sur les 2.429.526 fr. disponibles, 650.000 fr. peuvent être d'abord prélevés pour les amortissements ; il restera ensuite 1.779.526 fr. à répartir entre les réserves, les actionnaires à titre de premier et de second dividendes, le conseil, les administrateurs délégués, le directeur et le secrétaire général. Un solde de 113.895 fr. sera reporté à l'exercice 1902-1903.

Il est à noter que les 1.500.000 fr. attribués aux actionnaires représentent 25 fr. par action, soit 10 % du capital nominal.

L'examen du bilan qui accompagne le rapport permet de constater qu'à l'actif le domaine de la société en Nouvelle-Calédonie représente environ 9 millions, l'installation 2.201.000 fr.; que les usines d'Europe sont évaluées à 3.572.240 fr., les minerais à 2.617.522 fr., les matières en cours de fabrication à 2.210.639 fr. Le crédit chez les banquiers s'élève à plus de 4 millions. Les débiteurs divers figurent pour 2.183.083 fr.

Au passif, la réserve statutaire et la réserve pour éventualités s'élèvent ensemble à environ 4 millions ; la dette obligataire est de 6 millions et demi ; les créances diverses et les effets à payer dépassent à peine 3 millions. Ce sont là les proportions d'un bon bilan, bien établi, qui permet de constater l'excellente situation de l'affaire.

L'assemblée a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1902 et a fixé le dividende à 25 fr. par action.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en novembre 1902, le solde sera mis en paiement à partir du 25 mai dans les caisses des établissements de crédit chargés de ce service.

La nomination de M. Simon Lœwe comme administrateur a été ratifiée et MM. Lutscher et Cornudet ¹³ ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1903.

Le Nickel

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 novembre 1903, p. 1383)

¹³ Frédéric Cornudet (Paris, 1848-Paris, 1913) : fils de Léon Cornudet, vice-président du Paris-Orléans. Frère de Michel Cornudet (1840-1894), maître des requêtes au conseil d'État, vice-président du PLM, administrateur de la Société houillère de Blanzky et des Providence-Vie et Accidents. Oncle de Léon Cornudet (1869-1922) qui finit sa carrière comme président des Éts Beccat et administrateur de la Société générale. Marié à Marie Lucile Denormandie, petite-fille d'Ernest Denormandie (ci-dessus). Chef du secrétariat général, puis inspecteur de la Banque de France. Administrateur de la Société houillère de Blanzky à la suite de son frère. Commissaire aux comptes des Tramways de Paris et du département de la Seine (1904).

La Cie Le Nickel procède en ce moment aux dernières études pour la construction de grandes estacades ou wharfs pour le chargement à Thio des grands steamers ou cargo-boats destinés à charger le minerai de nickel.

Un ingénieur allemand spécialiste est sur les lieux.

Le Nickel à Thio
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 novembre 1903, p. 1415)

Par le *Birksgate*, la société a reçu le complément du transporteur maritime et aérien, c'est-à-dire que ce transporteur fera suite à celui récemment construit à Thio et se continuera dans la mer jusqu'au mouillage des gros voiliers : du transporteur, les wagonnets de minerais sont déversés automatiquement dans la cale du navire.

Quelques hommes suffiront ainsi pour opérer un chargement de 3.000 t. ; la société espère économiser vingt-trois chalands et deux cents hommes.

C'est une usine allemande (dont les ingénieurs et personnel sont complétés par *Birksgate*) qui fournit et monte ce transporteur dont le coût, paraît-il, s'élève à près d'un million.

Le Nickel
(*Gil Blas*, 24 avril 1904)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier, sous la présidence de M. [Ernest] Tambour [ingénieur des mines, adm. Boleo].

Du rapport présenté par le conseil d'administration, il résulte que l'exercice clos au 30 juin 1903 se solde par un bénéfice net de 2.703.424 fr. 41, en augmentation de 273.898 fr. 27 sur l'exercice précédent.

L'assemblée a décidé de prélever sur les bénéfices une somme de 750.000 fr., destinée à des amortissements, et de répartir le solde, soit 1.953.424 fr. 41, de la manière suivante : 91.976 fr. 44 au fonds de réserve ; pour le conseil, 2 %, soit 36.790 fr. 58 ; pour les administrateurs délégués, le directeur et le secrétaire général, 3 %, soit 55.185 fr. 86 ; aux actionnaires, 1.650.000 fr.

Le solde, soit 119.471 fr. 53, a été reporté à nouveau.

La somme de 1.650.000 fr., affectée au dividende, représente 27 fr. 50 par action, soit 11 % du capital nominal. Un acompte de 10 fr. ayant été payé en novembre 1903, le solde de 17 fr. 50 sera payé à partir du 20 mai prochain.

L'assemblée a nommé M. Albert Vickers, administrateur, en remplacement de M. Lœwe, décédé.

MM. Gomel, baron [Emmanuel] Léonino ¹⁴, G[ustave] Mirabaud, Cornélis de Witt, administrateurs sortants, ont été réélus.

¹⁴ Emmanuel Léonino (c. 1864-1936) : ingénieur civil des mines. Marié à Juliette, fille de Gustave de Rothschild. Président de la Compagnie générale française et continentale d'éclairage (le « Gaz continental »), administrateur du Nord-Lumière et de l'Union des secteurs électriques. Administrateur de la Compagnie d'Inguaran (malheureuse filiale cuivrière mexicaine de la Cie du Boleo), président des Mines de la Lucette (or en Mayenne)(1904), administrateur des Mines de Tuco-Cheira (plomb, cuivre, houille au Pérou)(1905), président des Mines de la Bellière (Maine-et-Loire), administrateur de Cuivre et pyrites (holding de mines espagnoles, puis omnium), président des Mines d'or du Châtelet (Creuse), des Mines du Chéni et des Mines de Nouzilléras (or en Haute-Vienne)... Propriétaire d'une écurie de chevaux de course. Chevalier (1910), puis officier (1928) de la Légion d'honneur.

De même, l'assemblée a réélu MM. Lutscher et [Frédéric] Cornudet, commissaires des comptes.

LE NICKEL

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 30 avril 1904)

L'importante progression dont ont bénéficié les actions de cette société nous paraît justifiée non seulement par l'objet très intéressant de cette entreprise, mais encore par les résultats très heureux que sa direction a su en obtenir.

Nous allons, par l'étude du rapport du conseil d'administration, lu à l'assemblée générale du 23 avril 1904, examiner la situation financière de cette société.

Les demandes de nickel, d'après le rapport du conseil, ont été un peu plus actives et les prix un peu plus fermes que pendant les douze mois précédents par suite, le résultat des opérations de 1902-1903 a été supérieur à celui de 1901-1902.

La plus grande partie du nickel vendu a servi à la fabrication de l'acier-nickel à mesure que les qualités de ce métal sont mieux connues, ses emplois se multiplient,

En prévision des demandes plus élevées qui peuvent se produire, la société a augmenté, dans une large proportion, ses approvisionnements.

Dans le bilan présenté, le chapitre Minerais s'élève, au 30 juin dernier, à 4.933.747 francs 69, tandis qu'il ne figurait, au bilan précédent, que pour 2.617.522 fr. 63. L'augmentation de 2.376.225 fr. 06 indique l'importance donnée à cette partie de l'actif social.

Les matières en cours de fabrication ont passé, d'une année à l'autre, de 2.210,639 francs 40 à 2.360.941 fr. 70, et les produits finis, de 1.170.275 fr. 39 à 2.001.204 fr. 81.

Par contre, l'ensemble des sommes déposées chez les banquiers, le 30 juin 1902, à la suite de l'augmentation du capital, a été réduit dans le cours de l'exercice, de 4 millions 107 fr. 285 à 880.388 fr. 73, soit environ millions de francs qui sont entrés dans le mouvement général des affaires.

L'excédent de l'actif sur le passif, à la date du 30 juin 1903, était de 2.703.424 fr. 41, somme supérieure de 273.898 fr. 27 à celle qui figurait au bilan précédent.

Le compte de profits et pertes se présente de la façon suivante :

Au débit. — Les frais généraux ont passé de 133.658 fr. 19 à 139.803 fr. 67, par suite du développement normal des affaires. Par contre, les intérêts ont diminué dans une notable proportion, tant à cause du jeu régulier de l'amortissement des obligations qu'en raison des remboursements opérés.

Au crédit. — Les profits commerciaux et industriels ont passé de 2.827.956 fr. 83 à 2.993.801 fr. 99 laissant, après déduction des frais, des impôts et des intérêts divers, un excédent de l'actif sur le passif de 2.703.424 francs 41.

L'assemblée a consacré aux amortissements une somme de 750.000 fr., soit de 100.000 fr. supérieure à celle votée l'an dernier et a décidé de répartir, conformément à l'article 37 des statuts, la somme de 1 million 953.424 fr. 41, restant disponible, ce qui a permis d'attribuer aux actions 1 million 650.000 fr., soit 27 fr. 50 par action.

Une somme de 119.471 fr. 61 a été reportée à nouveau.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé au mois de novembre 1903, le solde à recevoir est donc de 17 fr. 60, moins l'impôt, qui sera payé à partir du 20 mai prochain, dans les caisses des établissements chargés de ce service.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité par l'assemblée.

Disons, pour terminer, que le conseil d'administration, poursuivant les améliorations de ses installations en Nouvelle-Calédonie, a commencé, depuis quelques mois,

l'établissement d'un transbordeur aérien destiné à conduire les minerais directement de la terre aux navires mouillés en rade de Thio.

Cette opération se fait actuellement au moyen de chalands dont le chargement, la conduite en mer et le déchargement prennent beaucoup de temps et exigent un nombre d'hommes important. La nouvelle installation supprimera les chalands : sa marche automatique, actionnée par la vapeur, ne demandera que quelques mécaniciens et quelques manœuvres. Il en résultera dans le chargement des navires, une grande économie de temps et d'argent.

Le Nickel
(*Gil Blas*, 27 juillet 1904)

La Société le Nickel, usant du droit qu'elle s'est réservé de rembourser par anticipation, à partir du 1^{er} juin 1900, et à quelque moment que ce soit, tout ou partie desdites obligations, six mois avant l'époque du remboursement, informe les obligataires que, à partir du 1^{er} février 1905, 1.144 obligations seront remboursées par anticipation, à raison de 500 francs par titre, moins l'impôt, soit net 497 fr. 80. Elles recevront, en outre, à la même date, le montant du coupon n^o 23, représentant l'intérêt couru pendant les mois de décembre 1904 et janvier 1905, et s'élevant à 3 fr. 20. Le coupon n^o 22 sera payé à son échéance le 1^{er} décembre 1904. Le remboursement s'effectuera au Comptoir national d'escompte, au Crédit industriel et commercial et à la Société générale.

Renseignements demandés
par nos abonnés
Le Nickel
(*Paris-Capital*, 12 octobre 1904)

Les actions de la Société le Nickel ont été poussées à des cours qui peuvent tout au moins commencer à paraître excessifs, et on laisse entendre au public que ce n'est là que le commencement d'un mouvement ascendant et qu'il verra prochainement des cours encore bien plus hauts.

A. ce propos, il importe que les intéressés sachent que rien, ni dans les résultats de l'exercice écoulé, ni dans ceux, purement hypothétiques, des exercices à venir, ne justifie les perspectives de dividende sur lesquels on cherche à échafauder la hausse actuelle.

En admettant que le dividende de l'exercice clos le 30 juin dernier soit supérieur à 27,50, ce qui n'est nullement prouvé, ce ne serait que d'une fraction minime et qui ne correspondrait en aucune façon à la plus-value des cours réalisés depuis un mois ou deux ni, à plus forte raison, aux cours fantastiques que l'on fait miroiter aux yeux des gens que l'on cherche à allécher.

LE NICKEL
(*Paris-Capital*, 19 avril 1905)

Les résultats de l'exercice 1903-1901, soumis à l'assemblée, du 10 courant, font ressortir que les bénéfices de cet exercice se sont élevés à 3.309.000 fr. contre

2.703.000 francs en 1902-1903, soit une augmentation de plus de 600.000 fr. en faveur de l'exercice dernier.

En 1902-1903. le dividende avait été de 27 fr. 50, absorbant 1.050.000 fr. Il avait été porté 750.000 francs aux amortissements. Pour 1903-1904, il a été proposé un dividende de 30 francs qui absorbera 1 million 800.000 francs et il sera porté 1.200.000 francs aux amortissements. On voit avec quelle prudence a agi le conseil, en ne proposant qu'une augmentation de 2 fr. 50 pour le dividende, alors que l'augmentation des bénéfices d'une année à l'autre, représente 10 fr. par action.

Les raisons d'une telle prudence sont parfaitement justifiées, surtout quand il s'agit d'une exploitation minière comme celle qui nous occupe. « Les mines de nickel, dit en effet le rapport, sont d'une telle nature que, lorsqu'on en commence l'exploitation, on n'est jamais certain de leur durée. » Après les prélèvements pour les amortissements et le dividende, exigeant ensemble 3 millions, il est resté un solde de 309.000 fr., sur lequel on a affecté 198.000 fr. pour les prélèvements statutaires et il a été reporté à nouveau 110.000 francs.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en novembre dernier, le solde du dividende, 20 francs, sera mis en paiement à partir du 1^{er} mai prochain.

La caractéristique de l'exercice écoulé 1903-1904, pour la société le Nickel, a donc été une augmentation de plus de 50 % dans la somme affectée aux amortissements et un dégagement très satisfaisant de la situation financière, qui était difficile il y a quelques années.

LE NICKEL

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 22 avril 1905)

L'assemblée générale de cette société s'est réunie le 10 avril 1908 la séance a été ouverte par M. Tambour, président du conseil d'administration.

Le rapport, dont il a été donné lecture aux actionnaires, embrasse les opérations de l'exercice 1904, clos le 31 décembre dernier.

Il a donné des résultats plus favorables que le précédent emploi du nickel s'est développé et le fret a été peu élevé. L'excédent de l'actif sur le passif a été, pour l'année, de 3.309.736 fr., supérieur de 606.332 fr. à bon chiffre de 1903 ; cette différence permet d'élever le dividende de 27 fr. 50 à 30 francs, et de porter 1.200.000 francs aux amortissements, soit 450.000 francs de plus que l'année dernière.

Cette augmentation est commandée par les circonstances et par la prudence ; les exercices se suivent et ne se ressemblent pas ; en outre, les conditions d'exploitation en Nouvelle-Calédonie exigent la constitution de réserves importantes ; les bâtiments sont de construction légère et les mines de nickel de durée incertaine. Il faut, en outre, amortir les usines d'Europe.

Il a été fait, en Nouvelle-Calédonie, des travaux importants. À Thio, on a entrepris la construction d'un appontement qui sera terminé vers la fin de l'année.

Les 120.000.000 francs attribués aux amortissements sont à répartir entre les usines, les mines, les terrains, les immeubles, les travaux d'entretien, le matériel d'exploitation et les armements. Il restera à employer sur le total des bénéfices nets une somme de 2.109.756 francs que le rapport attribue au fonds de réserve, aux dividendes, au conseil, au comité de direction. Le solde à reporter sur l'exercice 1904-1905 sera de 110.728 francs.

Les deux répartitions réunies forment un dividende total de 30 francs, représentant 12 % par action de capital. Un acompte de 10 francs ayant été payé en novembre 1904, le solde à recevoir sera de 20 francs.

Le bilan, au 30 juin 1904, s'établit au chiffre de 32.723 578 francs.

Voici les principaux chiffres de l'actif. En Nouvelle-Calédonie, les mines figurent pour 6.962.917 fr., les Terrains et Immeubles pour 1.423.552 fr., les Installations pour 2.179.178 fr. ; en Europe, les Usines pour 3.722.259 fr. ; les minerais pour 3 315. 116 ; les Matières en cours de fabrication pour 2.005.455 fr. Chez les banquiers, les disponibilités de la Société s'élèvent à 3.790.015 fr. ; les débits divers à 8.407.308 fr.

Au passif : la Réserve statutaire est de 303.867 fr. ; la Réserve pour éventualités imprévues de 3.800.000 fr. ; le total des obligations émises s'élève à 6.075.500 fr. ; celui des créances diverses à 2.131.866 fr. ; celui des Comptes d'ordre à 504.585 fr.

Le rapport des commissaires a été lu après celui du conseil d'administration, puis la parole a été donnée aux actionnaires.

L'un d'entre eux a demandé si le prix du nickel avait augmenté ; il lui a été répondu que ce prix, variant de 3 fr. 50 à 4 francs, a plutôt diminué. Autre question : la Compagnie n'a-t-elle pas amorti par anticipation un certain nombre de ses obligations ? Il en a été amorti 2.200 dont le compte figurera au bilan de l'exercice en cours pour 1.100.000 francs. Elles ont été remboursées sur les bénéfices courants, avec les disponibilités, grâce à la réalisation des stocks que possédait la sociétés et au fur et à mesure des rentrées. C'est un amortissement supplémentaire. Le transbordeur pour minerais sera probablement achevé pour la fin de l'année : il a donné des inquiétudes comme en donnent tous les travaux en mer mais aujourd'hui, le conseil est pleinement rassuré.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité,

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires

1° Approuve le bilan au 19 juin 1904 et les comptes de l'exercice 1903-1904, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration

2° Décide qu'une somme de 1.200.000 francs sera employée aux amortissement et que le solde du compte de profits et pertes, s'élevant à la somme de 2.109.756 fr. 68, qui, après déduction du report de l'exercice dernier, 119.474 fr. 53, laisse comme bénéfice net 1.950.285 fr.25, sera réparti, conformément à l'article 37 des statuts, de la façon suivante :

5 % portés au fond de réserve 99.514 25

6 % du montant des actions seront distribués aux actionnaires, à titre de premier dividende 900.000 00

X % attribués au conseil, conformément aux statuts 39 805 70

3 % à la disposition du conseil, à destination du comité de direction, du directeur et du secrétaire général 59.708 53

Ces prélèvements opérés, sera distribué aux actions, à titre de deuxième dividende 900.000 00

et le solde de 110.728 18

sera reporté à l'exercice 1904-1905.

Total égal au solde créditeur du compte de profits et pertes 2.109.756 68

3° Fixe le dividende de l'exercice 1903-1904 à 30 francs par action, et dit qu'un acompte de 10 francs ayant été payé en novembre 1904, le solde, soit 18 fr. 80 net, pour les actions nominatives, et 17 fr. 80 net, pour les actions au porteur, sera distribué à partir du 1^{er} mai prochain dans les caisses des établissements chargés de ce service.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme MM. F. Lutscher et F[rédéric] Cornudet commissaires pour l'exercice 1904-1905, avec faculté pour chacun d'eux de se suppléer en cas

d'empêchement ou de décès de l'un d'eux, et fixe à 1.000 fr. la rémunération allouée à chacun d'eux.

NÉCROLOGIE

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 21 août 1905)

Nous apprenons le décès de M. Joseph-André Marchand, directeur général de la Société Le Nickel.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 décembre 1905)

La réaction de l'action Nickel s'est accentuée, le cours de 700 fr. a été abandonné. La cause de cette faiblesse est l'augmentation des droits à l'exportation sur le métal, établis en Nouvelle Calédonie. Cette augmentation, qui n'était qu'à l'état de projet, vient d'être consacrée par les autorités compétentes ; elle est établie pour six ans.

LE NICKEL

Société anonyme au capital de 15 millions de francs¹⁵

SIÈGE SOCIAL : À PARIS, 26, RUE LAFFITTE

Assemblée générale ordinaire du 10 avril 1906.

(Recueil des assemblées générales, 1906)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Tambour, président ; Ch. Gomel, vice-président ; M. Ephrussi, Thirria, Guyot-Sionnest, Cornélis de Witt, [Édouard] Maneuvrier, baron [Emmanuel] Léonino, G[ustave] Mirabaud, Jules Aron, Albert Vickers.

Commissaires : MM. Lutscher et Cornudet.

Directeur : M. Maurice Carrier.

Assemblée générale ordinaire du 2 avril 1906¹⁶

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs.

Nous allons avoir l'honneur de vous rendre compte de l'exercice 1904-1905.

Permettez-nous auparavant d'adresser un suprême hommage à la mémoire de notre ancien directeur, M. André Marchand, que la plupart d'entre vous connaissaient de longue date.

M. Marchand appartenait à la Société Le Nickel depuis son origine et avait été appelé aux fonctions de directeur en 1889. Pendant vingt-cinq ans, il n'a cessé de donner à la

¹⁵ Divisé en 60.000 actions de 250 francs, libérées et au porteur.

Il a été émis en 1893 14.500 obligations de 500 francs 4 % remboursables au pair de 1898 à 1919. ou par anticipation.

Les actions et les obligations sont inscrites à la Cote officielle, au comptant.

Cours du 31 mars 1906 :

Actions, 747 francs ;

Obligations, 503 francs.

¹⁶ L'assemblée a. eu lieu sous la présidence de M. Tambour, président du conseil d'administration, assisté de MM. Baer et Henri Puerari, scrutateurs.

24.621 actions étaient présentes ou représentées.

Société le concours précieux d'une intelligence éclairée, d'une grande expérience, d'un travail opiniâtre et fécond. Son activité, que l'âge n'avait pas ralentie, était telle qu'il n'a jamais cessé de suivre nos affaires dans tous leurs détails et son dévouement était si complet qu'il a voulu les diriger jusqu'au dernier moment, malgré la gravité du mal dont il était atteint.

Vous avez pu apprécier la clarté de sa parole quand il vous entretenait ici même du cours de nos affaires et vous donnait des renseignements toujours pleins d'intérêt, sur la Nouvelle-Calédonie, qu'il connaissait si bien. Nous sommes certains que vous vous associez aux regrets profonds que nous avons éprouvés en perdant un collaborateur aussi éminent et aussi dévoué.

Nous n'avons pas hésité à faire choix, pour le remplacer, de M. Maurice Carrier, depuis longtemps secrétaire général de notre société. Il a la parfaite connaissance de ses divers services et un voyage, qu'il a récemment accompli en Nouvelle-Calédonie, lui a permis de compléter utilement son expérience.

L'exercice qui a pris fin le 30 juin 1905 a donné, comme le précédent, des résultats satisfaisants. Pendant toute sa durée, les ventes se sont maintenues régulières et, comme nous n'avons pas eu de dépenses exceptionnelles, il se solde par 3.470.237 fr. 39, soit 100.480 fr. 71 de plus que l'an dernier.

Ce supplément de bénéfices devrait nous permettre de vous proposer une augmentation du dividende et nous l'eussions fait sans doute, si, dès les premiers jours de l'exercice en cours, nous n'avions eu à envisager la perspective d'impôts nouveaux. Le 21 décembre 1905, un décret a approuvé une délibération du conseil général de la Nouvelle-Calédonie, relative aux tarifs de redevances annuelles à percevoir sur les terrains miniers et aux droits de sortie sur les minerais.

Par suite de l'application de ce décret, les droits à la sortie sont, depuis le 1^{er} janvier dernier, de 1 fr. 25 au lieu de 0 fr. 25 pour le minerai de nickel, de 2 francs au lieu de 0 fr. 25 pour le minerai de cobalt ; d'autre part, les taxes minières que notre société aura désormais à acquitter ont été portées de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 par hectare.

Nous ne voulons pas discuter ici l'opportunité de ces mesures. Vous avez probablement eu l'occasion de lire quelques-uns des nombreux articles que des journaux compétents et des revues importantes ont publiés sur ces questions. Mais il nous sera bien permis de dire que nous n'avons pas vu sans appréhension la colonie inaugurer une politique fiscale dont, les conséquences ne nous paraissent pas exemptes de danger et l'administration encourager des tendances qui peuvent nuire gravement aux intérêts des sociétés minières.

Nous sommes profondément attachés à la Nouvelle-Calédonie, où notre société est établie depuis plus de vingt-cinq ans, et nous avons tout intérêt à la voir prospérer. Nous aurions compris que, pour l'aider à remettre en l'état des finances qui ont été compromises par un programme de travaux publics hors de proportions avec les ressources dont peut disposer la colonie, on eût demandé aux mines de supporter pour une courte durée un léger supplément de charges. Mais des impôts aussi lourds que ceux que nous venons d'indiquer, établis sans même consulter les sociétés minières, sont à tous égards excessifs. Nous ne pouvons pas oublier que nous avons à défendre les intérêts de nos actionnaires, parmi lesquels les petits porteurs d'actions sont en majorité. Nous ne pouvons pas oublier non plus que pour une industrie, quelle qu'elle soit, les périodes de prospérité sont d'une durée limitée et que, par conséquent, lorsqu'à, des impôts déjà élevés viennent s'en ajouter d'autres extrêmement onéreux, pour une période relativement longue, cette industrie peut se trouver à un moment donné dans une situation difficile. Nous avons donc cru de notre devoir de protester énergiquement. À notre grand regret, nos protestations ont été vaines.

Ces nouveaux impôts représentent pour notre société seule une dépense supplémentaire qui variera, croyons-nous, de 150.000 à 200.000 francs par an, suivant l'importance de nos exportations de minerai. Comme ils peuvent avoir pour

conséquence de diminuer la valeur de notre propriété minière, nous croyons sage, bien qu'ils n'aient pas affecté l'exercice dont nous vous rendons compte et qu'ils ne doivent toucher que partiellement l'exercice en cours, nous croyons sage, disons-nous, de vous engager à diminuer par un large amortissement additionnel l'importance du chapitre Mines qui figure au bilan pour 6.782.917 fr. 52

Nous vous proposons donc de ne pas augmenter le dividende et de porter cette année aux amortissements une somme supérieure de 150.000 francs à celle que vous avez votée l'année dernière.

Nous vous avons dit que les ventes avaient été actives pendant les deux derniers exercices et nous avons eu de ce fait des disponibilités importantes. C'est ainsi qu'au bilan arrêté au 30 juin 1904 le compte Banquiers figurait pour 3.790.015 fr. 74. Nous avons pensé que la manière la plus avantageuse de placer une partie de nos fonds disponibles était de rembourser par anticipation une certaine quantité d'obligations.

Profitant du droit que nous nous étions réservé à l'émission, nous avons donc opéré, pendant l'exercice dont nous vous rendons compte, un remboursement anticipé de 2.244 obligations, pour une somme de 1.122.000 francs, tout en continuant les remboursements réguliers. Par suite, le chapitre Obligations est passé de 6.075.500 francs à 4.744 500 francs au passif. Le reste de nos disponibilités a été consacré à l'achat de Valeurs mobilières de premier ordre et ce chapitre figure maintenant à l'actif pour 2.332 435 fr. 98.

Nous avons cherché à alléger vos charges et à consolider la situation de la société, tout en lui assurant des moyens d'action immédiats.

Les travaux de l'appontement, que nous construisons en Nouvelle-Calédonie, seront terminés, nous l'espérons, au mois de juillet prochain, avec un certain retard sur les prévisions de nos agents. Mais vous savez combien des travaux de cette importance, entrepris au loin, sont sujets à des délais de toute nature, surtout quand il faut travailler en mer et compter avec les difficultés de main-d'œuvre et d'approvisionnement.

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que le mouvement des affaires est demeuré satisfaisant depuis le début de l'exercice actuel ¹⁷.

Si vous approuvez les comptes et le bilan, que nous avons l'honneur de vous présenter, les amortissements que nous vous demandons s'élèveront à 1.350.000 francs, qui nous paraissent nécessaires pour les mêmes raisons que nous avons développées dans notre dernier rapport, et ils seront répartis comme suit (fr.) :

Usines	450.000
Mines	350.000
Installations	300.000
Terrains et immeubles	120.000
Matériel d'exploitation	70.000
Armements	60.000
Ensemble	<u>1.350.000</u>

Déduction faite de ces 1.350.000 francs, il restera 2 millions 126.237 fr. 39 sur lesquels il sera prélevé conformément à l'article 37 des statuts :

¹⁷ Pour le nickel, il n'y a pas de cours réguliers qui soient constatés, de quelque manière que ce soit : les prix varient suivant l'importance des marchés.

Le prix moyen est à peu près le même actuellement que l'an dernier; il y a eu quelque augmentation qui porte seulement sur les ventes de détail.

1° Pour le fonds de réserve, 5 % de 2 015.501 fr. 21 (c'est-à-dire 2.120.237 fr. 39 moins 110.728 fr. 18 report du dernier exercice)	100.775 46
2° À titre de premier dividende, 6 % du montant du capital-actions	900.000 00
3° Pour le conseil, 2 % de 2.05.509 fr. 21	40.310 18
4° Pour le comité de direction, le directeur et le secrétaire général : 3 % de la même somme	60.468 28
5° À titre de deuxième dividende	900.000 00
Solde reporté à l'exercice 1905-1906	124.680 47
Total égal au solde créditeur du compte de profits et pertes	<u>2.126.237 39</u>

La somme de 1.800.000 francs répartie entre les actions représente un dividende de 30 francs par action, soit 12 % du capital nominal. Un acompte de 10 francs ayant été payé en novembre 1905, le solde que vous aurez à recevoir, sera de 20 francs moins l'impôt.

Cette somme sera mise à votre disposition à partir du lundi 7 mai prochain dans les caisses des établissements chargés de ce service : Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Comptoir national d'escompte de Paris, Société générale de crédit industriel et commercial.

MM. Cornudet et Lutscher, commissaires des comptes, vont vous donner des renseignements dans leur rapport sur les variations les plus importantes du bilan, que nous allons vous lire.

Vous aurez à choisir vos commissaires pour l'exercice 1905-1900 ; nous vous rappelons que ces messieurs sont rééligibles.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre assemblée générale du 30 avril dernier.

Conformément à la loi, nous avons procédé à l'examen de la situation de votre société, de son bilan et des comptes qui vous sont présentés. Tous les documents nécessaires à nos vérifications ont été mis à notre disposition dans les délais légaux et nous ont permis de constater la parfaite justification de tous les chiffres du bilan et du compte de Profits et pertes.

Nous avons constaté également que les amortissements ont été appliqués conformément aux résolutions votées dans votre dernière assemblée générale.

Les divers chapitres du bilan ont subi des variations que nous allons passer en revue.

ACTIF

En Nouvelle-Calédonie, le compte Mines a passé de 6 millions 902.917 fr. 52 à 6.782.917 fr. 52 par suite de la dépréciation de 180.000 francs, que vous avez votée l'an dernier.

Le compte Terrains et Immeubles, que l'amortissement de 200 000 francs précédemment voté avait ramené sur vos livres à 1.223 557 fr. 14, a été on outre diminué, dans le courant de l'exercice, de 158.545 fr. 73.

L'augmentation du chapitre Installations qui, de 2 179.178 francs 10 s'est élève 2.828.088 fr. 81, provient des dépenses faites pour l'appontement dont il vous a été parlé l'an dernier.

En Europe, le compte Usines n'a subi d'autre modification que celle résultant de l'application de l'amortissement de 450.000 francs décidé l'an dernier ; de 3.722.259 fr. 32 au 30 juin 1904. il a passé, au 30 juin 1905, à 3.284.677 fr. 44

Valeurs mobilières. — Ce chapitre qui a passé de 870.769 fr. 02, à 2.332.485 fr. 98, ne comprend, ainsi que nous avons pu le constater, que des valeurs immédiatement réalisables et de tout repos.

Minerais. — Matières en cours de fabrication. — Marchandises finies. Ces comptes, qui apparaissent au bilan, respectivement pour 2.813.996 fr. 16 c, 3.194.066 fr. 80 et 1.910.072 francs, prouvent surabondamment la vitalité de votre société.

Banquiers. — De 3.790.015 fr. 74 au 30 juin 1904, ce compte a passé, au 30 juin 1905, à 1.921.817 fr. 80 c : l'augmentation du compte Valeurs mobilières vous donne la raison de cette diminution d'une année à l'autre.

Débiteurs divers. — Ce compte, qui n'offre que peu de variation sur celui de l'an dernier, comprenait des créances de tout repos; aujourd'hui, elles sont entièrement, réalisées.

PASSIF

Aucune modification importante et spéciale à signaler sur tes différents chapitres formant le passif, sauf pourtant celle du poste Obligations, qui a été ramené de 6.075.500 francs à 4.744.50 francs, tant par le jeu régulier de l'amortissement que par le remboursement anticipé de 2.244 obligations.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au DÉBIT.

L'augmentation constatée sur le chiffre de l'année dernière est plus apparente que réelle, car elle ne provient que du remboursement de la prime des 2.244 obligations amorties, tandis que les Frais généraux proprement dits sont restés stationnaires et que le compte Intérêts divers a diminué.

Au CRÉDIT.

Les profits industriels et les intérêts divers, on augmentation sensible sur les chiffres de l'an dernier, laissent, après déduction des charges sociales, un excédent de l'actif sur le passif de 8.476.837 fr. 89, Votre conseil vous propose de consacrer aux amortissements une somme de 1.350.000 francs, soit de 150.000 francs supérieure à celle votée l'an dernier, et de répartir, conformément à l'article 37 des statuts, la somme de 2.126.267 fr. 39 restant disponible, ce qui permettra d'attribuer aux actions 1.800.000 francs, soit 30 francs par action.

Une somme de 124.686 fr. 47 serait reportée à nouveau.

Les raisons qui l'obligent à ne pas augmenter, comme il aurait pu le faire, le dividende de l'exercice, témoignent d'un sentiment de prudence devant lequel nous nous inclinons en déplorant, toutefois, que des mesures d'une fiscalité excessive aient pu être prises au détriment d'une industrie dont la prospérité est si intimement liée à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Sous réserve de ces regrets, que nous tenons à formuler, nous vous proposons l'approbation pure et simple des comptes qui vous sont présentés.

BILAN AU 30 JUIN 1905 (fr.)

ACTIF	
• En Nouvelle-Calédonie :	

Mines	6.782.917 52
Terrains, immeubles	1.005.011 41
Installations	2.328.033 81
Matériel d'exploitation	751 205 71
Armements	310.598 05
• En Europe :	
Usines	3.284.677 44
Matériel d'exploitation	216.511 86
Mobiliers	62 785 78
Valeurs mobilières	2.332.435 93
Minerais	2.813 990 16
Matières en cours de fabrication	3.194.046 80
Marchandises finies	1.910.072 00
• Approvisionnements :	
En Nouvelle-Calédonie	759.585 22
En Europe	347.430 31
Banquiers	1.921 817 80
Caisses	80.518 15
Effets à recevoir	45.817 37
Débiteurs divers	3.197.096 15
Avances d'impôts	77.208 09
Prime de remboursement	297.555 95
Comptes d'ordre	238.811 61
Total	<u>31.928.250 37</u>
PASSIF	
Capital-actions	15.000.000 00
Réserve statutaire	403.381 40
Réserve pour éventualités imprévues	3.800.000 00
Obligations	4.744.500 00
Obligations remboursables	450.522 20
Coupons d'obligations	40.999 72
Dividendes arriérés	90.286 75
Effets à payer	1.032.410 75
Créanciers divers	2.440.462 81

Comptes d'ordre	449.449 45
Excédent de l'actif sur le passif	3.476.237 89
Total	<u>31.928.250 37</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT		
Frais généraux et d'administration		155.782 86
Impôts sociaux et timbre		10.423 04
Intérêts et prime de remboursement aux obligataires		375 532 80
Intérêts divers		39 259 00
		586.906 76
Amortissements proposés :	1.350.000 00	
Solde créditeur :	2 126.237 39	3.476 237 39
Total		<u>4.063 235 15</u>
CRÉDIT		
Report de l'exercice 1903-1904		110.728 18
Profits commerciaux et industriels		3.739.294 03
Intérêts divers		213.212 94
Total		<u>4.063 235 15</u>

RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité sans discussion :

.....

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Société « Le Nickel »
(*Gil Blas*, 27 mars 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société « Le Nickel » a eu lieu le 25 mars, sous la présidence de M. Tambour, président du conseil.

Environ 22.000 actions y étaient présentes ou représentées.

Le rapport du conseil d'administration dont M. Maurice Carrier, directeur, donne lecture, constate les résultats satisfaisants de l'année 1905-1906 qui se traduisent par un excédent de l'actif sur le passif de 3.797.266 fr. 13, soit 321.028 fr. 74 de plus que l'année précédente, ce qui permet de consacrer 150.000 fr. à élever de 2 fr. 50, le chiffre du dividende et à augmenter les amortissements de 150.000 francs.

En résumé, après application d'une somme globale de 1.500.000 fr. aux amortissements, il reste un bénéfice disponible de 2.297.266 francs 13 que le conseil propose de répartir comme suit :

1° Pour le fonds de réserve, 5 % de 2.172.579 fr. 66 (c'est-à-dire 2.297.266 fr. 13 moins 124.686 fr. 47, report du dernier exercice) Fr. 108.628 98
2° À titre de premier dividende, 6 % du montant des actions 900.000 00
3° Pour le conseil, 2 % sur 2 millions 172.579 fr. 66 43.451 60
4° Pour le comité de direction le directeur, etc., 3 % sur 2 millions 172.579 fr. 66. 65.177 39

5° À titre de deuxième dividende 1.050.000 00

Et le solde de 130.008 16

sera reporté à l'exercice 1906-1907.

Total égal au solde créditeur du compte de profits et pertes 2.297.266 13

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires, l'assemblée a approuvé tels qu'ils lui étaient présentés les comptes de l'exercice 1905-1906 et fixé, en conséquence, le dividende y afférent à 32 50 par action, soit 13 % du capital nominal.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé au mois de novembre dernier, le solde sera mis en paiement à partir du 6 mai prochain, à raison de 21 20 net par action nominative et de 19 90 net par action au porteur.

MM. Aron, Ephrussi, Guyot-Sionnest, Maneuvrier, Tambour et Thirria., administrateurs sortants, ont été réélus. L'assemblée a renouvelé à ceux des membres du conseil qui ont des intérêts dans d'autres sociétés et relation d'affaires avec « Le Nickel » les autorisations requises par la loi de 1867.

Enfin, les pouvoirs des commissaires des comptes, MM. Lutscher et Cornudet, ont été renouvelés pour l'exercice en cours.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité et sans aucune discussion. [...]

L'INDUSTRIE DU NICKEL

par Robert PITAVAL

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 avril 1907)

Il semble se produire au sujet de ce métal un mouvement analogue à celui qui se dessine si nettement dans l'industrie de l'aluminium.

La fabrication de ces deux métaux, pendant de longues années, s'est trouvée concentrée dans quelques rares usines seulement.

On connaît ce qui s'est passé depuis un an dans l'industrie de l'aluminium : quantités de nouvelles usines se sont construites ou sont en construction. Voyons ce qui se prépare au sujet du nickel.

Il y a plus de trente ans que les précieux gisements de minerai de nickel de la Nouvelle-Calédonie ont été découverts et que les premiers essais de traitement furent entrepris ! Sans faire l'historique des efforts dépensés, nous nous contenterons de mentionner que le succès industriel et financier se fit longtemps attendre.

Le conseil d'administration de la Société Le Nickel le rappelait encore ces jours-ci aux actionnaires, quand après avoir annoncé un bénéfice brut de 3.797.266 fr. 03 pour le dernier exercice, il ajoutait :

« Nous n'oublions pas, messieurs, croyez-le. bien, qu'après être restés plusieurs années sans toucher de dividende, vous avez consenti depuis huit ans à employer une grande partie des bénéfices annuels à faire de larges amortissements. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir compris que, si nous ne vous propositions que de faibles augmentations de dividendes, c'était pour rendre encore plus forte la situation de notre

société. Nous vous remercions d'avoir adopté avec nous cette politique qui nous permet de vous présenter aujourd'hui un bilan qui autoriserait une répartition plus large. Mais, quelque naturelle que puisse être votre impatience, nous croyons devoir faire appel, une fois de plus, à votre prudence.

Nous vous le demandons, parce que le chiffre de nos affaires, tout en étant encore satisfaisant, a été depuis le début de l'exercice en cours, un peu moins élevé que pour la période correspondante de l'exercice dont nous vous rendons compte. Nous vous le demandons aussi parce que nous croyons que la prospérité même de notre industrie a fait naître des illusions qui portent certaines personnes à croire que l'emploi du nickel dans la métallurgie est presque illimité et leur a donné le désir de créer de nouvelles entreprises dont la concurrence pourrait se faire bientôt sentir. Nous vous le demandons enfin, parce que nous redoutons toujours que la politique économique et financière suivie en Nouvelle-Calédonie n'ait pour conséquence le vote d'impôts qui viendraient encore grever l'industrie minière. Nous voyons, en effet, qu'on met à l'étude des projets qui entraîneraient, s'ils étaient adoptés, des dépenses hors de proportion avec les ressources de la colonie. »

Cet exposé plutôt pessimiste peut paraître, à première vue, dicté par le souci de décourager les initiatives d'autres industriels et par l'espoir de maintenir une sorte de monopole. Nous pensons, pour notre part, qu'il est l'expression de la vérité et nous ne croyons pas plus au développement illimité des applications du nickel qu'à celui des applications de l'aluminium.

Mais quels sont donc les projets ayant déjà pris corps et susceptibles d'éveiller ces craintes ?

[Le Nickel de la Nouvelle-Calédonie]

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/La_Garnierite.pdf

Nous avons signalé ici même, il y a quelques jours, la constitution de la Société minière et métallurgique « Le Nickel de la Nouvelle-Calédonie », au capital de 7 millions, qui a un programme sérieux et des plus intéressants.

D'autre part, une usine appartenant à « La Fonderie de Nickel » (M. Louis Chavane) est en construction à Duffel, près Anvers. Cette affaire est commanditée par M. André Ballande, l'armateur bien connu de Bordeaux, dont l'agence en Nouvelle-Calédonie, fondée à l'origine de l'occupation française par le père du député actuel de Bordeaux, est créancière de tous les mineurs indépendants de la Nouvelle-Calédonie, auxquels elle fournit les approvisionnements payables en minerais.

Et il y a d'autres projets sous roche, sans même parler du développement des exploitations minières du Canada.

Ce mouvement a-t-il déjà eu une répercussion dans notre colonie ? Oui, car le seul fait de ne plus trouver comme auparavant un seul acheteur sur le marché de Nouméa a provoqué une hausse dans le prix du minerai qui a atteint, pour quelques contrats, 70 centimes le kilomètre (7 %), au lieu de 55, chiffre moyen précédent.

Hâtons-nous d'ajouter que le prix du métal en Europe n'en a pas été influencé. Le nickel, comme l'aluminium, est resté presque immuable dans la tourmente qui a emporté ces derniers temps la plupart des métaux à des cours inconnus jusqu'alors et fort exagérés.

Logiquement, on doit s'attendre à une baisse et il faut la souhaiter pour favoriser le développement des applications du métal qui, seul, permettra aux sociétés nouvelles d'écouler leur production et de prospérer.

Cette baisse doit se réaliser également par la loi naturelle du progrès des fabrications, progrès mentionnés dans le rapport précité de la Société « Le Nickel » ou nous trouvons ces lignes :

« Permettez-nous d'ajouter que le personnel technique de nos usines, depuis longtemps spécialisé dans la fabrication du nickel, a fait faire à notre industrie des progrès qui ont eu une sérieuse influence sur les bénéfices de cette année et qu'il ne cesse d'étudier toutes les améliorations dont la fabrication peut profiter. »

Nous aurions pensé trouver dans ce rapport quelques indications sur les projets de création d'une usine hydroélectrique en Nouvelle-Calédonie, susceptible d'appliquer des méthodes électrométallurgiques au traitement des minerais. Mais le rapport est muet sur ce sujet, de même que sur les projets d'installation de chutes d'eau pour lesquels la société a obtenu des concessions dans la plaine des Lacs.

Il nous semble cependant que la solution du nickel à bas prix est intimement liée à la question du traitement du minerai sur place en vue surtout de l'obtention directe au four électrique du ferro-nickel employé en métallurgie. De même qu'il nous paraît que la solution de l'aluminium à bas prix est liée à la question de la fabrication du ferro-aluminium par traitement direct des bauxites.

Pourquoi chercher par des procédés coûteux, à faire des métaux purs, nickel ou aluminium, quand le fer des ferros n'apporte aucune gêne dans l'emploi principal qui est la métallurgie de l'acier ?

Pourquoi transporter d'Océanie au Havre ou à Glasgow un minerai à 6 ou 7 % seulement de matière utile ? Il n'est pas de mine de cuivre à 3 ou 4 % de métal (cas des plus importantes), fut-elle située dans des régions, éloignées comme le Mexique, le Chili ou le Pérou, qui n'ait sa fonderie sur place !

Des essais ont été tentés, dira-t-on ! Des hauts fourneaux ont été élevés sur les bords de la côte calédonienne et n'ont pas donné de résultats. Mais il y a un quart de siècle de cela ! Et depuis vingt-cinq ans, tant de progrès ont été réalisés qu'aucune comparaison ne peut s'établir à deux dates aussi éloignées. S'il faut un témoignage — posthume, hélas — c'est celui de Caulry, celui-là même qui installa ces hauts fourneaux et qui, dans les dernières années de sa vie, voyait avec enthousiasme l'avenir de la métallurgie du nickel et l'abaissement du prix de ce métal dans l'utilisation de l'énergie hydro-électrique éparsée sur les montagnes de l'île où il passa la plus grande partie de son existence.

Le Nickel

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. E. Tambour, président du conseil d'administration, assisté de MM. Albert Mirabaud et Baer, scrutateurs.

20.026 actions étaient présentes ou représentées.

.....

LE NICKEL

Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1908

(Compte rendu sténographique)

De notre excellent confrère la *Vie financière*

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 4 avril 1908)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Dans le bilan que nous venons de vous lire, l'excédent de l'actif sur le passif est de 3 millions 653.486 fr. 45, inférieur de 143.799 fr. 68 à celui de l'année dernière. Cette diminution des bénéfices est due, comme nous vous l'avions fait prévoir dans notre dernier rapport, à une légère réduction des ventes. Mais n'oubliez pas que l'année 1905-1906i avait été exceptionnelle et, étant donné que le résultat de l'exercice dont nous vous rendons compte est de beaucoup supérieur à celui d'il y a deux ans, nous estimons qu'il doit vous donner toute satisfaction.

Il nous permettra, en tout cas, de continuer à appliquer les procédés d'administration que vous n'avez cessé d'approuver, nous témoignant ainsi une confiance dont nous apprécions toute la valeur et dont nous vous remercions sincèrement.

Plus que jamais, nous sommes décidés à vous engager à persévérer dans une politique prudente et à ne pas vous laisser influencer par les chiffres si rassurants du bilan. Notre objectif est de tacher de les rendre encore plus satisfaisants en diminuant progressivement certains chapitres de l'actif et de vous donner, en même temps, un dividende rémunérateur.

Partant de ces principes, nous n'avons pas hésité à ajouter à l'amortissement de 500.000 francs que vous avez voté l'année dernière pour les Mines, une somme de 155.000 francs passée avant inventaire. Nous avons, en effet, rendu à la colonie, à la fin de l'année 1906, environ 20.000 hectares de mines que nos services techniques n'ont pas jugé nécessaire de conserver pour des motifs divers et sur lesquels il leur a paru inutile de payer les redevances annuelles, qui ont été augmentées considérablement il y a deux ans, comme vous devez vous en souvenir, il nous a donc semblé qu'il était indispensable de réduire la valeur pour laquelle les Mines figurent au bilan, puisque la superficie s'en trouvait notablement réduite, et nous espérons que vous nous approuverez. Croyez bien, d'ailleurs, que nous n'avons pas l'intention de rendre des mines systématiquement tous les ans. Il est possible que nous renoncions encore à quelques-unes, mais nous ne manquerons pas de demander la concession de celles que nos prospecteurs pourraient nous signaler comme avantageuses. Si nous pouvons faire quelques additions bien comprises à notre domaine minier, nous l'aurons ainsi rajeuni et fortifié.

Après avoir appliqué l'amortissement que vous avez voté pour les terrains et immeubles, nos services de Nouvelle-Calédonie nous ont fait savoir qu'ils avaient jugé bon de ne pas porter sur l'inventaire arrêté au 30 juin 1907 certaines constructions caduques ou en mauvais état. Nous avons dû réduire de ce fait ce chapitre de 10.000 francs, et celui du Matériel d'exploitation en Nouvelle-Calédonie de 22.000 francs pour les mêmes motifs.

Nous vous avons parlé en détail dans notre dernier rapport des usines. Nous n'y reviendrons cette année que pour vous signaler le chiffre réduit pour lequel elles sont inscrites au bilan. Si vous approuvez l'amortissement de 450.000 francs que nous vous demandons encore cette année, ce chapitre descendra au-dessous de 2 millions de francs. Nous n'aurons plus alors que très peu d'amortissements à faire pour que les usines ne figurent plus dans nos livres que pour une valeur se rapprochant sensiblement de celles des terrains.

Nous terminerons nos remarques sur le bilan en vous signalant la légère augmentation des chapitres Minerais, Matières en cours de fabrication, Marchandises finies, qui s'explique par la réduction des ventes.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes et le bilan tels que nous vous les présentons, et, si vous les acceptez, proposerons de fixer le dividende à 32 fr. 50 par action, comme pour le dernier exercice et d'appliquer 1.400.000 francs à l'amortissement des comptes.

Mines	500.000 00
-------	------------

Terrains et immeubles en Nouvelle-Calédonie	100.000 00
Installations en Nouvelle-Calédonie	300.000
Matériel d'exploitation en Nouvelle-Calédonie	20.000 00
Armement	30.000 00
Usines en Europe	450.000 00
Total	<u>1.400.000 00</u>

La somme de 2.253.566 fr. 45 qui restera disponible sera répartie ensuite conformément à l'article 37 des statuts :

1° Pour le fonds de réserve, 5 % sur 2.123.458 29 (2 millions 253.466 fr. 45 moins 130.008 fr. 16 report du dernier exercice	106.172 91
2° À titre de premier dividende, 6 % du montant des actions	900.000 00
3° Pour le conseil, 2 % sur 2.123.458 fr. 29	42.469 17
4° Pour le comité de direction, le directeur, etc. 3 % sur 2.123.458 fr. 29	63.703 75
5° À titre de deuxième dividende	1.050.000 00
À reporter à l'exercice 1907-1908	91.120 62
Total égal au solde créditeur du compte de profits et pertes	<u>2.253.486 45</u>

Un acompte de 10 francs ayant été payé au mois de novembre 1907, le solde sera mis à votre disposition à raison de 21 francs 20 nets pour les actions nominatives et de 19 fr. 729 pour les actions au porteur (coupon n° 18), à partir du 7 mai prochain, dans les caisses de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, Comptoir national d'escompte de Paris, Société générale de crédit industriel et commercial

Nous ne terminerons pas ce rapport sans vous dire quelques mots de la situation actuelle des affaires. Nous ne vous étonnerons pas en vous disant que la crise qui sévit sur l'industrie dans le monde entier depuis plusieurs mois ne nous a pas épargnés. Mais elle n'a pas eu pour le nickel une influence aussi déprimante que sur la plupart des autres métaux, et elle ne s'est encore manifestée que par une légère diminution de nos ventes.

Par contre, de nouvelles entreprises se sont créées, comme nous vous l'avions annoncé, et leur apparition a été l'occasion d'appréciations diverses sur l'industrie du nickel. Les procédés d'exploitation que nous avons employés jusqu'à présent nous ont procuré des résultats dont nous avons lieu d'être satisfaits. Mais soyez assurés que si nous trouvions un avantage à apporter des modifications plus ou moins profondes, nous les opérerions sans hésitation et sans difficulté, parce que toutes les questions qui s'y rattachent n'ont jamais cessé, vous le savez, d'être l'objet de nos études, et que notre organisation, en Europe, comme en Nouvelle-Calédonie, nous permettrait d'agir sûrement, économiquement et promptement. Nous n'avons pas besoin, en effet, de vous dire quelles forces nous donnent notre passé, les connaissances que nous devons à une existence de vingt-sept ans, la valeur et l'expérience de notre technique, l'étendue et la solidité de nos relations commerciales, et enfin la situation financière dont vous pouvez vous rendre compte.

Nous vous rappelons que vous aurez à procéder à la nomination de vos commissaires pour l'exercice 1907-1908.

BILAN AU 30 JUIN 1907

ACTIF	
• En Nouvelle-Calédonie	
Mines	3.720.290 88
Terrains, immeubles	737.609 54
Installations	1.851.249 02
Matériel d'exploitation	521.999
Armements.	210.598 65
• En Europe	
Usines	2.388.106 50
Matériel d'exploitation	219.213 29
Mobiliers	39.250 10
Valeurs mobilières	2.324.645 25
Minerais	2.654.267 80
Matières en cours de fabrication	3.009.836 87
Marchandises finies	3.445.863 06
• Approvisionnements	
En Nouvelle-Calédonie	624.887 12
En Europe	409.483 96
Banquiers	3.831.018 53
Caisses	68.233 21
Effets à recevoir	125.072 53
Débiteurs divers	3.085.304 35
Avances d'impôts	105.502 10
Prime de remboursement	153.127 95
Compte d'ordre	251.277 92
Total	<u>31.835.837 62</u>
PASSIF	
Capital-actions	15.000.000 00
Réserve statutaire	612.785 84
Réserve pour éventualités imprévues	3.800.000 00
Obligations	4.301.000 00
Obligations remboursables	119.485 20
Coupons d'obligations	53.595 24

Dividendes arriérés	156.456 36
Effets à payer	838.262 00
Créanciers divers	2.990.181 60
Comptes d'ordre.	310.604 33
Excédent de l'actif sur le passif	3.653.466 45
Total	<u>31.835.837 62</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et d'administration	162.806 34
Impôts sociaux et timbre	15.961 90
Intérêts et prime de remboursement aux obligataires	205.859 60
Amortissements proposés	1.400.000 00
Solde créditeur	3.253.466 45
Total	<u>4.038.094 29</u>
CRÉDIT	
Report de l'exercice 1905-1906	130.008 16
Profits commerciaux et industriels	3.690.050 83
Intérêts divers	218.035 30
Total	<u>4.038.094 29</u>

RAPPORT DES COMMISSAIRES

M. Cornudet, commissaire des comptes, donne lecture de son rapport, que le *Le Journal des chemins de fer* a analysé dans son numéro du 31 mars dernier.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — La question que je veux poser à M. le président du conseil d'administration intéresse la société à deux points de vue différents ; je sais à l'avance que M. le président n'y répondra qu'avec beaucoup de discrétion, comme c'est du reste son devoir. Mon but est surtout de provoquer dans la presse, qui rend compte de nos assemblées, la publication de certains renseignements utiles.

[Le Nickel de la Nouvelle-Calédonie]

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/La_Garnierite.pdf

Il s'est fondé récemment une société d'exploitation de nickel, qui a pris un nom presque identique au nôtre. Nous nous appelons Le Nickel et nous exploitons en Nouvelle-Calédonie ; la nouvelle société a pris le nom de Le Nickel de la Nouvelle-Calédonie, de telle sorte qu'il peut y avoir, pour certains esprits insuffisamment avertis, une confusion. Cela importe d'autant plus que, d'après ce que se proposait de faire cette société, il semblerait que les conditions se sont transformées en Nouvelle-Calédonie; puisque cette nouvelle société croit pouvoir transformer sur place le minerai,

alors que nos administrateurs nous ont déclaré que cela était, sinon illusoire, du moins extrêmement difficile.

Je demande donc à M. le président, dont l'expérience est très grande, de nous dire, dans la mesure où il le croira utile, ce qu'il pense de cette nouvelle société.

M. le président. — Je comprends très bien la préoccupation de l'honorable actionnaire.

Au point de vue « titre », une confusion peut évidemment se produire, et nous avons appelé l'attention de la nouvelle société par une lettre très courtoise, sur les inconvénients que pourrait avoir cette confusion. Si nous pensions que ces inconvénients pourraient devenir plus sérieux, le conseil d'administration, après étude de la question, verrait à prendre une solution.

En ce qui concerne la seconde question — beaucoup plus intéressante —, je pense que vous avez pu, d'avance, y répondre par le rapport que vous avez sous les yeux. Jusqu'à présent, en effet, nous n'avons cessé de dire que la fusion en Nouvelle-Calédonie ne nous avait pas paru présenter des avantages suffisants pour changer notre procédé actuel qui consiste à fondre et à armer en Europe. Nous avons constamment étudié cette question, nous l'étudions encore, et le jour où nous verrons avantage à modifier notre manière de faire, nous n'hésiterons pas.

D'ailleurs, pour la fusion en Nouvelle-Calédonie, nous sommes aussi bien outillés que qui que ce soit, et vous pouvez être assurés que, n'ayant pas de parti pris, nous agissons au mieux des intérêts de notre société.

Je crois devoir ajouter qu'il ne m'appartient pas de critiquer une société qui doit nous faire concurrence ; je ne dois en parler qu'avec une absolue discrétion ; cependant, je crois pouvoir dire que nous ne sommes nullement troublés.

M. le baron de l'Épée. — Comment se présente l'exercice actuel au point de vue des ventes ?

M. le président. — [...] Vous connaissez l'importance de nos amortissements. Par conséquent, à moins d'une fin de l'exercice actuel beaucoup plus mauvaise que nous ne pouvons le supposer, vous n'avez rien à redouter.

M. le baron de l'Épée. — Quels étaient les amortissements il y a deux ans ?

M. le président. — Ils étaient de 1 million 350.000 fr. ; l'année dernière de 1.500.000 francs ; et cette année de 1.400.000 francs. Pour toutes nos usines, nous faisons des amortissements tels qu'elles pourront être ramenées à un chiffre se rapprochant de la valeur des terrains.

Un actionnaire. — Je crois être l'interprète de tous les actionnaires présents en adressant au conseil d'administration tous nos remerciements pour la sûreté, la prudence et le tact dont il fait preuve dans la direction des affaires de la société. (Applaudissements).

M. le président. — Nous sommes très touchés et de votre confiance et des remerciements que vous venez d'adresser. Nous sommes convaincus qu'en continuant à faire des amortissements aussi larges que possible, nous vous mettrons à l'abri de toute surprise.

Le même actionnaire. — Votre nickel vaut mieux que de l'or maintenant (Rires).

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes, successivement mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires, approuve le bilan au 30 juin 1906 et les comptes de l'exercice 1906-1907 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration. Elle décide qu'une somme de 1.400.000 francs sera employée à des

amortissements, et que le solde du compte de profits et pertes s'élevant à une somme de 3.853.466 fr. 45 qui, après déduction du report du dernier exercice, 130.008 fr. 16, laisse comme bénéfice net 2.723.458 fr. 29, sera réparti, conformément à l'article 37 des statuts [...]

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Cornudet et Gras, commissaires des comptes. Elle fixe leur rémunération à 1.000 francs pour chacun d'eux.

LE NICKEL

(*Le Journal des finances*, 20 juin 1908)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue le 30 mars.

I. — Les bénéfices nets ont été ramenés de 3.797.266 francs en 1905-1906 à 3.653.466 fr. en 1906-1907. Leur diminution provient d'une contraction des ventes, mais il faut remarquer que l'exercice 1905-1906 avait été exceptionnel et que les résultats de 1906-1907 dépassent encore sensiblement ceux de 1904-1905.

Voici comment se comparent les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

1905-1906	1906-1907	
		Charges
157.062 17	162.806 34	Frais généraux.
15.893 41	15.964 90	Impôts et timbre.
216.038 40	205.859 60	Service des obligations
308.994 28	384.627 84	Total.
		Produits
3.872.462 73	3.690.050 83	Produits commerciaux et industriels.
189.111 21	218.035 30	Intérêts divers.
4.061.573 94	3.908.086 13	Total.
388.994	28 884.027 84	Rappel des charges.
3.672.379 66	3.323.458 29	Bénéfices nets.
124.080 47	130.008 16	Reports précédents.
3.797.266 13	3.653.466 45	Soldes disponibles.

II. — Ces soldes disponibles ont donné lieu respectivement aux répartitions suivantes :

1.300.000 00	1.400.000 00	Amortissements.
108.678 93	106. 172 91	Réserve légale.
1.950.000	1.950.000 00	Dividende.
43.541.60	42.469 17	Tantièmes du conseil.
63.177 39	63.703 75	Tantième du comité de direction.
130.008 16	91.120 02	Report à nouveau.
<u>3.797.266 13</u>	<u>3.653.466 45</u>	Total.

Le dividende a été maintenu à 32 fr. 50 pour 1907, et il a encore été fait une large part aux fonds de prévoyance.

III. — En ce qui concerne l'exercice en cours, le rapport reconnaît que la crise qui sévit depuis plusieurs mois sur l'industrie dans le monde entier n'a pas épargné la société, mais il ajoute qu'elle n'a pas eu sur le nickel une influence aussi déprimante que sur la plupart des métaux et qu'elle ne s'est encore manifestée que par une légère diminution des ventes.

Quant aux appréciations diverses qu'a suscitées sur l'industrie du nickel la création de nouvelles entreprises, la société n'a pas encore jugé à propos de modifier des procédés d'exploitation qui lui ont jusqu'ici donné de bons résultats, mais elle n'hésiterait pas à le faire s'il était reconnu qu'elle y puisse trouver avantage.

IV. — Le rapport signale que la société a rendu à la colonie, sur l'avis de ses services techniques, environ 20.000 hectares de mines sur lesquels il a paru inutile de payer les redevances annuelles qui ont été d'ailleurs augmentées depuis deux ans, et la valeur des mines a été réduite, pour ce motif, au bilan, avant inventaire, de 155.000 fr.

Une somme de 32.000 fr. a été également retranchée du compte d'installations en Nouvelle-Calédonie, dans les mêmes conditions, pour amortir certaines constructions caduques ou en mauvais état.

Quant au compte des usines (immobilisations en Europe), l'amortissement pratiqué sur les bénéfices de l'exercice écoulé le fera descendre au-dessous de 2 millions, ce qui le rapprochera sensiblement de la seule valeur des terrains.

Dernier cours : 640.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES
LE NICKEL
26, rue Laffitte, PARIS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1908)

La Société Le Nickel, en dehors de toutes considérations, devait exposer à Londres parce que ses principales usines, sont en Angleterre et qu'elle compte dans ce pays ses plus importants clients.

Tous les jours, la Société Le Nickel qui étudie d'une façon rigoureusement scientifique les applications de ce métal et de ses alliages, en étend le champ.

Voyons d'abord le nickel pur. Depuis bien des années, la fabrication des tubes en nickel sans soudure, en une seule passe à froid, sous une pression de 120 tonnes, est devenue courante, et l'automobile, la réfrigération, les laboratoires les trouvent à très bon compte

La plupart des nations sont inscrites sur la liste dressée par la société de celles qui ont adopté des monnaies en nickel pur ou allié.

Les applications des alliages de nickel sont innombrables.

Rappelons brièvement les propriétés des aciers à différentes teneurs.

Jusqu'à 6 % de nickel, on augmente la limite élastique des aciers et on leur assure une durée infiniment plus grande que celle des pièces d'acier ordinaire au carbone ;

De 8 à 16 %, les aciers deviennent insensibles à la trempe, tandis que leur résistance et leur élasticité augmentent ;

De 20 à 28 %, l'allongement peut atteindre 100 % sur des barreaux de 100 m/m de longueur ; l'inaltérabilité devient très grande et à la trempe le métal s'adoucit ;

À 30 % de nickel, l'inaltérabilité devient absolue, le coefficient de dilatation diminue ;

À 45 %, le coefficient de dilatation devient égal à celui du verre. La résistance et l'élasticité ont augmenté.

En combinant le nickel avec le carbone, le manganèse, le chrome, le cobalt, etc., il est possible de doter le métal de telle propriété chimique ou mécanique qu'il convient.

Nous ne pouvons donc ici retracer toutes les applications de ces alliages. Bornons-nous à en citer quelques-unes au hasard.

Les aciers à 26 et 30 % de nickel s'imposent pour la fabrication de tubes de chaudières à circulation d'eau dans les tubes, les tubes de condenseurs, d'économiseurs, etc.

Les tubes de chaudières de torpilleurs ayant fait l'objet d'essais et exposés dans la vitrine de la société, ont montré des qualités d'élasticité, de malléabilité et d'homogénéité surprenantes.

Tous les aciers essayés pour la fabrication des crochets de traction ont permis à des ruptures de se produire. Les crochets en acier tenant de 5 à 6 % de nickel résistent à tous les chocs.

La Société Le Nickel expose aussi une série de coupes faites sur des rivets en fer montrant les déformations à la traction qui produisent la rupture, toujours dans la tête et sous un effort inférieur à la résistance du fût. Avec 3 % de nickel, la résistance à la traction passe de 25 à 40 kg.

Comme on le sait, la société produit également du cobalt et tous les sels de ce métal. De jolies céramiques comprenant toutes les nuances des bleus et des verts sont des exemples de leurs applications.

En somme, comme toujours, la puissante société, qui incarne si heureusement l'exploitation minière dans la Nouvelle-Calédonie, nous offre à Londres une exposition digne du renom dont elle jouit dans le monde industriel.

LÉGION D'HONNEUR
(*Gil Blas*, 15 novembre 1908)

Chevalier
Zaharoff, administrateur délégué de la Société Vickers et Maxim

Le Nickel
(*Le Journal des finances*, 13 mars 1909)

Le conseil d'administration de la société a décidé de proposer à la prochaine assemblée de fixer le dividende à 32 50 par action, comme l'année dernière. Les

résultats de l'exercice clos le 30 juin dernier ont été satisfaisants bien que les bénéfices accusent une diminution de 250.000 fr. Ajoutons que, malgré cette diminution qui se répercutera sur la dotation des amortissements, ceux-ci recevront néanmoins plus de 1.100.000 francs.

Le Nickel
(*Le Journal des finances*, 1^{er} janvier 1910)

Cette société, dont nos lecteurs connaissent la forte situation financière et les grosses disponibilités, vient d'appeler au remboursement, par anticipation, 2.071 obligations de 500 fr., soit 1.035.500 fr. qui seront déduits, d'un coup, du passif obligations. D'ici quatre à cinq années, même sans qu'on ait recours à de nouveaux remboursements anticipés, toutes les obligations auront disparu du bilan de la société.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Le Nickel
(*Le Journal des débats*, 23 mars 1910)

Les actionnaires de cette société ont tenu aujourd'hui leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Tambour, président du conseil.

Les bénéfices de l'exercice 1908-1909 se montent à 3.208.565 fr. Sur cette somme, 1 million a été consacré à divers amortissements, et le dividende a été fixé à 32 fr. 50 par action. Le report à nouveau est de 46.330 fr.

Les comptes et la répartition ont été approuvés par l'assemblée, qui, a renouvelé pour six ans les mandats des administrateurs sortants, MM. Gomel, baron [Emmanuel] Léonino, G[ustave] Mirabaud, Albert Vickers, Cornélis de Witt.

Le Nickel

Assemblée générale ordinaire du 21 mars 1910
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 mars 1910)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 21 mars sous la présidence de M. Tambour, président du conseil d'administration, assisté de MM. Grangier de la Marinière (10.472 actions) et Henri Puerari (3.049 actions), scrutateurs, et de M. Martini, secrétaire.

19.693 actions étaient présentes ou représentées.

M. Carlier, directeur de la Société, donne lecture du rapport du conseil d'administration et l'un des commissaires des comptes lit son rapport.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes, le bilan et le compte de profits et pertes de notre vingt-neuvième exercice social clôturé le 30 juin 1909.

Le bilan présente un solde bénéficiaire de 1 3.208.567 fr. 40, ce qui, si vous acceptez de doter les amortissements d'une somme de un million de francs, nous permettra de vous proposer le même dividende que pour les trois années précédentes, soit 32 fr. 50.

Les prévisions que nous vous indiquions l'an dernier se sont réalisées ; les ventes du dernier trimestre de l'exercice 1908-1909 ont compensé, dans une certaine mesure, les faibles expéditions des trois premiers trimestres et les bénéfices n'ont diminué que de 193.847 fr. 54. Nous sommes heureux d'ajouter que les premiers mois de l'exercice actuel sont en progrès assez marqué sur les mois correspondants de 1908-1909 et les perspectives restent satisfaisantes.

En examinant le bilan, vous verrez qu'il a été établi d'après les règles adoptées précédemment et approuvées par vos assemblées générales antérieures et nous sommes convaincus d'être en parfaite communauté d'idées avec vous à cet égard.

Vous ne trouverez pas d'augmentation dans les chapitres Mines, Installations, Matériel d'exploitation et Armements en Nouvelle-Calédonie. Ils ont diminué du montant de l'amortissement que vous avez voté. Les terrains et immeubles en Nouvelle-Calédonie et les usines en Europe accusent de légères augmentations s'élevant respectivement 1 à 5.000 francs et à 1.722 fr. 47, après 60.000 francs et 300.000 francs d'amortissements appliqués conformément à la décision que vous avez prise l'année dernière. Il y a 61.831 fr. 75 de plus aux valeurs mobilières que nous nous appliquons, vous le savez, à composer de titres d'une réalisation facile et d'une valeur incontestable. Les Minerais et Matières en cours de fabrication sont en légère diminution, la fabrication ayant été un peu plus active pendant les derniers mois de l'exercice et, si les Marchandises finies se présentent en augmentation d'un million de francs environ, les indications que nous venons de vous donner sur les prévisions de l'année en cours vous permettent déjà d'entrevoir une réduction de ce poste.

Les autres chapitres du bilan, aussi bien à l'actif qu'au passif, ne nous paraissent pas motiver de commentaires, sauf toutefois celui des Obligations qui figurent au passif pour 3.820.000 francs. Ce chiffre se trouvera ramené sur le prochain bilan à 2.460.500 francs par suite de l'amortissement régulier de 649 obligations prévu au cours de l'exercice actuel et du remboursement, anticipé de 2.671 obligations, que nous avons décidé d'opérer le 22 juin prochain. Nous avons estimé que nous ne pouvions pas disposer plus avantageusement, pour vos intérêts, d'une partie des fonds importants que nous avons en caisse et que cette opération ne pouvait que renforcer la situation financière de notre Société.

Nous vous avons dit l'année dernière que nous avons décidé de construire une fonderie en Nouvelle-Calédonie. Nous avons envoyé de suite les instructions nécessaires pour que les travaux préparatoires soient commencés. Mais malgré l'empressement de tous, nous avons été arrêtés pendant plusieurs mois par une question primordiale, que la plus élémentaire prudence nous obligeait à étudier avec le plus grand soin. Il s'agissait de choisir entre deux emplacements, à Thio sur lesquels nos services techniques locaux ne pouvaient fixer leur choix sans nous consulter. Les rapports que nous avons reçus d'eux à ce sujet ont nécessité une étude approfondie et ont entraîné une correspondance avec la colonie et, par conséquent, un délai qu'explique trop bien son éloignement. Aujourd'hui, les travaux préliminaires sont en cours d'exécution et des ordres sont donnés pour la construction du matériel. Nous avons tenu à vous mettre au courant de ce retard dans la réalisation de notre projet.

Ainsi que nous l'avons fait ressortir au début de ce rapport, le bénéfice net de l'exercice a été de 3.208.567 fr. 40 dont nous vous proposons d'abord de retrancher une somme de un million de francs, qui serait affectée aux amortissements de la façon suivante :

Mines	450.000 00
Terrains et immeubles en Nouvelle-Calédonie	50.000 00
Installations en Nouvelle-Calédonie	220.000 00
Matériel d'exploitation en Nouvelle-Calédonie	20.000 00
Usines en Europe	250.000 00
Armements	10.000 00
Total	<u>1.000.000 00</u>

La somme de 2.208.567 fr. 40 restant disponible serait ensuite répartie conformément à l'article 37 des statuts :

1° Pour le fonds de réserve 5 % sur 2.122.281,90 (2 millions 208.567 fr. 40 moins 86.285 fr. 50 report du dernier exercice)	106.114 09
2° À titre de premier dividende 6 % du capital	900.000 00
3° Pour le conseil, 2 % sur 2.122.281 fr. 90	42.445 04
4° Pour le comité de direction, le directeur, etc. 3 % sur 2.122.281 fr. 90	63.668 46
5° À titre de deuxième dividende	1.050.000 00
Report à nouveau	46.339 21
Total égal au solde créditeur du compte de Profits et pertes Fr.	2.208.567 40

Un acompte de 10 francs vous a été payé au mois de novembre 1909 ; le solde que vous avez à recevoir, à partir du 9 mai prochain, par les soins des Etablissements de crédit chargés de ce service, sera donc de 22 fr. 50 moins l'impôt, soit 21 fr. 20 nets pour les actions nominatives et 19 fr. 70 nets pour les actions au porteur, contre remise du coupon n° 22.

Les pouvoirs de plusieurs administrateurs expirent aujourd'hui ; ce sont ceux de : MM. Gomel, baron Léonino, G. Mirabaud, Albert Vickers, Cornélis de Witt.

Nous vous proposons de les renouveler pour six ans, conformément à l'article 16 des statuts, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale chargée de statuer sur l'exercice prenant fin le 30 juin 1915.

Vous aurez ensuite à procéder à la nomination de vos commissaires pour l'exercice 1909-1910 et nous vous rappelons que MM. Frédéric Cornudet et Achille Gras sont rééligibles.

.....

Les minerais de nickel et chrome en Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 juillet 1910)

En 1909, les minerais ont été exportés sur les contrées suivantes (en tonnes) :

	Nickel	Chrome
France	24.829	2.846

Angleterre	35.010	5.592
Belgique	15.107	—
Hollande	1.540	10.481
Allemagne	6.451	—
Etats-Unis	—	9.673
Australie	—	3.541
Totaux	82.939	32 133

Les opérations sur le nickel se sont partagées entre la Société le Nickel qui a exporté 55.000 tonnes et la maison Ballande 32.000 tonnes.

Cette année 1910, un troisième concurrent, l'usine électrique de Tao, commencera ses exportations de ferro-nickel.

La moyenne des teneurs des minerais de nickel exportés a été de 7 % en moyenne.

.....

EXPOSITION DE BRUXELLES
SECTION FRANÇAISE
Société le Nickel

(*La Dépêche coloniale illustrée*, 31 août 1910, pour 197-198)

Tout le monde connaît l'importance de la Société le Nickel [...]

Le minerai du nickel, extrêmement abondant dans la formation serpentineuse qui s'étend au sud de l'île jusqu'à Ponérihouen, sur un espace de plus de 300 km, et dont quelques épanchements importants sont apparus sur la côte ouest, se rencontre, le plus souvent, à même la serpentine à diollage, à l'état d'hydrosilicate de nickel et de manganèse vert et brun de teneurs très diverses, dont celles au-dessous de 7 %, adoptées comme base d'unités marchandes, paraissent être de beaucoup les plus nombreuses ; on trouve aussi des teneurs de 9 à 15 et même 18 %, celles-ci servant alors à enrichir les plus pauvres.

Le nickel s'extrait en carrières à ciel ouvert, à des altitudes variant de 150 à 1.000 mètres, après que des prospectifs préalables, appuyés d'analyses, ont démontré l'importance et la valeur des gisements et que les décapages préliminaires ont découvert les filons. Le minerai, dégagé au moyen d'explosifs, est attaqué à l'aide de pics, enlevé, cassé et trié sur des carreaux de la mine ; dans ce dernier état, il est descendu, ensaché ou en vrac, au pied de l'exploitation à l'aide d'un système dit va-et-vient, de chariots suspendus à des câbles, qui constitue, bien souvent, une fort grosse dépense en raison de la longueur parfois considérable des portées. Telle mine s'exploite avec des câbles de moins de 500 mètres ; sur d'autres, des portées totales de 3.000 mètres sont à peine suffisantes.

(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1910)



Société Le Nickel
(*Le Journal des finances*, 28 janvier 1911)

Le conseil d'administration de la Société Le Nickel aurait l'intention, dit-on, de proposer à la prochaine assemblée des actionnaires, de relever légèrement le dividende et de le porter à 35 francs contre 32 fr. 50 l'an dernier.

En même temps, il serait procédé, le 1^{er} juin prochain, au remboursement du solde des obligations restant en circulation et dont le montant s'élève à 1 million de francs.

NOUVELLES JUDICIAIRES
Instructions closes
(*Gil Blas*, 12 février 1911)

Le Nickel progresse à 830. La société est en train de construire une usine en Nouvelle-Calédonie, pour tenter de traiter directement le minerai sur place. Il en résultera pour elle une économie dans les frais de transport, surtout si elle peut s'approvisionner largement de charbon sur les lieux mêmes ou dans le voisinage.

Le Nickel
Assemblée générale ordinaire du 27 mars 1911
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mars 1911)

Ainsi que l'Information l'a déjà annoncé dans un précédent numéro, les actionnaires de cette société ont tenu leur assemblée générale ordinaire le 27 mars, sous la présidence de M. Tambour, président du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'exercice 1909-1910, dont nous avons l'honneur de vous rendre compte, a été satisfaisant. L'activité des ventes s'est maintenue pendant toute sa durée par suite d'une reprise générale de l'industrie des constructions navales et, grâce à nos relations commerciales, nous avons été des premiers à nous en ressentir. Nos stocks des matières en cours de fabrication et de marchandises finies, qui avaient augmenté pendant les deux derniers exercices, au point que nous avons dû ralentir notre fabrication, comme nous vous l'avons dit en 1909, nous ont permis de faire face à toutes les demandes et avons donné graduellement à nos usines une marche intensive qu'elles conservent encore en ce moment, car l'exercice en cours ne paraît pas devoir être inférieur au précédent.

La construction de la fonderie en Nouvelle-Calédonie a été l'objet de toute notre attention. Les travaux préparatoires considérables qu'il a fallu faire à Thio ont été terminés en 1910, ainsi qu'il avait été prévu. Avant la fin de cette même année, un premier envoi composé surtout de matériaux de construction est arrivé sur place en bon état. En ce moment, le travail de montage des bâtiments se poursuit en même temps que la pose des voies ferrées desservant l'usine. À la fin du mois de janvier dernier, nous avons expédié d'Europe tout le matériel d'usine. S'il arrive sans retard, nous espérons que la fonderie pourra être terminée à la fin de la présente année.

Nous vous disions, l'année dernière, que, pour utiliser avantageusement les fonds dont nous disposions, nous ne croyions pouvoir mieux faire que de rembourser par anticipation nos obligations. Les disponibilités importantes, que nous avons procurées la diminution de nos stocks, nous ont engagés à continuer cette opération. Nous avons donc remboursé le 1^{er} décembre 1910, 2.370 obligations, en plus des 404 obligations représentant l'amortissement régulier, pour une somme de 1.387.000 francs. Enfin, nous avons décidé d'appliquer 1 million 73.500 francs au remboursement d'office des 2.147 obligations formant le solde de l'émission de 14.500 obligations 4 %, 13^e série, faite le 1^{er} décembre 1893. Cette opération sera effectuée le 1^{er} juin 1911 de sorte que le chapitre « Obligations » ne figurera plus sur le bilan de l'exercice 1910-11. Votre Société jouira d'une situation financière excellente qui lui permettra de maintenir la place qu'elle a prise dans l'industrie.

Le bilan, que nous allons vous lire, se solde par un bénéfice de 3.960.152 fr. 34 en augmentation de 751.584 fr. 94 sur l'exercice précédent. Nous vous proposons d'élever le dividende à 35 francs par action, soit 2 fr. 50 de plus que l'année dernière et de relever le chiffre des amortissements en le portant à 1.500.000 francs contre un million.

Nous sommes heureux de pouvoir vous engager à augmenter le dividende, mais suivant les principes de prudence que vous avez toujours approuvés, nous vous demandons de consacrer aux amortissements une somme importante et d'en affecter la plus grosse part, soit 550.000 fr. aux mines, qui figurent encore au bilan pour 4.267.026 fr. 65. Votre domaine minier est toujours considérable, mais nous y puisons chaque jour ; il est donc, à notre avis, de bonne administration d'en amortir la valeur autant que possible au cours des années prospères.

Pour les Terrains et Immeubles, Matériel d'exploitation en Nouvelle-Calédonie et les Armements, qui ont diminué du montant de l'amortissement que vous avez autorisé, nous vous demandons respectivement 70.000 francs, 50.000 francs et 10.000 francs. Nous vous prions de porter une somme de 370.000 francs au chapitre Installations en Nouvelle-Calédonie, qui comprend notamment la fonderie en construction, nos chemins de fer, etc. Vous trouverez naturel que nous désirions le réduire.

Quant aux Usines en Europe, en les amortissant de 400.000 francs, elles figureront désormais sur nos livres pour moins d'un million. Leur forte production actuelle est une preuve suffisante de leur parfait état, mais l'installation de la nouvelle fonderie devant avoir pour conséquence, à un moment donné, une réduction sensible de la production de l'une d'entre elles, il faut prévoir dès maintenant cette éventualité. Pour le même motif, nous réclamerons 50.000 francs pour diminuer le chapitre Matériel d'exploitation en Europe. La réduction sensible des Minerais, Matières en cours de fabrication et Marchandises finies s'explique par l'activité de nos affaires. Vous trouverez dans l'augmentation des chapitres Banquiers et Débiteurs divers la contrepartie de cette diminution.

En examinant le passif, vous constaterez que les Obligations n'y figurent plus que pour 2.460.500 fr. comme nous l'avions annoncé. L'augmentation des Créanciers divers est la conséquence de l'accroissement de nos opérations.

En résumé, Messieurs, si nous retranchons de la somme de 3.960.152 fr. 34 qui représente le bénéfice net de l'exercice, celle de 1.500.000 francs que nous vous prions de voter pour les amortissements dont nous venons de vous indiquer l'application en détail, il restera une disponibilité de 2.460.152 fr. 34 centimes qui serait répartie conformément à l'article 37 des statuts :

1° Pour le fonds de réserve, 5 % sur 2.413.813 francs 13 (2.460.152 fr. 34 moins 46.339 fr. 21 report du dernier exercice) Fr.

2° À titre de premier dividende, 6 % du capital

3° Pour le conseil, 2 % sur 2 millions 413.813 fr. 13

4° Pour le comité de direction, le directeur, etc., 3 % sur 2.413.813 fr. 13

5° A titre de deuxième dividende 1.200.000 00

Report à nouveau Fr. 118.771 03

Total égal au soldé créditeur du compte de Profits et Pertes Fr. 2.460.152 34

Un acompte de 10 francs vous a été payé au mois de novembre 1910. Le solde vous sera versé à partir du 8 mai prochain par les soins des établissements de crédit chargés de ce service contre remise du coupon numéro 24, qui sera de 25 francs moins l'impôt, soit 23 fr. 60 pour les actions nominatives et 21 fr. 95 pour les actions au porteur.

Nous vous rappelons que vous devez procéder à la nomination de deux commissaires pour l'examen des comptes de l'exercice 1910-1911 et que MM. Frédéric Cornudet et Achille Gras sont rééligibles.

Nouvelle-Calédonie
La situation minière de la Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 octobre 1911)

.....
Usine de la Société « Le Nickel ». — Notre société minière la plus importante, la société « Le Nickel », a fait connaître son intention d'opérer la fusion d'une partie de sa production minérale dans un établissement qui serait édifié à Thio.

Les travaux préparatoires d'aménagement des terrains, les fondations, etc., sont terminés et les matériaux de construction de l'usine sont attendus d'un jour à l'autre ; le matériel d'exploitation suivra de près ce premier envoi.

40.000 t. au moins de minerai de nickel suivront une première transformation et seront expédiées sous forme de mattes, aux usines d'affinage exploitées en Europe par la société « Le Nickel ».

Le Nickel
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1912)

La Société « Le Nickel » vient d'être autorisée à diriger directement sur Thio, en 1912, les navires destinés à opérer pour son compte dans ce port, dans les conditions fixées par l'arrêté du 14 septembre 1908.

Les frais de surveillance douanière mis à la charge de la Société « Le Nickel » pendant cette période sont fixés à 6.980 francs payables mensuellement sur liquidation établie par le Service des Douanes ; ils figureront au bordereau général des droits liquidés par ce service, sous la rubrique « Frais de surveillance ».

La fonderie de minerai installée à Thio par cette importante société va être incessamment mise en service.

LE NICKEL
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1912)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 25 mars 1912. La séance a été ouverte à 4 heures par M. Tambour, président du conseil d'administration, qui a constaté que 16.752 actions sont présentes ou représentées, et a appelé au bureau les deux plus forts actionnaires présents, MM. Grangier de la Marinière ¹⁸ (6.819 actions) et Puerari ¹⁹ (3.618 actions).

Il a été donné lecture du rapport du conseil d'administration.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

L'exercice 1910-1911, dont nous avons l'honneur de vous présenter les résultats a été satisfaisant. Comme nos usines ont conservé pendant toute sa durée une marche des plus actives et que la demande du métal est restée soutenue, les bénéfices accusent une légère augmentation de 276.478 fr. 24.

En vous associant, comme vous l'avez fait jusqu'ici, aux mesures de prudence que nous vous avons proposées, vous nous avez permis de consacrer pendant ces dernières années de larges sommes aux amortissements. Nous les avons portés, suivant le chiffre des bénéfices, jusqu'à 1.500.000 francs. Nous vous proposons de fixer pour le présent exercice à 1.500.000, comme l'année dernière, l'importance des amortissements et d'élever le dividende de 35 à 40 francs.

Nous espérons, autant toutefois que les circonstances présentes permettent de le prévoir, que les bénéfices de l'exercice en cours ne seront pas inférieurs à ceux de l'exercice précédent, malgré l'élévation des prix de la main-d'œuvre, des combustibles et des frets, qui viennent contrebalancer fâcheusement les avantages que vous pouviez attendre du remboursement définitif des obligations.

Les travaux de construction et d'installation de la fonderie de Thio ont été menés avec une activité et une ponctualité qui font honneur à notre personnel. Prête à la fin de l'année 1911, comme nous vous l'avions fait prévoir, elle fonctionne depuis les premiers jours du mois de janvier dernier dans les meilleures conditions. Nous nous préoccupons dès maintenant d'en assurer la marche régulière par l'envoi d'un four de fusion supplémentaire et d'y installer les perfectionnements qui nous permettront d'en retirer tous les avantages possibles.

¹⁸ Grangier de la Marinière : représentant des Assurances Le Monde, proche du groupe Mirabaud.

¹⁹ Henri Puerari (1874-1937) : de la maison de banque protestante Mirabaud.

Nous avons procédé, pendant l'exercice 1910-1911, à la construction d'une ligne de chemin de fer destinée à faciliter le transport des minerais que nous extrayons maintenant à l'extrémité de la vallée de Thio : ces travaux ont été terminés à la fin de l'année 1911. Nous allons compléter cette installation par l'établissement d'une voie aérienne dont nous avons fait faire l'étude par des spécialistes. Elle nous permettra d'aller travailler aussi économiquement que possible les mines que nous possédons dans la chaîne centrale de la Nouvelle-Calédonie.

L'accroissement des affaires entraîne une extraction considérable de minerais qui nous oblige à exploiter nos mines éloignées et à préparer un programme de travaux qui, en Nouvelle-Calédonie sont, vous le savez, longs et coûteux. Nous nous efforcerons de réaliser ce programme successivement et nous maintiendrons en parfait état toutes nos installations, aussi bien en Europe qu'en Nouvelle-Calédonie. Nous avons, en effet, à faire face aux besoins de notre clientèle, qui occupe dans tous les pays d'Europe une place prépondérante et dont la fidélité et la confiance nous imposent le devoir de satisfaire promptement à des demandes que l'activité actuelle de l'industrie rend impératives.

En examinant le bilan, vous remarquerez à l'actif que les mines, terrains et immeubles, matériel d'exploitation et armements en Nouvelle-Calédonie, les usines et matériel d'exploitation en Europe, se présentent diminués du montant des amortissements respectifs que vous avez votés l'année dernière. Mais, étant donné ce que nous venons de vous dire des mines et du programme de travaux que leur exploitation nous impose, étant donné aussi la nécessité d'aller de plus en plus loin pour assurer le service des usines, il nous paraît indispensable de leur consacrer, sur la somme que nous allons vous proposer d'affecter aux amortissements, la part la plus importante et d'élever également celle des chapitres Terrains et immeubles et Matériel d'exploitation en Nouvelle-Calédonie, dont le montant ne fait que s'accroître en même temps que s'accroît notre production

Par contre, les usines en Europe étant évaluées maintenant à moins d'un million, nous croyons pouvoir réduire pour elles nos propositions d'amortissement à une somme moins forte que par le passé. Le chiffre pour lequel elles figurent au bilan est très modéré, car elles sont en pleine activité, fonctionnent dans d'excellentes conditions et sont bien équipées pour répondre à l'effort que les affaires exigent.

Les installations en Nouvelle-Calédonie ont augmenté de 144.742 fr. 94. malgré un amortissement de 370.000 francs, ce qui représente une augmentation de 514.742 fr. 94 pour l'exercice, due en partie, à la construction de la fonderie de Thio et, en partie au prolongement des voies ferrées. La diminution des minerais en marchandises finies et l'augmentation des matières en cours de fabrication et des approvisionnements en Europe et en Nouvelle-Calédonie proviennent de l'intensité de la fabrication.

L'augmentation de deux millions environ aux Débiteurs divers s'explique par l'accroissement de nos ventes et par des avances que nous avons dû faire pour nous assurer des matières premières, et celle de 275.000 francs aux Comptes d'ordre provient des comptes en suspens avec nos établissements de Nouvelle-Calédonie, auxquels nous avons expédié plus de matériel que de coutume et des frais d'introduction de la main-d'œuvre japonaise que nous leur procurons.

Au passif, nous sommes heureux de signaler à votre attention la disparition des obligations.

Les modifications survenues dans les chapitres Créanciers divers et Comptes d'ordre, pour importantes qu'elles soient, n'ont rien d'anormal, étant donné l'amplitude des opérations auxquelles une société comme la nôtre doit participer.

L'excédent de l'actif sur le passif est de 4 millions 236.630 fr. 58, dont nous vous proposons, ainsi que nous vous l'avons dit, de retrancher une somme de 1.500.000 francs qui serait affectée aux amortissements comme suit :

Mines	650.000 00
Terrains et immeubles en Nouvelle-Calédonie	100.000 00
Installation en Nouvelle-Calédonie	400.000 00
Matériel d'exploitation en Nouvelle-Calédonie	80.000 00
Armements en Nouvelle-Calédonie	10.000 00
Usines en Europe	200.000 00
Matériel d'exploitation en Europe	60.000 00
Total	<u>1.500.000 00</u>

Le solde disponible, qui s'élève à 2.736.630 fr. 58, serait réparti ensuite suivant les dispositions de l'article 37 des statuts, soit :

1° Pour le fonds de réserve, 5 % sur 2.617.859 francs 55 (2.736.630 fr. 58 moins 118.771 fr. 03, report du dernier exercice). 130.892 97

2° À titre de premier dividende, 6 % du capital 900.000 00

3° Pour le conseil 2 % sur 2 millions 617.859 fr. 55. 52.357 19

4° Pour le comité de direction, le directeur, etc., 3 % sur 2.617.839 francs 55 78.535 79

5° A. titre de deuxième dividende 1.500.000 00

Report à nouveau 74.844 63

Total égal au solde créditeur du compte de Profits et pertes 2.736.630 58

Un acompte de 10 francs vous a été payé au mois de novembre dernier. Le solde vous serait, versé à dater du 15 mai prochain par les soins des établissements de crédit chargés du service de nos coupons, contre remise du coupon n° 26, qui sera de 30 francs, moins l'impôt, soit 28 francs 40 pour les actions nominatives et 26 francs 65 pour les actions au porteur.

Vous aurez à procéder à l'élection de vos commissaires pour l'exercice 1911-1912 et nous vous rappelons que MM. Frédéric Cornudet et Achille Gras sont rééligibles.

BILAN AU 30 JUIN 1911

ACTIF	
En Nouvelle-Calédonie :	
Mines	3.717.026 65
Terrains, immeubles	451.626 24
Installations	1.218.070 98
Matériel d'exploitation	382.463 49
Armements	150.598 65
En Europe:	
Usines	987.209 61
Matériel d'exploitation	145.360 29
Mobiliers	22.869 21
Valeurs mobilières	2.531.998 00

Minerais	1.847.732 13
Matières en cours de fabrication	1.819.990 46
Marchandises finies	2.830.390 62
Approvisionnements :	
En Nouvelle-Calédonie	801.966 92
En Europe	403.101 03
Banquiers	4.959.774 57
Caisses	139.237 28
Effets à recevoir	834.337 73
Débiteurs divers	7.810.275 10
Avances d'impôts	121.854 75
Comptes d'ordre	351.270 00
Total	<u>41.527.153 71</u>
PASSIF	
Capital-actions	15.000.000 00
Réserve statutaire	1.053.828 21
Réserve pour éventualités imprévues	3.800.000 00
Obligations remboursables	361.416 00
Coupons d'obligations	4.000 96
Dividendes arriéré	248.211 63
Effets à payer	679.893 75
Créanciers divers	5.784.456 53
Comptes d'ordre	358.716 05
Excédent de l'actif sur le passif	4.236.630 58
Total	<u>41.527.153 71</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et d'administration	161.693 05
Impôts sociaux et timbre	13.762 70
Intérêts et prime de remboursement aux obligataires	135.641 10
	311.096 85
Amortissements proposés	1.500.000 00
Solde créditeur	2.736.630 58

Total	<u>4.547.727 43</u>
CRÉDIT	
Report de l'exercice 1909-1910	118.771 03
Profits commerciaux et industriels	4.428.956 40
Total	<u>4.547.727 43</u>

Après une courte discussion, les résolutions suivantes ont été mises aux voix et votées à l'unanimité. [...]

Seine-Inférieure
Société La Garnièrite
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 avril 1912)
www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/La_Garnierite.pdf

Les actionnaires de cette société, réunis le 4 courant en assemblée générale, ont voté le transport [*sic : transfert*] ou la vente à des tiers de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société. L'usine de Dieppe a été arrêtée en février, le personnel licencié et une partie du stock de minerai vendue à la Société Le Nickel pour son usine du Havre.

Trust métallurgique belge-français
(*Le Capitaliste*, 18 juillet 1912)

[...] Le Trust a contribué aussi à la réorganisation des forges de Recquignies où sont intéressées déjà la Société française d'études et entreprises (groupe Mirabaud) et la Société du Nickel (groupe Rothschild).

SOCIÉTÉ LE NICKEL
(*Le Capitaliste*, 25 juillet 1912)

L'amélioration très appréciable survenue dans les résultats accusés par la Société Le Nickel, pour l'exercice 1910-1911, n'a fait que confirmer les prévisions optimistes formulées par le conseil d'administration à l'assemblée générale de l'exercice antérieur.

Grâce aux efforts faits pour donner une marche plus intensive aux usines de fabrication, les bénéfices nets se sont, en effet, élevés à 4.117.859 francs 55 contre 3.913.813 fr. 13, soit une plus-value de 204.046 fr. 42 d'une année à l'autre. Aussi, rompant avec les traditions de grande prudence observées jusqu'ici et que d'aucuns ont critiquées, le conseil a-t-il cru devoir augmenter, en une seule fois, le dividende de 5 fr. en le portant à 40 fr. par action contre 35 fr. en 1909-1910.

Après adjonction des reliquats antérieurs, les soldes disponibles des deux derniers exercices se chiffrent par 4.286.630 fr. 58, pour 1910-1911, contre 3.960.152 fr. 34 pour l'exercice antérieur, se répartissant comparativement de la manière suivante :

	1909-1910	1910-1911
--	-----------	-----------

Amortissements	1 500.000 00	1.500.000 00
Réserves statutaire	120.690 65	130.892 97
Dividende	2.100.000 00	2.400.000 00
Conseil	48.276 26	52.357 19
Direction	72.414 40	78.535 79
Reports à nouveau	118.771 03	74.844.63
	<u>3.960.152 34</u>	<u>4.236.630 58</u>

Les amortissements afférents à l'exercice écoulé se décomposent ainsi :

Mines	650.000
Terrains et immeubles en Nouvelle-Calédonie	100.000
Installations en Nouvelle-Calédonie	400.000
Matériel d'exploitation en Nouvelle-Calédonie	80.000
Armements en Nouvelle-Calédonie	10.000
Usines en Europe	200.000
Matériel d'exploitation en Europe	60.000
Total	<u>1.500.000</u>

Le rapport du conseil attribue les bons résultats de l'exercice écoulé à la marche constamment active des usines de la Société et à la demande du métal qui est restée très soutenue. Autant qu'il est permis de le prévoir dès à présent, les bénéfices de l'exercice en cours ne seront pas inférieurs, malgré l'élévation des prix de la main-d'œuvre, des combustibles et des frets qui viennent contrebalancer fâcheusement les avantages que l'on pouvait attendre du remboursement intégral des obligations, lequel s'est effectué à la date du 1^{er} juin 1911.

Les travaux de construction et d'installation de la fonderie de Thio ont été menés avec une grande activité. Prête à la fin de l'année 1911, l'usine fonctionne depuis les premiers jours du mois de janvier dernier dans les meilleures conditions. On se préoccupe, dès maintenant, d'en assurer la marche régulière par l'envoi d'un four de fusion supplémentaire et d'y installer les perfectionnements qui permettront d'en retirer tous les avantages possibles.

D'autre part, la Société a procédé, pendant l'exercice 1910-1911, à la construction d'une ligne de chemin de fer destinée à faciliter le transport des minerais que l'on extrait maintenant à l'extrémité de la vallée de Thio ; ces travaux ont été terminés à la fin de l'année 1911. Cette installation sera complétée par l'établissement d'une voie aérienne qui permettra d'augmenter, dans la mesure du possible, le rendement des mines de la chaîne centrale de la Nouvelle-Calédonie.

L'accroissement des affaires, en effet, entraîne une extraction considérable de minerais qui oblige la Société à exploiter ses mines éloignées et à préparer un programme des travaux à exécuter qui, en Nouvelle-Calédonie, sont particulièrement longs et coûteux.

La Société s'efforcera de réaliser ce programme successivement, tout en maintenant en parfait état toutes ses installations actuelles, aussi bien en Europe qu'en Nouvelle-Calédonie.

Le tableau ci-après permet de comparer les résultats obtenus par la Société au cours des dix derniers exercices :

Exercices	Bénéfices nets	Amortissements	Divid. par action
1901-1902	2.303.306	650.000	25 00
1902-1903	2.586.529	750.000	27 50
1903-1904	3.190.386	1.200.000	30 00
1904-1905	3.365.509	1.350.000	30 00
1905-1906	3.672.580	1.500.000	32 50
1906-1907	3.523.458	1.400.000	32 50
1907-1908	3.311.295	1.150.000	32 50
1908-1909	3.122.281	1.000.000	32 50
1909-1910	3.913.813	1.500.000	35 00
1910-1911	4.117.859	1.500.000	40 00

On voit que la Société a fait l'usage le plus judicieux du monopole de fait qu'elle possède en Europe en ne répartissant qu'une partie de ses bénéfices pour pouvoir renforcer considérablement son compte d'amortissement. Il convient de signaler qu'il ne s'agit ici que de l'amortissement des immobilisations anciennes, la Société ayant pour règle absolue de passer ses travaux neufs par prix de revient.

Voici maintenant comment se comparent les résumés des deux derniers bilans arrêtés au 30 juin :

	1909-1910	1910-1911
ACTIF		
Immobilisé	8.063.156 53	7.075.225 12
Réalizable	10.743.425 22	10.357.033 91
Disponibile	18.702.057 50	13.743.624 68
Comptes d'ordre	140.212 61	351.270 00
Total	<u>31.648.851 86</u>	<u>31.627.153 71</u>
PASSIF		
Capital	15.000.000 00	15.000.000 00
Réserves	4.733.137 56	4.853.828 21
Obligations	2.460.500 00	361.416 00
Créanciers divers	5.207.696 54	6.716.562 87
Comptes d'ordre	287.365 42	358.716 05
Profits et pertes	3.960.152 34	4.236.630 58
Total	<u>31.648.85186</u>	<u>31.527.153 71</u>

L'examen des chiffres ci-dessus fait constater, aux immobilisations, une diminution de près d'un million de francs, par suite des amortissements effectués. Il en est de même des obligations qui subissent une réduction de plus de 2 millions et passent de 2.460.000 à 361.000 fr.

La trésorerie sociale est particulièrement solide ; les 6.700.000 fr. de comptes créditeurs sont couverts par plus de 24 millions d'actif disponible et réalisable, ce qui fait ressortir à près de 18 millions de francs le fonds de roulement de la Société.

Ajoutons qu'au cours de la discussion qui suivit la lecture des rapports, le président a déclaré que la Société Le Nickel aura à payer, en 1911-1912, pour la dernière fois, à la Société d'exploitation de mines en Nouvelle-Calédonie, la redevance qu'elle lui versait tous les ans. Comme il s'agit d'une forte somme variant entre 200.000 et 300.000 fr., elle bénéficiera, de ce chef, d'un notable allègement de charges, à partir de l'exercice 1912-1913, ce qui ne peut qu'accroître le chiffre annuel de ses bénéfices nets et, partant, celui des prochains dividendes à répartir.

MARIAGE

Simon-Louise Pâris

Pierre-Gabriel-Marie Raynaud

(*Le Journal des débats*, 8 octobre 1912)

On annonce le mariage de M. Pierre-Gabriel-Marie Raynaud, avocat, secrétaire de la Société le Nickel, fils de M. André Raynaud, premier président de Cour d'appel honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, avec M^{lle} Simon-Louise Pâris, fille de M. Pierre-Paul Pâris*, député de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur.

Canada

Les Rothschild achètent des mines de nickel

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1913)

Ces jours derniers, on a annoncé que le groupe Rothschild de Paris avait acheté plusieurs mines de nickel au Canada. Il s'agit de l'acquisition des concessions nickelifères de Booth et O'Brien, près de Sudbury. Le prix d'achat a été de 1.850.000 livres sterling, et une somme d'un million sterling sera dépensée pour le développement des propriétés.

La Nouvelle-Calédonie minière et métallurgique en 1912

par C. DU POIZAT

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1913)

.....
Les concessions de nickel sont au nombre de 800 environ dont 40 seulement sont en exploitation. Le nouveau décret du 28 janvier dernier sur le régime minier calédonien va faire cesser cette anomalie. Voici la liste des principaux exploitants avec leur production en 1911 (en tonnes) :

Société Le Nickel	47.000
-------------------	--------

Baudoux et Metzdorf	16.000
Vieux et Talon	17.750
F. et. G. Schmidt	10.780
The Consolidated Mines	12.000
Bouteiller et Suaud	10.500
De Béchade	10.000
L. Ballande	8.000

.....
L'usine de la Société « Le Nickel », à Thio, opère la fusion au moyen d'un cubilot de 100 t. de capacité pouvant traiter 30.000 t. par an. Il est question même d'agrandir cette installation de façon à supprimer un jour le traitement du minerai à l'usine du Havre qui serait conservée comme usine d'affinage de la matte.

.....
Les trois usines qui ont exporté des mattes ont donc produit les quantités de nickel-métal pur suivantes :

Société des hauts fourneaux de Nouméa	3.367.058 kg de mattes à la teneur de 45 %, soit 1.515.176 kg.
Société le Nickel	1.625.600 kg de mattes à la teneur de 45 %, soit 731.520 kg.
Société de Tao	105.166 kg de mattes à la teneur de 50 %, soit 52.583 kg.
Total du nickel-métal pur	2.299.279 kg.

Le nickel en mattes des deux premières sociétés doit subir encore trois opérations en Europe avant d'être définitivement affiné.

.....

LE NICKEL
(L'Information financière, économique et politique, 17 avril 1913)

.....
Vous avez ensuite à choisir vos commissaires pour l'exercice 1912-1913. M. Frédéric Cornudet, dont vous aviez renouvelé le mandat l'année dernière, est décédé en janvier dernier. Sa mort inattendue nous a tristement impressionnés en raison des excellentes relations que nous avons toujours eues avec lui.

Nous vous rappelons que M. Achille Gras est rééligible.

LE NICKEL
(Cote de la Bourse et de la banque, 28 avril 1913)

Malgré l'accroissement des dépenses, concernant notamment la main-d'œuvre, les combustibles et les frets, accroissement qui était d'ailleurs prévu, les résultats obtenus

par la Société Le Nickel en 1911-1912, sont supérieurs à ceux de l'année précédente car l'activité des affaires sociales s'est maintenue et les usines et exploitations minières ont travaillé sans relâche.

Ainsi que nous l'avons indiqué succinctement dans un précédent numéro, les bénéfices d'exploitation se sont élevés à 4.461.079 fr. 94 contre 4.428.956 40 en 1910-1911. La progression des bénéfices nets est plus sensible car, la société ayant entièrement remboursé sa dette obligataire, de ce fait les charges se trouvent diminuées. Les profits nets ressortent à 4.283.122 12 contre 4.117.859 55 précédemment. Après addition du report antérieur, le solde disponible s'établit à 4.357.966 75.

On sait que le conseil a toujours montré une prudente réserve dans la distribution des dividendes. Aussi l'élévation décidée l'an dernier n'est-elle pas renouvelée et le dividende reste-t-il fixé à son chiffre précédent de 40 fr. par action, chiffre approuvé par l'assemblée générale qui a eu lieu le 14 courant. Cette répartition, appliquée aux 60.000 actions de 250 fr. composant le capital social, absorbant 2.400.000 fr., laisse libre une somme importante pour la dotation des fonds de prévoyance et les diverses allocations.

Les comptes des résultats généraux des deux derniers exercices se comparent de la façon suivante :

	1910-11	1911-12
Bénéfices d'exploitation	4.428.956 40	4.461 079 94
À déduire :		
Frais généraux et d'administration	161.693 05	164 864 12
Impôts sociaux et timbre	13.762 70	13.093 70
Intérêts et prime de remboursement aux obligataires	135.641 10	—
Total des charges	<u>311.096 85</u>	<u>177.957 82</u>
Bénéfice net	4.117.859 55	4.283.122 12
Reliquat précédent	118.771 03	74.844 63
Solde disponible	<u>4.236.630 58</u>	<u>4.357.966 75</u>

L'affectation du solde bénéficiaire de l'exercice écoulé se présente comme suit, comparativement à l'an dernier :

	1910-1911	1911-1912
Amortissements	1.500.000 00	1.500.000 00
Réserve statutaire	130.892 97	139.156 10
Dividende (40 fr. par action)	2.400.000 00	2.400.000 00
Conseil	52.357 19	55.662 45
Direction	78.535 79	83.493 65
Report à nouveau	74.844 63	179.654 55
	<u>4.236.630 58</u>	<u>4.357.966 75</u>

La somme de 1.500.000 fr. attribuée aux amortissements sera appliquée de la façon suivante :

	1910-11	1911-12
Mines	650.000	800.000
Terrains et imm. en Nouvelle-Calédonie	100.000	100.000
Installation Nouvelle-Calédonie	400.000	360.000
Matériel Nouvelle-Calédonie	80.000	100.000
Armements Nouvelle-Calédonie	10.000	10 000
Usines en Europe	200.000	100.000
Matériel d'exploitation en Europe	60.000	30.000
Total	<u>1.500.000</u>	<u>1.500.000</u>

Les amortissements pratiqués portent directement sur la valeur pour laquelle est portée le poste intéressé. La société passe en effet par profits et pertes toutes les dépenses effectuées sur ses mines et dans ses usines, bien que certaines correspondent à de réelles augmentations d'actif.

En ce qui à trait à l'exploitation, mentionnons qu'un nouveau règlement minier spécial à la Nouvelle-Calédonie a été publié au mois de janvier dernier, qui, tout en augmentant les charges déjà élevées des exploitations minières, leur impose en même temps une production plus intense. On ne peut savoir encore dans quelle mesure il affectera les intérêts de l'entreprise mais le conseil, dans son rapport, déclare craindre que la Nouvelle-Calédonie ne retire pas de ce décret tous les avantages qu'on paraît en attendre.

La nouvelle fonderie de Thio a commencé à fonctionner dans les derniers jours de 1911 ; le conseil se déclare tout particulièrement satisfait de la marche régulière de cette nouvelle unité de production qui répond complètement à l'attente et a déjà apporté un appoint de plus de 3.000 tonnes de mattes de nickel sans avoir causé aucun mécompte depuis sa création.

D'autre part, la société poursuit activement les travaux préliminaires d'une nouvelle ligne aérienne de 20 kilomètres environ. Cette voie aérienne permettra d'aller travailler aussi économiquement que possible les mines que la société possède dans la chaîne centrale de la Nouvelle-Calédonie.

On sait que la Chambre des députés a adopté, au mois de décembre dernier, le projet de loi portant « retrait des monnaies de billon et leur remplacement par des monnaies de nickel ». Ce projet intéresse tout particulièrement la société et elle espère qu'il aura bientôt force de loi et que l'on ne tarderait pas à voir circuler largement en France, la monnaie de nickel si appréciée depuis longtemps par la plupart des pays étrangers. C'est une affaire intéressante pour la société, mais étant donné que la fabrication de cette monnaie sera répartie sur plusieurs années, elle ne saurait avoir l'importance immédiate qu'on a pu lui attribuer.

*
* *

Les deux derniers bilans se comparent de la manière suivante (30 juin) :

	1911	1912
ACTIF		
En Nouvelle-Calédonie :		
Mines	3.717.026 65	3.067.026 65
Terrains immeubles	451.626 24	351.626 24
Installations	1.218.070 98	1.194.555 97
Matériel d'exploitation	382 463 49	302.463 49
Armements	150.598 65	140 598 65
En Europe :		
Usines	987.209 61	787.209 61
Matériel d'exploitation	145.360 20	85.360 29
Mobiliers	22.869 21	21.832 86
Valeurs mobilières	2.531.998 00	2.603.237 00
Minerais	1.847.732 13	3.427.099 05
Matières en fabrication	1.819.990 46	4 268.579 56
Marchandises finies	2.830.390 62	4.183.654 51
Approvisionnements	1.205.067 95	1.430.681 81
Banquiers	4.959.774 57	1.897.803 35
Caisses	139.237 28	100.729 80
Effets à recevoir	834.337 73	117.882 71
Débiteurs divers	7.810.275 10	6.656.474 08
Avances d'impôts	121.854 75	144.578 36
Comptes d'ordre	351 270 00	264.557 78
	<u>31.527.153 71</u>	<u>31.051.951 77</u>
PASSIF		
Capital-actions	15.000.000 00	15.000.000 00
Réserve statutaire	1.053.828 21	1.184.721 18
Réserve pour éventualités imprévues	3.800000 00	3.800.000 00
Obligations remboursables	361.416 00	9.960 20
Coupons d'obligations	4.000 96	687 86
Dividendes arriérés	248.211 63	229.016 98
Effets à payer	679.893 75	645.572 50
Créanciers divers	5.784.456 53	5.505.018 91
Comptes d'ordre	358.716 05	318.998 39
Profits et pertes	4.236.630 58	4.357.966 75
	<u>31.527.153 71</u>	<u>31.051.951 77</u>

Le montant des « Terrains et Immeubles » et « Armements » en Nouvelle-Calédonie est inférieur de 100.060 et 10.000 francs respectivement par application de l'amortissement. Toutefois, les « Installations » en Nouvelle-Calédonie n'ont diminué que de 23.515 01 malgré les 400.000 francs dont elles ont été amorties, soit une

augmentation de 376.484 99 pendant l'exercice. Ce chapitre important comprend, entre autres postes, la fonderie de Thio et les lignes de chemin de fer.

Les « Valeurs mobilières », toujours composées de titres de choix, sont passées de 2.531.998 fr. à 2.603.237 fr. Les chapitres « Minerais, Matières en cours de fabrication » et « Marchandises finies » sont en forte augmentation et le compte « Banquiers » a, de ce fait même, subi une diminution sensible. C'est que, en raison des circonstances, la Société a considéré qu'il était indispensable d'avoir, en Europe et en Nouvelle-Calédonie, des stocks importants de matières premières et même de marchandises finies. Elle a pu ainsi répondre avec promptitude et régularité à tous les besoins de sa clientèle.

Les « Débiteurs divers » et les « Comptes d'ordre » se présentent dans les conditions les plus normales, étant donné l'importance de ses affaires sociales.

La situation financière de la société demeure très forte, les exigibilités s'élèvent à 6.390.000 fr. et sont largement couvertes par un actif disponible d'un montant notablement supérieur.

En ce qui concerne l'exercice en cours, les prévisions établies par le conseil sont des plus satisfaisantes. Si la demande du métal se maintient, en raison de l'importance des armements, il est permis d'envisager encore, pour l'exercice en cours, une nouvelle augmentation des bénéfices à laquelle viendra se joindre la diminution des charges résultant de la liquidation définitive de la Société d'Exploitation des Mines de Nickel en Nouvelle-Calédonie, dont les terrains miniers et les installations ont été achetées par la société il y a quelques années.

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et voté le dividende y afférent de 10 fr. par action. Un acompte de 10 fr. ayant été payé au mois de novembre dernier, le solde de 30 fr. moins l'impôt, soit 28 10 pour les actions nominatives et 26 40 pour les actions au porteur, sera payé le 15 mai prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Zaharoff, en qualité d'administrateur en remplacement de M. Vickers, démissionnaire, et réélu. MM. Aron, Ephrussi, Guyot-Sionnest, Manouvrier, Tambour et Thirria, administrateurs sortants.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 12 août 1913)

Officier

Tambour (Émile-Ernest), président du conseil d'administration de la société le Nickel.
Membre de l'Union coloniale française. Chevalier du 14 août 1874.

LE NICKEL
(*Les Annales coloniales*, 2 avril 1914)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 28 mars 1914, sous la présidence de M. Tambour.

Du rapport du conseil d'administration, il ressort que la prospérité des affaires métallurgiques ne s'est pas démentie pendant le dernier exercice qui peut être classé, par suite de l'accroissement sensible des ventes, parmi les meilleurs. Grâce aux travaux utiles effectués tant dans les mines que dans les usines, la société a pu profiter des demandes énormes réclamées par la clientèle et les bénéfices auraient été bien

supérieurs encore si des charges nouvelles n'étaient venues s'ajouter aux dépenses habituelles.

Obéissant à une sage politique de prudence, le conseil a fixé à 1.500.000 francs le chiffre des amortissements. Au cours de l'année 1913, les impôts à la superficie sur les mines ont été augmentés, et un nouveau règlement minier, qui a été mis en vigueur, oblige la société à extraire chaque année une tonne de minerai par hectare de mine concédée, quel que soit le chiffre des ventes, et le droit de sortie sur le minerai, qui était un droit fixe, va être remplacé par un droit *ad valorem*.

Le président du conseil a terminé son rapport en annonçant que l'exercice 1913-1914 s'annonçait d'une façon très favorable et que les ventes actuelles, déjà supérieures à celles effectuées l'an dernier à pareille époque, permettaient de prévoir des résultats supérieurs ou au moins égaux aux précédents.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée :

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve le bilan au 30 juin 1913 et les comptes de l'exercice 1912-1913 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Décide qu'une somme de 1.500.000 francs sera employée en amortissements et que le solde du compte de profits et pertes, s'élevant à la somme de 3.235.756 fr. 78, qui, après déduction du report de l'exercice dernier, laisse comme bénéfice net 3.055.102 francs 23. sera répartie conformément à l'article 37 des statuts de la façon suivante :

- 1° Pour le fonds de réserve, 5 % sur 3.055.102 fr. 23, soit 152.755 00
- 2° À titre de premier dividende, 6 % du capital 900.000 00
- 3° Pour le conseil, 2 % sur 3.055.102 fr. 23 61.102 05
- 4° Pour le comité de direction, les directeurs, 3 % sur 3.055.102 fr. 23 91.653 05
- 5° À titre de deuxième dividende 1.800.000 00
- À reporter sur l'exercice 1913-1914 229.246 57
- Total égal au solde créditeur du compte de profits et pertes 3.234.756 »

Fixe le dividende de l'exercice 1912-1913 à 45 francs par action et dit qu'un acompte de 10 francs ayant été payé en novembre 1913, le solde, soit 33 francs 20 net pour les actions nominatives. et 30 fr. 68 pour les actions au porteur, sera distribué à partir du 4 mai prochain, dans les caisses des établissements chargés de ce service.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, en conformité des articles 14 et 16 des statuts, confirme la nomination de M. Pierre de la Ville le Roux comme administrateur de la Société Le Nickel, à compter du 16 juin 1913, en remplacement de M. Thirria, décédé, et la nomination de M. Émile Heurteaux comme administrateur de la Société Le Nickel, à compter du 21 juillet 1913, en remplacement de M. Aron, décédé.

Les pouvoirs de M. de la Ville le Roux et de M. Heurteaux dureront jusqu'à l'assemblée générale. chargée de statuer sur les comptes de l'année prenant fin le 30 juin -1918. 1

Troisième résolution

L'assemblée donne *quibus* à la succession de M. Thirria et à la succession de M. Aron des fonctions qu'ils ont exercées dans la Société en qualité d'administrateurs. L'assemblée générale donne également *quibus* de sa gestion à M. Vickers, administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée donne en tant que de besoin, et conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à ceux des membres du conseil qui font en même temps partie d'autres sociétés ou maisons, les approbations et les autorisations nécessaires en raison des affaires qui pourraient être traitées avec ces sociétés ou- maisons.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme MM. Gras et d'Auvigny commissaires des comptes pour l'exercice 1913-1914.

Société Le Nickel (*Les Annales coloniales*, 24 avril 1915)

Les résultats obtenus en 1913-1914 par cette société sont, quoiqu'on ne connaisse pas ceux de l'usine d'Iserlohn, à très peu aussi satisfaisants que ceux de l'année précédente : les bénéfices nets s'élèvent, en effet, à 4.543.015 fr. au lieu de 4.555.102 fr. antérieurement. Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée des actionnaires de fixer le dividende à 35 fr. par action seulement, au lieu de 45 fr. précédemment.

Cette répartition n'absorbera que 2 millions 100.000 fr., soit 600.000 fr. de moins que l'an dernier, la différence sera affectée au report à nouveau qui passera de 229.240 fr. à 867.960 fr. En réalité, le conseil d'administration aurait pu facilement proposer le maintien du dividende au même taux. Il a préféré réserver une partie des bénéfices en raison des événements actuels.

GÉNÉREUX DON (*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1915)

La Société Le Nickel vient d'assurer à la Fédération des sociétés mutuelles d'assistance une mensualité de 2.000 francs, mensualité qui sera versée pendant toute la guerre et- qui est-destinée à venir en aide aux familles des mobilisés partis en France pour le front.

LE PORTEFEUILLE FRANÇAIS & LA GUERRE (Petites études financières) (*La Cote de la Bourse*, 18 octobre 1915)

Le Nickel

Les actions de cette société viennent de réaliser de sensibles progrès : le cours de 1.000 fr. est maintenant très sensiblement dépassé et la cote se maintient aux environs de 1.080 fr.

Constituée en 1881, la Société Le Nickel, après avoir connu des fortunes diverses, a bénéficié durant ces quinze dernières années d'une situation exceptionnelle grâce au développement de ses affaires, au monopole de fait dont elle jouit en Europe et à la prudence de sa gestion.

Le nickel ne sert pas seulement en galvanoplastie, il est maintenant largement utilisé dans la métallurgie pour la fabrication des plaques de blindage. Ajouté à l'acier, le nickel

en augmente la résistance à la traction d'un cinquième et en accroît l'élasticité d'environ 30 % ; il donne également à la fonte une grande solidité.

La Société Le Nickel exploite en Nouvelle-Calédonie des gisements de minerai nickelifère, à haute teneur, qui sont considérés comme les plus riches du monde. La concurrence des gisements européens et canadiens n'est pas à craindre car ceux-ci ne contiennent que de 3 à 5 % de nickel et nécessitent un traitement onéreux en raison de leur composition chimique.

Sur les 100.000 hectares de concessions, la Société exploite à peine 1.500 hectares ; elle occupe en moyenne 3.000 ouvriers, ce qui lui permet d'extraire annuellement environ 110.000 tonnes de minerai.

Les résultats obtenus par la Société Le Nickel depuis une dizaine d'années peuvent être résumés comme suit :

Ex.	Bénéf. nets	Amortis- sements	Divid. totaux	Divid. par action
	(1.000 fr.)			(fr.)
1902-03	2 506	750	1.650	27 50
1903 04	3 199	1.200	1 800	30 00
1904-05	3.366	1 350	1.800	30 00
1905-06	3.673	1 500	1 950	32 50
1906-07	3.523	1 400	1.950	32 50
1907-08	3.311	1 150	1 950	32 50
1908-09	3.122	1.000	1 950	32 50
1909-10	3.911	1 500	2 100	35 00
1910-11	4 118	1.500	2.400	40 00
1911-12	4 283	1.500	2 400	40 00
1912-13	4.744	1.500	2.700	45 00
1913-14	4.715	1 500	2.100	35 00

Les résultats de l'exercice 1913-14, clos le 30 juin, auraient permis de maintenir le dividende à 45 fr. par action, mais, en raison de l'état de guerre, le conseil a estimé plus prudent de ramener le dividende à 35 fr. et de comprendre dans le report à nouveau les 600.000 fr. représentant la réduction du dividende, de façon à en faire bénéficier les actionnaires dès que possible.

On ne connaît pas encore les résultats de l'exercice qui s'est terminé en juin dernier, mais tout porte à croire qu'ils seront satisfaisants, d'abord en raison de l'augmentation de la consommation du nickel que nécessitent les fabrications de la guerre, ensuite à cause du relèvement de prix de ce métal.

Au surplus, le principal concurrent de la société, qui est l'entreprise américaine dénommée l'International Nickel Cy, a obtenu, pour l'exercice écoulé, des bénéfices doubles de ceux qu'elle avait réalisés durant l'exercice antérieur, grâce à la hausse du métal. On peut en inférer que la Société Le Nickel a dû obtenir également des bénéfices exceptionnels.

Au point de vue financier, la situation de la société est très forte. Les immobilisations, très largement amorties, ne figurent à l'actif que pour 3 millions 1/2, chiffre très inférieur à leur valeur réelle. D'un autre côté, au passif du bilan, les réserves dépassent 5 1/4 millions de francs, soit plus du tiers du capital social. La trésorerie est extrêmement à l'aise puisque l'excédent des disponibilités sur le passif exigible atteint 8 millions et qu'en tenant compte de l'actif réalisable, le fonds de roulement s'élève à 20 millions de francs.

L'action Le Nickel qui est au nominal de 250 fr. est cotée actuellement, comme nous l'avons dit, aux environs de 1.080 fr., cours qui tient déjà suffisamment compte des perspectives d'avenir de l'entreprise. Aussi ce titre, tout en constituant une excellente valeur de portefeuille, semble-t-il, aux cours présentement pratiqués, médiocrement intéressant à acquérir.

LE NICKEL

Société anonyme au capital de 15.000.000 de francs.

Siège social : 26, rue Laffitte, à Paris

(*Les Annales coloniales*, 10 juin 1916)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 8 mai 1916.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 1914-1915 plus tardivement que nous ne l'aurions désiré, car nous avons été très gênés dans nos travaux par le manque de personnel.

Les événements qui se sont succédé au cours du mois de juillet 1914 aboutissaient le 31 juillet à l'ordre de mobilisation générale qui arrêta le jour même notre usine du Havre, alors en pleine production, nous séparait de notre usine située en territoire ennemi, dont nous sommes toujours sans nouvelles, et jetait le trouble dans nos exploitations de Nouvelle-Calédonie. Seules nos usines d'Angleterre pouvaient assurer les fournitures de métal qui allaient devenir si nécessaires à la Défense nationale.

Une affaire comme la nôtre, dont la base est aussi éloignée, dont les éléments sont dispersés, dont les relations d'affaires sont mondiales, devait se ressentir d'une secousse aussi profonde.

Privés subitement de relations directes avec la Nouvelle-Calédonie, d'une partie de notre production, surpris au moment où nous exécutions des travaux importants en Nouvelle-Calédonie et dans notre fonderie d'Écosse, nous n'étions pas sans éprouver de vives inquiétudes, que les premières semaines de la guerre ne faisaient qu'accroître. Toutefois, au bout de quelques semaines, soucieux d'apporter aux pays alliés l'appoint de notre concours effectif et durable, nous avons déjà pu faire fonctionner partiellement notre usine française et nous avons non seulement décidé de reprendre les travaux qui devaient doubler la production de notre usine d'Écosse, mais nous passions en même temps à des chantiers anglais l'ordre de construction d'un puissant remorqueur pour la Nouvelle-Calédonie, dont nous avons différé la commande. Ce remorqueur nous a été livré en 1915 et est maintenant en service, les travaux de notre fonderie sont achevés et nos usines de France et d'Angleterre fonctionnent normalement. En Nouvelle-Calédonie, la production des mines a été augmentée et notre fonderie, mise en pleine production, nous a apporté un appoint considérable de matière première.

Nos livraisons aux pays alliés se sont poursuivies sans discontinuer à des conditions satisfaisantes car si nous avons dû maintenir à une partie très importante de notre

clientèle les conditions de contrats antérieurs, nous avons pu, d'autre part, augmenter nos prix de vente, ce que justifiait amplement l'accroissement des charges causé par la hausse des matières premières, des frets, des assurances maritimes et de la main-d'œuvre.

Les bénéfiques sont sensiblement supérieurs à ceux du dernier exercice, puisque l'excédent de l'Actif passe de 4.772.261 fr. 57 c. en 1913-1914 à 5.661.919 fr. 49 c.

D'un autre côté, nous vous proposons de réduire de 300.000 francs le chiffre des amortissements, que vous avez accepté de maintenir à 1.500.000 francs, depuis plusieurs années, et de fixer le dividende à 55 francs par action. Nous vous demanderons en même temps de faire une provision spéciale de 3 millions de francs destinée à parer aux éventualités qui peuvent résulter des conséquences de la guerre, telles que le recouvrement de certaines créances à l'étranger qui pourrait être difficile ; la hausse des frets qui peut avoir pour nous des conséquences sérieuses, tous dommages ou accidents qui pourraient être causés à nos usines, etc.

Le bénéfice net de l'exercice étant de 5.661.919 fr. 49 c., il resterait donc une somme de 4.461.919 fr. 49 c. à répartir de la façon suivante :

1° Réserve statutaire 5 % sur 3.593.959 fr. 42 c. (quatre millions 461.919 fr. 49 moins 867.960 fr. 07 c., report du dernier exercice) 179.697 97
2° À titre de premier dividende 6 % du capital 900.000 00
3° Au conseil d'administration 2 % sur 3.593.959 fr. 42 c. 71.879 20
4° Au comité de direction, au directeur, etc., 3 % sur la même somme 107.818 80

5° À titre de deuxième dividende 2.400.000 00

(Report à nouveau 802.523 52

Total égal au solde créditeur du compte de Profits et pertes 4.461.919 49

Comme vous avez reçu un acompte de 10 francs au mois de novembre 1915, le solde du dividende de l'exercice 1914-1915 sera de 42 fr. 80 c. pour les actions nominatives et de 39 fr. 33 c. pour les actions au porteur, impôts déduits, contre remise du coupon n° 34, payable le 15 mai prochain.

Il vous intéressera de savoir que nous avons souscrit aussi bien en Angleterre qu'en France à la plupart des œuvres qui ont été fondées pour venir en aide aux victimes de la guerre et que les appointements de tous nos employés mariés mobilisés sont versés intégralement à leurs familles. De plus, dès que nous avons su qu'un contingent spécial avait été levé en Nouvelle-Calédonie et embarqué pour l'Europe, enlevant à notre colonie l'élément le plus actif de sa population, nous n'avons pas hésité à assurer à la Fédération des Sociétés militaires de la Nouvelle-Calédonie, qui s'est chargée de la répartition des secours, une somme de 2.000 francs par mois jusqu'à la fin de la guerre. Nous sommes certains que vous approuverez notre participation à cette œuvre de solidarité envers un pays auquel nous sommes attachés depuis de si longues années et dont les enfants ont donné un si bel exemple d'enthousiasme patriotique.

Plusieurs de nos collaborateurs, agents, fils d'agents, sont au front : nous leur adressons nos meilleurs vœux. Nous avons eu malheureusement encore bien des morts à déplorer, sans compter les blessés ; nous tenons à assurer leurs familles de notre douloureuse sympathie.

Les pouvoirs de MM. Gomel, baron Leonino, B. Zaharoff, Cornélis de Witt, expirent aujourd'hui. Nous vous proposons de les renouveler pour six ans, conformément à l'article 16 des statuts, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 1920-1921.

Depuis votre dernière assemblée générale, M. Gustave Mirabaud a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur à raison de l'état de sa santé. C'est avec un vif regret que nous avons vu s'éloigner de nous un collègue pour lequel nous avons une grande affection et qui nous a apporté pendant de longues années le plus précieux concours.

Nous avons nommé à sa place son fils, M. Pierre Mirabaud ²⁰, qui appartient aussi à la maison de banque Mirabaud et Cie.

Nous avons également nommé administrateur M. Maurice Carrier, directeur de notre société, qui, depuis dix-huit ans, n'a cessé de nous rendre d'éminents services.

Nous avons tenu à lui donner ainsi un témoignage de sympathie et de gratitude auquel, nous n'en doutons pas, vous serez heureux de vous associer.

M. Carrier, tout en faisant partie de notre conseil d'administration, conservera la direction de la société, avec le titre d'administrateur-directeur.

MM. Pierre Mirabaud et Maurice Carrier, dont nous vous prions de ratifier les nominations, seraient nommés pour six années.

Nous vous rappelons que vos commissaires des comptes, MM. Achille Gras et Paul d'Auvigny, sont rééligibles.

NÉCROLOGIE

Philip Carrier

(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1916)

Nous apprenons, avec un vif regret, la mort du jeune Philip Carrier, maréchal des logis d'artillerie, fils de M. Maurice Carrier, administrateur-directeur de la Société le « Nickel », et de M^{me}, née Edmunds.

Agé de dix-huit ans à peine au début de la guerre, engagé volontaire, de jeune Philip Carrier avait conquis son grade par sa belle conduite sur le champ de bataille ; il a été tué par un éclat d'obus le 20 septembre, au cours de la bataille au nord de la Somme.

À M. et M^{me} Carrier, ses parents si cruellement éprouvés, nous adressons nos plus sincères condoléances.

AU SÉNAT

DÉBATS

Où va le nickel de la Nouvelle-Calédonie ?

(*Les Annales coloniales*, 27 janvier 1917)

Un grand débat s'est engagé, jeudi, au Sénat, au sujet du nickel de la Nouvelle-Calédonie.

Se faisant l'écho de mensonges, qu'il ne s'est même pas donné la peine de vérifier; M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, accusait la Société le Nickel d'avoir vendu du nickel à l'Allemagne en passant par l'Amérique. Son interpellation avait surtout pour but de masquer les agissements d'un de ses amis politiques, dont le rôle serait sujet à caution, mais qui doit aux événements du début de la guerre de puissantes protections.

M. Étienne Flandin protesta :

— Je me suis renseigné, dit-il. Depuis 1908, j'en ai la preuve, la Société du nickel n'a pas exporté un kilogramme de ce métal en Amérique. Il y a d'autres sociétés, rivales, qui sont responsables des faits que vous dénoncez.

M. Gaudin de Villaine rappela que l'exportation du nickel de la Nouvelle-Calédonie n'a été interdite qu'en mai 1915. Deux millions et demi de tonnes avaient pu passer en

²⁰ Pierre Mirabaud (1877-1944) : associé de la maison de banque Mirabaud et Cie. Son représentant dans diverses sociétés, en particulier comme président des Mines de Ouasta et Mesloula (Algérie). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ouasta-Mesloula.pdf

Amérique. Après l'interdiction, les sociétés américaines, cependant, pouvaient encore en trouver et en vendre, notamment, aux sous-marins allemands.

M. Flandin. — Le fils du directeur du nickel a été tué à l'ennemi.

M. Henri Bérenger intervient pour donner connaissance au Sénat de la lettre adressée par le ministre des Colonies à la commission de l'armée sur la question du nickel :

Au début de la guerre, exposa-t-il, on s'est préoccupé de savoir si les productions métalliques de nos colonies ne s'en allaient pas en pays ennemi. À la fin de 1914, un navire emportant du nickel de Calédonie a été arrêté à Brest ; le chargement était destiné à la maison Krupp, par l'intermédiaire de la Norvège. Le gouvernement anglais a fait à la même époque saisir un navire dans les mêmes conditions. La direction du service des contrebandes à la guerre fit savoir que des mesures énergiques étaient prises pour arrêter la contrebande.

La question du nickel fut de nouveau posée dans la presse, et, sur une question de la commission de l'armée, le ministre des colonies fit connaître, le 29 novembre 1910, qu'un décret d'octobre 1914 a prohibé, à la sortie de la Nouvelle-Calédonie, le nickel et le chrome, sauf dérogations spécialement autorisées par le ministre de la Guerre et par la commission de dérogations ; il signalait les mesures prises empêcher le détournement des marchandises.

Un arrêté ultérieur autorisa l'expédition vers certains pays désignés, pays alliés et États-Unis, sous la condition d'un acquit à caution ; seuls les États-Unis peuvent recevoir le nickel de la Nouvelle-Calédonie, avec des garanties spéciales.

D'une façon générale, le ministre des Colonies affirme que toutes les mesures sont prises pour que les expéditions de nickel ne puissent être faites qu'avec le contrôle le plus rigoureux.

— Et le Canada ? demanda M. Aimond .

— Je n'ai pas qualité pour en parler, dit M. Henry Bérenger. Ce que je puis dire, c'est qu'il me paraît difficile que le nickel embarqué sur le *Deutschland* puisse venir de la Nouvelle-Calédonie.

Par l'électrolyse, on peut, d'ailleurs, produire du nickel avec certains minerais qui se trouvent aux États-Unis.

Avant la guerre, conclut le sénateur de la Guadeloupe, une partie du nickel de nos colonies était envoyé en Allemagne. Il s'agit de savoir si une nation comme la France peut vivre dans un tel état d'imprévision et peut laisser passer à l'étranger du matériel qui peut être retourné contre nos soldats. J'espère que le grand enseignement qui ressortira de ces débats et d'autres aura pour effet de faire faire un inventaire général de nos richesses minéralogiques, pour qu'elles servent à nos nationaux et non à nos ennemis.

(Applaudissements.)

M Gaudin de Villaine fit observer que ce qu'on a dit pour le nickel pouvait s'appliquer à d'autres produits :

— Nous savons, dit-il, de façon certaine, que l'Allemagne distribue à ses troupes du cacao, alors qu'elle n'en produit pas. C'est par des mesures strictes qu'on arrivera à rendre le blocus efficace.

Sur ces mots, la suite de la discussion fut l'envoyée.

La collaboration des Colonies au ravitaillement de la Métropole (*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1917)

La première réunion de la conférence coloniale instituée par le ministre des Colonies pour l'organisation et la mise en valeur des richesses coloniales s'est tenue dans le

grand amphithéâtre de l'École coloniale, 1, avenue de l'Observatoire, samedi 30 juin, à quinze heures.

Tous ceux qui ont, dans ces trente dernières années, joué un rôle dans la constitution de notre domaine colonial, avaient été appelés par M. Maginot à cette conférence.

Parmi les personnalités présentes, citons :

Carrier, directeur de la Société « Le Nickel »

.....

L'OLIGARCHIE INTERNATIONALE
Les influences étrangères dans les affaires françaises
Le secret de M. André Vincent
par R. MENNEVÉE

Zaharoff-Rothschild

[...] Si l'on veut bien, en effet, se reporter à notre ouvrage sur « Sir Bazil Zaharoff : L'Homme mystérieux de l'Europe »²¹, on verra que, bien avant la guerre, cette association était déjà extrêmement étroite dans la Société française Le Nickel], contrôlée par la Banque Rothschild. Sir Bazil Zaharoff en était, lui-même devenu administrateur en 1912, lors du décès de M. Albert Vickers dont il prit le fauteuil.

Cette communauté d'intérêts s'était encore poursuivie pendant la guerre, puisqu'on voit M. Maurice Carrier, directeur général du Nickel, participer, un peu après la constitution de Minerais et métaux*, d'une part (en décembre 1917) à la création de la Compagnie de Transit de Caen (groupe Zaharoff-Walford, ce dernier beau-fils de M. Zaharoff et ancien directeur du « département maritime » de la Vickers) ; puis, en janvier 1918, à la transformation de la Banque Mayer frères en Banque de la Seine, en fait, aux diverses affaires du groupe Zaharoff (Société d'études, de recherches et d'exploitation des pétroles en Algérie, Société générale des huiles de pétroles [SGHP], etc.) [...]

(Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, janvier 1933)

LE NICKEL

(Le Journal des chemins de fer, 27 avril 1918, pour 248-250)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale des actionnaires du lundi 22 avril 1918

Messieurs

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1916-1917 et le bilan, dont l'actif présente un excédent de 7.547.248 fr. 97 c. sur le passif, soit une diminution de 685.929 fr. 05 c. par rapport au précédent exercice.

Ce résultat, que notre dernier rapport avait pu vous faire prévoir, en vous signalant les augmentations de dépenses que nous envisagions, est satisfaisant, si l'on tient compte des difficultés croissantes que nous avons rencontrées.

En Nouvelle-Calédonie, la mobilisation des classes de 1899 à 1889 a désorganisé nos services. Nous avons pu obtenir de conserver une partie de notre personnel technique, mais nos services administratifs et commerciaux ont été reconstitués non sans peine. Deux cyclones, dont l'un très violent, survenus à un mois d'intervalle, ont causé des

²¹ R. Mennevée, Sir Bazil Zaharoff, l'Homme mystérieux de l'Europe : un volume in-8° illustré. 10 francs.

dommages considérables à nos installations, infligeant en même temps à la colonie déjà si éprouvée des pertes et des épreuves nouvelles. Enfin, la rareté et la lenteur des communications avec l'Europe ont ajouré à nos préoccupations.

En Europe, notre plus gros souci a été d'assurer la marche de nos usines car la question des transports par mer, déjà sérieuse en 1915, a pris, dès 1916, un caractère de gravité tel que nous pouvions redouter un arrêt de notre industrie. C'est à lutter contre cette éventualité que nous avons dû nous appliquer sans relâche. Nous vous avons dit que, dès les premiers mois de l'année 1915, nous avons réussi à faire avec des sociétés de transports, des arrangements qui nous permettaient d'assurer nos approvisionnements en minerais et mattes de nickel. Nous avons persévéré dans cette voie et nous avons transporté des minerais et des mattes en quantités importantes à des conditions plus avantageuses que si nous avions dû affréter des navires de côté et d'autre. C'est la raréfaction du tonnage, comme aussi la hausse continue des frets qui nous a amenés à suivre cette politique et nous croyons pouvoir dire que nous n'avons pas eu à le regretter, malgré les immobilisations considérables qu'elle nous a imposées.

Nous avons estimé que notre devoir était d'assurer aux nations alliées en Europe leurs besoins en nickel, dans la mesure de nos moyens en maintenant à tout prix la production des usines. Nous sommes persuadés que la poursuite de ce but recevra votre approbation et que vous trouverez avec nous que nous ne pouvions pas faire un meilleur emploi des disponibilités que nous avaient créées l'écoulement de nos stocks. Nous avons pu faire toutes ces opérations à des conditions qui, nous le répétons, nous ont paru ménager les intérêts de la société.

Nous avons donc travaillé presque sans interruption pendant l'exercice 1916-1917 et abordé l'exercice actuellement en cours avec des approvisionnements d'une certaine importance. Mais vous savez que, dès la fin de l'année 1916, l'acuité de la crise des transports par mer a obligé les gouvernements alliés à prendre des mesures de plus en plus restrictives. Dès les premiers mois de 1917, trois des vapeurs dont nous avons pu nous assurer les services étaient réquisitionnés malgré l'importance que représente notre métal pour les fabrications de guerre. Nous n'avons plus à notre disposition que quelques unités d'un tonnage réduit et la production de nos usines ne peut pas manquer d'en subir le contrecoup. Nous faisons tous nos efforts pour conjurer, dans la limite du possible, les conséquences de cette situation.

Comme vous pouvez le voir, les mines ne figurent plus que *pour mémoire* sur le bilan par suite de l'application de la totalité de l'amortissement de 350.000 fr. que vous avez votée l'année dernière.

Les Terrains et immeubles-Installations-Matériel d'exploitation et Armements en Nouvelle-Calédonie n'ont pas augmenté, parce que nous n'avons fait que de l'entretien. Il en a été de même pour les usines en Europe.

Le compte Valeurs mobilières est passé de 2 millions 338.526 fr. à 3.308.311 fr. 50 c. par suite de notre souscription au deuxième Emprunt national.

Une diminution de 1.780.843 fr. 42 c. sur les minerais, matières en cours de fabrication et marchandises finies confirme la diminution des stocks que nous vous avons fait entrevoir : elle est cependant moins importante que nous ne l'avions craint. Ces stocks sont toujours évalués de façon à éviter tout aléa.

Les intérêts que nous avons dû prendre dans des sociétés maritimes pour assurer nos transports, ont diminué notre encaisse dans les banques et nos placements en bons de la Défense nationale : nous avons encore cependant pour 2.500.000 francs de ces derniers au 30 juin 1917.

Si les débiteurs divers se sont accrus de 10 millions de francs environ, c'est d'abord en raison de nos opérations commerciales, ensuite parce que nous faisons figurer dans ce compte nos participations aux affaires de transport, qui nous ont permis d'assurer nos approvisionnements en minerais dans des conditions qui, comme nous l'avons dit plus haut, ont été très avantageuses pendant l'exercice 1916-1917.

Vous remarquerez que nous avons remplacé le chapitre Comptes d'ordres par celui Comptes en suspens, à l'actif comme au passif, cette dernière dénomination étant plus conforme à la réalité.

Au passif, en dehors de la réserve statutaire qui a passé de 1.808.481 fr. 11 c. à 2.082.013 fr. 84 c., nous n'avons à vous signaler que l'augmentation des créanciers divers pour 2.800.000 fr. environ. Elle est due notamment à des achats de matières premières pour près de 800.000 fr., à une somme de 900.000 fr. due pour paiement de l'impôt sur les bénéfices de guerre et income tax en France et en Angleterre, qui ont été réglés depuis lors.

L'accroissement des comptes en suspens coïncide avec celui de nos affaires.

Le bénéfice net de l'exercice étant de 7 millions 547.248 fr. 97 c., nous vous proposons de porter à la provision pour impôts sur bénéfices de guerre 1.000.000 de fr., d'allouer 300.000 fr. aux amortissements et de déclarer un dividende de 75 fr. par action. Si vous acceptez, le solde disponible de 6.254.248 fr. 97 c. pourrait être réparti de la façon suivante :

1° La réserve statutaire 5 % sur 5.021.136 fr. 37 c. (6 millions 247.248 fr. 97 c. moins 1.226.112 fr. 60 c., report du dernier exercice)	251.056 82
2° À titre de premier dividende 6 % du capital	900.000 00
3° Au conseil d'administration 2 % sur 5.021.136 fr. c.	160.422 73
4° Au Comité de direction, administrateur-directeur, etc.	3 600.000 00
5° À titre de deuxième dividende	3.600.000 00
Report à nouveau	1.245.135 33
Total égal au solde créditeur du compte de Profits et pertes	<u>6.247.248 97</u>

Quelques actionnaires nous ont demandé, au mois de novembre dernier, de porter l'acompte sur le dividende à 20 francs, pour faciliter la souscription au troisième emprunt de guerre. Nous avons naturellement accueilli leur demande : en conséquence, le solde du dividende de 1916-1917 sera de 51 fr. 25 pour les actions nominatives et de 47 fr. 85 pour les actions au porteur. Il sera payable le 15 mai prochain aux caisses des banques chargées du service de nos coupons et dans leurs agences contre remise du coupon n° 38 (Crédit lyonnais, CNEP, SG, CIC).

Pour remplacer dans notre conseil, M. Maurice Ephrussi et M. Édouard Maneuvrier, dont nous avons eu le grand regret de vous annoncer la mort l'an dernier, nous avons fait appel au concours de M. Ernest Roume²² et de M. Achille Viallate.

Les hautes fonctions qu'a remplies M. Roume, les grands services qu'il a rendus aux colonies françaises qu'il a gouvernées, la collaboration si effective qu'il apporte maintenant à de grandes sociétés, nous donnent la certitude que vous partagerez la satisfaction que nous éprouvons à le voir participer à nos travaux.

M. Viallate, qui fait déjà partie des conseils d'administration de la Compagnie de Beers et de la Compagnie des chemins de fer de Madrid à Saragosse et à Alicante. et auquel ses nombreux séjours à l'étranger et ses importants travaux en matière d'économie politique assurent une compétence toute particulière nous apportera également un concours précieux.

Nous vous demandons de ratifier la nomination de MM. Roume et Viallate et de vouloir bien donner aux successions de MM. Edmond Maneuvrier et Maurice Ephrussi quitus de leur gestion.

²² Ernest Roume : promu président en 1923. Voir encadré ci-dessous.

Nous vous rappelons, en terminant, que vos commissaires, M. d'Aubigny et M. le commandant Martin, sont rééligibles.

.....

La situation industrielle de la Société Le Nickel
(*La Journée industrielle*, 11 septembre 1918)

Cette société éprouve de sérieuses difficultés à satisfaire les demandes de métal. C'est ainsi que l'usine du Havre, n'ayant qu'une quantité insuffisante de mattes à traiter à dû réduire son activité.

L'usine de Nouvelle-Calédonie, qui traitait le minerai par des procédés électriques, est actuellement arrêtée par le manque d'électrodes. Quant aux autres usines calédoniennes, alimentées au coke, elles éprouvent de grandes difficultés à s'approvisionner, ne recevant plus de coke d'Europe et le coke d'Australie, de mauvaise qualité d'ailleurs, leur arrivant très irrégulièrement en raison de la pénurie du fret et des grèves assez fréquentes des ouvriers mineurs.

À LA CHAMBRE
(*Le Journal des débats*, 2 février 1919)

L'interpellation de M. Barthe, dont la discussion s'est poursuivie hier, avait amené au Palais-Bourbon une affluence inusitée. On prévoyait certaines interventions, des déclarations importantes ; le public n'a pas été déçu.

Le discours de M. Barthe
(suite)

M. Barthe, dès l'appel de son interpellation, monte à la tribune, et, tout de suite, il revient à l'histoire du navire chargé de nickel destiné à Krupp.

M. Augagneur répète qu'en relâchant ce navire, il n'a fait qu'appliquer la loi, se conformer aux termes de la convention internationale de La Haye.

Mais l'amiral Bienaimé ne partage pas l'opinion de M. Augagneur

Même, dit-il, si le mutât était une propriété française, du fait même qu'elle était vendue et expédiée à un ennemi, elle devenait, sous quelque pavillon qu'elle naviguât, une propriété ennemie. Les conventions de La Haye ne se sont pas occupées de la question de la contrebande de guerre, et la conférence navale de Londres de 1909 qui l'avait réglée n'a jamais été acceptée par la France. Il faut donc s'en tenir à la loi dont voici la formule : Tous objets de nature à être utiles à l'ennemi pour la guerre, trouvés à bord d'un navire quelconque, qui a une destination hostile, sont de contrebande absolue. Telle est la loi. Elle n'a pas été appliquée.

M. Barthe lit une lettre d'un employé de la Peñarroya, de laquelle il tire la preuve d'une collusion entre les exploitants de mines de plomb français et allemands.

M. Viviani s'écrie : Il aurait mieux fait de dire cela plus tôt. Il a peut-être voulu gagner la prescription.

Le Nickel
(*Le Journal des finances*, 17 mai 1919)

La Société le Nickel convoque les actionnaires en assemblée ordinaire et extraordinaire pour le 14 mai. Nous avons publié dans notre dernier numéro les résultats de l'exercice clos le 30 juin 1918. La diminution des bénéfices que faisait envisager le conseil à la précédente assemblée est imputable à l'accroissement du prix de la main-d'œuvre, et au renchérissement des combustibles ainsi qu'à la restriction des moyens de transport entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole : la production des usines a dû se trouver ainsi réduite.

Le conseil demandera à l'assemblée extraordinaire l'autorisation de porter le capital de 15 à 20 millions de francs, pour être en mesure d'intensifier sa production suivant les besoins de la clientèle.

Société Le Nickel
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 mai 1919, p. 315)

Le rapport présenté à l'assemblée du 14 courant contient quelques renseignements d'ordre général sur l'industrie minière en Nouvelle-Calédonie qui a subi l'an dernier le contrecoup de la crise des transports maritimes.

« Nous avons heureusement abordé l'exercice avec des stocks d'une certaine importance, qui nous ont permis de conjurer la crise que nous aurions pu redouter. Toutefois, notre production ne pouvait manquer de subir le contrecoup de cette situation. Tandis qu'en Nouvelle-Calédonie, notre minerai s'accumulait — nous n'avons pas voulu, en effet, ralentir l'extraction pour ne pas priver la colonie de ressources que représente pour elle une industrie de l'importance de la nôtre — tandis que notre fonderie de Thio travaillait d'une façon normale, l'activité de nos usines d'Europe n'a pu se maintenir dans les conditions habituelles. Celle de Kirkintilloch a dû cesser la fusion avant la fin de l'exercice par suite de manque de minerai. Au Havre, avec quelques arrêts momentanés, nous avons pu maintenir une marche réduite.

D'un autre côté, nous avons eu à supporter la hausse persistante des matières premières, combustibles, etc., nécessaires à notre industrie, l'élévation constante du prix de la main-d'œuvre et des indemnités diverses s'y rapportant, et aussi l'augmentation des charges fiscales. En France, le taux de l'impôt sur les bénéfices de guerre était relevé ; en Nouvelle-Calédonie, une nouvelle taxe à la sortie 3 % *ad valorem* frappait les mattes et minerais exportés.

Cet excédent de dépenses a grevé considérablement notre production, élevant très sensiblement le prix de revient, et nous n'avons pu qu'incomplètement tenir compte de ces divers facteurs de hausse dans l'augmentation que nous avons fait subir au prix de vente du nickel. »

Le rapport mentionne la contribution apportée par l'industrie du nickel à l'œuvre de la défense nationale. « Nous avons, à travers des difficultés qui sont allées grandissant avec la durée des hostilités, assuré aux nations alliées toutes les fournitures de nickel qu'elles nous ont demandées. »

Maintenant que la cessation des armements enlève au nickel une partie de ses débouchés, il faut songer aux travaux de la paix. M. Tambour, pendant de la soc., y a fait allusion dans son allocution : « Est-il téméraire, a-t-il dit, de supposer que, lorsque les affaires auront repris leur cours normal, les qualités supérieures du nickel seront de plus en plus appréciées, qu'il sera de plus en plus recherché et employé pour la fabrication, pour le perfectionnement des outillages industriels, pour les travaux de chemins de fer, et aussi pour ceux de l'automobilisme, de l'aviation et autres encore.

Des sociétés puissantes se disposent à se livrer à l'industrie du nickel pur jusqu'ici négligée en France et qui s'exerçait sur une large échelle en Allemagne.

En terminant, le président a fait allusion au projet d'augmentation de capital en vue de racheter les actions d'une société minière ayant son champ d'action en Nouvelle-Calédonie et qui possède une des forces hydrauliques les plus considérables de la colonie.

LÉGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 16 janvier 1920)

Chevalier

Carrier (Raoul-Alphonse-Fernand-*Maurice*), directeur administrateur de la société « Le Nickel ». Titres exceptionnels : 36 ans de pratique industrielle. Nombreuses missions à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. Services très distingués rendus comme vice-président de l'Union coloniale française.

Le Nickel
(*L'Économiste parlementaire*, 27 mai 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 27 avril 1920, sous la présidence de M. Tambour, assisté de MM. Ducrot et Puerari, scrutateurs.

L'exercice 1918-1919 appartient, pour une part, aux derniers mois de la guerre, pendant lesquels la société a eu à continuer, par ses fournitures, sa contribution à l'œuvre de la défense nationale. Après l'armistice, au contraire, la situation fut profondément modifiée dans l'industrie métallurgique par suite de l'arrêt des fabrications de guerre et la société en a subi directement le contrecoup, son activité étant alors particulièrement liée à celle des établissements qui travaillaient pour le ministère de l'armement. Leurs besoins furent considérablement réduits et la société a dû consentir à la résiliation de certains contrats en cours. La période d'attente que lui a ainsi imposée ce brusque changement fut toutefois moins longue qu'elle l'aurait pu craindre. Les demandes se sont peu à peu relevées dans la mesure où ces usines se sont remises au travail.

Le rapport rappelle qu'en mai 1918, le gouvernement anglais avait pris en mains, pendant la durée de la guerre, la vente du nickel en Angleterre et que la société était seulement autorisée à terminer ses contrats en cours. De son côté, le gouvernement français, quelques mois plus tard, en septembre, s'attribua le contrôle des ventes par la fixation du prix. La conséquence de ces mesures restrictives a été, d'un côté, que la proportion des ventes en Angleterre a sensiblement baissé et que, de ce fait, les usines de la société ont subi un arrêt prolongé.

D'autre part, le bénéfice commercial en France s'est trouvé limité par les décisions du ministère de l'armement.

À l'usine du Havre, le conseil a entretenu une marche constante, quoique réduite. Quant à l'activité des exploitations en Nouvelle-Calédonie, elle s'est maintenue dans des conditions analogues à celles du précédent exercice. L'extraction sur les mines et la fusion à Thio se sont poursuivies normalement.

En Nouvelle-Calédonie comme en Europe, la Société a eu à subir la hausse toujours croissante des matières premières, des frais de la main-d'œuvre et l'augmentation des impôts.

Les bénéfices se sont élevés à 5.024.178 francs contre 5.120.243 francs l'an dernier. Cette légère diminution provient de ce que, la réquisition ayant cessé, les navires dont la société s'était antérieurement assuré les services ont été remis à sa disposition et ont pu bénéficier de frets rémunérateurs. En outre, en même temps, il a été incorporé dans les bénéfices de l'exercice certaines sommes provenant de comptes provisoires que la cessation des hostilités avait rendus sans objet.

Le conseil propose de fixer le dividende de l'exercice à 50 francs par action, sur lesquels un acompte de 10 francs a été payé en novembre dernier. Le solde de 40 francs sera payable, sous déduction des impôts, à raison de 37 fr. 50 pour les actions nominatives et 33 fr. 07 pour les actions au porteur, à partir du 15 mai prochain.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette distribution. Elle a nommé MM. d'Auvigny et Martin commissaires des comptes.

LE NICKEL

(Les Annales coloniales, 27 avril 1921)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 18 avril, sous la présidence de M. Tambour, président.

Le compte de profits et pertes, y compris le report de l'exercice précédent, se solde par un excédent de 3.286.505 francs.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 30 francs par action.

Un acompte de 10 francs ayant été payé en décembre dernier, le solde de 20 francs sera mis en paiement à partir du 2 mai, sous déduction des impôts, à raison de 17 francs au nominatif, et de 12 fr. 60 au porteur.

L'assemblée a décidé également de reporter à nouveau la somme de 742.635 francs.

Les difficultés signalées l'an dernier ont continué à peser sur les résultats de l'exploitation. C'est avant tout la hausse ininterrompue des prix pour les divers éléments de la production : fournitures et approvisionnements de toutes sortes ont atteint des chiffres inconnus jusqu'alors.

Par suite, les dépenses se sont accrues dans des proportions considérables, augmentées encore par la tenue du change, surtout en ce qui concerne les achats importants que, depuis ces dernières années, les établissements de Nouvelle-Calédonie doivent effectuer en Australie.

La réalisation des stocks de nickel détenus par les gouvernements alliés a continué à peser sur le marché, réduisant les ventes et, en même temps, la taxation des prix était maintenue, laissant à la société une marge de bénéfice extrêmement réduite.

Les comptes présentés à l'assemblée font état des deux opérations que le conseil a réalisées pendant l'exercice écoulé, à savoir l'augmentation du capital de la société, porté de 15 à 20 millions, et la prise de participation par laquelle la société s'est assurée le contrôle de la Société « Le Chrome »

L'aménagement des forces hydrauliques dont cette société est concessionnaire en Nouvelle-Calédonie doit assurer à la société une énergie électrique considérable. Il lui permettra, en effet, de réaliser sur place, et, par suite, dans les conditions économiques les plus favorables, la transformation, depuis longtemps à l'étude, de la métallurgie du nickel par la voie électrique. Les expériences et les essais réalisés en ce sens ont abouti à la mise au point de certains procédés dont l'application industrielle présentera pour la société un grand intérêt. Il importe donc que les chutes de la Société « Le Chrome » soient aménagées dans un délai aussi rapproché que possible.

Un programme de travaux avait été dressé avant la guerre, l'exécution en avait été amorcée, puis suspendue par suite des circonstances. Ces travaux ont été repris, mais pour les poursuivre, il faudra des sommes de plus en plus importantes dont la société

devra continuer à faire les avances. Il est, par suite, nécessaire de prévoir des dépenses exceptionnelles que la société ne pourra couvrir par ses ressources ordinaires. Le conseil devra avoir recours à un emprunt auquel il compte procéder lorsque les circonstances lui paraîtront favorables.

Société « LE NICKEL »
Société anonyme au capital de 20 millions de francs
Siège social : 26, rue Laffitte, Paris, IX^e
Placement de 36.000 obligations de 6 % net
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1921)

Ces obligations porteront intérêt à 6 % l'an, nets de tous impôts français présents et futurs, qui sont ou pourront être établis ou retenus sur les coupons ou sur les titres. Le premier coupon sera mis en paiement le 15 novembre 1921. Elles seront remboursables au pair en quinze années, à partir du 15 mai 1926, par tirages au sort annuels, en janvier de chaque année.

La société aura la faculté de rembourser par anticipation, à partir de la même date, en totalité ou en partie, à chaque échéance de coupons, sous préavis de trois mois, les obligations restant en circulation. En outre, la société se réserve le droit de procéder à toute époque à l'amortissement du présent emprunt par voie de rachat en Bourse.

Il sera formé une Société civile d'obligataires dont feront partie de plein droit les porteurs d'une ou plusieurs des 36.000 obligations souscrites.

Le prix de ces obligations est fixé à 470 francs par titre. Jouissance du 15 mai 1921.

Les souscriptions sont reçues dès maintenant et jusqu'au 25 mai par les établissements suivants :

À Paris :

MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence.

Banque Nationale de Crédit, 16, boulevard des Italiens ;

Banque de la Seine [Vickers], 24-28, place Vendôme.

À Lyon :

MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, 10, rue de la République,

Et dans les succursales et agences de ces établissements à Paris et en province, ainsi que chez leurs correspondants.

La notice exigée par la loi a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 2 mai 1921.

AEC 1922-795 — « Le Nickel », 26, rue Laffitte, PARIS (9^e) [= 799].

Capital. — Sté an., f. le 22 avril 1880, 20 millions de fr. en 80.000 act. de 250 fr. libérées. — Dividendes : 1915-16, 75 fr. ; 1916-17, 75 fr. ; 1917-18, 50 fr. ; 1918-19, 50 fr. ; 1919-20, 30 fr.

Objet. — Exploitation par la société de ses mines de nickel et de cobalt en Nlle-Calédonie. — Fusion et affinage de ces minerais dans ses usines de Thio (Nlle-Calédonie), du Havre, de Birmingham, de Glasgow et d'Iserlohn.

Exp. — Fontes, mattes, oxydes de nickel, sels de nickel, nickel pur, affiné en grains, cubes et rondelles, anodes de nickel, sels et oxydes de cobalt.

Exp. — Minerais et mattes de nickel et de cobalt.

Succursale à Nouméa. — Agences à Londres, Birmingham, Glasgow, New-York, Sydney.

Conseil. — MM. E[rnest] Tambour, présid. ; Ch. Gomel, v.-présid., M[aurice] Carrier [> Phosphates Océanie], E. Guyot-Sionnest [x /oo], É[mile] Heurteau [dir. P.-O. 1900],

baron E[mmanuel] Léonino [ép. Dlle Rothschild], P[ierre] Mirabaud [1887-1944][ép. Élisabeth Thurneyssen], E[rnest] Roume [Bq de l'Indochine], A[chille] Viallate [Rothschild], P[ierre] de la Ville le Roulx [ing., Rothschild][† 1933], C[ornelis] de Witt [1852-1923][adm. Ch. de fer algériens, v.-pendant Cie marocaine, adm. Cie d'Agadir, censeur Sté générale], B. Zaharoff [Vickers], adm.

UNION COLONIALE FRANÇAISE
Association reconnue d'utilité publique
(*Annuaire des entreprises coloniales*, 1922)

VICE-PRÉSIDENTS

MM. Carrier, administrateur-directeur de la Société Le Nickel.

Du charbon indochinois en Nouvelle-Calédonie
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
2 janvier 1925)

Un vapeur japonais qui vient d'amener de la main-d'œuvre indochinoise aux Nouvelles-Hébrides et à Nouméa, a débarqué, en outre, dans ce port 2.500 tonnes de charbon de Hongay que la Société « Le Nickel » doit essayer dans ses hauts fourneaux. Cette constatation est intéressante : elle confirme l'importance des relations qui vont s'établir entre l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie.

LE NICKEL²³
Assemblée générale ordinaire du 8 mai 1922.
EXERCICE 1920-1921
(*Recueil des assemblées générales*, 1922)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ernest Tambour, président ; Maurice Carrier, Henri Cornélis de Witt, Étienne-Ernest Guyot-Sionnest, Émile Heurteau, baron Emmanuel Léonino, Ernest Roume, Achille Viallate, Pierre Mirabaud, Pierre de La Ville Le Roulx, Maurice de Waru, B. Zaharoff, administrateurs.

Commissaires : MM. Paul d'Auvigny et le commandant Martin.

²³ Société anonyme constituée en 1880 pour une durée de 50 ans.
Capital : 20 millions, divisé en 80.000 actions de 250 fr. entièrement libérées, inscrites à la Cote officielle au comptant, ainsi que les 36.000 obligations de 500 fr. 6 % net émises à 370 fr. en 3921.
Derniers cours cotés au 25 mai 1922. :
Actions 632 00
Obligations 6 % j. 15 mai 1922 491 00
Répartition des bénéfices : 1° Une quotité minima de 5 % et maxima de 20 % pour constituer un fonds de réserve ; ce prélèvement pouvant être suspendu ou diminué lorsque cette réserve aura atteint le dixième du capital social ; 2° la somme nécessaire pour servir, à titre de premier dividende, 6 % aux actionnaires des sommes dont les actions sont libérées ; 3° 2 % pour le conseil d'administration ; 4° 3 % à la disposition du conseil pour être distribués par lui, s'il le juge utile, aux administrateurs délégués, comité de direction, aux directeurs de Paris ou d'ailleurs, à tous autres agents de la société.
L'excédent des bénéfices est réparti à titre de deuxième dividende aux actionnaires.
Siège social : à Paris, 26, rue Laffitte.

Directeur : M. Maurice Carrier.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'art. 34 de nos statuts, notre rapport sur les opérations de votre Société pendant l'exercice 1920-1921, clos le 30 juin dernier, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de Profits et pertes.

Cet exercice a vu s'étendre et s'accroître la crise économique dont nous vous avons signalé le début lors de notre dernière assemblée. Cette crise a revêtu depuis, et partout, un caractère de gravité sans précédent. Elle a profondément atteint l'activité industrielle générale. De quelque côté que l'on tourne les regards et dans quelque branche que ce soit de l'industrie minière, on voit les exploitants aux prises avec les mêmes difficultés, c'est-à-dire la mévente des produits. Le monde entier est en état de sous-consommation. Nous n'avons pas à insister sur les causes et les manifestations d'un état de choses souvent décrit et analysé. Nous nous bornerons à vous signaler l'aspect particulier de la situation en ce qui nous concerne.

Dans les premiers mois de l'exercice, le tonnage de nos ventes était légèrement supérieur à celui des derniers mois du précédent exercice. Nous aurions pu nous demander s'il fallait trouver là un indice de reprise, comme ceux que l'on signale parfois un peu hâtivement dans telle branche particulière des affaires, mais nous ne devons pas en garder longtemps l'illusion. En janvier 1921, les ventes avaient baissé de moitié, et dans les derniers mois, elles tombaient à un chiffre encore plus faible. La diminution progressive de la demande a été consécutive au ralentissement des fabrications métallurgiques, qui, pour une large part, ont réglé jusqu'ici notre propre activité.

En présence du malaise qui allait s'accroissant, et, se manifestait, par des annulations de commandes, nous avons envisagé, dès octobre 1920, une série de mesures, destinées à produire dans nos Établissements de Nouvelle-Calédonie une compression des dépenses, sans nuire à la bonne marche des différentes parties de l'exploitation. C'est ainsi que nous avons concentré tous nos services à Thio, en ramenant dans ce centre ceux qui se trouvaient jusque-là à Nouméa, et d'abord la Direction. Quant aux mines, leur régime d'exploitation ne se prête pas à des modifications rapides et ne peut s'adapter du jour au lendemain au mouvement des affaires.

Les diverses mesures prises en vue de diminuer leur production ne pouvaient entrer que progressivement en application, et ce n'est que dans l'exercice en cours qu'elles auront développé leur plein effet. En 1920-1921, le tonnage extrait est resté sensiblement égal à celui de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, nous avons eu à résoudre, en ce qui concerne nos exploitations de Nouvelle-Calédonie, et de concert avec d'autres entreprises locales, l'un des problèmes qui préoccupent le plus nos colonies du Pacifique, celui de la main-d'œuvre. Les populations indigènes ne nous ont jamais fourni qu'un appoint insuffisant. Les travailleurs japonais, introduits en Nouvelle-Calédonie depuis une vingtaine d'années, sont devenus d'un maniement difficile et beaucoup ne renouvelaient pas leur contrat. Nous avons pensé à demander à la grande colonie française d'Indo-Chine* le contingent nécessaire pour parer aux besoins de nos établissements. Après un temps assez long et avec le concours bienveillant du ministère des Colonies, qui fut nécessaire pour vaincre certaines résistances, l'accord a pu se faire avec M. le gouverneur général de l'Indo-Chine pour l'envoi en Nouvelle-Calédonie d'un millier d'hommes, dont la moitié environ nous ont été affectés. Ces travailleurs se sont facilement adaptés et nous donnent satisfaction. Il semble que cette expérience devrait hâter la solution de la question de la main-d'œuvre dans nos possessions du Pacifique. Il

ne s'agit pas, en effet, d'établir un courant d'émigration, qui pourrait légitimer l'opposition de M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, mais de faciliter, quand il en sera, besoin, le recrutement d'un nombre limité d'indigènes dans une grande colonie très peuplée.

La fonderie de Thio a marché sans arrêt pendant l'année, dans des conditions que le prix élevé des combustibles et la tenue du change en Australie ont rendues plus difficiles.

En Europe, nos mines d'Angleterre sont restées complètement arrêtées. L'usine d'affinage du Havre a travaillé sans interruption, tantôt au plein de son rendement, tantôt à allure réduite. Après une période de réadaptation, l'usine d'Iserlohn a repris son activité,

Les résultats de l'exercice ont été fortement influencés par les circonstances que nous vous avons exposées. Ils sont les moins satisfaisants que nous ayons connus depuis bien des années, le solde créditeur du compte de Profits et pertes n'excédant pas 1.105.112 fr. 75, y compris le report de l'exercice précédent. Le chiffre de ce bénéfice, et l'incertitude de la situation actuelle, qu'il convient d'envisager sans pessimisme, mais avec le sérieux qu'elle comporte, ont incité votre conseil à rester attaché à la politique de prudence dont il ne s'est jamais départi. En conséquence, et après mûr examen, nous vous demandons de ne pas distribuer de dividende et de reporter intégralement à nouveau le solde créditeur de l'exercice. Nous sommes persuadés que vous partagerez notre manière de voir, qui nous est inspirée par le souci raisonné de vos intérêts et la préoccupation de ménager l'avenir. Nous sommes d'autant plus convaincus de l'opportunité de notre proposition que des compagnies minières et métallurgiques de premier ordre manifestent le même esprit de prudence, soit l'attribution d'un dividende très réduit, soit, le plus souvent, en suspendant toute distribution.

Au milieu des difficultés de la période actuelle, votre société conserve d'ailleurs toute sa vitalité et sa valeur intrinsèque. Sa situation est saine et ses bases solides.

La physionomie de votre bilan doit suffire à vous donner tout apaisement à cet égard. Avons-nous besoin de souligner que votre domaine minier figure à l'actif pour « Mémoire » et que la totalité de votre immobilisation en Nouvelle-Calédonie et en Europe y est représentée pour une valeur inférieure à 700.000 fr., grâce aux amortissements considérables que vous nous avez autorisés à faire, au cours des années prospères ?

Le détail du mouvement des comptes vous sera présenté tout à l'heure par les commissaires. Nous relèverons seulement les différences suivantes qui appellent quelques explications.

La diminution des Valeurs mobilières, qui passent de 2.667.727 fr. 25 à 1.953.569 fr. s'explique par l'ajustement habituel des cours au 30 juin, par quelques réalisations et par le paiement en rentes d'une partie de nos impôts sur bénéfices de guerre.

L'ensemble des trois postes Minerais, Matières en cours de fabrication, Marchandises finies se présente en sensible augmentation, par suite du ralentissement de nos ventes, dû aux circonstances que nous vous avons exposées. Dans une période où le prix de métaux subit des fluctuations importantes, il est opportun de vous rappeler que notre inventaire est, toujours dressé avec la même prudence. Le taux où nous maintenons l'estimation de ces matières ne peut présenter aucun danger de mécompte, même si la crise des prix devait se prolonger.

Les Approvisionnements qui, en Europe, sont en diminution par suite du ralentissement de la marche des usines, sont pour la Nouvelle-Calédonie en augmentation marquée. Cela tient pour une part à la hausse du prix des matières, que nous devons nous procurer en Australie, où nous avons à subir un change élevé, et aussi à l'importance d'un stock de coke, que nous avons été amenés à constituer pour

utiliser un vapeur à notre disposition à la suite du transport de la main-d'œuvre indochinoise.

Les Banquiers et Bons à court terme, qui figuraient l'an dernier pour 4.413.620 fr. 47, sont passés à 13 millions 309.530 fr. 43 à la suite de l'émission d'obligations à laquelle nous avons procédé. Cette opération a obtenu un brillant succès, par lequel vous avez pu juger de la confiance qu'inspire votre société.

Au chapitre Débiteurs divers, toujours composé des mêmes éléments, l'augmentation de 1.468.364 fr. 47 provient notamment d'une somme importante qui est rentrée depuis presque en totalité. Nous vous signalons que dans ce compte figurent les avances que nous faisons à la Société Le Chrome. Il est donc de ce chef susceptible d'augmenter d'importance au cours des prochains exercices.

Au Passif figure maintenant le montant nominal des Obligations émises en mai 1921, soit 18 millions.

Vous remarquerez enfin que la Provision pour éventualités de guerre a disparu du bilan que nous vous présentons. À la fin de l'exercice précédent, cette réserve avait été ramenée de 3 millions à 266.621 fr. 83. Le solde en a été appliqué, comme l'an dernier, à la dépréciation du cours du mark sur notre actif en Allemagne. La somme nécessaire à cette dépréciation étant beaucoup plus considérable, le surplus a été prélevé sur le compte de Profits et pertes.

Les réclamations relatives à nos créances en Allemagne soumises à l'Office de vérification et de compensation sont actuellement en instance et nous attendons une prochaine solution.

Nous avons été, Messieurs, amenés à constater que les conséquences de la crise, qui nous affecte pour les mêmes raisons que les autres industries minières et métallurgiques, sont aggravées pour nous du fait que notre métal n'a que des emplois restreints et qu'il n'a pas encore, pour des raisons diverses, reçu les applications plus variées dans lesquelles pourraient être utilisées ses remarquables propriétés. Nous ne devons pas nous dissimuler d'autre part que l'arrêt des constructions navales, décidé à la Conférence de Washington, nous enlève pour un temps indéterminé un débouché très important. Ces considérations nous ont conduits à étudier certaines fabrications accessoires, dont nous poursuivons actuellement la mise au point industrielle.

Nous vous avons exposé, l'an dernier, l'intérêt que présente pour l'avenir de notre industrie la transformation de la métallurgie du nickel par la voie électrique et par suite l'aménagement, dans un délai aussi rapproché que possible, des chutes d'eau dont la Société « Le Chrome » est concessionnaire en Nouvelle-Calédonie. Cette société, en reprenant le programme de travaux dressé avant la guerre, a dû reconnaître que les projets primitifs, par suite des modifications successives qu'ils avaient subies, avaient, besoin d'une mise au point qui tint compte des circonstances actuelles. Certaines données ayant été trouvées insuffisantes, il a fallu procéder sur le terrain à de nouvelles études pour réunir tous les éléments nécessaires à l'établissement des plans définitifs. Ceux-ci ont été établis par un éminent spécialiste. Pendant ce temps, d'ailleurs, les travaux préparatoires étaient poursuivis sans interruption pour pouvoir passer de suite à l'exécution du projet aussitôt arrêté. Un problème subsistait, celui des moyens matériels et techniques nécessaires pour la réalisation d'installations de cette importance. Depuis la clôture de l'exercice, nous avons conclu avec la Société « Le Chrome » une entente par laquelle elle nous a confié l'exécution des travaux. Nous avons la satisfaction de vous faire connaître qu'ils sont à l'heure actuelle très activement poussés. Nous y appliquons, à l'avantage commun des deux sociétés intéressées, les moyens d'action puissants dont nous disposons sur place dans nos établissements. Ils nous permettront, dans les conditions les plus favorables, de limiter les aléas d'une entreprise de cette envergure dans un pays dont nous connaissons bien les ressources et aussi les difficultés. Il nous sera permis d'ajouter avec une patriotique satisfaction, au moment où de vastes programmes sont envisagés pour la mise en valeur des colonies françaises,

que par la mise en œuvre des forces naturelles de la Nouvelle-Calédonie, actuellement en voie de réalisation par nos soins, c'est au développement de l'outillage national que nous travaillons dans cette partie de la France d'outre-mer, où chaque progrès de notre industrie apporte un nouvel élément de prospérité ²⁴.

Depuis la clôture de l'exercice, nous avons été, en janvier dernier, douloureusement éprouvé par la mort de notre collègue, M. Gomel, qui, entré dans votre conseil en 1889, en était devenu le vice-président en 1902. Malgré les lourdes tâches auxquelles l'appelaient par ailleurs de très hautes fonctions, il s'intéressait avec une assiduité particulière à la marche de nos affaires, nous donnait des avis toujours judicieux, éclairés et prudents. Vous vous associerez certainement aux regrets que nous cause la perte d'un administrateur que sa longue expérience des hommes et des choses, ainsi que l'agrément de son commerce nous rendait particulièrement précieux.

Pour le remplacer, notre choix s'est porté sur M. Maurice de Waru, qui occupe une importante situation dans une grande compagnie de chemins de fer ²⁵. Il nous apportera le concours efficace d'une précoce expérience, puisée dans la pratique quotidienne des grandes affaires. Nous avons confiance que cette désignation aura votre approbation.

Les pouvoirs de MM. Carrier, baron Léonino, Pierre Mirabaud, Cornélis de Witt, Zaharoff, viennent à expiration aujourd'hui. Nous vous proposons de les renouveler pour six ans, conformément à l'article 16 des statuts, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 1926-1927.

Le mandat de M. Maurice de Waru aurait la même durée ; celui de M. Gomel serait en effet renouvelable aujourd'hui même.

Messieurs, ainsi que nous vous le disions l'an dernier, alors que commençait à sévir la crise qui, depuis, se prolonge, en défiant toutes les prévisions, nous n'attendons point passivement des jours meilleurs, dont il ne dépend pas de nous de hâter le retour. Tout pronostic à cet égard serait singulièrement hasardé, si grande est la complexité des causes qui pèsent sur la situation économique et industrielle générale. Mais nos efforts de chaque jour sont tendus vers la réalisation d'un programme qui nous permettra, nous en avons l'espoir, de donner à notre industrie, après la reprise des affaires, un essor nouveau. Dans cette période de transition, dont nous ne nous dissimulons pas les incertitudes, nous avons besoin d'être sûrs de votre appui. Il ne nous a jamais manqué et c'est grâce à lui que nous avonous porté notre société au rang qu'elle occupe dans l'industrie métallique. C'est sur vous, sur votre aide que nous comptons encore pour résoudre les difficultés que nous avons à traverser.

Vos commissaires, MM. d'Auvigny et le commandant Martin, qui vont vous rendre compte de leur mandat, sont rééligibles.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

²⁴ Au sujet de ces travaux, M. Tambour, qui présidait l'assemblée, a donné les renseignements complémentaires suivants :

L'année dernière, nous nous étions empressés d'arrêter le projet définitif. Il fallait aller à coup sûr. Nous avons consulté, comme nous vous le disons dans le rapport, un ingénieur éminent, un spécialiste en matière l'aménagement de chutes, et nous avons envoyé là-bas des ingénieurs, spécialistes également. Ils ont pu partir, je crois, au mois de novembre. Ils sont arrivés en Nouvelle-Calédonie au commencement de cette année, et immédiatement, c'est-à-dire au début de mars, les travaux ont été commencés. Nous avons des nouvelles satisfaisantes, très satisfaisantes même.

Combien faudra-t-il de temps pour exécuter les travaux ? Je ne puis pas vous le dire exactement, mais enfin il ne faudra pas moins de deux ans.

²⁵ Maurice de Waru : secrétaire du comité de direction, puis administrateur de la très rothschildienne Cie du Nord. Vice-président des Procédés Raoul Pictet (frigorifiques). Administrateur de la Distribution d'électricité de l'Ouest (nom. ratifiée en 1933). Fils d'André de Waru, vice-président du Nord, et neveu de Pierre de Waru, vice-président du Paris-Orléans.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler lors de votre dernière assemblée générale. Comme les années précédentes, nous avons trouvé votre comptabilité tenue avec un ordre parfait ; les explications très complètes qui nous ont été fournies par votre direction ont grandement facilité la tâche de vos commissaires et nous pouvons vous donner l'assurance que le bilan que vous avez sous les yeux est la reproduction fidèle du solde des Comptes généraux ouverts au Grand Livre.

ACTIF

L'ensemble de l'Immobilisation, comprenant, les Mines, Terrains. Installations, Matériel d'exploitation. Armements, Mobilier, Usines et Matériel d'exploitation d'Europe, est inventorié pour 690.165 fr. 74, en augmentation de 8.622 fr. 72 sur le chiffre correspondant de l'exercice précédent. En Nouvelle-Calédonie, vous avez eu surtout des dépenses d'entretien qui ont été, pour une part, amorties avant bilan. En Europe, une vente de terrain dépendant de l'usine du Havre vous a permis d'amortir cette usine en totalité.

Les Valeurs mobilières au 30 juin 1921 paraissent pour 1 million 953.569 fr., au lieu de 2.667.727 fr. 25 l'année dernière.

Cette diminution de 714.158 fr. 25 est la conséquence de la baisse générale des cours et du fait que vous avez effectué en rentes une partie du paiement des impôts sur bénéfices de guerre.

Les Participations industrielles sont aussi en diminution de 200.209 fr., par suite du remboursement d'une partie des intérêts que vous possédiez dans le Charbonnage Frédéric Henry et de la dépréciation de quelques autres participations. Nous avons constaté l'existence de tous ces titres.

Les Minerais-Matières en cours de fabrication et Marchandises finies sont en augmentation de 2.236.509 fr. 13. C'est la conséquence de la crise commerciale qui sévit dans le monde entier et provoque partout l'accumulation des marchandises.

Ces stocks, évalués comme toujours avec la plus grande prudence, ne peuvent laisser prise à aucun mécompte.

Les Approvisionnements font apparaître une plus-value sensible de 1.762.500 fr. 60. par suite du haut cours des matières à l'époque et de la constitution d'un important stock de coke.

L'augmentation des chapitres Banquiers, Caisses, Bons à court terme, est la conséquence de l'émission de l'emprunt obligatoire effectué en mai 1921.

Les Comptes en suspens, composés chaque année des mêmes éléments, sont en diminution tant à l'actif qu'au passif. On retrouve là une manifestation nouvelle de la dépression commerciale.

Le chapitre Débiteurs divers garde également, sa composition habituelle. Son augmentation présente de 1.408.354 fr. 74 provient du compte courant très important de la Société Le Chrome et d'une somme élevée due par un acheteur et soldée depuis en grande partie.

PASSIF

Les comptes du passif, dans leur ensemble, ne donnent lieu à aucune observation digne de retenir votre attention. Le Capital, 20 millions ; la Réserve légale, 2.333.070 fr. 66 ; la Réserve pour éventualités imprévues, 8.800.000 fr., sont sans changement. Un chapitre nouveau a été ouvert pour y inscrire le montant de votre dette obligataire : 18 millions. Par contre, la Provision pour éventualités provenant de la guerre a disparu. Son montant, 266.620 fr. 83, a été affecté entièrement à la dépréciation du mark sur votre actif en Allemagne, le surplus nécessaire ayant été imputé au compte Profits et pertes de l'exercice.

Il restait, à régler, au 30 juin 1921, Dividendes arriérés, 228.315 fr. 70 ; Effets à payer et Créanciers divers, 7 millions 656.240 fr. 39. Ce sont là dès chiffres que vous retrouvez à peu près semblables chaque année.

Le compte Profits et pertes, y compris le report de l'année précédente, laisse apparaître un bénéfice de 2.953.656 fr. 76, duquel il y a lieu de retrancher 1.848.514 fr. 03, montant des frais d'émission, clos impôts sociaux et frais généraux. Le bénéfice disponible n'étant, en réalité que de 1.105.312 fr. 75, votre conseil, en raison des circonstances actuelles, vous propose de le reporter intégralement à nouveau.

Si vous êtes d'avis d'adopter cette proposition, nous vous prions, Messieurs, de donner votre approbation au bilan et aux comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 19 avril 1922.

D'AUVIGNY, M. MARTIN.

BILAN

59.631.939 85

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

2.953.626 76

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le bilan au 30 juin 1921 et les comptes de l'exercice 1920-1921 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration et décide que le solde créditeur du compte de Profits et pertes, s'élevant à 1.105.110 fr. 75 sera reporté sur l'exercice 1921-1922.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en conformité des art. 14 et 16 des statuts, confirme la nomination de M. Maurice de Waru comme administrateur, à compter du 6 mars 1922, en remplacement de M. Charles Gomel, décédé.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en conformité des art. 14 et 15 des statuts, nomme administrateurs, à compter du 8 mai 1922, MM. Carrier, baron Léonino, Pierre Mirabaud, Cornélis de Witt, Zaharoff, dont les pouvoirs expirent ce jour.

Les pouvoirs de MM. Carrier, baron Léonino, Pierre Mirabaud, Cornélis de Witt, Zaharoff, dureront jusqu'à l'assemblée générale chargée de statuer sur les comptes de l'exercice prenant fin le 30 juin 1927.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée réélit comme commissaires MM. d'Aubigny et Martin.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne en tant que de besoin aux administrateurs les autorisations prévues par l'art 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

NÉCROLOGIE

Ernest Tambour

(*Le Temps*, 7 décembre 1922)

Nous apprenons avec regret la mort de M. Ernest Tambour, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, président des compagnies l'Urbaine, de la compagnie l'Urbaine et la Seine, des sociétés le Nickel, les Assurances universelles ; vice-président des sociétés de Peñarroya, de la Grand'Combe ; officier de la Légion d'honneur. Les obsèques seront célébrées le jeudi 7 décembre 1922 en l'église Sainte-Madeleine, à 10 heures 1/2.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy. Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu d'invitation. De la part des familles Da, Baillière, Périer, Dehesdin, Martineau et Pierre Bonnet. On se réunira à l'église.

Ernest ROUME, président

Polytechnicien.

Gouverneur général de l'Afrique occidentale française (1902-1908).

Reconverti dans les affaires :

administrateur de la Banque de l'Indochine

et d'une vingtaine d'autres sociétés

à commencer par le Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba

qu'il présida de 1908 au début de 1915. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Ch._fer_Djibouti-Addis-Abeba.pdf

SOCIÉTÉ LE NICKEL

(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1923)

L'assemblée du 23 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1921-22, et décidé de reporter là nouveau le solde créditeur s'élevant à 485.613 fr. 16.

Le rapport du conseil d'administration fait observer que l'exercice 1921-22 a été particulièrement affecté par les conséquences de la crise économique mondiale : la pénurie des affaires s'accroissant, le tonnage des ventes de la Société a accusé une nouvelle et sensible dégression, tandis que, par suite d'une concurrence devenue de plus en plus âpre autour d'une demande réduite, les prix ont subi des fléchissements successifs, très accentués dans certains cas. En outre, le relèvement de l'industrie a été entravé par les prix élevés de la main-d'œuvre, qui constituent une part de plus en plus forte du prix de revient, par l'augmentation excessive des frais de transport, les impôts et les charges fiscales écrasantes qui pèsent sur les sociétés.

En vue de comprimer les dépenses en Nouvelle-Calédonie, la société a procédé à un regroupement des centres miniers en exploitation, de façon à concentrer et à réduire la production, qui a progressivement baissé. De même, elle n'a entretenu à la fonderie de Thio qu'une activité restreinte. Ces mesures ont permis de réduire le personnel dans une certaine proportion ; mais leur application, quoique prudente, n'a pas été sans amener dans le fonctionnement des services une certaine rupture d'équilibre qui nécessitera une période de réorganisation quand les affaires reprendront une certaine activité normale.

Les usines en Angleterre sont restées complètement arrêtées. Au Havre, l'affinage s'est poursuivi pour une production correspondant aux besoins très limités que la société avait à satisfaire.

Commentant les principaux chapitres du bilan, le rapport signale que l'augmentation de près de 3 millions du poste « Participations industrielles » est due aux dépenses engagées pour l'aménagement des chutes de la Société Le Chrome en Nouvelle-Calédonie. Les travaux s'effectuent dans de bonnes conditions et, pour prévenir tout retard dans la mise en œuvre de l'usine hydro-électrique projetée, le matériel hydraulique et électrique a déjà été commandé.

Le nouveau président du conseil d'administration, M. Roume, qui a succédé à M. Tambour, décédé, a ajouté qu'en dehors des causes générales qui agissent sur l'ensemble de l'économie mondiale, l'industrie du nickel présente ce caractère spécial que ce métal a perdu une partie importante des usages auxquels il était destiné avant la guerre : d'où, en même temps qu'un accroissement du prix de revient, comme dans toutes les industries, une sous-consommation qui agit sur elle beaucoup plus durement que sur les autres industries métallurgiques.

En outre, la société n'a plus, comme autrefois, le monopole de la fabrication du nickel ; de nouvelles mines ont été découvertes au Canada et ont donné lieu à la création de sociétés très importantes ; la concurrence, par suite, est devenue très âpre.

MM. d'Auvigny et le commandant Martin, administrateurs sortants, ont été réélus.

NOUVELLE-CALÉDONIE

L'exploitation des gisements de chrome et de nickel
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1923)

L'exploitation de ces minerais a repris progressivement chaque mois depuis le début de l'année. Les exportations de minerais de chrome pour le premier trimestre ont atteint 7.000 tonnes, dont plus de 5.000 pour le seul mois de mars, à destination de Baltimore et d'Anvers, provenant de la Société des Hauts Fourneaux.

Les expéditions de mattes de nickel furent de 1.022 tonnes pour ces trois mois. La Société « Le Nickel » à Thio marche à plein rendement avec son deuxième four en service.

La Société « La Tiébaghi », d'après le *Bulletin du commerce*, effectue des travaux importants dans la région de la vallée des Pirogues. Elle a entrepris l'exploitation de sa mine Consolation et a terminé l'installation et la mise au point de quatre laveuses. La construction d'un transporteur de 7 km. franchissant une crête montagneuse est presque terminée, de même le wharf d'une portée de 80 m. en mer. Le trafic du minerai s'effectuera par la baie N'Go.

LE NICKEL

(*Les Annales coloniales*, 23 mai et 20 juin 1924)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 19 mai sous la présidence de M. Ernest Roume, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1923, présentant un solde débiteur de 279.383 fr. 07, qui a été reporté à nouveau. La nomination comme administrateur de M. H. Bouchayer ²⁶ a été ratifiée.

Dans son rapport, le conseil explique que les conditions dans lesquelles s'est exercée l'industrie locale sont devenues de plus en plus onéreuses. La hausse ininterrompue des changes a, entre autres, amené une élévation constante du prix de revient.

²⁶ Hippolyte Bouchayer (3 juin 1872 à Grenoble—14 avril 1957 à Paris), ingénieur ECP, l'un des pionniers de l'électrochimie avec la fabrication des chlorates au sein des Forces motrices de l'Arve. Il termina sa carrière comme vice-président de Péchiney.

Les ventes de métal, dont le conseil signalait l'an dernier la constante dégression, sont restées très faibles pendant les quatre premiers mois de l'exercice. À partir de novembre 1922 la demande s'est montrée plus active et s'est élevée à un tonnage qui par la suite ne s'est pas modifié sensiblement.

Les prix de vente n'ont pas suivi le mouvement des frais de fabrication et ne se sont améliorés qu'au cours de l'exercice actuel.

En Nouvelle-Calédonie, le conseil a poursuivi la réalisation du programme de compression des dépenses qu'il avait amorcé depuis deux ans. En procédant au regroupement des centres miniers, il a abandonné certaines surfaces dont la valeur n'a point paru justifier les charges que constituent les redevances élevées frappant les concessions non exploitées.

L'extraction sur les mines a continué de baisser et atteint un minimum qui a pu être relevé depuis. La fonderie de Thio a maintenu une marche réduite pendant la plus grande partie de l'exercice.

Aucun changement n'est à signaler dans la situation des usines en Europe.

L'aménagement des chutes de Yaté a été activement poursuivi. L'état d'avancement des travaux de génie civil est jusqu'ici normal et satisfaisant. Toutefois, le manque de main-d'œuvre qui s'accroît dans la colonie donne de sérieuses préoccupations au conseil qui se préoccupe de l'introduction d'un nouveau contingent d'Annamites.

D'autre part, le laboratoire d'essais électro-métallurgiques a poursuivi avec succès la mise au point de nouveaux procédés industriels, dont l'étude est commencée depuis plusieurs années, en vue de la transformation de la fabrication et, par l'abaissement du prix de revient, de la création de débouchés nouveaux. La société cherche également à tirer plus largement parti des richesses minérales autres que le nickel que possède la Nouvelle-Calédonie. La société a pu recouvrer le montant de ses créances d'avant-guerre en Allemagne. D'autre part, le Tribunal mixte a rendu un arrêt favorable à la société en vue de l'indemnité à lui allouer pour le nickel réquisitionné dans son usine d'Iserlohn. Une indemnité de 13 millions en chiffres ronds lui a été allouée.

La question des bénéfices de guerre est toujours en instance.

Questionné au sujet des résultats possibles de l'exercice en cours, M. Roume a déclaré que, connue l'indiquait le rapport du conseil, les ventes, après avoir été lentes au début de l'exercice en cours, ont été ensuite plus actives, que cette activité s'est maintenue, et qu'il était vraisemblable que l'exercice en question donnerait des résultats moins défavorables que ceux de l'exercice en cours.

M. Roume a donné ensuite quelques détails complémentaires sur l'aménagement des chutes de Yaté. Les travaux de barrage de la rivière, de canalisation, d'aménagement du bassin de décantation sont terminés. Les conduites forcées sont sur place, et on procède à leur installation. Reste la centrale électrique elle-même, pour l'installation de laquelle les aménagements sont commencés. Viendra ensuite la construction de l'usine métallurgique voisine pour laquelle tout le travail est à faire. Le conseil espère que l'ensemble des travaux sera terminé en 1926.

À Thio

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juin 1924)

L'usine de fusion des mattes de nickel n'aura pas eu d'arrêt [malgré les grèves des cokeries australiennes].

L'arrivée du vapeur *Silksworth*, avec un peu d'avance sur la date prévue et apportant pour la société 2.300 tonnes de coke, ayant permis de ne pas éteindre les fours.

Ce coke, importé directement d'Angleterre, revient à 25 % meilleur marché que le même coke anglais acheté en Australie.

On voit que les intermédiaires australiens prélevaient un joli petit bénéfice sur nos industries minières.

France australe.

N.D.L.R. — On voit aussi quel intérêt il y aurait pour le Tonkin à intensifier sa production de coke pour pouvoir en envoyer en Nouvelle-Calédonie. Ce sera chose possible lorsque, dans deux ans, l'achèvement du canal navigable de Thai-Nguyên à Phu-lang-Thuorg permettra d'exploiter en grand les gisements houillers du Phan-Mê.

Annuaire industriel, 1925 :

NICKEL (« Le »), 26, r. Laffitte, Paris, 9^e. T. Gutenberg 06-99, 08-25. Ad.t. Nickel-Paris. Codes A.B.C. 4^e et 5^e édit. ; A.Z. Soc. an. au cap. de 20.000.000 de fr. Usines à Thio (Nouv.-Calédonie) ; Le Havre (France) ; Kirkintilloch (près Glasgow) ; Erdington (près Birmingham). Mines en Nouvelle-Calédonie.

Fondeurs et affineurs de nickel. Nickel pur affiné en grains, cubes, rondelles, lingots. Anodes de nickel pur fondues. Oxydes et sulfates de nickel. Oxydes et sels de cobalt. (3-3091).

Ingénieurs et ingénieurs-conseils (*Annuaire industriel, 1925*)

Dupret (Marius), chev. Lég. honn., 66, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e. — E. C. P. Ingénieur en chef du Service du gaz de la Société « Gaz et Eaux », 66, r. de la Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e. T. Trud. 71-50.

Antérieurement : [ingénieur-chef de l'exploitation de la Société « Le Nickel », Nouvelle-Calédonie](#). Ingénieur-directeur des usines à gaz et de la Société d'éclairage, chauffage et force motrice de La Corogne et Vigo, à Vigo, Espagne. (Exploitation de mines métalliques. Aménagement de chutes d'eau. Construction de lignes et centrales électriques. Exploitation d'usines gaz et électricité.)

Perrève (René), 15, r. de la Gare, Clermont, Oise et à Saint-Aubert, Nord. — E. C. P. Ingénieur-conseil en matière d'études minières et métallurgiques. (Mines métalliques. Préparation mécanique des minerais. Hydrométallurgie et électrométallurgie.)

Antérieurement : [ingénieur de la Société « Le Nickel », en Nouvelle-Calédonie](#). Directeur et ingénieur-conseil de mines d'or, d'argent, de plomb, de cuivre, au Transvaal, en Espagne et aux États-Unis. Missions diverses.

SOCIÉTÉ « LE NICKEL » (*Les Annales coloniales, 8 mai 1925*)

Les actionnaires, réunis le 4 mai en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de exercice 1924 se soldant par des profits commerciaux de 1.540.152 francs 60.

Le solde bénéficiaire de l'exercice se monte à 125.803 fr. 24. Après déduction de cette somme du report débiteur de l'exercice précédant, il reste un solde débiteur de 153.579 fr. 83 qui a été reporté à nouveau.

Il ressort de ces chiffres que la situation de la société ne cesse de s'améliorer.

Le volume des ventes a accusé une certaine progression. La demande de métal s'étant faite plus active et la concurrence moins âpre sur un marché moins étroit, les prix se sont relevés. Les difficultés chroniques causées par l'insuffisance de la main-d'œuvre se sont aplanies grâce à l'introduction de nouveaux contingents de travailleurs annamites qui se sont parfaitement adaptés aux travaux.

Une pleine activité a été maintenue dans la fonderie de Thio pendant toute la durée de l'exercice. La situation des usines en Europe est également excellente. Celle du Havre s'est maintenue en pleine marche pendant toute l'année.

M. Carrier, avec le titre d'administrateur délégué, conserve la haute direction des affaires, M. René Contal a été nommé directeur de la société.

MM. Bouchayer, Guyot-Sionnest, Heurteau, Roume, Viallate, de la Ville Le Roux, administrateurs sortants, ont été réélus.

LES PIONNIERS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Henri Cardozo

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 décembre 1925)

Les jeunes ingénieurs en formation sont trop surchargés de besogne pour, en dehors de nombreux cours à s'assimiler, consacrer encore quelques loisirs à l'étude historique du développement de l'industrie minière dans certains pays. Ce serait cependant un complément utile de leurs études, car ils apprendraient de leurs grands ancêtres d'excellentes leçons de choses pratiques et leur mémoire garderait le souvenir de noms qui méritent à juste titre d'être retenus.

Ces réflexions me venaient à l'esprit en parcourant la notice nécrologique consacrée à Henri Cardozo décédé à Paris il y a trois mois. Ce nom d'un grand ingénieur évoque une époque fameuse, celle du début de l'industrie minière en Nouvelle-Calédonie, et rappelle ceux des Garnier, des Higginson, des Pelatan, des Cautry, des Bernheim qui furent les pionniers de cette industrie. À tous on pourrait appliquer ces mots de l'auteur de la notice Cardozo :

« Dans un pays neuf, encore démunie de ressources, il eut à résoudre, au milieu de difficultés particulières, la plupart des problèmes qui relèvent de l'art de l'ingénieur : découvertes, équipement et exploitation de mines, construction de routes, de voies ferrées, création de fonderies, emploi de main-d'œuvre indigène et pénitentiaire ; entre-temps, son activité s'étendait aux exploitations agricoles, à l'élevage du bétail, etc., etc. »

Société Le Nickel

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1926)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire de cette société se sont tenues le 31 mai dernier, sous la présidence de M. Roume.

Le rapport du conseil signale que les travaux commencés en Nouvelle-Calédonie sont en voie d'achèvement et que les installations de la Société Le Chrome pourront être mises en service. Une force de 20.000 CV sera utilisée dans l'usine électrométallurgique.

La reconstitution des stocks et le minerai s'est poursuivie, nécessitant l'ouverture de nouvelles mines. La fonderie de Thio a marché à plein presque constamment.

L'usine d'affinage du Havre a fourni la même production qu'en 1924. Le tonnage de nickel vendu en France a été supérieur à celui de l'année précédente, mais inférieur pour l'Angleterre.

Les bénéfices s'élèvent à 697.341 fr., amenant le solde débiteur précédent 153.579 fr. à un solde créditeur de 543.761 fr. reporté à nouveau.

À l'assemblée extraordinaire qui suivit, le président signala que les travaux à exécuter et le fonds de roulement toujours plus important nécessité par les circonstances actuelles, obligeaient le conseil à proposer de porter le capital de 20 à 50 millions de francs.

L'établissement du barrage de 70 m. sur 13 m. de haut, l'achèvement d'un tunnel de 3 km., l'installation de 430 m. de conduites forcées pour l'usine hydro-électrique et, enfin, la construction de l'usine électrométallurgique de 20.000 CV ont exigé et exigeront encore d'importantes dépenses.

La réalisation d'un tel programme en Nouvelle-Calédonie implique une somme d'efforts considérables qui ne doivent pas fléchir si l'on veut procéder à la mise en marche au début de 1927.

Les essais prolongés de traitement électrique des minerais, poursuivis parallèlement dans les laboratoires de la société en France et en Nouvelle-Calédonie, ont permis de conclure, que cette nouvelle métallurgie pouvait entrer en période d'application industrielle.

L'augmentation de capital se fait de la façon suivante : émission de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 250 fr., émises à 280 fr. avec une prime de 30 fr. Deux actions anciennes permettront de souscrire à 3 actions nouvelles ; les nouvelles actions portant jouissance à partir du 1^{er} juillet 1920.

La souscription est ouverte jusqu'au 24 juin ; elle a lieu au siège social, 20, rue Laffitte, à Paris ; à la Banque Mirabaud, 50, rue de Provence ; chez MM. Saint Olive, Cambefort et Cie, 13, rue de la République, Lyon ; et chez MM. Paccard, Mirabaud et Cie, banquiers à Genève. Joindre au bulletin de souscription le coupon 40 de chaque action.

LE NICKEL

(La Cote de la Bourse et de la banque, 29 juillet 1926)

Réunis en assemblée ordinaire le 31 mai dernier, les actionnaires de la Société Le Nickel ont approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1925, qui font apparaître un ensemble de profits bruts de 3 millions 67.146 francs au lieu de 2.695.145 précédemment. Compte tenu du report antérieur (-153.579), du service de la dette obligataire (1.080.000 fr.), des frais généraux (661.485 fr.) et des impôts divers, il reste un solde créditeur net de 543.701 francs alors que l'exercice antérieur présentait en solde débiteur de 163.579 fr.

Depuis l'exercice 1920-1921, il n'a été distribué aucun dividende (les actions avaient reçu 30 fr. pour 1919-20). Le tableau comparatif des résultats pour les cinq derniers exercices fait donc simple ment ressortir les bénéfices ou la perte enregistrée chaque année, ainsi que les modifications en résultant pour le report à nouveau (en milliers de francs) :

Ex.	Report antérieur	Résultats	Report à nouveau
1920-21	743	362	1.106
1921-22	1.105	-619	485
1922-23	486	-765	-279
1923-24	-279	126	-154

1924-25	-154	697	544
---------	------	-----	-----

Le rapport du conseil d'administration indique que les aménagements auxquels il était procédé en Nouvelle-Calédonie sont en voie d'achèvement et que l'année prochaine, les installations pourront être mises en service. La reconstitution progressive des stocks de minerais est poursuivie ; l'extraction a sensiblement doublé d'un exercice à l'autre, les difficultés de main-d'œuvre s'étant aplanies un peu.

En Europe, la situation des usines ne s'est pas modifiée. La production de l'affinage, au Havre, a été sensiblement la même que pour l'exercice précédent, mais une révision des salaires a augmenté les frais d'exploitation. La question des bénéfices de guerre a reçu une solution qui ne donne pas entièrement satisfaction à la société mais qui apporte cependant une très notable diminution des sommes sur lesquelles le fisc prétendait antérieurement la taxer.

Le bilan au 30 juin 1914 et 1925 se présente ainsi :

ACTIF		
	1924	1925
Mines, terrains, installations et matériel en Nouvelle Calédonie	548.723 52	548.723 52
Usines et matériel en Europe	247.450 00	247.450 00
Mobilier	13.673 50	13.673 60
Valeurs mobilières et participations industrielles	27.833.405 42	20.040.828 05
Minerais et marchandises	10.438.031 24	13.246.129 92
Approvisionnements	6.945.626 20	7.349.362 69
Caisse et banques	5.084.073 80	3.250.917 77
Débiteurs divers	13.751.457 70	13.554.781 17
Impôts avances	1.482.708 74	1.914.738 40
Comptes en suspens	280.585 68	741.740 44
Profits et pertes	153.579 83	—
	<u>66.699.315 63</u>	<u>69.908.345 46</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000 00	20.000.000 00
Réserve légale	2.333.070 66	2.333.070 66
Réserves pour éventualités diverses	8.800.000 00	8.800.000 00
Obligations	18.000.000 00	18.000 000 00
Coupons à payer	222.103 85	323.001 67
Créditeurs divers	16.067.615 37	19.430.026 04
Comptes en suspens	676.525 75	478.485 53
Profits et pertes	—	543.761 56
	<u>66.699.315 63</u>	<u>69.908.345 46</u>

À l'actif, une des plus grosses différences est la diminution des valeurs mobilières ayant pour contre-partie l'augmentation des participations industrielles (cette différence

n'apparaît donc pas explicitement dans le bilan condensé ci-dessus). Elle a pour origine la réalisation d'une importante partie du portefeuille qui ne servait qu'à utiliser momentanément des fonds disponibles, et l'acquisition de matériel ainsi que l'exécution de travaux pour la Société Le Chrome.

Au passif, le poste Créditeurs divers concerne des comptes de fournisseurs afférents aux besoins généraux de l'exploitation et aux travaux exécutés pour Le Chrome.

L'assemblée, outre l'approbation des comptes, a adopté à l'unanimité les autres résolutions présentées par le conseil d'administration : elle a notamment confirmé la nomination en qualité d'administrateur de M. Maurice Chabrol ²⁷, appelé à ces fonctions par le conseil, en remplacement de M. Cornélis de Witt, décédé.

*
* *

Le rapport présenté à l'assemblée extraordinaire qui a suivi l'assemblée ordinaire fait ressortir que l'ensemble des travaux qui constituait le programme des installations en Nouvelle-Calédonie a été effectué sans que les dépenses prévues aient été dépassées. Mais la mise en marche des usines va occasionner des dépenses nouvelles, telles que l'organisation du transport de minerai et de matériel, et c'est dans le but de se procurer le fonds de roulement nécessaire que le conseil proposait l'augmentation du capital de 20 à 50 millions.

Les modifications aux statuts comportaient la prorogation de la société jusqu'au 30 juin 2024 et une modification de l'article premier en vue de définir l'objet social d'une manière plus conforme à la technique moderne, de façon, par exemple, à permettre l'aménagement des chutes d'eau et l'utilisation de l'énergie électrique, opérations nécessaires dans l'industrie métallurgique actuelle. Enfin, des modifications de détail concernaient la tenue et la compétence des assemblées ; elles n'avaient pour but que de mettre les statuts en harmonie avec les dispositions légales récentes sur les sociétés anonymes.

Les résolutions ont été adoptées à l'unanimité : elles ont permis au conseil de procéder immédiatement à l'émission de 120.000 actions de 250 fr., créées jouissance 1^{er} juillet 1926, au prix de 280 fr., payables en totalité lors de la souscription et réservées aux anciens actionnaires dans la proportion de trois nouvelles pour deux anciennes.

La souscription à ces actions a pris fin le 24 juin.

Au cours de la discussion qui a suivi chacune des deux assemblées, quelques indications complémentaires intéressantes ont été fournies par le président du conseil d'administration, notamment sur l'exercice 1925-1926 qui prend fin le 30 juin mais dont les résultats définitifs ne seront connus que l'année prochaine.

L'amélioration s'est poursuivie et les résultats de cet exercice seront vraisemblablement supérieurs dans une mesure assez sensible à ceux de l'exercice dont il était rendu compte. L'utilisation de la force électrique, qui sera appliquée prochainement, apportera, pour les exercices futurs, une économie importante et permettra d'obtenir un meilleur rendement. La capacité d'extraction est considérable et pourra facilement être augmentée en cas d'accroissement de la demande.

Des précisions ont été fournies, en outre, sur les rapports entre le Nickel et le Chrome. Le Nickel est l'entrepreneur de la société Le Chrome, qu'il contrôle d'ailleurs puisqu'il possède la majorité de ses actions. La société Le Chrome réglera au Nickel les

²⁷ Maurice Chabrol : avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Fils de Wilbrod Chabrol, architecte du gouvernement, administrateur de la Compagnie de construction des Batignolles et du Bône-Guelma, et de Lucie Goüin (de la famille à l'origine de la Cie des Batignolles). Gendre de Charles Gomel, maître des requêtes au Conseil d'Etat, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est et du Crédit foncier de France, ancien vice-président de la Société Le Nickel.

dépenses avancées par celui-ci au moyen de fournitures d'électricité ; il est plus intéressant de récupérer le prix des travaux de cette manière que de rentrer dans un capital investi sous forme de monnaie instable.

(*Les Archives commerciales de la France*, 31 août 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite LE NICKEL, 20, Laffitte. — Capital porté de 20.000.000 fr. à 50.000.000 fr. — 26 juil. 1926. — *Gazette des Tribunaux*.

SOCIÉTÉ « LE NICKEL »
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1927)

L'assemblée générale ordinaire [sous la présidence de M. Roume] a approuvé les comptes de l'exercice 1926 faisant ressortir un bénéfice net de 3.291.962 francs.

Compte tenu du report antérieur, le disponible s'élève à 3.835.723 francs. Le dividende a été fixé à 45 francs brut par action.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Louis Allègre²⁸ et Étienne du Castel, en remplacement de MM. Guyot-Sionnest et Émile Heurteau.

Le rapport du conseil mentionne qu'au cours de l'exercice 1926, l'importance de l'extraction s'est encore accrue en Nouvelle-Calédonie, bien que la marche de la fonderie de Thio ait dû être ralentie et même arrêtée quelque temps par suite du manque de coke occasionné par une grève de longue durée des charbonnages australiens.

Au point de vue main-d'œuvre, des contingents annamites sont introduits maintenant régulièrement en Nouvelle-Calédonie, assurant aux exploitations les ouvriers indispensables.

Au Havre, le travail s'est poursuivi normalement ; la production en métal affiné a cependant légèrement fléchi.

Les travaux exécutés à Yaté, en Nouvelle-Calédonie, pour le compte de la Société « Le Chrome » ont donné toute satisfaction ; quant à l'usine électrométallurgique appartenant à la société elle-même, elle n'a pu encore être mise en marche par suite des retards occasionnés par la longueur et le peu de régularité des communications avec la Nouvelle-Calédonie.

La situation minière de la Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1928)

.....
La société « Le Nickel » ... a complètement terminé, au début de 1927, les travaux de barrage, d'installation et d'équipement à Yaté, dans le Sud de la colonie, d'une usine hydro-électrique. Cette usine, dont nous avons donné les principales caractéristiques l'an dernier, alimente en énergie l'installation de réduction électrothermique des minerais de nickel.

²⁸ Louis Allègre : enseigne de vaisseau, marié en 1916 à Hanoi avec Julie Roume, fille d'Ernest Roume., alors gouverneur général de l'Indo-Chine. Son beau-père l'introduit au Nickel, à la Société concessionnaire du port de Papeete, chez Air France.

Deux fours électriques sont en marche à cette nouvelle usine et la construction d'un troisième est poussée très activement. Ils donnent du ferro-nickel à 90 % de Ni.

Les premiers essais de fusion directe ont abouti à la production de 119 tonnes de ferro-nickel qui ont été expédiés en France.

LE NICKEL

Société anonyme au capital 50.000.000 de francs

Siège social : 26, rue Laffitte.

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 25 avril 1929)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, à Paris, au siège social, 26, rue Laffitte. pour le 25 avril 1929, à 11 heures.

Ordre du jour

1° Autorisation et pouvoirs à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions qui pourront être, pour une partie à déterminer, des actions comportant un droit de vote plural et assujetties à des conditions spéciales qui seront fixées par l'assemblée générale, en ce qui concerne leur souscription, leur transmission et les droits y afférents dans la répartition des bénéfices et du produit de la liquidation ;

2° Modifications à apporter aux statuts, notamment aux articles 6, 7, 8, 9, 15, 27, 33, 37 et 42.

Le dépôt des titres au porteur ou des certificats d'immobilisation de titres dans les caisses des établissements de crédit, banques ou officiers ministériels devra être effectué huit jours au moins avant l'assemblée. :

Chez MM. Mirabaud et Cie, banquiers, 56, rue de Provence, à Paris, ou au siège social.

Les pouvoirs ne peuvent être confiés qu'à un mandataire, membre de l'assemblée, et doivent être déposés trois jours au moins avant l'assemblée

Un jeton de présence de 2 francs par action sera attribué après l'assemblée qui aura pu valablement délibérer aux actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration.

LE NICKEL

(Les Annales coloniales, 1^{er} juin 1929)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 29 mai, sous la présidence de M. Ernest Roume, président du conseil d'administration, et a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928, faisant apparaître un solde créditeur de 2.912.646 fr., compte tenu du report antérieur qui s'élevait à 1.228.001 francs. Sur la proposition du conseil, l'assemblée en a décidé le report à nouveau, par mesure de prudence et en raison, du programme d'extension des affaires sociales envisagé.

Le rapport fait ressortir que les efforts faits par le conseil pour profiter des circonstances plus favorables qui s'affirmaient progressivement lors de l'assemblée précédente, ont eu des résultats limités par le fait que la société avait abordé l'exercice sous revue avec des stocks assez restreints et qu'elle a rencontré de sérieuses difficultés du côté de la main-d'œuvre, dans le développement de la production en Nouvelle-Calédonie. Cette question de main-d'œuvre a été réglée d'une manière assez

satisfaisante par l'emploi d'éléments indochinois après entente avec les autorités administratives de l'Indochine.

Pour ces diverses raisons, le tonnage de minerais extraits au cours de l'exercice 1927-28 est resté sensiblement le même que celui de l'exercice précédent et l'équipement de l'usine de Yaté n'a pu être réalisé que trop lentement. Cette usine, où trois fours ont été mis en service pendant l'exercice, a fourni, dans des conditions très satisfaisantes, son premier contingent de production industrielle. Deux nouveaux fours sont terminés et deux autres en construction.

La société a conclu avec la Société « Le Chrome » un accord fixant les modalités du remboursement de sa dette envers la société. Ce règlement comportera cinquante annuités au maximum.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a autorisé le conseil à augmenter le capital social actuellement fixé à 50 millions de francs, en une ou plusieurs fois jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 50 millions de francs et porté à 100 millions par la création de 200.000 actions de 250 fr.

Une première tranche de 25 millions de francs sera émise prochainement, et les actions seront émises avec une faible prime, dont l'importance n'est pas encore fixée.

MINES MÉTALLIQUES LE NICKEL

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 5 juillet 1929)

Les actionnaires réunis en assemblée ordinaire le 29 mai ont approuvé les comptes clos au 30 juin 1928 qui font apparaître un bénéfice de 1.684.645 fr. contre 1.184.064 fr. l'année précédente. Aucun dividende n'a encore été réparti.

Les mécomptes subis par la société ne proviennent pas de la nouvelle usine métallurgique de Yaté qui utilise l'énergie hydroélectrique ; la marche de cette usine continue à donner satisfaction. Trois fours, mis en service pendant le dernier exercice, ont fourni, dans des conditions très satisfaisantes, leur premier contingent de production industrielle. La société n'a pas non plus éprouvé de déceptions au sujet des débouchés du nickel. Au contraire, les demandes de métal s'accroissent chaque jour d'avantage. Le nickel n'est plus un métal de guerre, mais un métal utilisé de plus en plus dans les industries de la paix. Les mécomptes éprouvés par la société l'année dernière proviennent de deux causes. D'une part, la société a abordé le dernier exercice avec des stocks de métal assez restreints, ce qui ne lui a pas permis de satisfaire complètement les demandes qui lui ont été adressées et, d'autre part, elle a rencontré de sérieuses difficultés du côté de la main-d'œuvre qui ont entravé la régularité de la production en Nouvelle-Calédonie.

Le rapport s'étend longuement sur les difficultés rencontrées par la société pour recruter son personnel de travailleurs depuis la suppression de la main-d'œuvre pénale. La société avait dû recourir, en 1927, à la main-d'œuvre javanaise. car ses efforts pour se procurer des travailleurs dans notre grande colonie indochinoise avaient échoué devant la résistance des colons. L'année dernière, la pénurie de main-d'œuvre a été plus grande que jamais, au point que la société n'avait pu obtenir que 900 hommes au lieu des 1.600 qui lui étaient nécessaires. Aussi n'est-il pas surprenant que le tonnage des minerais extraits au cours du dernier exercice n'ait pas progressé sur l'année précédente, et que l'équipement de l'usine métallurgique de Yaté n'ait été poursuivi que trop lentement. Sans cette carence de main-d'œuvre, a déclaré le président, les résultats du dernier exercice eussent été supérieurs à ceux réalisés et suffisants pour répartir un dividende.

Les exportations minières calédoniennes
pendant le premier semestre de 1929
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1929)

Voici comment se décomposent les envois de mattes de nickel des deux sociétés productrices (en t.) :

(6 mois)	1929	1928
Société Calédonia	1.800	1.710
Société Le Nickel	715	904
Totaux	2.515	2.020

Ainsi que nous l'avons dit à l'époque, la Société Le Nickel a remis en route pendant le 1^{er} semestre 1929 plusieurs fours électriques à son usine de Yaté, après avoir apporté diverses modifications aux fours arrêtés il y a un an. Aussi, sur les 715 t. de mattes exportées pendant le premier semestre 1929, sont comprises les 285 tonnes de ferro-nickel de l'usine électrométallurgique de Yaté. Sur ces 285 t. 128 t. sont à 80-84 % de Ni et le reste 74.77 %. Les envois de l'usine de Thio et de la Société Calédonia sont des mattes à 76 %.

publicité
LE NICKEL
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1930)

LE NICKEL

Société Anonyme en Capital de 15.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 26, Rue Laffitte, Paris

MINES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

USINES :

- à THIO (Nouvelle-Calédonie)
- au HAVRE (France)
- à KIRKINTILLOCH (près Glasgow)
- à ERDINGTON (près Birmingham)

AGENCES :

- à LONDRES, BIRMINGHAM
- GLASGOW, NEW-YORK
- en RUSSIE, en ITALIE et en AUSTRALIE

Minerais, Oxydes et Sulfates de Nickel — Nickel affiné en : Grains, Cubes, Rondelles et Briques — Minerais, Oxydes et Sels de Cobalt.

LE NICKEL
Société anonyme
Capital : 81.250.000 francs
Siège social : Paris
(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1930)

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du mercredi 28 mai 1930

Les comptes d'Immobilisations en Nouvelle-Calédonie s'inscrivent en augmentation par suite d'acquisitions d'immeubles et de terrains, ou du travaux exécutés, principalement à Thio et à Yaté.

Ces accroissements sont : 345.682 fr. 15 pour les terrains et immeubles, de 1 million 88.173 fr. 53 pour les Installations et de 324.574 fr. 25 pour le Matériel d'Exploitation. Par contre, le poste Armements a diminué de 87.508 fr. 08.

Les Participations Industrielles sont plus élevées de 139.115 fr. 31. Ce compte renferme la valeur des travaux exécutés antérieurement pour le compte de la Société « Le Chrome », laquelle poursuit régulièrement ses remboursements annuels. [Etc.]

LE NICKEL
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 1^{er} juin 1930)

L'ass. ord. a eu lieu le 28 mai et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929 faisant apparaître un solde créditeur de 3.167.033 francs. Il a été réparti comme suit : réserve statutaire, 158.351 fr. ; dividende 6 % aux 200.000 actions anciennes, 3 millions ; report à nouveau, 8.681 francs.

Le dividende ressort ainsi à 15 fr. par titre. Il sera payé contre remise du coupon 50 à partir du 1^{er} juillet prochain à raison de net 12 fr. 60 au nominatif et 2 fr. 20 au porteur.

Le conseil indique que l'incertitude de la situation économique actuelle et le fait que la Société est dans une période de transformation industrielle auraient pu l'inciter à proposer le report à nouveau total du solde bénéficiaire. Mais il a cru préférable de disposer de ce solde pour permettre de libérer les actions au porteur anciennes des droits de transmission. accumulés pendant trois exercices, qui les obèrent actuellement. L'assimilation des actions nouvelles aux anciennes sera ainsi réalisée.

Au cours de l'exercice 1928-29, la société a rencontré de grosses difficultés dans le recrutement de la main-d'œuvre annamite, les contingents dont elle avait besoin ne lui avant été expédiés qu'avec de longs retards. De ce chef, l'extraction sur les mines n'a pu être développée avec toute l'ampleur désirée elle est restée sensiblement la même que pendant l'exercice précédent, c'est-à-dire insuffisante pour couvrir tous les besoins des usines. D'autre part, les travaux d'aménagement prévus, notamment la construction de nouveaux fours à Yaté, ont été sensiblement retardés.

La situation s'est encore compliquée du fait d'un cyclone et d'inondations consécutives qui ont endommagé les voies ferrées, gênant le ravitaillement en minerai de la fonderie de Thio qui a dû arrêter sa marche pendant environ deux mois dans la seconde moitié de l'exercice. L'usine de Yaté, alimentée par d'autres moyens, fut maintenue en activité constante et, bien qu'elle n'ait eu en service que quatre fours au lieu de six prévus pour cette période, elle a heureusement pu fournir un appoint sérieux par le développement de sa production. Cet appoint a été cependant insuffisant pour dispenser de se procurer ailleurs les matières premières nickelifères, afin de compléter le tonnage dont les usines avaient besoin.

Une marche normale a été maintenue dans l'usine du Havre pour une production d'affiné supérieure à celle de l'exercice précédent. Une augmentation importante des salaires a été subie en ce qui concerne la main-d'œuvre.

SOCIÉTÉ LE NICKEL
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1930, p. 541)

Le rapport présenté à l'assemblée du 28 mai mentionne que la société n'a pu encore récolter les premiers fruits du programme des transformations amorcé au cours du dernier exercice, par suite du retard apporté à recevoir la main-d'œuvre annamite qui lui avait été promise. Ce retard a eu son incidence sur l'exploitation des mines et la marche des usines, tant à Thio qu'à Yaté. Il faut ajouter que la situation s'est compliqué d'un cyclone et d'inondations.

Mais aujourd'hui, ces difficultés de main-d'œuvre sont aplanies. « Les effectifs indochinois sont, à l'heure actuelle, suffisants dans la colonie. Il n'y aura plus à envisager qu'un recrutement réduit pour le remplacement des engagés arrivés en fin de contrat et désireux de quitter la Nouvelle-Calédonie. »

Un important contingent d'Annamites a, du reste, demandé à rester dans la colonie et a été rengagé immédiatement.

.....
M. Roume, ayant demandé à être déchargé de la présidence de la société, a été nommé président honoraire, et M. G. Chesneau, directeur honoraire de l'École des mines, a été nommé administrateur.

Exportation de minerais et mattes de la Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1931, p. 319)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 juin 1931)

Voici quelques indications sur ces exportations en 1930 (en t.) :

NICKEL
Mattes de Nickel

	Le Nickel	Calédonia
1920	1.671	2.530
1926	2.020	3.019
1929	1.733	3.082
1930	2.570	4.173

Pendant, le dernier trimestre 1930, les expéditions de mattes se sont bien maintenues pour la Société Le Nickel (710 t.) alors que celles de la Société Calédonia ont fléchi à 674 tonnes. Cette dernière société a, d'ailleurs, sensiblement ralenti la production des gisements de minerais et les statistiques de 1931 seront en sérieuse régression si la situation actuelle se prolonge.

.....

ÉTIENNE DU CASTEL, PRÉSIDENT

Né le 23 avril 1883 à Paris.
X-Ponts, directeur honoraire des chemins de fer au ministère
des Travaux publics.
Administrateur (1926-1927) des Chargeurs réunis,
vice-président de Peñarroya,
administrateur du Chemin de fer du Nord (1934),
de Nord-Lumière
et autres affaires rothschildiennes.

LE NICKEL

(Les Annales coloniales, 25 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 juin, sous la présidence de M. du Castel, président du conseil, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 904.677 fr. 12 qui a été reporté à nouveau.

MM. [Louis] Allègre, Bouchayer, du Castel, Roume, Viallate, [Pierre] de la Ville le Roulx, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil, indique que la période de dépression des affaires, signalée l'an dernier, s'est encore amplifiée par la suite. Il précise que le ralentissement de l'activité industrielle s'est produit au moment où, poursuivant, au cours de l'exercice écoulé, l'exécution du programme que la société s'était tracé en vue d'accroître sa production, le Nickel pouvait en enregistrer les premiers résultats sur les mines et dans ses usines.

Dans son allocution, le président a énuméré les causes diverses qui ont influencé les résultats de l'exercice : sécheresse anormale en Nouvelle-Calédonie ayant provoqué l'arrêt de la fonderie de Yaté pendant six semaines, dépression des affaires, effondrement des cours, affaiblissement de la teneur en minerai de certaines usines (deux mines ont été fermées au cours de l'exercice, une autre va l'être incessamment).

D'autre part, il a indiqué qu'à Yaté un nouveau four électrique a été installé. Il y a deux autres fours en préparation.

Dans son ensemble, a-t-il dit, la production calédonienne a accentué sa progression. Pour les onze premiers mois de l'exercice en cours, l'extraction de minerai est supérieure d'environ 10 % à celle de l'année précédente, celle des mattes de 20 à 23 %, celle du ferro-nickel de 60 %.

L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a approuvé les apports faits, tant en jouissance qu'en toute propriété, par Le Nickel à une société en formation sous la dénomination « Calédonickel ».

REGROUPEMENT DES ACTIFS EN N.-C. DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL
ET DE CALÉDONIA

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Caledonia-Noumea.pdf

AU SEIN DE CALÉDONICKEL

Les exportations minières en Nouvelle-Calédonie
(*Les Annales coloniales*, 19 septembre 1931)

La crise économique qui sévit en Nouvelle-Calédonie, comme ailleurs, par la baisse des prix des matières premières, a mis deux grandes exploitations minières de cette colonie, le *Nickel* et la *Calédonia* dans l'obligation de diminuer leurs frais d'administration et d'exploitation. Elles ont, en conséquence, constitué sous le titre *Calédo-Nickel* une société de gérance pour exploiter leurs mines et leurs usines.

Il y a, en Nouvelle-Calédonie, de nombreuses exploitations minières, qui seront obligées, comme les deux grandes sociétés que nous venons de citer, de prendre des mesures pour réduire leurs frais d'exploitation.

.....

NOUVELLE-CALÉDONIE
Exportation des minerais et mattes pendant le premier semestre de 1931
(*Les Annales coloniales*, 7 novembre 1931)

Mattes de nickel (en tonnes)
Expédié par *Le Nickel* de Thio et Yaté pour Le Havre :

13 mars. — Par <i>Boussole</i> , de Yaté (teneur 54,80 %)	790
13 mars. — Par <i>Boussole</i> , de Thio (teneur 75,62 %)	275
1 ^{er} mai. — Par <i>Astrolabe</i> , de Yaté (teneur 56,87 %)	226
1 ^{er} mai. — 1 ^{er} Par <i>Astrolabe</i> , de Thio (teneur 75,61 %)	295
1 ^{er} juin. — 1 ^{er} Par <i>Ville-de-Strasbourg</i> , de Thio (teneur 75,37 %)	240
1 ^{er} juin. — Par <i>Ville-de-Strasbourg</i> , de Yaté (teneur 58,18 %)	93
Total général du 1 ^{er} semestre 1931	2.832
Total du 1 ^{er} semestre 1930	3.337

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1931, p. 1032)

M. Mourgault (ECP, 1897), dir. de l'usine du Havre de la SLN.

CHRONIQUE DES MINES
L'année minière 1931 en Nouvelle Calédonie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 avril 1932)

.....
Nos sociétés s'étaient organisées pendant la période prospère pour une production intensive annuelle de 180.000 tonnes de minerai. De nouveaux centres d'exploitation (Poro, Camboui, N'Goye) s'ajoutant à ceux en plein trafic (Thio, Bourail, Koné, Voh, Karembe), portaient leur nombre à huit.

La crise mondiale a affecté sévèrement l'industrie du nickel. Le marché est devenu lourd et les stocks importants en raison de la mévente. Nos deux sociétés calédoniennes nickélifères, pour mieux lutter contre la tourmente économique, ont formé une société

ferrière, « Calédonickel », au capital de dix millions de francs et dont la durée a été fixée à 25 années.

De huit, les centres miniers ont été réduits à trois (Thio, Bourail et Koné). Les autres sont fermés. De plus, le centre de Thio marche au ralenti ; à Koné, une seule mine est exploitée, la « Guérioum », dont l'a richesse et la quantité des gisements sont réputés. À Bourail, la mine Téné est appelée à arrêter son extraction d'ici quelques mois.

La production mensuelle des mines est actuellement de 6.500 tonnes environ.

Voici le mouvement des exportations de mattes de nickel pour l'année 1931 (en tonnes) :

	1930	1931
Exportées en France	2.570	2.345
Exportées en Belgique	4.173	3.189
Total	<u>6.743</u>	<u>5.534</u>

On parle de fermer, dans quelques mois, l'usine hydro-électrique de Yaté.

.....
Bulletin de la chambre de commerce de Nouméa.

LE NICKEL
 Société Anonyme au Capital de 15.000.000 de francs
SIÈGE SOCIAL : 26, Rue Laffitte, Paris
MINES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

USINES :
 à THIO (Nouvelle-Calédonie)
 au HAVRE (France)
 à KIRKINTILLOCH (près Glasgow)
 à ERDINGTON (près Birmingham)

AGENCES :
 à LONDRES, BIRMINGHAM
 GLASGOW, NEW-YORK
 en RUSSIE, en ITALIE et en AUSTRALIE

Minerais, Oxydes et Sulfates de Nickel — Nickel affiné en : Grains, Cubes, Rondelles et Briques — Minerais, Oxydes et Sels de Cobalt.

(*Les Annales coloniales*, 29 avril 1933)

LE NICKEL

(*Les Annales coloniales*, 27 mai 1933)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1933, p. 335)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1932, qui ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 24 mai, sous la présidence de M. du Castel, font ressortir un bénéfice de

2.708060 fr. qui, joint au report antérieur de 72.835 fr., forme un bénéfice distribuable de 2.780.895 francs.

Le bénéfice a reçu l'affectation suivante : réserve légale, 134.969 fr. ; dividende de 8 fr. 50 à chacune des 300.000 actions O, 2.550.000 fr. ; dividende de 2 fr. 125 à chacune des 25.000 actions P libérées du quart, 53.125 fr. ; report à nouveau, 42.801 francs.

Ces dividendes seront payés, sous déduction des impôts, à partir du 1^{er} juillet prochain contre remise du coupon 52, à raison de, net 8 fr. 229 pour les actions O nominatives ; 7 fr. 279 pour les actions O au porteur ; 2 fr. 057 pour les actions P nominatives.

Les accords qui unissent la société à la société Calédonickel ont commencé à jouer au cours de l'exercice écoulé, qui n'a été encore qu'un exercice de transition durant lequel le Nickel a conservé une partie de son activité dans le domaine industriel et commercial.

Pendant l'exercice, le Calédonickel s'est attaché à réaliser en Nouvelle-Calédonie un programme de réorganisation de l'ensemble des mines et usines qui lui ont été apportées. Les usines de Thio et de Yaté ont été mises en chômage, en raison de la diminution de la demande ; seule l'usine de Nouméa a fonctionné normalement. Enfin, les dépenses de tout ordre ont été fortement comprimées.

[Cyclone]
(*Le Temps*, 9 avril 1934)

Le Nickel s'avance de 409 à 416. Au siège de la société, on déclare n'avoir encore reçu aucune nouvelle concernant le cyclone qui a dévasté le nord de la Nouvelle-Calédonie, les communications télégraphiques étant interrompues.

On fait également remarquer que la société n'a, dans le nord de l'île, que quelques exploitations minières peu importantes. Les grosses exploitations et les usines se trouvent dans le sud de l'île.

LE NICKEL
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1934)

L'assemblée ordinaire du 25 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933 qui accusent un solde créditeur de 3.876.020 fr. Le dividende a été fixé à 12 francs pour les actions O et 3 fr. pour les actions P ; il sera mis en paiement à partir du 23 mai à raison de net 11 fr. 252 au nominatif et 10 fr. 697 au porteur pour les premières, et de 2 fr. 813 pour les secondes toutes au nominatif.

MM. [Maurice] Chabrol, Chesneau, le baron [Emmanuel] Léonino, [Pierre] Mirabaud, Vergé²⁹ et [Maurice] de Waru, administrateurs sortants, ont été réélus. M. [Paul-Émile]

²⁹ Emmanuel Vergé : inspecteur des finances, représentant de la maison Rothschild. Fils d'Henry Vergé († 1915), docteur en droit, administrateur de la Société de jurisprudence générale, de Didot-Bottin, de la Compagnie française des mines du Laurium (exploitations en Grèce, filiales en Algérie et en Tunisie) et d'une Rodocanachi. Voir plus bas (Annuaire Desfossés 1956).

Javary ³⁰ a été nommé administrateur en remplacement de M. [Pierre] de la Ville le Roulx, décédé.

L'assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a approuvé le projet de réduction du capital de 81.250.000 fr. à 65 millions, par la réduction de 250 à 200 fr. de la valeur nominale des actions, cette réduction sera réalisée par le remboursement de 50 fr. aux actions « O », de 12 francs 50 aux actions « P » sur le quart versé et annulation de 37 fr. 50 sur le solde restant à verser.

Les sommes ainsi remboursées seront mises en paiement le 23 mai en même temps que le dividende de l'exercice.

SOCIÉTÉ LE NICKEL

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mai 1934)

[...] Il est à remarquer que cette opération de remboursement ne revêt pas le caractère d'un amortissement de capital par prélèvement sur les bénéfices ou les réserves, mais celui d'une réduction du capital social. De ce fait, les remboursements ci-dessus seront nets d'impôts.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Thio, ancien centre du nickel.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 décembre 1934)

Avant la fusion des sociétés Le Nickel et Calédonia, l'usine à nickel de Thio, ou plus exactement du petit village de la Mission situé à 2 km 500 de Thio, fonctionnait depuis bien des années. Depuis l'arrêt de l'usine, les bâtiments de la fonderie, dont une partie de la toiture a été enlevée, sont vides de leurs machines transportées à Nouméa, et menacent ruine. Les ateliers continuent à assurer l'entretien du matériel des mines dont l'exploitation est active depuis un an environ. De la Mission s'opère la centralisation du minerai pour son expédition sur l'usine Doniambo à Nouméa. Le minerai de nickel est transporté du groupe des mines, situées à 18 km, par voie ferrée à la Mission où il est stocké. Chargé sur des chalands, il est ensuite embarqué en rade sur les pontons et vapeurs de la Société Calédonickel.

« LE NICKEL »

(Le Journal des débats, 18 janvier 1935)

Le conseil a décidé de convoquer une assemblée extraordinaire en vue de réduire le capital d'un cinquième par remboursement sur les disponibilités d'une fraction, égale au

³⁰ Paul-Émile Javary : fils d'Adrien Javary, professeur à Polytechnique. X-Ponts. Directeur de l'exploitation du Chemin de fer du Nord, représentant cette Cie au conseil de la Société de transports et entrepôts frigorifiques (STEF) et à la Cie française de raffinage (1929). Après sa retraite du Nord, fin 1933, il devient président des camions Unic, puis administrateur des Hauts fourneaux de la Chiers (1936)... En outre administrateur des Forges et chantiers de la Méditerranée (introduit par son beau-père Pralon).

Père de François Javary, directeur général adjoint de la Cie de navigation Angleterre-Lorraine-Alsace, administrateur de diverses sociétés nord-africaines dans la mouvance de la S.A.G.A. (Nord-Africaine d'Entreprises maritimes, Chérifienne des Établissements Mory, Union africaine minière et maritime), administrateur de la Société pour la fabrication des accumulateurs et appareils électriques (Fabel) à Lille, des Ateliers de Paris-Anzin à Choisy-le-Roi, vice-président du Dakar-Saint-Louis.

montant libéré de toutes les actions. Le capital sera ainsi ramené de 65 à 52 millions, et le nominal des titres de 200 à 160 francs. Une opération analogue avait déjà été réalisée en avril dernier, le capital ayant été réduit de 81 millions 250.000 francs à 65 millions. La politique adoptée par le conseil confirme l'opulence de la trésorerie, que nous avons eu l'occasion de constater en analysant les comptes de l'exercice 1932-1933 (voir notre « Actualité » du 11 avril 1934).

Ceux de l'exercice clos le 30 juin 1934 ne sont pas encore publiés, mais le conseil a annoncé qu'il proposerait à la prochaine assemblée ordinaire de porter le dividende des actions O de 12 à 15 francs et celui des actions P libérées du quart de 3 fr. à 3 fr. 75 ; la répartition absorbera 4.600.000 francs en chiffre rond, au lieu de 3.675.000 francs l'an dernier. Il y a donc lieu de prévoir que le bilan fera apparaître une augmentation appréciable des bénéfices nets.

L'action O Le Nickel (seule cotée) vaut actuellement 373. Compte tenu du remboursement de 40 francs par titre, le rendement net au porteur est voisin de 4 %, intéressant, semble-t-il, pour une valeur de cette qualité.

Informations et communiqués
LE NICKEL
(*Le Journal des débats*, 5 mars 1935)

Ainsi que nous l'avons annoncé dès le 18 janvier, cette société convoque une assemblée extraordinaire le 13 mars. L'ordre du jour comporte la réduction du capital social, d'une part, par le remboursement d'une partie des sommes versées sur le montant des actions et, d'autre part, par l'annulation d'une partie des versements restant à effectuer sur le capital des actions non libérées, étant précisé que l'égalité du montant nominal sera maintenue entre les actions des deux catégories à la suite de cette opération.

Rappelons que ce remboursement sera de 40 francs par action et ramènera la valeur nominale des titres de 200 fr. à 160 fr.

LE NICKEL
(*Le Journal des débats*, 23 janvier 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935. Rappelons que le bénéfice net ressort à 5.470.166 francs contre 5.094.718 francs. Le dividende a été porté de 15 à 16 francs par action O et de 3 à 4 francs par action P. Il s'y ajoute un remboursement de capital de 35 francs par action O et de 8 fr. 75 par action P, pour laquelle est annulée, en outre, une somme de 26 fr. 25 sur le solde restant à verser. L'assemblée extraordinaire qui a approuvé ce remboursement a ainsi ramené le fonds social de 52 millions à 40.625.000 francs et le nominal de chaque titre de 160 à 125 fr.

Le rapport, moins précis que d'habitude sur l'activité de Calédonickel, dont les comptes n'ont pas encore été soumis à l'assemblée (on sait que l'exploitation des gisements du *Nickel* est effectuée maintenant par Calédonickel), signale, néanmoins, que la réduction des frais d'exploitation a permis de compenser largement la légère baisse du métal.

Il envisage l'avenir de façon favorable.

L'augmentation de la consommation du nickel dans le monde, déclare-t-il, n'est pas due, en effet, principalement, comme beaucoup se l'imaginent peut-être encore, aux

exigences d'un nouvel armement des peuples commandé par la situation internationale. Elle semble être beaucoup plus la conséquence des efforts de la technique pour répondre aux exigences nouvelles des industries modernes. »

Le rapport cite quelques chiffres intéressants. Le nickel entrant dans la fabrication des aciers inoxydables et des aciers spéciaux résistant à la corrosion à haute température, dans l'élaboration de fontes spéciales de résistance et de dureté très améliorées avec les mêmes facilités d'usinage, qui ne représentait, il y a dix ans, que 2 % de la consommation totale du métal, représente aujourd'hui 20 % environ de cette même consommation. Le nickelage, qui représentait à la même époque 3 % seulement de la consommation mondiale de nickel, en représente aujourd'hui 10 % environ. L'emploi des cupronickels et des maillechorts se développe également.

Il est permis de conclure, indique le document, que la consommation du Nickel doit normalement continuer à se développer dans le monde sur des bases en grande partie nouvelles, au moins dans les années qui vont suivre.

L'action *Nickel* cote 570. Après paiement du dividende et du remboursement de capital, son cours sera ramené aux environs de 530. Ce niveau escompte déjà une certaine amélioration de la répartition normale.

LE NICKEL

(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1936)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 janvier sous la présidence de M. du Castel, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice au 30 juin 1935 accusant un bénéfice net de 5.470.166 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 41.518 francs. Le dividende a été fixé à 16 fr. brut par action O et à 4 fr. brut par action P, payable à partir du 3 février à raison de net 16 fr. par action O nominative, 15 fr. 163 par action au porteur et 4 fr. par action P.

Il a été reporté à nouveau 64.667 francs.

L'activité propre de la société a été limitée, comme les années précédentes, à la réalisation de certains éléments d'actif demeurés sa propriété et à l'exploitation d'un domaine d'élevage en Nouvelle-Calédonie dont les produits servent notamment au ravitaillement de Calédonickel, qui gère l'actif industriel de la Société Le Nickel. Les améliorations, poursuivies activement dans le domaine technique, ont permis à la Société Calédonickel d'enregistrer une réduction appréciable des frais d'exploitation dans presque toutes les branches de son activité, et les études continuent qui autorisent à envisager de nouvelles améliorations pour l'avenir. Le regroupement des fabrications, en Nouvelle-Calédonie et en Europe est terminé ; la production se trouve concentrée aujourd'hui dans une seule usine de fusion à Nouméa, et dans une seule usine d'affinage au Havre. L'exploration du domaine minier se poursuit méthodiquement ; elle a confirmé la valeur de gisements déjà connus et conduit à la découverte de gisements nouveaux, venant augmenter les réserves.

Bien que les résultats de l'exercice 1934-1935 pour Calédonickel ne soient pas encore publiés, le rapport indique que les résultats apparaîtront du même ordre que ceux de l'exercice précédent. L'assemblée extraordinaire tenue ensuite, a décidé, la diminution du capital de 52 millions à 40.625.000 fr., en réduisant de 160 à 125 fr. la valeur nominale de; toutes les actions, d'une part par le remboursement d'une somme de 35 fr. sur le capital de chacune des 300.000 actions O entièrement libérées et d'une somme de 8 fr. 75 sur le premier quart versé des 25.000 actions P ; et, d'autre part, par l'annulation d'une somme de 26 fr. 25 sur le solde restant à verser de chacune des 25.000 actions P, dont le solde sera ramené à 93 fr. 75.

Ces remboursement et annulation auront lieu à partir du 3 février..

NÉCROLOGIE
Baron Emmanuel Léonino
(*Le Figaro*, 19 septembre 1936)

Nous apprenons la mort du baron Emmanuel Léonino, officier de la Légion d'honneur.

Bien connu dans la société parisienne parmi laquelle il laisse d'unanimes regrets, le baron Léonino était propriétaire d'une importante écurie de courses et administrateur de plusieurs sociétés. De son mariage avec M^{lle} de Rothschild, morte il y a quelques années, il eut deux filles : la baronne Antoinette Léonino et M^{me} Hubert de Montbrison, décédée.

LA SOCIÉTÉ CALÉDONICKEL
(*Le Monde colonial illustré*, Suppl. février 1937, p. 19 a)

Toute l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie est actuellement concentrée, à très peu d'exception près, dans les mains d'une société française, la Société Calédonickel, ayant son siège social à Nouméa, qui exploite les actifs miniers et industriels groupés des deux sociétés « Le Nickel » et « Calédonia », lesquelles se partageaient avant 1931 l'activité minière et métallurgique de la Nouvelle-Calédonie en ce qui concerne le nickel.

La société Calédonickel a extrait en 1935 quelque 200.000 tonnes de minerai. Elle exploite actuellement dans la colonie trois groupes de concessions minières occupant environ 1.800 hommes. Elle dispose pour le traitement du minerai d'une usine de fusion thermique à Nouméa qui est son usine principale, occupant environ 900 hommes, et d'une usine de fusion électrique à Yate, actuellement en réserve, et destinée à faire face à toute augmentation brusque éventuelle des besoins du marché.

Ces deux usines sont munies d'un équipement moderne ; l'usine principale de Nouméa comprenant des parcs de stockage, un atelier de première fusion avec fours à water-jackets, un atelier de convertissage, une cokerie, une centrale thermique, une fonderie de fonte et bronze, et d'importants ateliers de réparations.

Une flotte de cargos de 3.000 tonnes chacun et un important matériel de remorqueurs et de chalands assurent le ravitaillement de l'usine de Nouméa en minerais fondants et combustibles, et l'approvisionnement de la fonderie en fines à coke importées d'Australie. Cette flotte transporte annuellement un tonnage de l'ordre de 250.000 à 300.000 tonnes.

Les effectifs totaux de la société en Nouvelle-Calédonie atteignent 3.000 hommes, parmi lesquels figurent environ cinq cents contremaîtres, employés et ouvriers blancs recrutés dans la colonie, et 2.500 ouvriers engagés : tonkinois, javanais et canaques. La société est obligée, en effet, faute de trouver sur place une main-d'œuvre suffisante, de faire appel à l'extérieur (Indochine et Java) pour 80 p. cent environ de ses besoins en main-d'œuvre non spécialisée.

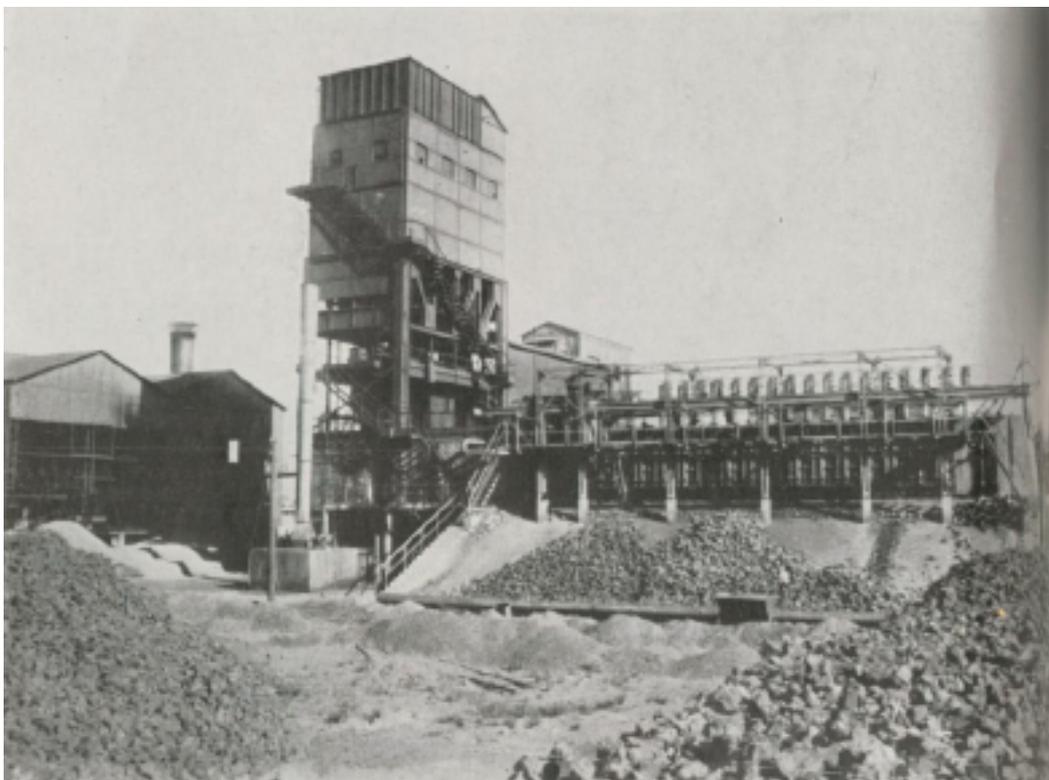
La société a été amenée à créer pour ses effectifs, à proximité des usines et des centres miniers, des cités et même des villages dotés d'adduction d'eau, de services d'approvisionnements, et de services médicaux.

Les services maritimes de la société dont les cargos charbonniers sont aménagés pour pouvoir transporter des passagers, des marchandises diverses et des courriers postaux, permettent, d'autre part, de rendre plus fréquente les liaisons entre la Nouvelle-

Calédonie et l'Australie, et facilitent ainsi le ravitaillement de la colonie et ses communications avec la France.



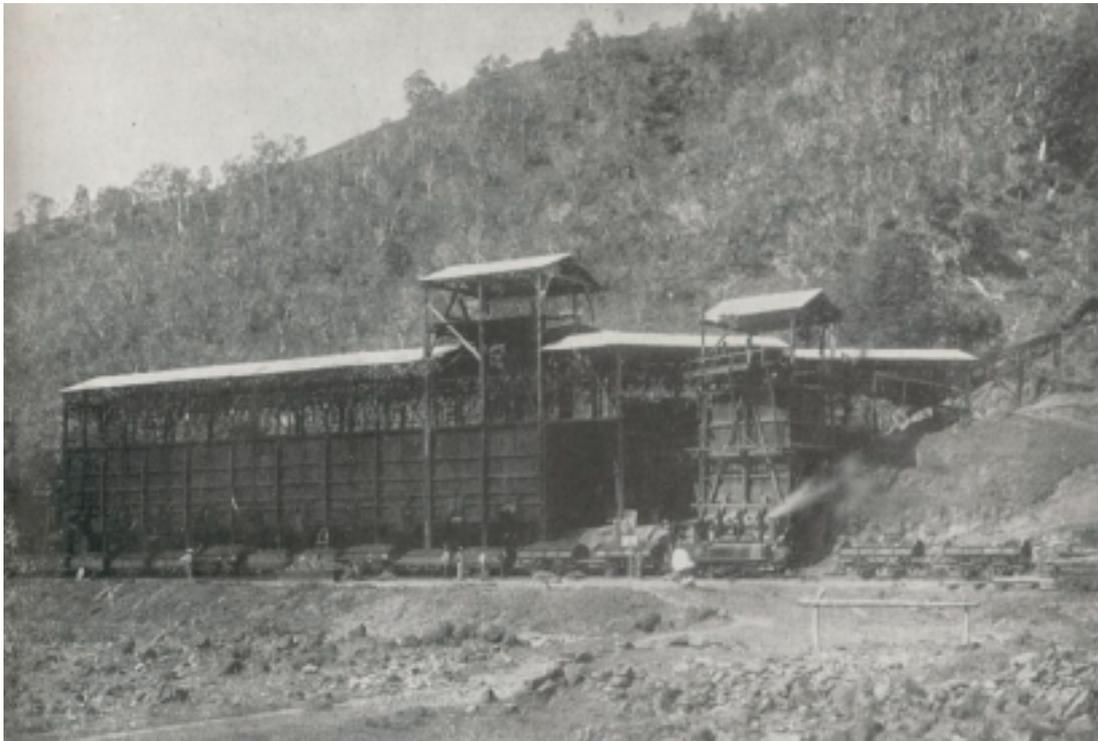
Usine hydroélectrique de Yaté



Cokerie à Nouméa



Chantier d'abattage sur mines de nickel



Trémie à minerai au départ d'une voie d'évacuation



Vue générale de l'usine Doniambo à Nouméa

LE NICKEL

(*Les Annales coloniales*, 26 février 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue le 24 février, sous la présidence de M. du Castel, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1936 accusant un solde bénéficiaire net de 9.203.080 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 64.714 fr. Le dividende a été fixé à 25 fr. brut par action O et à 6 fr. 25 par action P et sera mis en paiement à partir du 5 mars à raison de net : pour les actions O nominatives, 22 fr. et 20 fr. 50, suivant la catégorie; pour les actions au porteur, 19 fr. 19; pour les actions P, 5 fr. 50 et 5 fr. 125. Il a été reporté à nouveau 691.242 francs.

MM. Allègre, Bouchayer, du Castel, [Paul-Émile] Javary, Roume, Viallate, administrateurs sortants, ont été réélus.

Au cours de cet exercice, l'activité de la Société Calédonickel, gérant de l'actif industriel du Nickel, s'est développée au point de vue technique dans des conditions favorables. Au point de vue commercial, elle a été caractérisée par des conditions de stabilité du marché non moins satisfaisantes.

Calédonickel a bénéficié d'améliorations techniques et a enregistré une augmentation légère du tonnage de ses ventes, à des prix qui se sont maintenus pendant tout l'exercice.

L'assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé la répartition de la « Réserve pour éventualités imprévues » inscrite au bilan pour 17.400.000 fr., ce qui permettra d'attribuer une somme brute de 56 fr. par action « O » entièrement libérée et de 14 fr. par action « P » libérée du quart, payable dès le 5 mars à raison de net : pour les actions O nominatives 53 fr. 216 et 51 fr. 824 ; au porteur, 51 fr. 824 ; pour les actions P, 14 fr.

D'autre part, l'assemblée a décidé également de porter le capital de 40.625.000 fr. à 65 millions par l'émission de 196.000 actions de numéraire de la catégorie « O », dont la souscription sera réservée indistinctement aux actionnaires « O » et « P » dans la proportion de 3 nouvelles pour 5 anciennes.

Ces 196.000 actions seront émises au prix de 131 fr. 25, soit avec une prime de 6 fr. 25 destinée à leur permettre de bénéficier immédiatement des mêmes droits que les 300.000 actions O actuelles et de participer à la répartition des bénéfices de 1936-37.

SOCIÉTÉ LE NICKEL

Assemblée générale ordinaire

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1937)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 24 courant à Paris dans la salle du Comité des Forges.

Le rapport du conseil d'administration indique qu'au cours de cet exercice, l'activité de la Société Calédonickel, gérant de l'actif industriel du Nickel, s'est développée au point de vue technique dans des conditions favorables. Au point de vue commercial, elle a été caractérisée par des conditions de stabilité du marché non moins satisfaisantes. Calédonickel a bénéficié d'améliorations techniques et a enregistré une augmentation légère du tonnage des ventes, à des prix qui se sont maintenus pendant tout l'exercice. Les bénéfices annoncés à l'assemblée ordinaire tenue à Nouméa le 19 février se trouvent, de ce fait, en progression sensible sur ceux de l'exercice précédent, et ont atteint 17.300.000 francs.

Calédonickel continue à pousser activement la modernisation de ses usines ; elle a achevé la mise au point de nouvelles améliorations du traitement des minerais, dont les avantages commencent à se faire sentir.

Dans un autre domaine, les exploitations de cette société ont commencé à supporter les conséquences des nouvelles lois sociales et financières, mais ces conséquences ne porteront que sur l'exercice en cours.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1936, accusant un solde bénéficiaire net. de 9.203.085 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 64.714 fr.

Le dividende a été fixé à 25 fr. brut par action O et à 20 fr. 25 par action P et sera mis en paiement à compter du 5 mars prochain, à raison de net : actions O nominatives 22 fr. et 20 fr. 50 ; actions au porteur, 19 fr. 19 ; action P, 5 fr. 50 et 5 fr. 125.

Il a été reporté à nouveau 691.242 fr.

Assemblées générales extraordinaire et spéciale

À la suite de l'assemblée ordinaire se sont tenues l'assemblée générale extraordinaire et l'assemblée spéciale des titulaires d'actions P.

Dans son rapport à l'assemblée extraordinaire, le conseil rappelle que son objectif a été, dès la création des sociétés Calédonia et Calédonickel, d'aboutir à la fusion complète de ces deux sociétés et de la Société Le Nickel.

L'assainissement progressif de la situation financière de Calédonia a permis d'engager avec cette société des pourparlers en vue d'une fusion qui engloberait également Calédonickel, et dont le conseil espère pouvoir soumettre aux actionnaires, dans un avenir assez proche, les conditions de réalisation et modalités éventuelles.

En vue de préparer la voie à cette fusion, le conseil a soumis aux actionnaires deux opérations financières préalables.

En premier lieu, il a proposé la distribution de la réserve pour éventualités diverses entièrement constituée par des primes d'émission et inscrite au bilan pour 17.400.000 fr., ce qui permettra d'attribuer une somme brute de 56 fr. brut par action « O » entièrement libérée et de 14 fr. par action « P » libérée du quart.

La seconde opération financière soumise aux actionnaires comporte l'augmentation du capital que le conseil estime nécessaire, les réductions de capital successives opérées ces trois dernières années et la mise en distribution de la réserve pour éventualités diverses, ayant pour effet d'absorber entièrement les disponibilités sociales, à un moment où toutes les sociétés sentent, au contraire, la nécessité d'avoir à leur disposition des capitaux abondants pour faire face à des besoins de liquidités qui sont la conséquence des récentes lois monétaires et sociales.

Le conseil a donc proposé à l'assemblée de porter le capital de 40.625.000 francs à 65 millions de francs par l'émission de 195.000 actions de numéraire de la catégorie « O » dont la souscription sera réservée indistinctement aux actionnaires « O » et « P ». Ces 195.000 actions seront émises au taux de 131 fr. 25, soit avec une prime de 6 fr.

25 destinée à leur permettre de bénéficier immédiatement des mêmes droits que les 300.000 actions « O » actuelles et de participer à la répartition des bénéfices de l'exercice 1936-1937. Le droit de réduction à titré irréductible s'exercera dans la proportion de 3 actions nouvelles pour 5 anciennes.

Le président a indiqué que les pourparlers se poursuivaient, en vue de la fusion, surtout avec Calédonia, étant donné que le capital de Calédonickel est détenu par moitié par Calédonia et Le Nickel. L'opération se réaliserait par l'absorption de Calédonia, qui apporterait tout son actif et tout son passif contre remise à ses actionnaires d'actions Le Nickel émises par cette société en augmentation de son capital, et compte tenu du fait que Le Nickel possède 30 % des actions de Calédonia.

Si la fusion s'effectue, la Société Calédonickel n'aura plus de raisons d'être et disparaîtra.

Le président a encore précisé que, en ce qui concerne la répartition de la réserve pour éventualités diverses, les sommes nettes à toucher par les actionnaires seraient : pour les actions O nominatives 53 fr. 216 et 51 fr. 824 ; au porteur 51 fr. 824 ; pour les actions P, 14 francs.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité toutes les propositions du conseil.

Avis industriels et financiers
SOCIÉTÉ « LE NICKEL »
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1937)

L'assemblée extraordinaire du 16 juin 1937 a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport des commissaires nommés par l'assemblée extraordinaire du 26 mai dernier afin d'examiner la valeur des apports à effectuer à la Société par la société « Calédonia », ainsi que la rémunération desdits apports.

En conséquence, l'assemblée du 16 juin a approuvé définitivement l'apport à titre de fusion, à la Société Le Nickel de l'ensemble des biens, droits et obligations actifs et passifs de la Société Calédonia, ainsi que l'augmentation corrélative du capital social de la Société Le Nickel de 65 millions de francs à 93.500.000 francs.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — Encres Lorilleux

LE NICKEL

Société anonyme au capital de soixante millions de fr.
divisé en 520.000 actions de 125 fr. chacune
dont 495.000 catégorie " O " et 25.000 actions catégorie " P "

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris, le 22 avril 1880
et modifiés par l'assemblée générale du

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 28 mai 1937

ACTIONS " O " ET " P " UNIFIÉES
CAPITAL PORTÉ À 93.500.000 FR.
DIVISÉ EN 748.000 ACTIONS DE 125 FR.
D'UNE SEULE CATÉGORIE
ASS. GÉN. EXTRAORDINAIRE DES 26 MAI ET 16 JUIN 1937

Siège social à Paris

ACTION DE CENT VINGT CINQ FRANCS AU PORTEUR
CATÉGORIE " O "

Un administrateur : Ernest Roume

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?
Paris, le 15 juin 1937

Imprimerie Chaix — Procédé spécial

Informations et communiqués
LE NICKEL
(*Le Temps*, 27 novembre 1937)

Le conseil a décidé de proposer la répartition d'un dividende de 35 fr. brut à chacune des actions ordinaires portant les numéros 1 à 723.000 ; 8 fr. 75 brut à chacune des actions ordinaires portant les numéros 723.001 à 748.000, provenant de l'échange des anciennes actions P.

NOUVELLE CALÉDONIE.
(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[221] À la Société concessionnaire de l'Ouenza [...], les [222] autres administrateurs français sont M. Henri Cardozo, ingénieur de l'École centrale de Paris [de la promotion de 1892], siégeant en divers conseils de sociétés minières et même dans une société anglaise, Yorkshire Copper Works, fidéi-commis des Rothschild dans les sociétés dont il est administrateur...

Son père, qui avait le même prénom, était de la promotion 1869. Henri Cardozo père fut administrateur délégué de la Société le Nickel, président des Mines du Zaccar*, etc., que Henri, son fils, préside actuellement [adm.-dir. Electro-métallurgique de Dives > Recquignies (avant GM1)].

La Société le Nickel (Nouvelle-Calédonie).

[274] La Société le Nickel a été constituée en 1880. Elle est au capital de 40.625.000 francs et a son siège au 26, rue Laffitte. Elle a des usines non seulement en Nouvelle-Calédonie, mais encore au Havre, en Écosse, en Westphalie. Elle est, depuis son origine, presque entièrement la propriété de la famille de Rothschild. La composition de son conseil d'administration en est une preuve indéniable. Le président honoraire est M. Ernest Roume [Banque de l'Indochine], tandis que son gendre, Louis Allègre, est administrateur. Le président et administrateur délégué effectif est M. Étienne du Castel, un fidéi-commis des Rothschild ; le vice-président est Pierre Mirabaud. Les autres administrateurs sont : M Hippolyte Bouchayer, M. Paul-Émile Javary, M. Emmanuel Vergé, M. Achille Viallate [prof. Sc. po, adm. Ch. de fer Madrid-Saragosse-Alicante], M Maurice de Waru. Tous ces personnages ont déjà été nommés dans cet ouvrage, parfois à diverses reprises. À cette liste d'administrateurs s'ajoutent [275] deux autres noms :

M. Gabriel Chesneau ³¹ et M. Maurice Chabrol, qui fut avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation ³².

Il paraît probable que dans la société le Nickel, il y a une petite participation de la finance catholique, à côté de celle beaucoup plus importante des Rothschild. On peut d'ailleurs noter que la famille Rothschild a des liens financiers assez intimes avec l'Église catholique. Maintes coparticipations dans des entreprises le montrent d'une façon incontestable.

Annuaire industriel, 1938 :

NICKEL (Le), 26, r. Laffitte, Paris, 9^e. T. Tait. 99-24 et 99-25. Ad. t. Nickel-Paris. Soc. an. cap. 40.620.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. honoraire : M. Roume ; Prés. : M. E. du Castel ; vice-prés. : M. P. Mirabaud ; Adm. : MM. L. Allègre, H. Bouchayer, M. Chabrol, G. Chesneau, P. Javary, baron Leonino, E. Vergé, A. Viallate, M. de Waru. — Mines et usine en Nouvelle-Calédonie et au Havre (Seine-M.).

Actif minier et industriel exploité par la Soc. Calédonickel. (3091).

LE NICKEL

(*Les Annales coloniales*, 3 janvier 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 23 décembre, sous la présidence de M. du Castel, a approuvé les comptes de l'exercice 1936-37 accusant un solde créditeur de 28.487.357 fr. qui, augmenté du report antérieur de 691.242 fr., donne un montant disponible de 29.178.599 fr.

Le dividende a été fixé à 35 fr. brut par action, numéros 1 à 723.000, et à 8 fr. 75 par action, numéro 723.001 à 748.000. Il sera mis en paiement à partir du 7 janvier 1938, à raison de net : 29 fr. 75 ou 26 fr. 60 au nominatif et 25 fr. 6387 au porteur, pour les actions anciennes ; 7 fr. 4375 par titre nominatif soumis à l'impôt de 15 pour cent et 6 fr. 65 par titre nominatif soumis à l'impôt de 24 pour cent ou par titre au porteur pour les actions nouvelles.

Il a été reporté à nouveau 806.114 fr.

³¹ Gabriel Chesneau, élève de l'École polytechnique, promotion de 1877, fut inspecteur général des mines. Il est directeur honoraire de l'École nationale des mines. Le Nickel est le seul conseil d'administration où il siège. Il y représente, outre ses propres intérêts, ceux des Rothschild.

Notons en passant que la famille Rothschild a la coutume fort habile d'avoir comme fidéi-commis, et cela depuis plus d'un siècle, des personnages représentatifs par eux-mêmes, souvent anciens très hauts fonctionnaires de l'État, parfois appartenant à la noblesse terrienne. La famille Rothschild a toujours été d'une grande largesse pour aider des « nobles » dans la gêne et d'autant plus large que le « noble » était d'une plus grande famille. Cette façon d'agir dont on trouve des exemples dans *l'Histoire des Rothschild*, du comte Corti, a été une semence qui a donné d'excellentes récoltes aux Rothschild. D'une façon générale, ceux-ci savent rémunérer leurs employés, si haut soient-ils, de façon à s'assurer leur dévouement par intérêt matériel.

³² Maurice Chabrol est marié à une demoiselle Gomel, sœur de la femme d'Édouard Dutey-Harispé (voir tomes I et II). Il se trouve ainsi le petit-fils de Mathieu Bodet qui fut ministre conservateur et catholique. M. Wilbrod Chabrol, un des parents de Maurice, a épousé une Goüin ; un autre défunt, Paul, était marié à une Grimprel, famille capitaliste de la fin du siècle dernier. À la fin du siècle dix-neuvième, Charles Gomel, mari de M^{lle} Mathieu Bodet, qui vient de décéder en novembre 1937, à l'âge de 87 ans, fut président de la Compagnie de l'Est.

Dans la famille Gomel, nous voyons Charles, un autre agent de change, fils de M^{me} veuve Fernand Gomel ayant un château à Gournay (Seine-et-Oise). La belle-mère de Maurice Chabrol a son château à Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

Les familles Chabrol et Gomel sont très catholiques.

La nomination de M. Paul Baudouin [Bq de l'Indochine], Marcel Borduge [président de la Bq de l'Indochine (1936-1941)], Henry Dewez ³³, Jean Laurent [Bq de l'Indochine], Henry Loste [ép. Ballande], Firmin Van Bree ³⁴, comme administrateurs, a été ratifiée.

Le rapport signale que, dans son ensemble, l'exercice a été marqué par une instabilité qui s'est manifestée dans tous les domaines à la fois : instabilité du travail et baisse de rendement à l'usine du Havre, hausse des prix de revient en France et en Nouvelle-Calédonie, baisse du prix du nickel coté en livres sterling.

Dans l'ensemble, les prix de revient ont enregistré, au cours de l'exercice, des variations fréquentes par suite des fluctuations des salaires, des prix des matières premières, ainsi que du cours des devises étrangères dont la société est tributaire pour certains de ses approvisionnements essentiels.

Au point de vue commercial, la société a enregistré un tonnage de vente légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Les prix de vente cotés en livres sur le marché mondial ont subi, au 1^{er} janvier 1937, une diminution de £ 20, ramenant à £ 180 le prix de la tonne d'affiné.

(*Le Temps*, 10 janvier 1938)

Ex-coupon de 25 fr. 64, le Nickel passe de 790 à 838. Alors que les autres matières premières subissaient une baisse profonde, le prix de vente du nickel a été maintenu depuis un an exactement au même niveau. Il ne semble pas que la situation privilégiée de ce métal soit appelée à se trouver modifiée dans un sens défavorable alors que l'effort de réarmement, dont les effets sont déjà perceptibles sur les marchés de Londres et de New-York, va s'accroître.

LE NICKEL
(*Le Journal des débats*, 6 mai 1938)

L'assemblée extraordinaire du 3 mai a décidé de porter le capital de 93.500.000 francs à 187 millions par émission d'actions de 125 fr. émises à 130 fr. 75, payables à raison du premier quart plus la prime, soit 37 francs, lors de la souscription, le solde suivant les décisions du conseil. Ces actions participeront aux bénéfices de l'exercice 1937-38 au même titre que les actions déjà émises, sauf en ce qui concerne l'intérêt statutaire de 6 % payable sur la partie libérée du titre. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible une action nouvelle par action actuelle possédée, et à titre réductible. Cependant, 50 % des actions non souscrites à titre irréductible, avec un maximum de 8.000 actions, seront souscrites par MM. Mirabaud et Cie, qui les tiendront pendant six mois à la disposition des actionnaires empêchés de souscrire, et les vendront en Bourse passé ce délai, le bénéfice étant versé à la société.

Le président a déclaré que le dividende de l'action ancienne combiné à l'action nouvelle sera, pour l'exercice clos le 30 juin prochain, supérieur au chiffre de 35 francs brut réparti pour l'an dernier.

³³ Henry Dewez (Mons, 1889-Paris, 1964) : président de la Banque française commerciale et financière. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/BFCF_1932-1946.pdf

³⁴ Firmin Van Bree : Union minière du Haut-Katanga (UMHK), Société générale des minerais, Société générale de Belgique (SGB)...

LE NICKEL
(*L'Économiste français*, 21 mai 1938)

Augmentation de capital de 93.500.000 francs à 187 millions par l'émission à 130 fr. 75 payables un quart plus la prime, soit 37 francs à la souscription, de 748.000 actions nouvelles de 125 francs, jouissance juillet 1937, dont la souscription, ouverte jusqu'au 31 mai inclus, est réservée aux porteurs des actions anciennes, a) à titre irréductible, à raison de 1 action nouvelle pour 1 action ancienne, b) à titre réductible. (renseignements chez MM. Mirabaud et Cie, banquiers, 56, rue de Provence, à Paris).

La répartition des actions restant disponibles, après attribution aux souscriptions irréductibles sera effectuée de la manière suivante : 1° 50 %, avec un maximum de 8.000 actions nouvelles seront souscrites par MM. Mirabaud et Cie, qui les tiendront jusqu'au 30 novembre 1938, aux conditions d'origine majorées des intérêts au taux de 6 % l'an, à la disposition des actionnaires qui feront la preuve de l'impossibilité où ils ont été de faire valoir leur droit à la souscription irréductible dans les délais prescrits, les souscriptions réductibles n'étant pas admises dans ce cas ; 2° le solde aux actionnaires en vertu de leur droit de souscription à titre réductible.

Prix d'émission : 130 fr. 75 payable, a) Un quart nominal plus la prime, soit 37 fr. par action à la souscription ;

b) Le surplus sur appel du conseil, qui pourra autoriser la libération anticipée des actionnaires qui en feraient la demande.

Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 63 des actions anciennes chez MM. Mirabaud et Cie, MM. de Rothschild frères, Banque de l'Indochine, Banque Française Commerciale et Financière, ainsi que chez MM. Saint-Olive-Cambefort et Cie, à Lyon.

Cotation du droit jusqu'au 25 mai.

Nouvelle-Calédonie
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1938)

La Nouvelle-Calédonie n'a jamais trouvé auprès des pouvoirs publics un encouragement sérieux pour l'exploitation de ses mines, cependant si riches en minerais variés. Que de fois nous avons déploré ici les achats de nickel effectués en Amérique, alors que cette île peut alimenter la France avec ce minerai, bien au delà de ses besoins.

C'est surtout à l'étranger qu'elle vend ses minerais : chrome, cobalt, nickel, fer. À l'heure actuelle, nos lecteurs le savent, ce sont les achats effectués par le Japon qui assurent la prospérité sans doute hélas provisoire, des exploitations minières de cette colonie. Il est fort à craindre, en effet, qu'elle baissera, la guerre sino-japonaise terminée, et que de nouveau, ces malheureuses mines devront se résigner à exploiter à peine le dixième des minerais qu'elles pourraient extraire d'un sol aussi généreux. [...]

LE NICKEL
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1938)

Les produits de l'exploitation minière, industrielle et commerciale de l'exercice au 30 juin 1938 s'élèvent à 99.440.586 francs. Il s'y ajoute 4 millions 004.952 fr. de produits des valeurs et capitaux, 1.333.683 fr. de produits des exploitations annexes et 181.191 fr. de profits divers. Déduction faite des frais généraux, frais pour

augmentations de capital, amortissements sur Immobilisations et divers, le solde créditeur net de l'exercice ressort à 53 millions 564.697 francs contre 28 millions 487.357 fr. précédemment. Il s'y ajoute 806.114 fr. de report antérieur.

LE NICKEL
(*Les Annales coloniales*, 3 janvier 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 21 décembre, sous la présidence de M. du Castel, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice de 53.564.697 fr., qui forme, avec le report antérieur, un solde disponible de 64.370.812 fr. Le dividende a été fixé à 35 fr. pour les actions portant les n° 1 à 748.000 et à 29 fr. 375 pour les actions portant les n° 748.001 à 1.488.000. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 8 janvier à raison de 28 fr. 70 net, 25 fr. 55 net pour les actions nominatives entièrement libérées, suivant leur catégorie, et 21 fr. 73 net pour celles au porteur. Pour les actions non libérées, à raison de 34 fr. 08 net et 21 fr. 44 net (suivant leur catégorie). Une somme de 861.842 francs a été reportée à nouveau.

Le rapport indique que les caractéristiques générales de l'exercice peuvent se résumer pour la société de la façon suivante : augmentation de la production et du tonnage des ventes ; stabilité relative des conditions de travail en Nouvelle-Calédonie et en Europe ; hausse des prix de revient en francs due, pour la plus grande part, à la dévaluation du franc dans le courant de l'exercice ; stabilité des prix de vente du nickel coté en livres sur le marché mondial et bonne tenue de celui-ci.

Au point de vue exploitation, la presque totalité du minerai traité a été extraite des mines de la société. La production de la matte de nickel nécessaire aux usines d'Europe a été assurée par l'usine Doniambo, celle de Yaté étant maintenue en réserve en bon état d'entretien. Au point de vue technique, les études et les travaux destinés à accroître les moyens de production ont été poursuivis d'une façon active. Dans le domaine minier, la société arrive à la période où les centres exploités de longue date par les sociétés Le Nickel et Calédonia ne suffisent plus à assurer la production. De nouveaux centres miniers sont à développer ou à équiper. La prospection méthodique du domaine minier contrôlé par la société s'est poursuivie avec la même activité que les années précédentes.

LE NICKEL
(*Le Temps*, 18 octobre 1939)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 42 fr. 50, contre 35 l'an dernier, par action libérée et de 36 fr. 875, contre 29 fr. 375, par action libérée du quart. Le conseil envisage en outre une incorporation de réserves au capital qui se traduirait par une élévation du nominal des actions de 125 à 150 francs.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 830 :

Le Nickel

Conseil : E. Roume, pdt hon. ; E. du Castel, pdt ; M. Mirabaud et P. Baudouin, v.-pdt ; M. de Waru, P.-E. Javary, A. Viallate, H. Bouchayer, M. Chabrol, L. Allègre, E. Vergé, M. Borduge, J. Laurent, H. Loste, H. Dewez, F. Van Brée.

Commissaires des comptes : MM. d'Auvigny, R. Oblin, G. Pannetier.

LE NICKEL
(*Le Journal des débats*, 4 avril 1942)

Devant- l'impossibilité où il se trouve, du fait des circonstances, d'arrêter au 31 décembre 1941 les comptes de l'exercice de vingt-trois mois avant commencé le 1^{er} février 1940, le conseil d'administration de la Société « Le Nickel » a décidé de proposer à une assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée prochainement, la distribution exceptionnelle, par prélèvement sur le report à nouveau de l'exercice 1939-1940, d'une somme de 21 millions 692.000 francs à répartir entre toutes les actions à raison de 14 fr. 50 brut par action entièrement libérée ou non, sous déduction des impôts.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 838 :

Le Nickel

Conseil : E. du Castel, pdt ; P. Baudouin, v.-pdt ; L. Allègre, M. Borduge, H. Bouchayer, H. Dewez, J. Laurent, H. Loste, F. Van Brée, E. Vergé, M. de Waru.

Commissaires des comptes : MM. d'Auvigny, R. Oblin, G. Pannetier.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 895 :

Le Nickel

Conseil : E. du Castel, pdt ; H. Dewez, v.-pdt ; L. Allègre, J. Laurent, H. Loste, E. Vergé, R. Lacoste, J. Puerari, Robilliard, Société d'études minières en Extrême-Orient.

Commissaires des comptes : MM. R. Oblin, G. Pannetier.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

LE NICKEL

Société anonyme au capital de neuf cent quatre-vingt-quatre millions de fr.
divisé en 393.600 actions de 2.500 fr. chacune, entièrement libérées

Statuts déposés en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris, le 22 avril 1880

Siège social à Paris

ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : Étienne du Castel

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration: ?

Paris, le 23 juin 1950

Fortin, imp., Nevers

NOTRE AVIATION AUX ANTIPODES

" AIR FRANCE-PACIFIQUE ", COMPAGNIE NÉO-CALÉDONIENNE

(Les Ailes, 6 septembre 1947)

Cette nouvelle entreprise est le résultat d'une initiative privée. Mais Air France, compagnie d'Etat, détiendra 51 pour 100 de ses actions. Comme matériel, elle utilisera des hydravions Consolidated « Catalina ».

.....
Voici qu'apparaît, dans le régime de notre aviation marchande, un fait nouveau. Une grosse compagnie minière de Nouvelle-Calédonie, la société « Le Nickel », a décidé de

créer, dans le Pacifique, un réseau aérien. Notons que les territoires français du Pacifique étaient à peu près les seuls à ne pas compter de services aériens réguliers, exploités tout au moins par une entreprise française, car des services américaines sillonnent maintenant cette partie du globe. Le programme de la société « Le Nickel » viserait à. assurer tout d'abord le fonctionnement de trois lignes, reliant la première la Nouvelle-Calédonie à l'Australie, la seconde aux Nouvelles-Hébrides, la troisième aux îles de la Société.

Le projet paraît assez avancé puisque l'entreprise a déjà commandé son matériel, constitué par des hydravions Consolidated « Catalina », bimoteurs aménagés en appareils de transport, dont les deux premiers exemplaires doivent lui être livrés prochainement. Elle a même réuni le personnel, des pilotes et techniciens français sortis, pendant la guerre, des grandes écoles de l'Aviation américaine.

Cependant, Air-France paraît s'être émue de ce projet qui risquait de constituer une fissure dans son monopole. Elle ne voulait pas de concurrence, même dans une région dont elle entendait, pour l'instant, ne pas s'occuper. Des pourparlers ont été engagés qui ont finalement abouti à la constitution de la compagnie envisagée. Mais elle s'appellera « Air France-Pacifique » et, dans son capital, Air France aura la part prépondérante puisqu'elle détiendra 51 pour 100 des actions.

Comme Air France est elle-même une compagnie d'État, la compagnie néo-calédonienne sera donc, en fait, une entreprise dans laquelle l'État aura la majorité. Souhaitons que ce ne soit pas, pour elle, un handicap trop lourd.

SOCIÉTÉ LE NICKEL

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} juin 1950)

Les résultats de l'exercice 1949 se soldent par un bénéfice net de 34.059.884 francs.

Compte tenu du report de 22.278.232 fr. de l'exercice précédent, le net disponible ressort à 56.338.116 fr., dont la répartition permettrait de liquider l'arriéré de taxe de transmission qu'il est indispensable d'apurer définitivement pour pouvoir procéder au regroupement et à l'échange des actions, rendus obligatoires par le décret du 4 août 1949.

Aussi entre-t-il dans les intentions du conseil d'administration de proposer pour le 23 juin 1950. à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, la distribution d'un dividende brut de 16 fr. 956 par action, laissant, après déduction de la taxe proportionnelle sur le revenu, un montant net de 14 fr. qui, en ce qui concerne les actions au porteur, se compensera à due concurrence avec l'arriéré de la taxe de transmission.

AEC 1951-1188 — Le Nickel, 92, rue de Courcelles, PARIS (8^e)

Capital. — Société anon., fondée le 22 avril 1880, actuellement au capital de 984.000.000 de fr.

Objet. — L'exploitation des mines de nickel et de cobalt que possède cette Société en Nouvelle-Calédonie.

Conseil. — MM. É[tienne] du Castel [Peñarroya], présid.-direct. gén. ; H[enry] Dewez, v.-présid. ; Louis Allègre, P. Coste, R. Lacoste [gendre de Thion de la Chaume, de la Bq de l'Indoch.], J. Laurent [Bq de l'Indochine], H. Loste [Ballande], R. Perrin [Ugine], J[acques] Puerari [Mirabaud], H. Robiliart [SGB], Sté d'études minières en Extrême-Orient, Emm. Vergé [insp. des finances, repr. Rothschild], admin. Direct. gén. : M. Ph. Coste [ép. Seydoux].

SOCIÉTÉ LE NICKEL

(L'Information financière, économique et politique, 24 octobre 1951)

L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour le 14 novembre 1951. Les comptes de l'exercice 1950, qui lui seront soumis, présentent un solde créditeur de 114.632.782 francs. Le conseil proposera la distribution d'un dividende dont le montant net, après déduction de la taxe proportionnelle, serait de 240 francs par action regroupée de 2 500 francs nominal et de 30 francs net par action ancienne de 312 fr. 50 nominal.

SOCIÉTÉ LE NICKEL

(L'Information financière, économique et politique, 11 juillet 1952)

Les produits de l'exploitation minière industrielle et commerciale se sont élevés en 1951 à 216.679.904 fr. c. 96.198.850 francs en 1950.

Le total des produits bruts, compte tenu des produits des valeurs, des capitaux, des exploitations annexes, des profits divers et exceptionnels, s'établit à 374.896.125 fr. c. 206.646.562 fr.

Les frais généraux ont notamment absorbé 46.817.365 fr. contre 32.582 802 et les charges financières 59.547.207 c. 43.716.123.

Rappelons que le bénéfice net est de 261.322.458 c. 114.632.782 et que le conseil proposera un dividende net de 480 francs par macaron de 2.500 fr. et de 60 fr. par action de 312 fr. 50.

Le bilan à fin 1951 fait état d'une nouvelle réévaluation des immobilisations qui passent à 4.424.965.149 fr. c. 2.933.367 379, après 6.329.412.752 contre 3.924.236.242 d'amortissements ; de ce fait, la réserve spéciale figure pour 3.059.231.021 c. 1.898.306.527 ; réserve facultative : 523.619.900 c. 369 446.898 ; réserve de change sur pacifique inchangée à 1.433.146.016.

Valeurs réalisables à court terme ou disponibles : 1.887.774.837 fr. c. 1.463.606.114, et valeurs d'exploitation : 1.687.624.051 c. 2.186.579.427. En regard, dettes à court terme : 756.019.652 contre 909.356.620 et dettes à long terme : 831 millions 790.000 contre 681.790.000.

LE NICKEL

(L'Information financière, économique et politique, 20 mars 1953)

Au cours d'une récente réunion de la Commission de la Production Industrielle du Conseil de la République, il a été question des ressources et des besoins de la France en aluminium et en métaux d'addition tels que le nickel, molybdène, tungstène et cobalt.

En ce qui concerne le nickel, il semble bien que le vrai problème est un problème économique de compétition sur le marché mondial. Or, l'exploitation minière et métallurgique du nickel en Nouvelle-Calédonie est essentiellement le fait de la Société « Le Nickel ».

Cette société a modernisé ses chantiers d'extraction de minerai qui sont maintenant des modèles du genre. Malheureusement, malgré cette modernisation, le prix de revient du métal produit est resté élevé en raison, d'une part, des conditions économiques du Territoire et du régime fiscal particulier à la Nouvelle-Calédonie, et, d'autre part, de

l'augmentation des frais de traitement d'un minerai moins riche en métaux divers que celui du Canada et plus difficile à traiter.

Le problème de la métallurgie étudié depuis plusieurs années n'a pas encore été résolu de façon satisfaisante. Des procédés nouveaux sont envisagés mais leur mise en application nécessitera de très gros investissements dont l'importance pourra peut-être amener la Société à faire appel à la puissance publique pour une partie de leur financement.

Un certain temps sera cependant nécessaire pour réaliser ces investissements et, dès à présent, une modification du régime fiscal devrait permettre un abaissement sensible du prix de revient. (Service « Agefi ».)

AFFAIRES COLONIALES

(in « La France et les trusts », *Économie et politique*, n° 5/6, 1954, pp. 121-123)

Le Nickel [SLN]. 1952 : Capital 984 MF. Réserves 5.362 MF. Bénéfice 259 MF. Extraction et fonte du nickel et de cobalt de Nouvelle-Calédonie. Eff. 1.890. Prod. 3.407 t. de nickel affiné. Filiales : « Le Chrome » et diverses sociétés minières de Nouvelle-Calédonie. Groupe Rothschild avec participations de la Banque de l'Indochine, de la *Sté Générale de Belgique**, d'Ugine.

SOCIÉTÉ « LE NICKEL »

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1954)

L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée pour le 21 juillet 1954.

Le bilan au 31 décembre 1953 qui sera soumis à cette assemblée fait ressortir un actif réalisable et disponible de 4.261 millions de francs en face d'un passif exigible à long et court terme de 1.792 millions de francs. Les immobilisations s'élèvent à 11.703 millions de francs amorties à concurrence de 7.691 millions de francs.

Après amortissement et dotations diverses, le compte de profits et pertes de l'exercice 1953 fait ressortir un bénéfice de 264.320.665 francs formant avec le report antérieur un disponible de 265.980.869 francs.

Le conseil proposera le maintien du dividende à 480 francs net par action de 2.500 francs.

Émile LAFFON, président

LE NICKEL

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1954)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 21 juillet sous la présidence de M. E. Laffon. Les comptes de l'exercice 1953 ont été approuvés. Rappelons que les bénéfices ressortent à 264.320.665 fr. Le dividende brut a été fixé à 583,26 fr. par action, soit net 480.

La date de mise en ultérieurement et pour la première quinzaine du mois d'août.

Le conseil indique que la reprise constatée au cours du quatrième trimestre 1953 s'est poursuivie et, compte tenu des livraisons faites pendant le premier semestre 1954 d'une part et des contrats restant à livrer d'autre part, les ventes de nickel sous toutes

ses formes à l'exclusion du minerai, devraient s'élever à près de 8.000 tonnes pour l'année 1954 (celles de l'exercice 1953 se sont élevées à 5.700 tonnes).

La société a enregistré également des contrats de nickel pur et de fonte de nickel pour toute l'année 1955.

Elle a pris l'initiative de constituer avec deux importantes sociétés un syndicat d'étude de la concentration des latérites nickelifères et cobaltifères, à faible teneur, en vue de mettre en valeur les importants gisements qu'elle possède en Nouvelle-Calédonie.

D'autre part, le rapport du conseil met l'accent sur le fait que le nouvel équipement des mines a eu pour la première fois son plein effet au cours de l'année 1953.

Sur les concessions exploitées directement par la Société, la production de minerai a atteint le chiffre de 449.500 tonnes contre 373.000 tonnes en 1952 ; la production réalisée au cours du dernier exercice dépasse de 67.000 tonnes la production de 1940, la plus élevée enregistrée jusqu'à présent

À cette époque, l'effectif sur mines atteignait 3.300 ouvriers, alors que cet effectif n'est plus actuellement que des 550 ouvriers.

Au cours de l'exercice écoulé, la fonderie de mambo a produit 6.884 tonnes de nickel contre 6.282 tonnes; cette production dépasse, elle aussi, la plus forte production annuelle réalisée jusqu'alors dans les usines de la Nouvelle-Calédonie.

Sous réserve de quelques modifications de détail et de certaines mises au point, le nouvel équipement minier a donné, entière satisfaction.

D'autre part, la flotte rajeunie et les nouvelles installations de chargement apportent aux exploitations la souplesse voulue pour assurer à partir des centres miniers et à partir des ports charbonniers d'Australie, l'approvisionnement en minerai et en combustible de la fonderie de Doniambo.

[Aryanisation]

Les actions « Le Nickel » seront restituées
à M. Maurice de Rothschild ³⁵

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1955)

La Chambre civile de la Cour de cassation a confirmé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 28 juin 1952 annulant, par application de l'ordonnance du 21 avril 1945 sur les spoliations, la vente effectuée à Paris, fin octobre 1940, par l'intermédiaire d'un agent de change, à la Banque de l'Indochine, d'actions de la société « Le Nickel » ; celles-ci appartenaient à M. Maurice de Rothschild et avaient été placées sous séquestre le 10 septembre 1940 à la suite du départ de celui-ci pour l'Amérique.

Dans son argumentation, la Banque de l'Indochine invoquait spécialement l'art. 13 de l'ordonnance de 1945 excluant la possibilité d'annuler pour spoliation « les opérations réalisées par une banque en valeurs ou établissement de banque dans les conditions ordinaires d'un marché de banque ».

Mais la Cour de cassation, comme la Cour d'appel, a remarqué :

« La vente des actions litigieuses, si elle a bien été effectuée par agent de change, ne remplit pas la condition indispensable d'avoir été effectuée en Bourse. En effet, la Bourse de Paris, fermée depuis plusieurs mois, n'avait été rouverte le 14 octobre 1940 que pour un marché restreint ne comportant pas notamment les actions des sociétés.

³⁵ Maurice de Rothschild (Boulogne-Billancourt, 19 mai 1881-Prégnay (Suisse), 4 septembre 1957). Marié à Noëmie Halphen. Parents d'Edmond de Rothschild. Député des Hautes-Pyrénées, puis des Hautes-Alpes (1919-1929) puis sénateur. Propriétaire jusqu'en 1940 des haras de Champagné-Saint-Hilaire (Vienne) et château de Limairac à Marthon (Charente).

D'autre part, si les agents de change parisiens avaient pris l'habitude, à l'époque de la vente litigieuse, de tenir des réunions et d'opérer des négociations, ces opérations, traitées sur la base des cours des Bourses de province, restées ouvertes, ne pouvaient présenter les caractères d'un marché ouvert permettant un jeu normal de la loi de l'offre et de la demande. »

Société le Nickel
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juillet 1955)

L'assemblée ordinaire du 20 juillet a approuvé les comptes de 1954, se soldant par un bénéfice net de 301.973.000 francs, et voté le dividende annoncé de 550 francs net par action de 2.500 francs.

Dans son allocution, le président, M. Émile Laffon, a informé les actionnaires du résultat des négociations menées par le conseil d'administration avec le conseil général de la Nouvelle-Calédonie. Voici le texte de ses déclarations :

« Au cours de votre assemblée générale extraordinaire du 29 avril 1955, je vous informais que j'espérais vous faire part aujourd'hui du résultat de nos négociations avec le conseil général de la Nouvelle-Calédonie au sujet de notre programme d'extension et de modernisation de nos installations de Nouméa.

Je suis heureux de vous préciser que la première assemblée du territoire a confirmé, dans ses grandes lignes, les décisions prises par le F.I.D.E.S. le 29 avril 1955.

Le Conseil général a, en particulier, donné un avis favorable aux principales dispositions du projet de contrat de cession entre notre compagnie et la société d'économie mixte chargée de la construction du barrage et des installations hydroélectriques. Je me permets de vous rappeler que le futur barrage de la Yaté, qui doit produire en année moyenne 340 millions de kWh, cédera 90 % de son courant à la Société « Le Nickel ».

Ainsi que je vous le disais dans mon allocution du 29 avril 1955, l'effort de notre société se manifeste par des apports à la compagnie productrice de courant et par les dépenses qu'elle prend entièrement à sa charge pour l'extension et la modernisation de l'usine de Nouméa, ces dépenses s'élevant à 3,5 millions de francs environ.

Ce programme nous permettra d'obtenir à un prix compétitif 10.000 t. environ de nickel contenu dans du ferro-nickel de four électrique. Les deux premiers groupes de la future usine hydroélectrique devant être mis en place dans le courant de l'année 1958, c'est avant la fin de cette même année que les tonnages en provenance des premiers fours électriques pourront être produits, l'achèvement du programme tout entier devant être réalisé dans les derniers mois de l'année 1959.

Afin de répondre toutefois à la demande croissante de nickel, aussi bien en France que dans le reste du monde, nous avons décidé de ne pas attendre le démarrage de notre programme de modernisation pour augmenter la production de notre usine. Aussi, installerons-nous un quatrième water-jacket qui entrera en fonctionnement au début de l'année 1957.

Nos perspectives de production sont donc les suivantes : 10.000 t. de nickel sous forme de nickel pur et de nickel contenu chacune 12.000 t.

Il est intéressant de comparer ces chiffres à ceux de 1954 qui se sont élevés, rappelons-le, à 8.400 tonnes. Ces tonnages provenant des water-jackets ne peuvent évidemment être vendus qu'à des prix supérieurs au cours mondial, mais la conjoncture actuelle de pénurie nous permet de les écouler sans difficulté en France et plus encore sur les marchés étrangers où la rareté du nickel se fait sentir avec plus d'acuité encore que dans notre pays.

L'augmentation de notre production va permettre de livrer en 1955 à la clientèle française un tonnage de 8.000 t. en provenance de la Nouvelle-Calédonie, supérieur de 38 % environ aux tonnages qui lui furent facturée en 1954. Grâce à l'effort de notre société, le consommateur français bénéficiera ainsi, entre 1954 et 1955, d'une hausse de ses allocations supérieures à toutes celles qui ont pu être constatées dans tous les autres pays de l'Ouest.

En ce qui concerne nos activités autres que l'exploitation et le traitement des minerais de nickel proprement dits, j'estime devoir attirer votre attention sur l'intérêt que présentent nos prospections et nos études des gisements de latérites cobaltifères et nickelifères dont nous possédons des réserves importantes dans de nombreuses concessions. Sans doute serait-il prématuré aujourd'hui d'affirmer que notre société est sur le point d'entreprendre l'exploitation de ces minerais afin d'aboutir à des productions notables de cobalt. Toutefois, les premiers résultats sont assez encourageants pour nous amener à poursuivre recherches et essais, sur un rythme accéléré, afin d'être en mesure de décider d'une éventuelle exploitation les délais les plus brefs. »

La production de 1956 est pratiquement vendue, signale le rapport présenté à l'assemblée générale du 20 juillet. L'augmentation de la consommation française de nickel, maintenue au cours du premier semestre de l'exercice en cours, a conduit la Société à interrompre ses livraisons à l'exportation pour réserver aux utilisateurs français la majeure partie de sa production. La Société a étendu son activité au développement de nouvelles ressources minérales en Nouvelle-Calédonie. Pour le minerai de fer, elle a progressivement mis au point, avec la sidérurgie australienne, un contrat de fourniture de minerai de fer à extraire de gisements appartenant à la Société et à des tiers. Ce contrat a été signé au début de 1955 et porte, pour les trois premières années, sur un tonnage de 160.000 tonnes par an, livrables à partir de mai 1956 ; ce tonnage pourra par la suite, et à l'option des consommateurs australiens, être porté à 300.000 tonnes par an.

La nouvelle compagnie, la Société Calédonienne des Minerais de fer, dont la Société Le Nickel détient 82 % du capital, a été créée en 1955 et les travaux d'installation du poste de chargement ont été entrepris il y a environ trois mois.

Les navires de la Société assureront la plus grande partie du transport du minerai de fer vers les ports australiens ; ce transport leur assurera un fret d'aller rémunérateur lorsqu'ils iront charger dans ces mêmes ports le charbon et le coke nécessaire à la fonderie.

En ce qui concerne le minerai de cobalt, le rapport indique que les prospections, les études et les essais auxquels il a été procédé ont incité la Société à construire près des gisements de Monéo, une laverie-pilote dont l'exploitation vient de commencer. Ce n'est qu'à la fin de 1955 que l'on pourra se rendre des possibilités réelles de la concentration ainsi que du prix de des concentrés.

L'exercice 1954 a été caractérisé par la plus forte production des usines de Nouvelle-Calédonie et du Havre, par une amélioration de la qualité des produits et par le plus gros volume de ventes réalisé depuis le début des exploitations de la Société.

LE NICKEL

(L'Information financière, économique et politique, 31 décembre 1955)

Le conseil d'administration réuni le 19 décembre a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire à laquelle vient de procéder la société.

Le capital qui avait été porté le 20 juillet 1955 de 984.000.000 à 1 milliard 476.000.000 par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites se trouve

maintenant fixé à 3.444.000.000 et représenté par 688.800 actions de 5.000 fr. nominal.

LE NICKEL [Desfossés 1956/664]

Castel (Étienne du)[1883-1964]. X-Pts. Ép. Dlle Paul-Dubois[Rothschild], 163 (Comptoir Lyon-Alemard), 332 (Cie des ch. de fer du Nord), 340 (Soc. générale de ch. de fer éco-CFTA), 570 (Minemet), 608 (Huaron), 644 (ph Peñarroya-Maroc), 655 (pdt Peñarroya), 664 (ph Le Nickel).

Laffon (Émile J.V.), 515 (Sté invest. du Nord), 602 (RTZ), 664 (pendant Le Nickel), 1389 (Kuhlmann).

Dewez (Henry)[1889-1964], 193 (Métropolitaine de financ. et de banque), 204 (Crédit alg.), 664 (v.-pdt SLN), 751 (pdt Estrellas mining), 870 (HF Chiers), 1727 (Messageries fluviales de Cochinchine), 1813 (SIPH), 1814 (v.-pdt Plant. réunies de Mimot).

Allègre (Louis)(ép. fille d'Ernest Roume), 334 (Ch. de fer Midi), 585 (Ouenza), 664 (SLN).

Flers de la Motte-Ango (marquis François de)[x /xx][1902-1986][Fils de Robert de Flers, dramaturge, et de Geneviève Sardou, fille du dramaturge. Petit-fils de Raoul de Flers, sous-préfet, puis administrateur de la Compagnie générale transatlantique et de la Banque transatlantique. Marié à Yvonne de la Quéranonnais, nièces de Mmes Octave Homberg et René Thion de la Chaume], 44 (Paternelle-Vie) [l'ancien patron, Laurent du Buit, ayant épousé Geneviève de Flers, sœur du dramaturge], 113 (v.-pdg Bq Indoch.), 163 (pendant Comptoir Lyon-Alemard), 221 (Sudaméris), 237 (CFAT), 305 (SOFFO), 364 (Ch. fer Indochine et du Yunnan), 664 (SLN), 1484 (Salins du Midi), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1805 (Caout. Indoch.), 1807 (pendant Hts plateaux indoch.), 1808 (Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Gaspard (Roger)(1902-1982. Ing. P&C), 664 (Le Nickel), 713 (pétroles d'Aquitaine), 1179 [EDF], 1217 (CNR).

Goldet (André)[x /oo][fils d'Henri Goldschmidt et de Marie Deutsch de la Meurthe], 664 (repr. Uginé à la SLN en remplacement de R. Perrin), 687 (Shell française), 1415 (Uginé).

Lacoste (René)[le tennisman ép. Simone Thion de la Chaume], 515 (SI Nord), 664 (Le Nickel), 947 (Ateliers et chantiers de la Loire), 1257 (Ducellier).

Loste (Henry)[1899-1978][Ép. Janine Ballande > Hervé][adm. Éts Ballande][sénateur Wallis et Futuna 1962-1971], 664 (SLN 1934-1972), 1705 (Savana).

Puerari (Jacques)[x /oo](fils d'Henri)(ing. civil des mines)[Mirabaud], 516 (Invest. et placement), 570 (Minemet), 593 (Mokta), 608 (Huaron), 655 (Peñarroya), 664 (SLN), 672 (Omn. frs des pét.), 1433 (Gafsa), 1606 (dg Études et entrep), 1933 (Éts Nicolas), 1968 (v.-pendant Glacières Paris)..

Robiliart (H.S.), 213 (SGB), 597 (Tanganyika Concessions Ltd), 610 (adm.-délégué Un. min. du Haut-Katanga), 653 (Vieille Montagne), 664 (Le Nickel).

Vergé (Emmanuel)[x /oo][Fils d'Henri Vergé, administrateur de Didot-Bottin et de la Cie frse des mines du Laurium, et d'une fille Rodocanachi][Inspecteur des finances][Rothschild > Ass. La Nationale avant-guerre], 454 (SCAC), 658 (Laurium), 664 (Nickel), 825 (Usinor), 872 (Denain-Anzin)[NB : Rothschild rachète Forges Anzin en 1846 et les fusionne avec Denain en 1849], 2205 (Didot-Bottin).

Études et participations minières de la France d'Outre-mer, 664 (SLN).

Guillard (J.), 664 (dga SLN).

Fenoyl (J. de), 664 (secr. gén. SLN).

Frinault (J.), 83 (comm. cptes La Prévoyance), 203 (comm. cptes Cie algérienne de crédit et de bq), 568 (comm. cptes Ass. minière), 608 (comm. cptes Huaron), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloulou), 649 (comm. cptes Sté minière intercoloniale), 655 (comm. cptes Peñarroya), 664 (comm. cptes SLN), 699 (comm. cptes Pétroles Serco), 865 (comm. cptes suppl. Nord-Lorraine), 898 (comm. cptes Tubes de Bessèges), 1143 (comm. cptes Morane-Saulnier), 1277 (comm. cptes Éts Hy-Lepaute), 1321 (comm. cptes Élect. et eaux de Madagascar), 1250 (comm. cptes Maison Bréguet).

Loeb (P.), 664 (comm. cptes SLN), 930 (comm. cptes Pied-Selle), 943 (comm. cptes Ateliers et chantiers de France), 1065 (comm. cptes Applevage), 1114 (comm. cptes suppl. Grappin-Annat).

SIÈGE SOCIAL : Paris, rue de Courcelles, 92 [puis rue Alfred-de-Vigny, 8]. Tél. : CAR. 60-71. Succursale à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 10 mai 1880, pour une durée de 50 ans, prorogée jusqu'au 30 juin 2024.

OBJET : Exploitation des mines de nickel et de cobalt situées en Nouvelle-Calédonie et en général toutes opérations se rattachant à l'industrie minière. Usines au Havre et à Doniambo (Nouvelle.

Calédonie). La société s'est assurée le contrôle de la Société « Le Chrome » qui possède notamment les forces hydrauliques les plus considérables de la Nouvelle-Calédonie. De 1931 à 1937, la Société a cédé ses installations industrielles qui étaient groupées avec celles de la Société Calédonia et exploitées par une filiale commune dénommée Calédonickel. Une opération de fusion par absorption a été réalisée en 1937, la Société reprenant son exploitation.

CAPITAL SOCIAL : 3.444 millions, divisé en 688.800 actions de 5.000 fr. chacune, toute de même catégorie. À l'origine, 6.250.000 fr., représenté par 12.500 actions de 500 fr. Porté en 1883 à 8.500.000 fr. et à 12.720.000 fr. ; ramené en 1896 à 6.360.000 fr. par la réduction de 500 à 250 fr. de la valeur nominale des actions. Porté en 1898 à 10 millions ; en 1902 à 15 millions ; en 1920 à 20 millions ; en juin 1926 à 50 millions, et en 1929 à 81.230.500 fr. Ramené à 65 millions en avril 1934 (remboursement de 50 fr. par action) ; à 52 millions en avril 1935 (remboursement de 40 fr.) ; en 1936 à 40.625.000 fr. (remboursement de 35 fr.). Le nominal des actions se trouvait ainsi ramené à 125 fr.

Le capital a été porté en 1937 à 65 millions (émission à 131 fr. 25) ; en 1937 à 93.500.000 fr., en vue de l'absorption de la Société Calédonia, les actions O et P étant en même temps assimilées ; en 1938 à 187 millions (émission à 130 fr. 75) ; en 1939 à 224.400.000 fr. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 125 à 150 fr. ; en juillet 1944 à 336.600.000 fr., par une opération semblable qui a élevé le nominal des actions à 225 fr. Porté en 1946 à 354.240.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité ; puis en 1947 à 708.480.000 fr. par l'émission à 250 fr. de 5.574.400 actions nouvelles de 225 fr. (1 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1950 à 984 millions par élévation du nominal à 312 fr. 50. Titres regroupés à partir du 5 février 1951. Regroupement en actions de 5.000 fr. depuis le 5 octobre 1955. Porté ensuite à 1.476 millions par création de 98.400 actions réparties gratuitement (1 pour 4 de 2.500 fr.) ; à 3.444 millions par émission à 5.600 fr. de 393.600 actions de 5.000 fr. (1 de 5.000 fr. pour 1 de 2.500 fr.).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil d'administration et le solde aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

SERVICE FINANCIER : Comptoir national d'escompte, Crédit industriel et commercial, Société générale, Crédit Lyonnais, MM. Mirabaud et Cie, MM. de Rothschild frères ; Banque de l'Indochine, Union métropolitaine de banque, Saint-Olive et Cie à Lyon.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 1 (10 novembre 1951), 240 fr. ; 2 (13 août 1952), 4,80 fr. (10 août 1953), 480 fr. ; 4 (10 août 1954), 480 fr. ; 5 (5 août 1955), 550 fr. ; 6 : droit de souscription ; 7 droit d'attribution.

	Amort.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tantièmes	Divid. brut. par act.
1945	42.836	- 16.905			
1946	14	- 27.886			
1947	25	22.062			
1948	70	28.422	1.172		
1949	1.046	34.060	2.458	53.390	14 net
1950	840	114.632	5.731	105.612	240 net
1951	1.353	261.322	13.066	230.021	584 40
1952	840	259.110	13.066	228.335	580 12
1953	1.543	264.321	12.216	229.570	583 26
1954	2.318	301.973	15.098	291.306	670 51

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1951 (En 1.000 francs)

1950	1951	1952	1953	1954
6.745.145	8.163.119	8.254.499	8.441.554	9.140.677

Société Le Nickel
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1956)

Les actionnaires de la société Le Nickel, réunis en assemblée générale ordinaire, le 18 juillet 1956, ont — comme nous l'avons indiqué succinctement dans « L'Information » du 20 juillet — approuvé le bilan et les comptes de profits et pertes qui leur ont été soumis.

Le compte de profits et pertes au 31 décembre 1955 fait apparaître un solde créditeur de 306.733.305 francs qui, ajouté au report de l'exercice 1954 de 4.625.432 fr., fait ressortir un solde disponible de 311.358.727 fr.

Le montant brut du dividende a été fixé à 1.367 fr. 69 par action regroupée au nominal de 5.000 francs, et à 683 fr. 84 par action, regroupée et encore au nominal de 2.500 francs, étant entendu que le bénéfice ainsi réparti se rapporte seulement aux actions anciennes et non à la totalité du capital actuel composé de 688.800 actions. En effet, les 393.600 nouvelles provenant de l'augmentation de capital en numéraire et les 98.400 actions nouvelles provenant de la distribution gratuite ont été créées jouissance 1^{er} janvier 1956.

Après déduction de la taxe proportionnelle, la valeur nette du coupon sera de 1.100 fr. par action au nominal de 5.000 francs par action non regroupée au nominal de 2.500 francs.

Ces coupons seront mis en paiement, par décision du conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée, à partir du 25 juillet prochain, aux caisses des banques et établissements de crédit ci-après : MM. de Rothschild Frères ; Banque de l'Indochine ; Banque de l'Union Parisienne ; Société Métropolitaine de Financement et de Banque ; Crédit Lyonnais ; Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'industrie en France ; Banque Nationale pour le Commerce et l'industrie ; Comptoir National d'Escompte de Paris ; Crédit Industriel et Commercial ; Banque de Paris et des Pays-Bas ; Crédit Commercial de France ; MM. Lazard Frères et Cie ; L'Union Européenne Industrielle et Financière ; L'Union des Mines ; MM. Saint-Olive et Cie, et dans les agences de ces établissements ainsi qu'au siège social.

*
* * *

Le conseil, dans son rapport sur l'activité de la société en 1955, précise que la production totale de nickel s'est élevée à 16.060 tonnes contre 8.420 tonnes en 1954 et que les livraisons ont été portées dans le même temps à plus de 10.000 tonnes contre 8.000 tonnes en 1954, sans pour autant satisfaire les demandes des utilisateurs aussi bien français qu'étrangers.

Au cours de l'exercice 1955, la Société a pris ou augmenté ses participations, tant en France qu'en Nouvelle-Calédonie, dans diverses sociétés (Compagnie Française des Minerais d'Uranium, Société Le Ferro-Nickel, Société Calédonienne du Chrome). En particulier, la Société Le Nickel a acquis, conjointement avec sa filiale la Société Le Chrome, 17 % des actions de la Société néo-calédonienne d'énergie, société d'économie mixte chargée de la construction du nouveau barrage de Yaté et des installations hydroélectriques.

En ce qui concerne les exploitations industrielles, le programme d'extension et de modernisation des installations de la société est en cours de réalisation. La modernisation et l'agrandissement de l'usine actuelle se sont concrétisés par l'adjonction de 12 nouveaux fours à la cokerie, qui en comportait antérieurement 35,

par la construction d'un deuxième four d'affinage de la fonte, permettant ainsi d'affiner toute la production de fonte de nickel en Nouvelle-Calédonie, et par l'extension des ateliers d'entretien des engins mécaniques.

Il a, en outre, été décidé de construire une quatrième grille de frittage et un quatrième four water-jacket, pour permettre, dès 1957, une augmentation de la production.

Parallèlement, l'étude du projet d'extension des installations, par la création de la nouvelle usine, a été terminée.

Sur le plan technique, les principales commandes sont passées et le matériel est en cours de fabrication ou d'installation.

Dans l'allocution prononcée par Émile Laffon, président-directeur général, celui-ci a notamment déclaré que l'année 1955 avait été marquée par une hausse de la production de nickel dans les pays de l'Ouest et par un accroissement encore plus rapide de la consommation, ce même phénomène devant s'accuser en 1956 et probablement dans les années suivantes.

Une des mesures qui serait sans doute la plus apte à accroître dans l'avenir la ressource en nickel consisterait en une augmentation de son cours mondial qui, rappelons-le, ne dépasse pas, depuis le 24 novembre 1954, 64 cents et demi la livre.

La pénurie de nickel a fait apparaître, en effet, un marché marginal de ce produit et il serait souhaitable que le cours dit mondial et les cours les plus élevés aient tendance à se rapprocher. Une élévation du cours mondial entraînerait l'ouverture de nouveaux centres miniers dans le monde et le développement de ceux qui existent pour le plus grand profit des consommateurs.

En ce qui concerne particulièrement l'Europe, la pénurie se fait sentir plus fortement encore qu'en Amérique ou en Angleterre au point que d'importants consommateurs européens se sont vus contraints de faire appel à des minerais néo-calédoniens qu'ils ont intérêt à traiter malgré le prix et la distance, pour compléter leurs difficiles approvisionnements.

En France, toutefois, la pénurie a été moins sensible qu'ailleurs, grâce à l'accroissement de l'activité de notre Société et aux livraisons faites par elle aux consommateurs métropolitains.

Les allocations de nickel néo-calédonien aux industriels français sont, en effet, passées de 5.800 t. en 1954 à 8.300 t. en 1955 et s'élèveront à 9.100 tonnes en 1956.

Parlant des résultats de l'exercice 1955, le Président a fait remarquer que le compte de profits et pertes de l'exercice faisait état de l'amortissement de la totalité des frais de la dernière augmentation de capital.

Pour l'exercice 1956, si la situation commerciale est encourageante, la hausse des salaires et des charges sociales, aussi bien en Nouvelle-Calédonie qu'en France, la charge supplémentaire due aux impôts et taxes et l'accroissement du prix des combustibles importés sont autant de facteurs qui pèsent sur les prix de revient.

M. Laffon a signalé que la production de l'exercice en cours ne dépasserait pas celle de l'exercice écoulé. Ce n'est, en effet, qu'en 1957 que le métal produit par la quatrième four water-jacket pourrait être mis à disposition des utilisateurs.

En terminant, le Président a demandé aux actionnaires de ne pas oublier que le bénéfice de 1955 se rapportait aux 196.800 actions anciennes, alors que les répartitions ultérieures devraient être calculées sur la totalité du capital actuel, soit 688.800 actions.

Importants développements de l'industrie minière
dans les T.O.M. en 1956
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1957)

.....
En Nouvelle-Calédonie, est-il précisé, de nombreuses mines jusque-là inexploitable
ont pu être mises en activité. Elles ont permis une production record de
1.250.600 tonnes, contre 1 million de tonnes l'an passé. La part de la Société Le Nickel
a été de 735.850 t. Le montage de la nouvelle usine métallurgique a été poursuivi. Du
côté minier, de nouveaux gisements importants sont en cours d'installation ;
l'évacuation se fera par transporteurs aériens.

.....

MORT DE M. Émile LAFFON,
président directeur général de la Société Le Nickel
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 août 1957)

On apprend la mort subite à son domicile à Pans de M. Émile Laffon, ancien
administrateur général de la zone française d'occupation en Allemagne, président
directeur général de la Société du Nickel.

M. Émile Laffon a succombé à une congestion cérébrale. Il était âgé de 50 ans.

M. Laffon joua un grand rôle dans la Résistance où il fut chargé de l'organisation et
de la mise en place des administrations relevant du ministère de l'intérieur. À la
Libération et jusqu'au 1^{er} août 1945, il fut secrétaire général provisoire, puis directeur
général de ce ministère.

M. Laffon était officier de la Légion d'honneur et Compagnon de la Libération.
Ses obsèques auront lieu en province, dans l'intimité.

Henry DEWEZ, président

Société Le Nickel
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 septembre 1957)

Les actionnaires de la Société Le Nickel se sont réunis en assemblée générale
extraordinaire le 20 septembre 1957, sous la présidence de M. Henry Dewez, nommé
en remplacement de M. Émile Laffon, récemment décédé.

Le» actionnaires ont autorisé le conseil à porter éventuellement le capital social, en
une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à 8 milliards de francs au maximum,
soit au moyen de l'émission et de la création d'actions nouvelles à libérer en numéraire
avec ou sans prime, soit au moyen de l'incorporation au capital de primes d'émissions,
réserves, provisions ou bénéfices, à réaliser par élévation de la valeur nominale des
actions ou par la création et la distribution gratuite d'action» nouvelles, soit par l'emploi
simultané de ces divers procédés

Société Le Nickel
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 janvier 1958)

Le conseil d'administration de la Société Le Nickel a, dans sa séance du 20 janvier, appelé M. René Mayer à la présidence de la Société. Il succède dans cette fonction à M. Émile Laffon qu'il avait remplacé le mois dernier au sein du conseil d'administration.

Le conseil a prié M. Dewez, vice-président, qui avait accepté d'assurer provisoirement le président de la Société, de continuer à siéger au conseil en qualité de président d'honneur.

SOCIETE LE NICKEL
Augmentation de capital

Conformément aux décisions prises par le conseil d'administration dans sa séance du 20 septembre 1957, en vertu des pouvoirs conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 1957, la société Le Nickel a procédé à une augmentation de capital en numéraire, dont la souscription était ouverte du 14 octobre au 15 novembre, pour porter celui-ci à fr. 3.444.000.000 à fr. 5.166.000.000.

Cette opération vient d'être rendue définitive par la déclaration notariée de souscription et de versement qui a été faite par le conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 1958

1958 (mars) : participation dans la
Compagnie des mines d'uranium de Franceville (COMUF), au Gabon
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Comuf-uranium.pdf

Enercal — Société Le Nickel
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mars 1958)

Les travaux de construction du barrage et de l'usine hydroélectrique de la Yaté, en Nouvelle-Calédonie, destinés essentiellement à l'alimentation de la nouvelle usine électrométallurgie de la Société Le Nickel, se poursuivent activement.

Toutefois, une crue saisonnière importante a causé quelques dégâts au matériel en cours de montage, ce qui entraînera un retard de plusieurs semaines dans la mise en service de l'usine hydroélectrique.

SOCIÉTÉ DES FORGES ET ATELIERS DU CREUSOT
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juillet 1958)

.....
Signalons la livraison :

— À la Société Le Nickel, de machines à agglomérer et de ponts roulants destinés à la modernisation des usines de Doniambo, en Nouvelle-Calédonie (travaux dont notre participation, la Société d'Etudes et d'Entreprises Sidérurgiques, assura l'engineering).

LE NICKEL
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 septembre 1958)

Le nouveau barrage construit sur la rivière Yaté par la Société néo-calédonienne d'énergie (Enercal) a été mis en eau le 10 juillet et la cote 135 était atteinte le 15 juillet.

Depuis le 30 juillet, l'usine de la pointe Doniambo de la société Le Nickel est branchée électriquement sur la Yaté, pour une partie de ses besoins seulement, mais, ce qui devrait néanmoins lui permettre, le 22 août, d'allumer un des fours de la nouvelle usine électro-métallurgique. Ce jour marchera à allure réduite jusqu'à la fin de 1958.

En effet, la retenue du barrage ne sera à la cote normale 160 que dans les premiers jours de janvier 1959, la centrale marchant avec deux turbines. Les quatre turbines devraient être en service au cours du deuxième trimestre 1959.

LE NICKEL

(L'Information financière, économique et politique, 22 avril 1959)

Les pourparlers en cours entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Bureau minier de la France d'outre-mer et la Société Le Nickel ont abouti à un accord pour la création de la Société SEMINICAL.

Cette société aura pour but l'étude des procédés de traitement des minerais latéritiques et garniéritiques et éventuellement leur mise au point pour l'extraction du nickel et du cobalt.

LE NICKEL SA

(L'Information financière, économique et politique, 8 juillet 1959)

Après amortissements et dotations diverses, le compte de profits et pertes de l'exercice 1958 fait ressortir un bénéfice de 182 945.414 francs contre 544.353.834 francs l'année précédente. Avec le report antérieur, le bénéfice de l'exercice 1958 forme un total de 214.515.200 francs.

Il sera proposé à l'assemblée du 29 juillet la distribution, après affectation de 5 % à la réserve légale, d'un dividende brut de 197.092.933 francs, laissant un report à nouveau de 8 millions 274.995 francs contre 31.569.759 francs l'année précédente.

Sur ces bases, la valeur du coupon sera de 190,75 brut par action, soit net 150 francs, sous déduction des impôts en vigueur à ce jour (contre 550 francs l'année précédente). Ce dividende sera applicable aux 1.033.200 actions formant le total du capital social, y compris par conséquent les actions nouvelles créées valeur 1^{er} janvier 1958.

Le chiffre d'affaires de l'année 1958 a été de 8.082.000.000 de francs contre 12.864.000.000 de francs en 1957, les livraisons de nickel sous toutes formes s'étant élevées à 7.180 tonnes contre 11.300 tonnes en 1957.

SOCIÉTÉ LE NICKEL

(L'Information financière, économique et politique, 17 juillet 1959)

Le bilan à fin 1958 se totalise à 22.345 millions contre 20.001 millions au 31 décembre 1957.

À l'actif, les immobilisations figurent pour 11.583.716.330 francs contre 9.104.245.317 francs l'année précédentes. Les autres valeurs immobilisées s'élèvent à

796.551.449 francs contre 732.707.548 francs. Les valeurs d'exploitation passent de 5.785.143.885 fr. à 7.644.044.734 francs. Par contre, les valeurs réalisables à court terme ou disponibles reviennent de 4.378.957.700 francs à 2.321.572.950 francs.

Au passif, le capital figure comme l'année précédente pour 5.166.000.000 francs et forme avec les réserves un ensemble de 11.505.009.000 contre 10.946.460.335 francs.

Les dettes à long terme sont portées pour 4.415.420.622 francs contre 1.967.345.700 francs, celles à court terme pour 5.908.734.987 francs contre 6.233.856.718 francs.

Rappelons que le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 29 juillet, la distribution d'un dividende net de 150 francs pour chacune des 1.033.200 actions composant le capital actuel.

M. Débré pose la question de confiance sur l'ensemble de la loi de Finances
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 novembre 1959)

.....
À l'occasion de la discussion crédits des « services financiers », M. Pinay, ministre des Finances, répondant à M. Yrissou (ind.), a notamment déclaré :

« M. Yrissou a demandé de diminuer les bonifications d'intérêt ; c'est aussi le désir du gouvernement : aux entreprises de s'organiser pour établir des prix de revient tenant compte de l'intérêt du capital. L'Assemblée est émue notamment de la subvention accordée à la Société Le Nickel. Cette société est l'organisation économique la plus efficace de la Nouvelle-Calédonie, mais ses prix de revient sont très élevés du fait des conditions particulières et du manque d'équipement de ce pays. Jusqu'à maintenant, la subvention portait sur l'ensemble de la production ; elle a été supprimée pour le ferromnickel, elle le sera complètement, lorsque le barrage en cours d'édification sera mis en eau, c'est-à-dire le 30 juin prochain. »

Du nickel français pour Mao-Tsé-Toung
(*Aux écoutes du monde* [Paul Lévy, dir.], 6 mai 1965)

[15] La société Le Nickel, qui exploite les mines de la Nouvelle-Calédonie, patrie de M. Roger Frey, vient de signer un contrat avec la Chine communiste.

C'est dans la nature des choses.

En quatre ou cinq ans, Le Nickel livrera donc à nos nouveaux amis héréditaires — qui nous paieront en francs — 100.000 tonnes de métal.

Avec la bénédiction du Pouvoir, cela va de soi.

Le Pouvoir, il est vrai, entend pousser un pion vers le Tiers-Monde et prouver que la France dispose d'une monnaie forte. Il ne lui déplaît pas, au surplus, de parier sur la solidité du communisme chinois.

Il reste à rappeler que le nickel figure sur la liste des matériaux stratégiques que les puissances occidentales ont promis de ne point fournir aux États totalitaires. Mais la France fait-elle encore partie de l'Alliance atlantique ?

SOCIÉTÉ LE NICKEL
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 2 mai 1970)

MM. Jacques PUERARI et Roger GASPARD ne sollicitant pas le renouvellement de leurs mandats au conseil d'administration de la Société Le Nickel, les nominations de MM. Pierre-Édouard COQUELIN et Harry F. OPPENHEIMER seront proposées à l'assemblée générale.

À la suite de ces changements, le conseil sera ainsi composé :

Société Le Nickel : — Président : M. Louis DEVAUX ; Vice-Président : Banque de l'Indochine représentée par M. François de FLERS ; Administrateurs : MM. Pierre-Édouard COQUELIN, Marcel DE MERRE, André GOLDET, Raymond HAAS-PICARD, René LACOSTE, Henry LOSTE, Harry F. OPPENHEIMER, Guy de ROTHSCHILD, Sir John Val DUNCAN, Société d'études et de participations minières de la France d'Outre-Mer représentée par M. Jean MAXIME-ROBERT.

1970 : LE NICKEL PREND LE CONTRÔLE DU GROUPE MOKTA

1974 : LA SOCIÉTÉ LE NICKEL (SLN) DEVIENT SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE LE NICKEL, FILIALE À 50/50 D'ELF ET D'IMÉTAL

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978, p. 847 :

SLN (SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE LE NICKEL)
TOUR MONTPARNASSE 33, AV. DU MAINE, 75015 PARIS

• ACTIONNAIRES

ELF-AQUITAINE		50,00
IMÉTAL		50,00
détenu par AMAX INC. (U.S.A.)	10,65	
NORD (COMPAGNIE DU)[Rothschild]		20,43

• PARTICIPATIONS

ACT (AGENCE CALÉDONIENNE DE TRANSIT)(N. CALÉDONIE)	33,33
AUXIMET	25,00
CHROME (STE LE)(N. CALÉDONIE)	98,55
CHROME (STE CALÉDONIENNE)(N. CALÉDONIE)	48,45
CRIMEC (N. CALÉDONIE)	72,00
DONIAMBO (STÉ D'ÉLECTRICITÉ DE)	49,96
EXPLOITATION MAGASINS ÉCONOMATS	99,76
LOGIMET	33,33
METALIMPHY	35,00
NIPPON NICKEL (JAPON)	34,00

PRESSE (STE NÉO-CALÉDONIENNE DE)(N. CALÉDONIE)	
99,90	
SELNIC	99,50
S.E.M.C. (EXPLOIT. MINE CHAGRIN)	73,13
SEMINICAL (ÉTUDES MINIÈRES NOUVELLE-CALÉDONIE)(N. CALÉDONIE)	33,33
SOCAMIFER (CALEDONIENNE DE MINERAIS FER)	98,18
SOMIMECAL (MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE CALÉDONIENNE)	100,00

WW 1967 :

ALLÈGRE Louis. Administrateur de sociétés. Né à Toulon (Var), le 25.1.1891. M. : avec [Julie] Roume [fille d'Ernest]. Ét. : **Éc. navale**. Carr. : **enseigne de vaisseau, cdt. de sous-marins**, 1927 adm.-dél. de Air-Union lignes d'Orient, 1930 missions à Saïgon, 1933 adm.-dir. général Air-France, actuel. adm. Soc. de l'Ouenza, Soc. Le Nickel [depuis 1927 + Cie du Midi]. Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon. Membre du Demi-Cercle. Adr. : 2, rue Georges-Leygues, 75 Paris 16, France.

WW 1979 :

BÉDAT (Michel, Camille), ingénieur. ... Carr. : ... Saint-Gobain*, directeur à la société Le Nickel* (1970-1971), président-directeur général de la Société générale de fonderie* (depuis 1971)...

WW 1979 :

BOISSIEU (Michel de)... directeur général (1962-1963) puis vice-président (1963-1969) de la Société anonyme de gérance et d'armement (Saga), directeur chez MM. de Rothschild frères (1963) puis administrateur de la Banque Rothschild (depuis 1968) > administrateur de la Société métallurgique Le Nickel-S.L.N....

WW 1979 :

LACOSTE (René), administrateur de sociétés. Né le 2 juillet 1904 à Paris. Fils de Jean Lacoste, industriel, et de M^{me}, née Marie-Madeleine Larrieu. Mar le 30 juin 1930 à M^{lle} [Simone Thion de la Chaume](#), ancienne championne de golf (4 enf. : Bernard, François, Michel, Catherine [M^{me} aime Prado y Colon de Carvajal]). Études : Lycée Condorcet à Paris. Dipl. : bachelier. Carr. : industrielle : président de la société Air Équipement* (1947-1957), [administrateur de la société Le Nickel](#), Compagnie industrielle et financière des Ateliers et Chantiers de la Loire, de la Société Bendix-Lockheed-Air Équipement (D.B.A.*), créateur des chemises Lacoste, président d'honneur de la société La Chemise Lacoste*. Carr. sportive (fut surnommé le Crocodile, en raison de sa ténacité sur les cours de tennis) : champion de France de tennis (1925, 1927, 1929), champion d'Angleterre à Wimbledon (1925 et 1928), champion des États-Unis (1926 et 1927). Classé n° 1 mondial (1926 et 1927). Membre de l'équipe française de tennis ayant remporté la coupe Davis (1927) ; quitte la compétition (1929). Décor. : officier de la Légion d'honneur, commandeur du Mérite sportif. Sports : tennis, golf. Président d'honneur de la Fédération française de lawn-tennis, Membre du Stade français, du Racing-Club de France, des Golfs de Saint-Nom-la-Bretèche et Chantaco. Adr. : privée, 1, av. du Maréchal-Maunoury, 75010 Paris.

WW 1979 :

SINDZINGRE (Michel, Jacques), ingénieur. Né le 6 mai 1937 à Savigny-en-Beaune (Côte-d'Or). Fils d'André Sindzingre, ingénieur des ponts et chaussées, et de M^{me}, née Simone Saglier. Mar. le 27 juillet 1960 à M^{lle} Claudette Robert (3 enf. : François, Thierry, Alain). Études : Lycée Carnot à Dijon, École nationale supérieure des mines de Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur au corps des mines. Carr. :

professeur assistant à l'École nationale supérieure des mines de Paris et à l'École nationale supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy (1963), professeur à l'École nationale supérieure des mines de Paris (1966) et directeur du centre des matériaux de cette école (1967), [directeur de recherches à la société Le Nickel \(1972\)](#), président-directeur général de Minemet Recherche (depuis 1977), administrateur de Copperweld, vice-président de Metalimphy. Adr. : prof., 33, av. du Maine, 75015 Paris ; privée, 4, rue Condorcet, 94230 Cachan.

1982 : NATIONALISATION DU GROUPE ROTHSCHILD 1983 : POUR RENFLOUER LA SLN, ENTRÉE DANS IMÉTAL D'ERAP³⁶ (29,9), SUEZ (16,11) ET COGEMA (12,4)

L'exercice 1983 d'Imétal enregistre une perte de 364 millions de francs, en raison des provisions constituées pour la Société métallurgique Le Nickel-SLN (417,5 millions de francs) avant que la participation d'Imétal au capital de cette société ait été réduite de 50 % à 15 %.

Société métallurgique Le Nickel-SLN (15 %)
(Imétal, rapport 1984, pp. 6 et 7)

Poursuivant le mouvement de reprise constaté en 1983, la consommation de nickel du monde occidental a progressé de 12 % en 1984, en liaison avec la bonne marche de l'industrie des aciers inoxydables.

Bien que la production ait elle-même fortement augmenté, les stocks ont poursuivi leur décrue, y compris au London Metal Exchange, où ils étaient revenus en fin d'année à 7.350 tonnes après avoir atteint un maximum de 32.660 tonnes en février. Les prix de vente effectifs des producteurs ont progressé de 5 à 10 % alors que la moyenne des prix au comptant du LME a peu varié, s'établissant à 2,15 dollars la livre, contre 2,12 dollars la livre en 1983.

Les ventes de produits métallurgiques de la SLN ont atteint, en 1984, 40.620 tonnes contre 37 000 tonnes en 1983, soit une augmentation de près de 10 %.

Cette augmentation et la hausse conjuguée du dollar ont entraîné une forte progression du chiffre d'affaires, de sorte que le résultat d'exploitation [7] de l'exercice, compte tenu de la réduction sensible des frais financiers, se trouve voisin de l'équilibre, alors qu'il accusait une perte de 500 millions de francs pour l'exercice précédent.

Après provisions et amortissements exceptionnels et mise à parité de l'endettement en dollars, la perte de l'exercice ressort à 209,6 millions de francs mais se trouve ramenée à 0,6 million de francs à la suite de l'abandon par IMÉTAL et par SNEA [Société nationale Elf-Aquitaine] du solde de leurs avances d'actionnaires antérieures à la restructuration du capital intervenue en 1983.

Tirant parti de l'amélioration de la conjoncture du nickel, la SLN recueille ainsi les premiers résultats du plan de restructuration financière et industrielle mis en œuvre en

³⁶ ERAP : Entreprise de recherches et d'activités pétrolières. Holding public contrôlant la SNEA (Société nationale Elf-Aquitaine).

1983 et complété en 1984 par la suppression du prélèvement fiscal complémentaire auquel elle était précédemment assujettie en Nouvelle-Calédonie.

La situation troublée de ce territoire, depuis le mois de novembre 1984, serait cependant, si elle devait durer, néfaste au bon fonctionnement de la société et source de préoccupation pour l'avenir.

1985 : CRÉATION D'ERAMET-SLN (ERAP : 70 %, ELF : 15 %, IMÉTAL : 15 %) CONTRÔLANT 100 % DE LA SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE LE NICKEL

Groupe SLN
(Imétal, rapport 1986, pp. 3 et 4)

Si la consommation de nickel du monde occidental est restée stable en 1986, de l'ordre de 555.000 tonnes, la persistance d'un excédent de l'offre sur la demande a fortement pesé sur les prix de vente de ce métal dont les cours moyens enregistrent une baisse de plus de 15 % sur ceux de l'année 1985.

Les effets de cette baisse ont été, pour le Groupe SLN, fortement amplifiés par l'affaiblissement de la parité du dollar par rapport au franc, de sorte que le résultat de l'exercice se traduit par une lourde perte, dont le montant, en consolidé, s'élève à 390 millions de francs, avant éléments exceptionnels, contre un profit de 178 millions de francs en 1985, et à 243 millions de francs après éléments exceptionnels.

La production de métal en Nouvelle-Calédonie a été limitée à 42.000 tonnes, tandis que l'usine de Sandouville augmentait de 18 % ses productions de cathodes et de sels de nickel, et ainsi, au total, pour l'ensemble des produits SLN, les ventes ont marqué une légère progression en volume.

Compte tenu, cependant, de l'évolution du prix du nickel en francs, le chiffre d'affaires du Groupe SLN est en sensible régression, revenant à 1,3 milliard de francs contre plus de 2 milliards de francs en 1985.

Pour la Société Le Nickel, filiale d'Eramet-SLN, le résultat de l'exercice est une perte de 454 millions de francs contre un bénéfice de 53,5 millions de francs en 1985 ; cette perte se trouve, toutefois, ramenée à 53 millions de francs après un abandon de créances par Eramet-SLN pour un montant de 401 millions de francs.

Pour la société Eramet-SLN, hors éléments exceptionnels, l'exercice dégage un bénéfice de 37 millions de francs ; au regard de l'abandon de créances consenti au profit de la SLN, Eramet-SLN a, d'autre part, obtenu de ses actionnaires un abandon de créances de 146 millions de francs, de sorte qu'après ces mouvements exceptionnels le résultat de l'exercice s'établit en perte de 218 millions de francs.

ERAMET-SLN
(Imétal, rapport 1991)

ERAMET-SLN est la société mère de SLN (Société métallurgique Le Nickel-SLN) qui produit en Nouvelle-Calédonie des ferro-nickels et des mattes de nickel, transformées en nickel électrolytique de haute pureté à Sandouville, dans une usine d'ERAMET-SLN.

En tant que premier producteur mondial de ferro-nickel, le groupe est un important fournisseur de la sidérurgie fine, et des fabricants d'aciers inoxydables plus particulièrement.

L'activité de ces derniers a été très élevée au premier semestre de 1991, mais a fortement reculé au quatrième trimestre en Europe et au Japon, tandis que les exportations de nickel russe augmentaient significativement avec pour effet un alourdissement des stocks et une dégradation des prix, qui sont néanmoins restés à des niveaux supérieurs aux points bas antérieurs.

En dépit d'un incident technique important survenu à la fonderie de Doniambo, les ventes de SLN ont été supérieures à celles de 1990. Elles devraient rester soutenues pour les années à venir, du fait de contrats commerciaux à long terme conclus avec les producteurs européens d'aciers inoxydables. Elles devraient également bénéficier du programme d'investissement poursuivi en Nouvelle-Calédonie. En effet, avec près de 390 millions de francs de réalisations en 1991, ce seront plus de 800 millions de francs qui auront été investis sur les trois dernières années, le rythme d'investissement devant s'amplifier encore en 1992.

Un important accord a été signé avec le producteur japonais d'aciers inoxydables Nisshin Steel, qui, dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement à long terme, a pris une participation dans les activités néo-calédoniennes en vue d'en détenir 10 % en 1994. [...]

1992. — La Société métallurgique Le Nickel-SLN redevient Société Le Nickel-SLN.

1994. — Introduction de 30 % d'ERAMET au Second Marché de la Bourse de Paris.

1998 : PRIVATISATION D'ERAMET FUSION ERAMET-AUBERT & DUVAL

1999. — Éramet cède 30 % de la Société Le Nickel-SLN à l'ERAP contre des actions ERAMET. L'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société territoriale calédonienne de participations industrielles (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à la Cogéma (absorbée en septembre 2001 dans AREVA).

Eramet
1^{er} trimestre 2003
www.eramet.fr

› Eramet Nickel

Le marché du nickel a continué de s'améliorer au premier trimestre et le chiffre d'affaires de la branche Nickel a augmenté de 25 % par rapport au premier trimestre 2002.

La demande mondiale de nickel a été bien orientée grâce à une progression de l'ordre de 7 % de la production d'inox austénitique par rapport au premier trimestre 2002 et à une disponibilité en nickel secondaire toujours limitée. De son côté, la production mondiale de nickel primaire n'a que faiblement progressé.

Le cours moyen du nickel au LME exprimé en dollars a augmenté de 34 % par rapport au premier trimestre 2002.

Les livraisons de nickel ont été stables par rapport à celles du premier trimestre 2002. Le prix moyen de vente exprimé en euros a été en hausse de 25 %. L'effet défavorable de l'affaiblissement du dollar US a été compensé par les couvertures de change.

Eramet sera lourdement déficitaire en 2003
par VALÉRIE LÉBOUCQ
(*Les Échos*, 19 septembre 2003)

[...] Les activités nickel devraient continuer à être tirées par l'envolée des cours mondiaux et la forte demande chinoise. Eramet estime avoir une carte maîtresse à jouer avec l'[extension de sa production en Nouvelle-Calédonie](#), qui passera de 60.000 tonnes à 75.000 tonnes d'ici à juin 2004. Jacques Bacardats écarte le risque de la surproduction, qui ferait chuter les cours dans la mesure où les projets rivaux des groupes concurrents Inco et Falconbridge ne verront pas le jour avant 2006 et 2008. Reste la volatilité du climat politique et social sur le Caillou, toujours susceptible d'entraîner des mouvements de grève. Hier, à la Bourse de Paris, le titre Eramet a clôturé en baisse de 1,73 %, à 21,81 euros.

Eramet prêt à se substituer à Falconbridge* en Nouvelle-Calédonie
par VALÉRIE LÉBOUCQ
(*Les Échos*, 9 novembre 2004)

DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE.

Tout un symbole, l'inauguration du nouveau four électrique de l'usine de ferronickel de Doniambo en plein coeur de Nouméa. Jeux de lumière et diaporama classiques pour rappeler la longue histoire de l'exploitation du nickel sur le Caillou, mais aussi danses et chants kanak.

Pionnière de l'exploitation du nickel depuis la fin du XIX^e siècle, la SLN et sa maison mère Eramet se préparent à l'arrivée de concurrents : les canadiens Inco et Falconbridge, les deuxième et troisième producteurs mondiaux de nickel, projettent l'un et l'autre d'investir en Nouvelle-Calédonie.

Le boom économique chinois et indien tire la demande pour ce métal entrant dans la production des aciers inox et des alliages et super-alliages utilisés dans l'aéronautique et les centrales électriques. Sa consommation mondiale augmente au rythme de 5 % par an. Pour faire face à la demande, SLN fait monter en puissance la production de minerai et de ferronickel de son usine de Doniambo.

Un investissement de 280 millions d'euros au total qui portera, en 2006, sa production de nickel métal à 75.000 tonnes contre 60.000 en 2003. La mise en service de ce nouveau four sera suivie, en 2005-2006, par la montée en puissance de la mine de Tiebaghi complétée par une nouvelle unité d'enrichissement du minerai qui permet d'allonger la durée de vie des gisements exploités par le groupe français. [...]

La fusion Inco-Falconbridge ajoute aux soucis d'Eramet
par ANNE PITOISET
(*Les Échos*, 13 octobre 2005)

DE NOTRE CORRESPONDANTE À NOUMÉA.

Eramet traverse une passe difficile en Nouvelle-Calédonie. La multiplication des incidents techniques et des grèves a contraint sa filiale SLN à réduire sa production de nickel, avec un objectif annuel abaissé à 65.000 tonnes au lieu de 70.000. Pis, le blocage de trois de ses sites miniers menace l'approvisionnement de son usine d'enrichissement du minerai de Doniambo, son site historique de Nouméa. Présent sur place pour le conseil d'administration de la SLN, le PDG du groupe, Jacques Bacardats, s'inquiète de cette « dégradation du climat social », qui lui a déjà fait perdre quelque 3.000 tonnes de production de nickel, soit un manque à gagner de 16,8 millions d'euros depuis le début de l'année. Selon lui, « la situation est extrêmement tendue et l'outil de production est en danger ».

Si la situation persiste, la SLN devra réduire fortement la puissance de ses fours, et donc la teneur du nickel produit. Avec la menace d'arrêt des embauches d'intérimaires et, dès la fin du mois, du chômage technique. Une réunion « de la dernière chance » est prévue le 25 octobre avec la Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSINC), à l'origine des blocages.

À cela s'ajoutent les craintes des clients, les grands sidérurgistes comme le japonais Nisshin Steel, actionnaire à hauteur de 10 % de la SLN. « Ils se posent des questions sur les problèmes sociaux de la Nouvelle-Calédonie. Ce qui se passe est grave pour les investisseurs étrangers », ajoute Jacques Bacardats. Pour tenter de les rassurer, le « ministre » de l'Économie chargé notamment des questions minières et la présidente du syndicat de mineurs doivent d'ailleurs se rendre la semaine prochaine à Tokyo.

Ces difficultés interviennent au mauvais moment pour Eramet. Ses deux principaux concurrents canadiens, Inco et Falconbridge, ont annoncé leur intention de fusionner (« Les Échos » d'hier). Tous deux ont d'importants projets dans le Nord et le Sud de la Nouvelle-Calédonie. Eramet, jusqu'alors premier employeur privé et seul opérateur métallurgique du territoire, pourrait, si l'OPA d'Inco réussit, avoir en face de lui un mastodonte, dont le poids dans l'économie locale est perçu comme « écrasant ».

« Tout est possible »

À peine annoncé son projet d'OPA, la direction d'Inco a assuré qu'elle était déterminée à mener à bien le projet Falconbridge d'exploitation du gisement de Koniombo, dans le Nord du territoire. Un projet qui a pris beaucoup de retard, en raison de l'inflation de ses coûts, et dont le financement, très aidé par la puissance publique française, n'est toujours pas bouclé. Ce dont s'émeuvent les autorités locales qui voient dans cette future usine de traitement du nickel, le moyen de rééquilibrer l'économie de l'île au profit des Kanaks.

La position d'Inco n'est donc pas facile non plus. D'autant que le canadien, qui vient de lancer son propre projet d'usine métallurgique dans le Sud (à Goro), se heurte aussi à la colère des mouvements autochtones sur des questions environnementales. Raphaël Mapou, secrétaire général du comité Rhéébuu Nuu, estime d'ailleurs que la fusion est « une mauvaise nouvelle pour un pays aussi petit » qui verra « le géant Inco prendre le contrôle de ses ressources naturelles ».

Pour le PDG d'Eramet, l'OPA d'Inco « ouvre une période où tout est possible ». Le groupe a le regard fixé sur le cap du 31 décembre, date à laquelle la construction de l'usine du Nord devra avoir été irrévocablement décidée. Faute de quoi le (très beau) massif du Koniombo retournerait dans son giron.

La direction de Société Le Nickel et le syndicat CSTNC, qui bloquait l'entreprise depuis près de trois semaines, ont signé un accord de fin de conflit vendredi. La Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie protestait contre le licenciement de deux de ses adhérents.

Changement à la tête de la Société Le Nickel
par ANNE PITOISET
(*Les Échos*, 7 mars 2006)

DE NOTRE CORRESPONDANTE À NOUMÉA.

Deux mois après avoir perdu la bataille l'opposant au canadien Falconbridge, aux indépendantistes et à l'État français au sujet du nickel calédonien, le groupe Eramet remodèle la direction de sa filiale concernée, la Société Le Nickel (SLN). Un conseil d'administration de l'entreprise qui s'est tenu hier a pris acte du départ de son actuel directeur, Luc Auffret, pour raisons de santé. Il avait notamment été confronté, en fin d'année dernière, à un violent conflit avec la Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie. Le mouvement avait duré plusieurs semaines, contraint la SLN à réduire l'activité de ses fours et fait perdre plusieurs dizaines de millions d'euros à la société, opérateur historique du nickel sur l'île. Luc Auffret sera remplacé par Pierre Alla, un centralien, PDG de Goro Nickel de 2001 à 2004. À ce titre, il a été responsable du projet de construction d'une usine de traitement de nickel et de cobalt dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. Il a été récemment embauché à la SLN comme conseiller pour les opérations hors Nouvelle-Calédonie.

Ce remplacement intervient alors que le ministre français de l'Outre-mer, François Baroin, a posé hier la première pierre de l'usine de nickel du nord, projet combattu par Eramet mais considéré par les indépendantistes comme une étape fondamentale du processus de décolonisation. Le ministre n'a pas caché son irritation face aux manœuvres déployées en décembre dernier par Eramet pour bloquer l'échange de massifs miniers indispensable à l'avancement de ce projet. Devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, il a mis en avant « l'autorité de la chose jugée » pour signifier que le dossier était définitivement clos. « L'échange de massifs et la décision de construire l'usine du Nord ont définitivement lancé le projet. Il est illusoire de croire que l'on pourra revenir sur cette décision de justice », explique-t-on dans son entourage. Désormais il y a un avant et un après 31 décembre 2005. » Les déclarations des dirigeants Jacques Bacardats et Yves Rambaud affirmant qu'Eramet a été spolié alors que l'État lui a versé une soulte de 152 millions d'euros ont été très mal perçues. « Elles sont inacceptables et ne sont pas acceptées. Si l'État respecte sa signature, on doit attendre la même chose d'une entreprise dans laquelle il détient une participation », souligne-t-on.

Eramet mise sur le gisement calédonien de Prony
par ANNE PITOISET
(*Les Échos*, 13 avril 2006)

DE NOTRE CORRESPONDANTE À NOUMÉA.

Les latérites sont « le minerai du futur » et Eramet a désormais « accès aux technologies hydrométallurgiques les plus modernes », vient de déclarer son PDG Jacques Bacardats, à l'issue d'une visite en Nouvelle-Calédonie. « Il nous faut

maintenant un gisement de taille suffisante pour atteindre une taille économique critique », a-t-il ajouté. Et c'est sur le site de Prony, retiré à Inco en novembre dernier par une décision du tribunal administratif, que le groupe, via sa filiale la SLN, a décidé de jeter son dévolu.

« Sans Prony, la SLN n'ira pas au-delà de vingt-cinq ans en Nouvelle-Calédonie, a prévenu Jacques Bacardats. Lorsque le moment sera venu, nous nous porterons donc candidat à l'attribution du gisement latéritique de Prony, situé dans l'extrême sud de la Grande Terre. » Le site de Prony est contigu à celui de Goro, sur lequel Inco construit actuellement une usine métallurgique. Selon Pierre Alla, ancien dirigeant Goro Nickel et actuel directeur de la SLN, Prony peut assurer une production annuelle de 500.000 tonnes de nickel pendant une quarantaine d'années. Pour pérenniser la production de 75.000 tonnes de nickel classique qu'elle prévoit d'atteindre en 2008, la SLN a par ailleurs prévu d'investir lourdement au cours des quatre prochaines années dans la modernisation de l'usine de Doniambo et le renouvellement de sa flotte d'engins lourds.

Nouvelles perspectives

En attendant, ce sont l'OPA sur le canadien Weda Bay et la stabilité de l'actionnariat d'Eramet qui mobilisent l'attention de son président. Selon Jacques Bacardats, « des discussions sont en cours » entre Areva et la famille Duval à propos de la reconduction du pacte d'actionnaires qui se termine fin juin. Quant à l'OPA d'Eramet sur Weda Bay, « si elle aboutit début mai, de nouvelles perspectives de développement s'ouvriront dans le secteur de l'hydrométallurgie, assure Jacques Bacardats. Des synergies pourront alors se créer entre les deux sites avec des retombées tangibles pour la Nouvelle-Calédonie ».

La grève en Nouvelle-Calédonie met le groupe minier Eramet à genoux
par MASSIMO PRANDI
(*Les Échos*, 12 octobre 2006)

Le groupe minier Eramet est une nouvelle fois pris dans un étau en Nouvelle-Calédonie entre des pouvoirs publics peu enclins à s'immiscer dans les affaires du Caillou à seulement quelques mois de la présidentielle, et des agitations élections syndicales locales.

En principe, le dernier épisode en date ne concerne aucunement la société dirigée par Jacques Bacardats. **L'affaire relève du choix de son concurrent Inco*, cible d'une offre amicale du géant brésilien du minerai de fer, CVRD, d'employer dans le chantier de construction du complexe minier de Goro, dans la province sud de la Nouvelle-Calédonie, de la main-d'œuvre étrangère (700 salariés environ), dont une grande majorité de Philippins.** C'est contre ce choix de Goro Nickel que s'insurge la Confédération générale des syndicats des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC), qui proteste également contre la vie chère. **L'organisation exige, au moyen d'une grève générale déclenchée le 25 septembre, le départ de la totalité des ouvriers étrangers.** La société, qui exploite Goro, a expliqué ces embauches en rappelant la pénurie de main-d'œuvre qualifiée locale.

Malheureusement pour Eramet, la CSTNC — qui n'est représentée chez Goro Nickel que parmi les travailleurs de Sodexho chargés de la restauration collective — est le syndicat majoritaire chez Le Nickel-SLN, sa filiale néo-calédonienne. Et y fait grève, bloquant la production. La semaine dernière, Eramet avait été astreint à déclarer une situation de « force majeure » qui lui a empêché de livrer son nickel aux clients asiatiques. Chaque jour de grève, suivie à environ 20 % des effectifs selon la société, lui

coûte 1 million de dollars approximativement, correspondant à 50 tonnes de nickel quotidiennes. Depuis le début du second semestre, la firme a perdu 2.000 tonnes de minerai à cause d'interruptions de la production autres que techniques. En Bourse, Eramet a reculé hier de 3,50 %.

Situation incompréhensible

Si l'agitation continuait, Eramet devrait aussi cesser toute livraison de métal à ses partenaires européens. L'extrême tension, qui existe déjà sur ce marché, accroîtrait alors encore les difficultés pour les industriels utilisateurs de nickel.

Alors que la table ronde organisée mercredi par la Direction du travail n'a pas été concluante, la grève semble toutefois s'essouffler. Les pertes de salaire commencent à affecter le moral des grévistes. Les rassemblements quotidiens ne recueillent plus que quelques centaines de syndiqués.

Jacques Bacardats, qui était en Nouvelle-Calédonie pour lancer la réfection des quatre fours de SLN et signer des engagements pour la construction de la centrale électrique de l'usine de Doniambo, ne cache pas sa déception. « Cette situation nous paraît incompréhensible, car nous ne pouvons rien pour résoudre ce conflit. Les revendications ne nous sont pas adressées, déclare-t-il. La justice et les forces de l'ordre sont étonnamment passives face des atteintes à la liberté de travailler de nos salariés »

Nickel : les Néo-Calédoniens montent à 34 % dans la SLN
par D.C. [Denis COSNARD]
(Les Échos, 1^{er} décembre 2006)

Sept ans après avoir conclu un accord de principe en ce sens, les Néo-Calédoniens s'approprient à obtenir enfin la minorité de blocage au sein de la Société Le Nickel (SLN), la société minière dont l'histoire s'identifie à celle de l'île depuis près d'un siècle. Déjà actionnaires depuis 2000 de cette filiale du groupe semi-public Eramet, les trois provinces de Nouvelle-Calédonie ont en effet annoncé hier leur intention de porter leur part de 30 % à 34 %. De quoi faire taire en principe les critiques à l'encontre de la SLN, accusée parfois de vivre aux dépens de la Nouvelle-Calédonie et de lui voler sa principale ressource naturelle. Dans l'esprit des promoteurs du projet, il s'agit de consolider ainsi la paix dans cette île socialement assez instable.

La montée en puissance des trois collectivités, réunies au sein de la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle), était prévue dans le pacte d'actionnaires signé avec Eramet en septembre 2000. La STCPI avait jusqu'à la mi-2007 pour exercer son option. Elle a choisi de le faire sans plus tarder. « C'est une volonté des collectivités de la Nouvelle-Calédonie de s'impliquer davantage dans les questions stratégiques de la première entreprise du pays (...), dans un contexte où le nickel est au centre d'enjeux mondiaux considérables », a déclaré à Noumea Louis Mapou, le président de la STCPI. Une référence notamment à l'arrivée des groupes miniers canadiens Falconbridge et Inco, qui ont tous deux de grands projets dans l'île.

Dividendes

Désormais, la STCPI aura donc 34 % de la SLN, tandis que la part d'Eramet sera ramenée de 60 % à 56 %, **les derniers 10 % restant aux mains du partenaire japonais du groupe** [Nisshin Steel]. En échange, les trois provinces vont céder à Eramet une partie des titres du groupe qu'elles avaient également reçu en 2000. De 5,1%, leur part devrait être ramenée à 4,2 %.

Pour les trois provinces, l'enjeu est politique, mais aussi financier. Depuis 2000, la STCPI a reçu d'Eramet et SLN plus de 9 milliards de francs Pacifique de dividendes (76

millions d'euros). Des fonds partagés à 50-50 entre la province du Sud, dont la population est majoritairement d'origine européenne, et Nordil, l'entité qui réunit la province Nord et les îles Loyauté, à majorité mélanésienne.

2007 : démarrage de l'usine d'enrichissement des minerais de nickel de Tiébaghi et ouverture de la mine de Poum en fin d'année.

Un incendie pénalise Eramet en Nouvelle-Calédonie
par ANNE PITOISET
(*Les Échos*, 2 août 2007)

DE NOTRE CORRESPONDANTE À NOUMÉA.

L'incendie qui a gravement endommagé ce week-end un tapis roulant acheminant du minerai vers le bord de mer a interrompu les livraisons du minerai de Thio, en Nouvelle-Calédonie, essentiel pour la production de mattes et de ferronickels dans les fours de Doniambo. « Il est encore trop tôt pour évaluer précisément la perte de production », déclare Pierre Alla, le directeur général de la SLN, filiale d'Eramet.

« Cela va dépendre de la durée de l'arrêt. Si on parvient à réparer dans deux ou trois semaines, la perte de production sera de quelques centaines de tonnes. Si on n'arrive pas à mettre en place des mesures alternatives d'acheminement, la perte pourrait être de plusieurs milliers de tonnes. » Thio produit chaque année de 600.000 à 700.000 tonnes de minerai basic, composante essentielle pour tirer le meilleur parti des fours. À l'heure actuelle, pas une tonne ne peut y être chargée.

Le tapis roulant permettait de charger les bateaux en vingt-quatre heures. Les alternatives envisagées, camions et barges, porteraient le temps de chargement à trois jours.

Les dégâts sont estimés à plusieurs centaines de millions de francs Pacifique (plusieurs millions d'euros). *D'après les premières constatations, l'incendie serait dû à un acte de malveillance. La SLN, qui a déposé une plainte contre X, subit toujours les conséquences des divers conflits sociaux des cinq dernières années, notamment les 100 jours de grèves menées en 2006 par la Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC).* « Nous avons pris du retard sur la géologie et l'exploration, explique son dirigeant. La quantité de minerai est la même, mais nous n'avons plus les mêmes teneurs et basicité. » Sur les cinq premiers mois de l'année, la production de la société a chuté de 12,6 % à 24.828 tonnes de nickel contenu.

Hasard du calendrier, le tribunal de grande instance de Nouméa a déclaré illicite, hier, le conflit déclaré en 2006 par la CSTNC. Le syndicat est condamné à dédommager la SLN des pertes subies. Des experts détermineront le montant final, estimé par la société à 12 milliards de francs pacifique et à 8 milliards par le syndicat. « L'important est que cette grève ait été déclarée illicite, commente Pierre Alla. Cela fera jurisprudence. »

Eramet : un incident menace de reporter la montée en puissance des capacités
(*Les Échos*, 3 août 2007)

L'épaississeur de la laverie de Tiébaghi, en Nouvelle-Calédonie, a subi mercredi soir une avarie majeure, a annoncé hier la Société Le Nickel (SLN), filiale d'Eramet. Le montant des dommages, qui n'a pas encore été évalué avec précision, pourrait selon des sources de la société atteindre plusieurs millions d'euros. Plus grave, « la mise en

service de l'unité de traitement va probablement être retardée de manière significative », ajoute la SLN qui s'engage à tout mettre en œuvre pour minimiser les conséquences techniques et sociales de l'incident. La laverie de Tiébaghi est un élément central du programme d'augmentation à 75.000 tonnes de la capacité de production de nickel de l'usine de Doniambo. L'inauguration de cette unité d'enrichissement du minerai, prévue pour novembre 2007 après de multiples reports, sera probablement repoussée de plusieurs mois.

De nouveaux soubresauts pour la SLN
par ANNE PITOISET À NOUMÉA
(*Les Échos*, 31 août 2007)

Nickel. La Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) a lancé un mot d'ordre de grève générale pour aujourd'hui. Plus que l'ensemble du territoire, c'est la SLN, la filiale d'Eramet spécialisée dans le nickel, qui est une nouvelle fois visée. Le leader de la CSTNC, Sylvain Néa, accuse la direction de « mener une chasse aux sorcières » contre ses adhérents après la mise à pied pour 5 jours de l'un d'entre eux à la suite d'un blocage du site de Tiébaghi. À la direction de la SLN, on voit dans ces initiatives « un mouvement d'humeur dans un contexte de repositionnement syndical après le départ en retraite des deux principaux leaders. » La première entreprise privée du territoire a déjà connu une série de problèmes - incendie d'un tapis roulant, effondrement d'un épaisseur, sabotage d'engins de sous-traitants - qui freinent la production, estimée à 63.000 tonnes pour 2007. Le chargement des minéraliers a repris à Thio et la cuve en béton de Tiébaghi sera remplacée dans les prochains mois par une cuve en acier. La remise en service de l'installation est prévue pour juin 2008 mais, prévient Pierre Alla, « nous ne sommes pas à l'abri de divers soubresauts ». « Le programme pour monter à 75.000 tonnes est plus difficile que prévu, reconnaît le directeur de l'entreprise. Il y a de nombreux obstacles que l'on sous-estime toujours. » Le conseil d'administration de la SLN, qui se réunit à Paris le 14 septembre, devrait examiner les mesures à prendre pour remobiliser l'entreprise.

Eramet obtient le dernier grand gisement de nickel calédonien
par THOMAS LE MASSON
(*Les Échos*, 22 janvier 2009)

Succès à long terme pour Eramet. Le groupe métallurgique français vient d'obtenir le dernier grand gisement de nickel calédonien. Sa filiale à 56 % SLN et la province Sud de Nouvelle-Calédonie ont signé hier une convention en vue du développement des gisements tout proches de Prony et Creek Pernod, situés à la pointe méridionale du Caillou. Ils constituent à eux deux une des plus importantes ressources de nickel du monde.

Le projet porterait en effet sur une capacité de production de 60.000 tonnes de métal par an, à comparer aux 50.000 tonnes environ de production totale de nickel prévue par Eramet pour l'année en cours...

84 millions d'euros en études

La SLN était en concurrence avec le brésilien Vale et le mineur local SMSP. Elle avait déposé une demande de permis de recherches à la province Sud le 28 juillet. Une société commune, détenue à 50 % par la SLN et à 50 % par cette même province, dans

un premier temps, sera créée pour explorer le gisement et étudier le projet. Elle se verra attribuer les permis de recherches, dont la validité sera de trois ans, renouvelables deux fois, soit neuf ans au maximum. Après cette longue période d'exploration, viendra l'étude de faisabilité, qui devrait aussi durer trois ans. Soit en tout une douzaine d'années : c'est donc bien un projet long terme qui est ici lancé. L'industriel s'est engagé à dépenser 84 millions d'euros en études. Au final, la part de la collectivité dans cette unité sera évaluée sur la base de la valorisation des gisements dont le potentiel est aujourd'hui estimé à quelque 6 millions de tonnes de nickel. Mais la caractéristique des deux gisements est de contenir des minerais latéritique pauvres en nickel. Eramet devrait cependant passer outre ce handicap : dans son centre de recherche de Trappes, il a développé une technologie hydrométallurgique qui permet de traiter de façon optimale le minerai extrait.

Eramet pose ses conditions en Nouvelle-Calédonie
par ANNE PITOISET
(*Les Échos*, 2 septembre 2011)

DE NOTRE CORRESPONDANTE À NOUMÉA

À qui doit revenir le nickel de Nouvelle-Calédonie ? Eramet, son exploitant historique via la Société Le Nickel (SLN), entend bien garder la mainmise sur cette activité. Mais [les trois provinces calédoniennes, actionnaires minoritaires de la SLN](#), aimeraient elles aussi contrôler cette ressource clef pour l'archipel. Le renouvellement du pacte conclu en 2000 entre Eramet et les provinces fait resurgir le débat, alors que la Nouvelle-Calédonie doit dans les prochaines années décider de son maintien ou pas au sein de la France.

À l'occasion du conseil d'administration de la SLN, tenu hier à Nouméa, le président d'Eramet, Patrick Buffet, a posé ses conditions. Il lie le renouvellement du pacte à l'obtention de garanties sur la stabilité du capital de la SLN et l'accès à la ressource minière. « Ces dispositions forment un tout cohérent et indissociable, pas un menu à la carte », a prévenu Patrick Buffet afin d'en détailler le contenu. La première d'entre elles concerne la répartition du capital de la SLN. Le nouveau pacte, qui sera conclu pour vingt ans, devra en garantir la majorité à Eramet, alors que [le texte actuel, négocié de haute lutte par les indépendantistes dans la foulée de l'accord de Nouméa, autorise la Société Territoriale Calédonienne de Participation industrielle \(STCPI\), qui détient 34 % du capital de la SLN, à monter jusqu'à 51 %](#). « Jamais nous n'envisagerons de perdre la majorité de la SLN », a martelé le président du groupe français.

Il exige également « la pérennité de l'intégralité du domaine minier de la SLN dans sa configuration actuelle », alors qu'à diverses reprises, le président de la SMSP a exprimé son souhait de se voir confier certains sites actuellement sous-exploités. « Nos études ont montré que nous exploiterons tout ce domaine en maximisant la création de la valeur et les retombées économiques pour le territoire », a assuré Patrick Buffet, visiblement agacé par l'annonce, il y a deux jours, du doublement de la capacité de l'usine sud-coréenne de la SMSP, qui sera alimentée par du minerai néo-calédonien.

Le président d'Eramet a également lié le renouvellement du pacte au maintien d'un tarif compétitif pour l'achat de l'énergie électrique du barrage de Yaté, qui alimente l'usine de Doniambo, alors que la province Sud envisage d'en augmenter fortement le prix à l'occasion du renouvellement de la concession en 2012. Une hausse trop importante du kilowatt-heure supprimerait « de 30 à 40 % du *[sic : de]* l'avantage induit par le plan d'amélioration de la compétitivité », a plaidé Patrick Buffet.

Il demande en outre l'attribution des gisements de Prony et du Creek Pernod, dans l'extrême sud de la Grande Terre, afin de « développer une installation de traitement

hydro-métallurgique ». L'attribution à Eramet des permis de recherche sur les gisements latéritiques de Prony et Creek Pernod, fin 2008, avait été annulée par le tribunal administratif un an plus tard. Depuis, ces gisements, contenant 3 millions de tonnes de nickel, ont été placés dans les réserves techniques de la province.

En échange, Eramet propose à la STCPI d'entrer, sans en préciser le niveau, dans le capital du holding de contrôle du projet indonésien de Weda Bay, dont la construction sera décidée fin 2012, et dans la raffinerie de Sandouville (Le Havre), qui traite le minerai de la SLN.

Sûr de voir ces propositions acceptées, « car nous avons des intérêts communs », Patrick Buffet a mis en avant le modèle industriel de la SLN de maximisation des retombées économiques locales. Sur la base d'un cours de 10 dollars la livre de nickel, les activités de la SLN représentent des retombées de 5,50 dollars, alors qu'une **délocalisation de la valeur ajoutée, comme dans le cas de l'usine sud-coréenne**, ne laisse que 2,50 dollars sur le territoire et l'exportation de minerai 1,50 dollar, a souligné Pierre Alla, le directeur de la SLN.

Eramet
Exercice 2011
par L. BO.
(*Les Échos*, 17 février 2012)

En Nouvelle-Calédonie, où Eramet exploite des mines de nickel, des pluies diluviennes ont perturbé la production. Les volumes de ventes budgétés n'ont donc pas été atteints. Les équipes n'ont extrait que 51.000 tonnes au premier semestre 2011, contre 61.000 tonnes rien que depuis le début de 2012. Les coûts opérationnels dans cette division (charbon, fuel) ont aussi fortement augmenté.

2012 (MAI) : LE FSI (FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT) REPREND LES 26 % D'AREVA DANS ERAMET-SLN

Eramet et Vale mettent fin à leur litige autour du nickel en Nouvelle-Calédonie
par PIERRICK FAY
(*Les Échos*, 7 novembre 2012)

Les gisements de Prony et de Creek Pernod attisent les convoitises depuis des années en Nouvelle-Calédonie. Selon les services géologiques américains, ils pourraient alimenter à l'avenir 20 % du marché mondial du nickel. En 2009, Eramet, via sa filiale La Société Le Nickel (SLN), pensait avoir mis la main dessus en signant une convention minière avec la Province Sud pour l'exploitation de ces mines. Mais le brésilien Vale avait ensuite obtenu l'annulation du permis auprès de la justice administrative.

Hier, après trois ans de blocage, les deux groupes ont mis fin à leurs différends en la matière, avec la signature d'une déclaration d'intention. La SLN accepte « d'engager les discussions en vue de la signature avec la Province Sud et Vale, d'un programme commun de collaboration visant, dans un premier temps, à l'exploration des gisements de Prony et Creek Pernod et, dans un second temps, à la possibilité de valoriser ces

gisements ». Les groupes discutaient depuis des mois, sous l'amicale pression de la Province Sud, qui souhaitait valoriser au mieux ces gisements.

Eramet continue donc de mettre de l'ordre dans ses affaires en Nouvelle-Calédonie puisqu'il a renouvelé il y a une semaine à peine son pacte d'actionnaires lui permettant de contrôler la majorité du capital de SLN jusqu'au 31 décembre 2013. Cette annonce intervient dans un contexte plus difficile pour Eramet alors que le prix du nickel a perdu 15 % depuis début 2012. Les résultats sont en berne. Le groupe, dont le chiffre d'affaires a reculé de 7 % sur les neuf premiers mois de l'année, anticipe une baisse de son résultat opérationnel courant au second semestre par rapport au premier. Mais Vale ne va guère mieux. Ses profits ont chuté de 66 % au troisième trimestre. Surtout il accumule les déboires dans son usine de Goro, située aussi dans la Province Sud. Cette unité est à l'arrêt depuis le 8 mai en raison de problèmes techniques. Vale a même dû démentir les rumeurs d'abandon de ce projet qui lui a déjà coûté 4,5 milliards de dollars.

Pour Véronique Colas, analyste chez Alphavalue, « cela semble une bonne nouvelle pour Eramet qui confirme ses bonnes relations avec les autorités locales cela lui permet d'assurer sa présence sur place et la pérennité de son activité ». Par ailleurs, selon l'analyste, cette collaboration pourrait déboucher sur « un partage des frais, notamment pour déterminer le potentiel de ces gisements ». Car pour l'instant, faute d'exploration, la manne de Prony et de Creek Pemod n'est qu'une promesse, même si le groupe espère bien rentabiliser largement l'exploitation.

La SLN change de direction
(*Les Échos*, 5 décembre 2012)

La SLN nomme un nouveau directeur général. Pierre Gugliermina prend la direction opérationnelle de la Société Le Nickel. Il remplace Pierre Alla, nommé président du conseil d'administration. Pierre Gugliermina, centralien, a fait toute sa carrière chez Sollac et chez ArcelorMittal, dont il a été directeur de la technologie. Il aura comme mission d'assurer le redressement du groupe minier, pénalisé par la chute des cours du nickel.

BIBLIOGRAPHIE

- Bencivengo (Yann), *La société Le Nickel. Une entreprise au cœur de la naissance de l'industrie du nickel (1880-1914)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de M^{me} Anne-Françoise Garçon, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2010, mention très honorable avec les félicitations du jury. Prix Crédit agricole d'histoire des entreprises 2010.

- Angleviel (Frédéric) et Bencivengo (Yann)(dir.)
La Société Le Nickel, 130 ans au service d'une vision industrielle durable, Nouméa, Agence Concept communication, 2010.

- Gaüzère (Richard) et Angleviel (Frédéric),
Nomenclature de la scriptophilie néo-calédonienne et néo-hébridaise (1895-1992). Actions, obligations et emprunts. GRHOC (Groupe de recherches en histoire océanienne contemporaine). 180 pour, 345 x 260 mm. 250 photographies, cartes et illustrations. Diffusion GRHOC-Footprint Pacifique, 2013, 5.900 CFP.
